



Commission Européenne

L'ÉCONOMIE LOCALE DU DÉPARTEMENT DE DALOA



Volume 1 : Rapport général

SAH/D(2002)526

Janvier 2002

OCDE

ORGANISATION DE COOPERATION ET
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

OECD

ORGANISATION FOR ECONOMIC
CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INTÉGRATION NATIONALE

L'ÉCONOMIE LOCALE DU DÉPARTEMENT DE DALOA

Volume 1 : Rapport général

Décembre 1999

Etude financée par l'Union Européenne

Programme ECOLOC
« Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest »

Réalisée par :

**INTERNATIONAL DE CONSEIL, D'ETUDES ET DE FORMATION
(ICEF)**

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE STATISTIQUE ET D'ECONOMIE APPLIQUEE
(ENSEA)**

En collaboration avec :

**INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT
(IRD)**

P D M
01 3445, Cotonou (Bénin)
Tél. +229-30 05 60
Fax : + 229-30 19 76
E-mail : pdm@intnet.bj
Site web : <http://www.pdm-net.org>

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE
94, rue Chardon-Lagache
Paris (France)
Tél. +33(0)45 24 82 81
Fax : +33(0)45 24 90 31
Site web : <http://www.oecd.org/sah>

Table des matières

AVANT-PROPOS	5
1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET DYNAMIQUE DE PEUPLEMENT DE LA RÉGION DU HAUT-SASSANDRA	8
1.1. GÉNÉRALITÉS SUR L'ESPACE ET L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE	10
1.1.1. <i>Le milieu physique du Centre-Ouest : une région à vocation agricole</i>	10
1.1.2. <i>Organisation administrative du département de Daloa</i>	10
1.1.3. <i>La commune et la ville de Daloa</i>	12
2. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT DE LA RÉGION DU CENTRE-OUEST	14
2.1. <i>Les mandé sud : les gouro et les gagou</i>	15
1.2.2. <i>Le groupe autochtone : les bété</i>	15
1.2.3. <i>L'occupation effective du site de Daloa et des sous-préfectures</i>	16
1.2.4. <i>Le Centre-Ouest : un milieu ouvert aux immigrants</i>	16
1.3. HABITAT ET ORGANISATION SOCIALE DU MILIEU RURAL DU CENTRE-OUEST.....	18
1.3.1. <i>Un habitat fort dispersé</i>	18
1.3.2. <i>Une organisation sociale excluant la centralisation du pouvoir</i>	19
1.3.3. <i>Le foncier</i>	20
1.4. SITUATION DÉMOGRAPHIQUE ACTUELLE	20
1.4.1. <i>La fécondité</i>	21
1.4.2. <i>La densité de la population</i>	21
1.4.3. <i>Structure de la population par sexe et âge</i>	22
1.4.4. <i>Population du département de Daloa</i>	23
1.4.5. <i>Population de la ville de Daloa</i>	23
2. DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES	25
2.1. LE NIVEAU ET LA STRUCTURE DES DÉPENSES DES MÉNAGES	25
2.1.1. <i>L'alimentation</i>	26
2.1.2. <i>L'habillement</i>	27
2.1.3. <i>Le transport</i>	27
2.1.4. <i>Le logement et l'équipement</i>	28
2.2. LE CADRE DE VIE EN MILIEU URBAIN	28
2.2.1. <i>Une voirie départementale et communale défectueuse</i>	28
2.2.2. <i>L'assainissement en milieu urbain</i>	29
2.2.3. <i>Accessibilité à l'électricité dans le département</i>	31
2.2.4. <i>L'accessibilité à l'eau potable</i>	32
2.2.5. <i>La poste et les télécommunications</i>	34
2.2.6. <i>Les infrastructures socio-culturelles, le tourisme et les loisirs</i>	34
2.4. SYSTÈME SANITAIRE : FORCES ET FAIBLESSES.....	35
2.4.1. <i>Une bonne couverture sanitaire en établissements publics de santé</i> ..	36
2.4.2. <i>...mais ... une insuffisance générale des ressources humaines et matérielles</i> ..	37
2.4.3. <i>... une sous-utilisation des superstructures et des formations de base</i>	37
2.4.4. <i>Morbidité et mortalité</i>	38
2.4.5. <i>Le secteur privé : concurrence forte des produits chinois</i>	39
2.4.6. <i>Les dépenses des ménages en soins de santé : les médicaments se taillent la part du lion</i>	39
2.5. L'ÉDUCATION DANS LE DÉPARTEMENT DE DALOA : DÉFIS À RELEVER	40
2.5.1. <i>L'enseignement préscolaire : Apanage des populations urbaines</i>	40
2.5.2. <i>L'enseignement primaire : disparités entre le milieu rural et urbain</i>	41
2.5.3. <i>L'enseignement secondaire : une majorité d'établissements sans second cycle</i>	43
2.5.4. <i>L'enseignement supérieur</i>	46
2.5.5. <i>Les dépenses en éducation</i>	47

3.	IMAGE D'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE LOCALE À TRAVERS LA MCS.....	48
3.1.	REMARQUES PRÉLIMINAIRES SUR LA MÉTHODE.....	48
3.2.	LES GRANDS COMPTES LOCAUX.....	51
3.2.1.	<i>Création de la richesse dans le département: les principaux contributeurs</i>	51
3.2.2.	<i>La répartition du revenu dans le département</i>	56
3.2.3.	<i>Les échanges</i>	59
4.	LES CULTURES DE RENTE DANS LE DÉPARTEMENT	60
4.1.	LE CAFÉ ET LE CACAO	60
4.1.1.	<i>La production de café et de cacao</i>	61
4.1.2.	<i>La commercialisation du café et du cacao</i>	63
4.1.3.	<i>Les retombées au niveau local</i>	65
4.1.4.	<i>Les défis posés par la libéralisation dans une économie sans frontière</i>	65
4.2.	LE COTON, UNE CULTURE D'APPOINT MONÉTAIRE POUR LA POPULATION	66
4.2.1.	<i>L'évolution de la production cotonnière du département</i>	66
4.2.2.	<i>Les acteurs départementaux de la filière coton</i>	67
4.2.3.	<i>Les revenus générés par la filière départementale</i>	68
4.2.4.	<i>L'avenir de la filière</i>	69
4.3.	LA FILIÈRE BOIS : UN SECTEUR CONFRONTÉ À D'ÉNORMES PROBLÈMES.....	70
4.3.1.	<i>Composantes départementales de la filière</i>	70
4.3.2.	<i>Les acteurs du secteur informel de la filière</i>	71
4.3.3.	<i>Impact de la filière sur l'économie du département</i>	72
4.3.4.	<i>Les enjeux futurs de la filière</i>	73
5.	LA PRODUCTION VIVRIÈRE ET ANIMALE DU DÉPARTEMENT	74
5.1.	LA PRODUCTION VIVRIÈRE : ATOUTS ET CONTRAINTES	75
5.2.	LA PRODUCTION ANIMALE DANS LE DÉPARTEMENT DE DALOA.....	81
5.2.1.	<i>La pêche</i>	82
5.2.2.	<i>La pisciculture</i>	83
6.	LE SECTEUR INFORMEL URBAIN	86
6.1.	LE DÉNOMBREMENT DES OPÉRATEURS DU SECTEUR INFORMEL URBAIN.....	87
6.1.1.	<i>Nombre et répartition spatiale des points d'activités informels urbains</i>	87
6.1.2.	<i>Les activités dans les marchés de la ville de Daloa</i>	89
6.1.3.	<i>Caractéristiques physiques des établissements informels</i>	90
6.1.4.	<i>Les points d'activités dans les chefs-lieux des sous-préfectures</i>	93
6.2.	LES COMPTES D'EXPLOITATION DU SECTEUR INFORMEL.....	93
6.2.1.	<i>L'accumulation du capital des unités informelles</i>	94
6.2.2.	<i>Le crédit à la vente et à l'achat</i>	94
6.3.	LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR INFORMEL.....	95
6.4.	ENCADREMENT ET FINANCEMENT DES MICRO ET PETITES ENTREPRISES	96
6.4.1.	<i>La Chambre Régionale des Métiers</i>	97
6.4.2.	<i>Le Programme d'Appui au Secteur Informel (PASI)</i>	98
6.4.3.	<i>Les Fonds Sociaux</i>	99
6.4.4.	<i>La COOPEC</i>	100
7.	LE GRAND COMMERCE ET LE TRANSPORT	102
7.1.	APERÇU DES CARACTÉRISTIQUES DU GRAND COMMERCE À DALOA	103
7.2.	LA POLITIQUE NATIONALE ET L'ENCADREMENT DU COMMERCE.....	103
7.3.	LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	105
7.4.	L'APPROVISIONNEMENT ET LA DISTRIBUTION DES MARCHANDISES.....	106
7.5.	LES RETOMBÉES LOCALES DES ACTIVITÉS DU GRAND COMMERCE.....	106
7.6.	UNE PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE GÉNÉRALE DU TRANSPORT À DALOA	108
7.7.	L'ORGANISATION DU TRANSPORT.....	109
7.8.	LES INVESTISSEMENTS DANS LE TRANSPORT	110
7.9.	L'IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TRANSPORT.....	111
7.10.	LES OBSTACLES AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT.....	112

8.	LE SECTEUR DES BTP DANS LE DÉPARTEMENT DE DALOA	113
8.1.	LA DEMANDE DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT	114
8.1.1.	<i>Mécanismes et dynamisme de l'acquisition des terrains.....</i>	<i>114</i>
8.1.2.	<i>Demande potentielle de logements.....</i>	<i>116</i>
8.1.3.	<i>Estimation de la production effective de logements dans la commune</i>	<i>116</i>
8.2.	LES PRINCIPAUX ACTEURS DU SECTEUR BTP	117
8.2.1.	<i>La Direction Régionale du Logement et de l'Urbanisme (DRLU)</i>	<i>117</i>
8.2.2.	<i>La Direction Départementale des Infrastructures Economiques de Daloa</i>	<i>118</i>
8.2.3.	<i>La Mairie de Daloa.....</i>	<i>118</i>
8.2.4.	<i>Le petit entrepreneuriat et la chambre régionale des métiers (CRM) de Daloa.....</i>	<i>119</i>
8.3.	RÉALISATIONS DES POUVOIRS PUBLICS	120
8.3.1.	<i>Les travaux réalisés par la Mairie de Daloa.....</i>	<i>120</i>
8.3.2.	<i>Le Fonds de Soutien à l'Habitat (FSH).....</i>	<i>121</i>
8.3.3.	<i>Projets FRAR-FIAU</i>	<i>121</i>
8.3.4.	<i>Projets BAD Education IV - 1998.....</i>	<i>123</i>
8.3.5.	<i>Projets BSIE Education – 1998.....</i>	<i>124</i>
8.3.6.	<i>Grands chantiers publics exécutés en 1997-1998.....</i>	<i>124</i>
8.4.	COMPTES D'EXPLOITATION DES ACTEURS DE LA FILIÈRE ET EFFETS INDUITS EN AMONT	125
8.4.1.	<i>Comptes d'exploitation</i>	<i>125</i>
8.4.2.	<i>Effets induits.....</i>	<i>126</i>
8.5.	PERSPECTIVES DU SECTEUR BTP.....	128
9.	L'ACTION DE L'ÉTAT ET DES MUNICIPALITÉS	129
9.1.	L'ENGAGEMENT DE L'ÉTAT À L'ÉCHELON LOCAL	129
9.1.1.	<i>Investissement public.....</i>	<i>129</i>
9.1.2.	<i>L'administration déconcentrée à Daloa.....</i>	<i>130</i>
9.1.3.	<i>Le compte de l'État</i>	<i>131</i>
9.2.	LES FINANCES ET LA GESTION DES MUNICIPALITÉS DANS LE DÉPARTEMENT	131
9.2.1.	<i>Les ressources des communes en 1997</i>	<i>132</i>
9.2.2.	<i>L'action des communes en 1997</i>	<i>133</i>
9.2.3.	<i>Gestion de la municipalité de Daloa.....</i>	<i>136</i>

AVANT-PROPOS

Le Programme Indicatif National (PIN 8^{ème} FED) signé par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et la Commission Européenne le 22 octobre 1996 établit la décentralisation et l'aménagement du territoire comme domaine prioritaire de sa coopération au développement. Dans une optique de renforcement de la société civile et de lutte contre la pauvreté, le soutien vise à appuyer le processus de décentralisation vers les collectivités locales et de déconcentration de l'administration ; ainsi que contribuer à améliorer le cadre de vie et l'accès à l'activité économique des populations, notamment en milieu urbain, et à réduire les disparités régionales. Cet accord prévoit des investissements au niveau de cinq capitales régionales : San Pedro, Korhogo, Daloa, Bondoukou et Odienné. Afin d'aider l'administration, les responsables des entités décentralisées et les différents acteurs du développement à niveau décentralisé, à assumer pleinement leurs responsabilités, des études de cas sur l'économie locale ont été programmées pour ces différentes villes. L'étude de San Pedro a été réalisée en 1997 dans le cadre du Projet de Développement des Communes Côtières (PDCC). Elle a été suivie par celle de Korhogo achevée en février 1999. Ce rapport présente l'étude de Daloa.

Ces études suivent l'approche du programme ECOLOC « Relance des économies locales en Afrique de l'Ouest » piloté par le Programme de Développement Municipal (PDM) et le Club du Sahel/OCDE. Ce programme a pour ambition de montrer que les villes moyennes de la région doivent et peuvent concevoir et mettre en œuvre des stratégies à moyen et long termes de promotion économique, dépassant ainsi les seules fonctions de gestion de l'état civil et de la voirie dans lesquelles les municipalités sont encore le plus souvent confinées alors que les lois de décentralisation leur confèrent de véritables fonctions de développement local.

Les objectifs auxquels concourent ces études de cas sont les suivants :

- Préciser le concept d'économie locale, en identifier et en décrire les composantes principales et les mécanismes et modes de fonctionnement en relation avec l'économie nationale et, dans certains cas, régionale ou mondiale ;
- Réfléchir sur les conditions d'une relance durable de ces économies locales et préciser les rôles respectifs de l'administration centrale, des services déconcentrés de l'État et des collectivités en la matière ;
- Mettre en évidence les besoins d'information (tableau de bord) et de formation qui en résultent, tant pour les acteurs locaux : maires et autorités locales, opérateurs économiques, société civile, que pour les autorités de tutelle et les partenaires extérieurs.

Ce rapport tente de synthétiser les connaissances accumulées sur l'économie locale du département de Daloa et ses acteurs d'août 1998 à juillet 1999. Il propose également des éléments de réflexion relatifs à un éventuel soutien aux dynamismes et synergies locales tels qu'ils ont pu apparaître au cours de cette étude. L'ensemble de ces informations est destiné à nourrir un débat argumenté entre les acteurs publics et privés, locaux, nationaux et internationaux intervenant dans cette économie locale pour la définition de stratégies et d'actions à court, moyen et long termes.

La maîtrise d'œuvre de l'étude a été confiée au cabinet ICEF (International de Conseil d'Étude et de Formation). Les travaux de terrain ainsi que le traitement statistique, l'analyse des données et la rédaction du rapport ont été effectués par une équipe de chercheurs de l'ENSEA (Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée) d'Abidjan. Les résultats de l'étude sont publiés en trois volumes :

- Volume 1 : Le rapport général
- Volume 2 : Le rapport de synthèse
- Volume 3 : Les comptes économiques

Ce document répond aux Termes de référence de l'étude ECOLOC en exposant les résultats de manière qu'ils soient utilisables pour l'information et le pilotage de la politique municipale. Ainsi, la présentation des données et analyses répond moins à des exigences académiques qu'au souci de transmettre aux responsables de la localité concernée une démarche méthodologique, des données d'ordre quantitatif et qualitatif, des cadres analytiques et compréhensifs à partir desquels ils aient la possibilité de forger des objectifs et de prendre des décisions. De cette option découlent deux implications. D'abord, l'outil statistique central qui informe cette étude – la matrice de comptabilité sociale (MCS) – sera succinctement présentée dans ce rapport, de façon à faire apparaître (1) les grandes masses financières qui structurent l'économie locale de Daloa ; (2) les flux majeurs reliant les acteurs de cette économie ; (3) la part revenant effectivement aux finances municipales dans la richesse localement créée et dans les échanges suscités. Sont renvoyées dans les annexes, les méthodologies détaillées relatives à la confection et au bouclage de cette matrice, ainsi que les données désagrégées à partir desquelles il a été possible de l'établir. Ensuite, le texte est agencé de telle sorte qu'il soit possible (1) de convertir les données chiffrées et les analyses proposées en autant d'informations mobilisables par les gestionnaires des communes ; (2) de transformer ces informations opérationnelles en recommandations ou, à tout le moins, en indicateurs d'actions à entreprendre.

Un double préalable méthodologique mérite d'être évoqué ici, afin d'éviter toute méprise sur la présentation et l'interprétation des résultats. En premier lieu, certaines données chiffrées exposées dans ce rapport s'entendent plus comme des ordres de grandeur ou à tout le moins des approximations, que comme des valeurs certaines. Il est apparu en effet illusoire, et au bout du compte peu utile, de chercher à reconstruire des agrégats économiques locaux extrêmement diversifiés et interdépendants sans accepter la marge minimale d'erreur propre à toute enquête de terrain à caractère extensif. En revanche, les ajustements statistiques auxquels il a fallu procéder restituent une image d'ensemble cohérente – la plus réaliste qu'il a été possible de dresser de l'économie de Daloa. Les comptes localisés fournissent des indications détaillées qui, prises isolément, ne sont probablement pas exemptes de critiques, mais qui ont l'avantage de la cohérence générale.

En second lieu, il importe d'insister sur le fait que si une économie locale peut parfaitement être présentée en data démographique ou financiers, en agrégats comptables et autres quantifications formelles de stocks et de flux, la compréhension de ses dynamismes et de ses éventuels dysfonctionnements doit en passer par une approche qualitative. L'histoire, les structures sociales, l'organisation interne des filières, les usages et les cultures prennent en effet une importance croissante à mesure qu'on s'approche du fonctionnement local des économies, au point que celles-ci semblent bien souvent déterminées par des contraintes non économiques. Aussi, la présentation des résultats chiffrés sera assortie à chaque fois que nécessaire d'un cadre compréhensif renvoyant à des observations qualitatives collectées par les consultants au cours de l'étude de terrain, ou tirées des nombreux travaux d'historiens, de géographes, de socio-économistes, de sociologues et d'anthropologues consacrés à la région du Centre-Ouest de la Côte-d'Ivoire, et à la ville de Daloa.

Ce document s'inspire des rapports intermédiaires, monographies sectorielles, enquêtes et notes de terrain des consultants, assistants et associés de l'équipe ECOLOC - Daloa, soit :

- **Yacouba Diallo**, économiste, CED – Bordeaux IV, responsable du complexe « *Grand commerce et transport* »
- **Félicien Gashongore**, Ingénieur des travaux statistiques, ENSEA, ayant assuré la supervision de l'enquête ménages et responsable des complexes « *Conditions de vie des ménages* » et « *Education-santé* »
- **Fidèle Kayibanda**, Ingénieur des travaux statistiques, ENSEA, ayant assuré le traitement informatique des données des enquêtes et responsable du complexe « *Bâtiments et travaux publics* »
- **Siaka Koné Koko**, économiste, CED – Bordeaux IV, responsable du complexe « *Production et transformation des ressources agro-pastorales* »
- **Hugues Kouadio** et **Jean-Arnaud Kouakou**, Ingénieurs statisticiens économistes à l'ENSEA, responsables du complexe « *Relations ville-milieu rural* ».

- **Adalbert Nshimyumuremyi**, Ingénieur statisticien économiste, Directeur des études ITS à l'ENSEA, coordinateur de l'étude ECOLOC – Daloa, responsable du complexe « *Etat et municipalité* » et de l'élaboration des comptes de la « *Matrice de comptabilité sociale* ».
- **Naïma Pages**, économiste, Université Paris X – Nanterre et associée à l'IRD – GP 92, responsable du complexe « *Secteur informel urbain* » et « *Production et commercialisation du café-cacao* ».
- **Mamane Sama**, Ingénieur statisticien économiste à l'ENSEA, responsable de l'élaboration des comptes économiques, de la coordination des enquêtes et des complexes « *Production et transformation des autres cultures de rapport* », « *services collectifs* »
- **Benjamin Zanou**, démographe à l'ENSEA, responsable du complexe « *Démographie et peuplement* »

Le rapport a par ailleurs bénéficié du soutien du Capitaine **Karamoko** (Chef des Services Techniques de la Mairie de Daloa), de Mademoiselle **Djetenin Koyaté** (Technicien supérieur du secteur Tourisme), de Monsieur **Koidou Constant** (ENSEA), de Monsieur **N'Da Gervais** (Responsable Antenne INS – Daloa) et son équipe, de Monsieur **Bozi Germain** qui a participé à la supervision des enquêtes de terrain à Daloa, de Monsieur **Ali Cissé** qui a revu et complété la monographie « *Production et commercialisation du café-cacao* », et de Messieurs **Koutouan Etienne** et **Konaté Samba Seth**, enseignants à Daloa, ayant rédigé les monographies sur les sous-préfectures.

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont apporté leur concours pour mener à bien cette étude. Ces remerciements vont en particulier à Monsieur le Préfet de Daloa et Préfet de la Région du Haut-Sassandra, à Monsieur le Maire de Daloa ainsi qu'à l'équipe municipale, qui ont œuvré pour faciliter les contacts avec les acteurs de l'économie locale et la population. Nous exprimons également notre gratitude à l'ensemble des responsables des services déconcentrés de l'État en poste à Daloa, qui nous ont appuyés dans leurs secteurs respectifs.

Enfin, nous remercions tous les acteurs de la vie économique et sociale de Daloa, les responsables du secteur privé, d'associations et de structures professionnelles, d'organismes non gouvernementaux, qui ont toujours accepté de distraire un peu de leur temps pour répondre, avec patience, à nos questions.

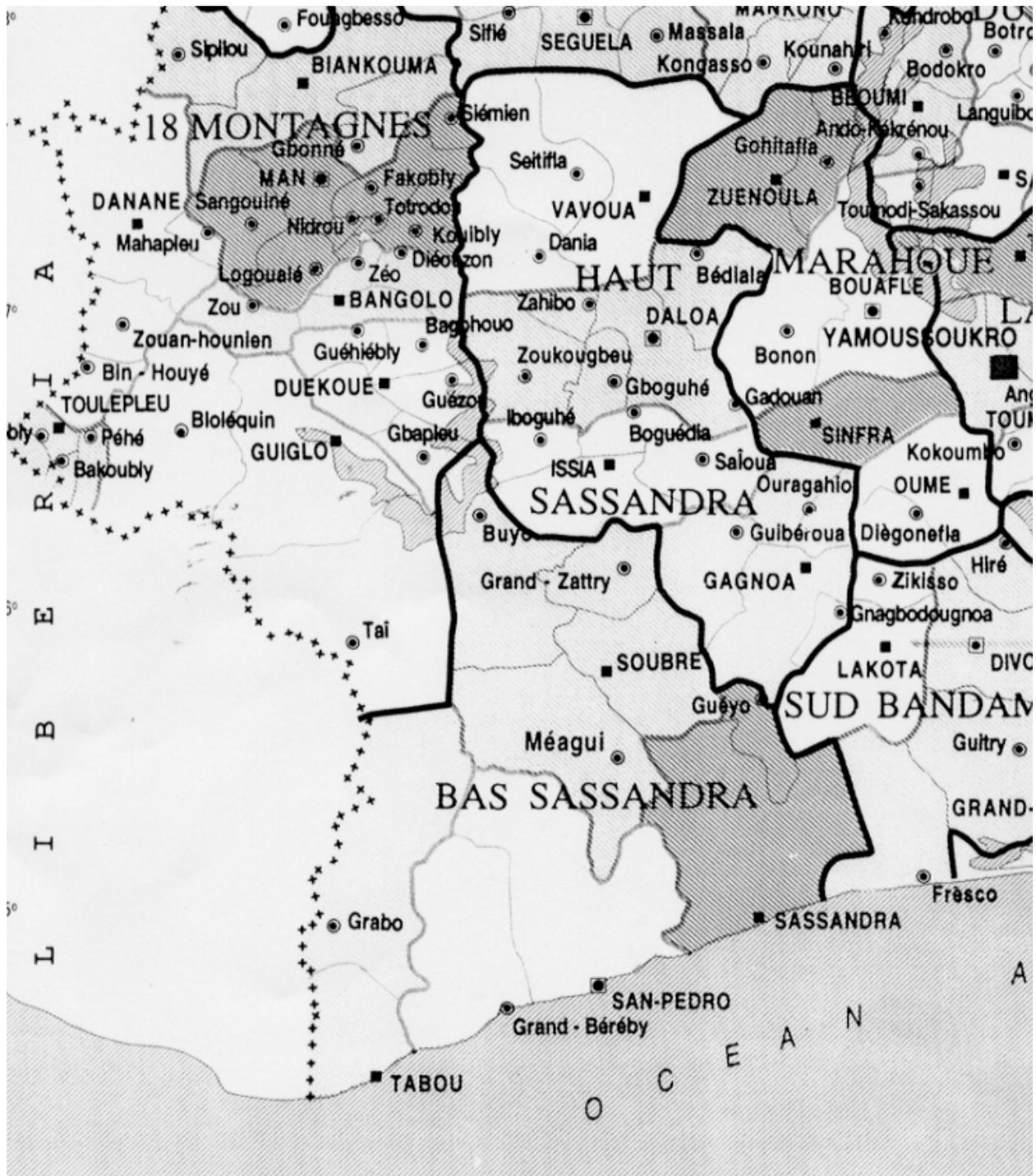
1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET DYNAMIQUE DE PEUPLEMENT DE LA RÉGION DU HAUT-SASSANDRA

Une région à vocation agricole et à forte migration

Carte administrative de la Côte d'Ivoire



Carte de la région du Haut-Sassandra



1.1. Généralités sur l'espace et l'organisation administrative

Selon le découpage administratif de 1990, la région du Centre-Ouest était composée des départements de Bouaflé, Daloa, Gagnoa, Issia, Oumé, Sinfra, Vavoua et Zuénoula. Le décret n°96-567 du 28 août 1996, portant organisation du territoire national, a scindé la région en deux nouvelles régions : la région du Haut-Sassandra comprenant les départements de Daloa, Gagnoa, Issia et Vavoua ayant pour chef-lieu Daloa et la région de la Marahoué avec les départements de Bouaflé, Oumé, Sinfra et Zuénoula ayant pour chef-lieu Bouaflé. Dans cette étude nous parlerons tantôt de la région du Centre-Ouest, tantôt de celle du Haut-Sassandra selon la disponibilité des informations nécessaires à l'analyse.

1.1.1. Le milieu physique du Centre-Ouest : une région à vocation agricole

Le Centre-Ouest est une zone forestière comprise dans l'inter fleuve Bandama-Sassandra. Elle a d'énormes prédispositions naturelles (climat, bons sols, forêt etc.). Ce qui fait d'elle une région à vocation agricole et d'attraction pour les groupes de populations allochtones ou étrangères à la recherche de terres cultivables. Le relief donne l'aspect d'une pénéplaine faiblement ondulée dont l'altitude varie de 200 à 350 mètres. Les plateaux sont entrecoupés par des vallées régulières donnant aussi des bas-fonds encaissés.

Cette région peut être classée dans la zone humide. Cette qualification est beaucoup plus liée à la répartition de la pluviométrie qu'à la hauteur de pluie. En effet, avec une pluviométrie moyenne de 1 200 à 1 600 mm d'eau par an, le climat pourrait être classé dans le tropical sèche, mais les pluies sont quasi ininterrompues de fin février à fin décembre avec un arrêt momentané entre juillet et août.

La température est homogène : elle tourne autour de 27°C en moyenne. Elle présente des amplitudes annuelles faibles de l'ordre de 5°C. Cette situation favorise une croissance soutenue des végétaux tout au long de l'année dans les endroits où l'eau est suffisante (bas-fonds hydromorphes) ; ce qui permet de réaliser par exemple cinq cycles de riz dans certains bas-fonds.

Les sols présentent de bonnes aptitudes agricoles et se prêtent à la plupart des cultures. En effet, les roches granitiques qui constituent l'essentiel du sous-sol de la région sont issues d'un vaste socle cristallin de la période de l'antécambrien dont le développement s'est étalé sur 1,5 à 2,3 milliards d'années. La faiblesse de l'érosion, conséquence du peu de relief et de la présence continue du couvert végétal, fait que les sols sont généralement profonds.

L'hydrographie est marquée par la présence des affluents du Haut-Sassandra (Lobo et Davo) et du lac de Buyo. De nombreux cours d'eau arrosent la région avec des régimes réguliers donnant lieu à l'existence de nombreux bas-fonds cultivables qui constituent un potentiel élevé d'intensification agricole.

Le Centre-Ouest appartient au secteur mésophile de la forêt dense guinéenne qui se caractérise par une chute simultanée des feuilles des grands arbres en saison sèche (décembre à février). La végétation jadis constituée de forêts denses a largement fait place à de vastes plantations de café et de cacao, de friches et de recrus. La partie nord de la région est une zone de transition de la végétation forestière vers la savane. Elle subit l'effet de la proximité de la savane au travers de l'allongement progressif et sensible de la période de saison sèche. Cette situation crée un milieu phytoécologique fragile dans cette partie de la région.

1.1.2. Organisation administrative du département de Daloa

Le département de Daloa est situé dans la région administrative du Haut-Sassandra. Il est limité au nord par les départements de Vavoua et de Zuénoula, au sud par ceux d'Issia et de Sinfra, à l'ouest par ceux de Duékoué et Bangolo et à l'est par celui de Bouaflé. Avec une superficie de 5 450 km², le département de Daloa occupe 28% de la surface de la région. Avant de devenir le chef-lieu de la région du Haut-Sassandra en 1996, Daloa fut successivement chef-lieu de subdivision administrative de Cercle puis du grand département de l'Ouest incluant Man, Issia, Gagnoa, Vavoua et Bouaflé et enfin de la région du Centre-Ouest.

Sous-préfectures et localités du département de Daloa



En 1996, le département de Daloa comptait 4 sous-préfectures : Daloa, Zoukougbeu, Gboguhé et Bédiala et comprenait 138 villages et environ 6 572 campements. Les villages sont regroupés en pays ruraux. Un pays rural est composé d'un village-centre et d'un ou plusieurs villages satellites. Les villages-centres sont des pôles de développement destinés à recevoir les équipements et infrastructures socio-économiques tels que l'école, les services de santé, le marché commun à l'ensemble des populations du pays rural. Le découpage du milieu rural du département de Daloa donnait 34 pays ruraux pour l'ensemble du département de Daloa : 14 pour la sous-préfecture de Daloa, 9 pour la sous-préfecture de Gboguhé, 6 pour la sous-préfecture de Zoukougbeu, 5 pour la sous-préfecture de Bédiala.

La sous-préfecture de Daloa

La sous-préfecture de Daloa a été créée par le décret n° 61-16 du 3 janvier 1961, qui scinda l'ancienne subdivision centrale en deux sous-préfectures. La deuxième était la sous-préfecture de Greubleu actuelle sous-préfecture de Zoukougbeu. Le découpage administratif intervenu à la faveur du décret n° 86-1921 du 24 septembre 1986 a scindé la sous-préfecture de Daloa de nouveau pour donner les sous-préfectures de Bédiala et de Gboguhé. Deux autres sous-préfectures ont vu le jour en 1997 par une nouvelle subdivision de la sous-préfecture de Daloa en 3 parties : Daloa, Gadouan et Zaïbo. Ces trois récentes sous-préfectures sont pour le moment administrées par le sous-préfet de Daloa et habitées respectivement par 226 468 habitants, 45 419 habitants et 23 888 habitants. Ensemble, elles couvrent une superficie de 2 244 km² et comprennent, en plus de la ville de Daloa, 44 villages et 206 campements.

La sous-préfecture de Bédiala

Association de neuf villages, Bédiala est la dernière appellation après plusieurs changements de noms. Le premier nom était " Due Mlianin " qui signifie " petits sambas " (bois) car ces arbres y étaient en grand nombre. Il eut ensuite une deuxième dénomination, " Djékéla ", qui signifie " Iroko ". Cela est dû au fait qu'un homme avait trouvé abri auprès d'un Iroko. Celui-ci était parti visiter ses pièges mais se trouva confronté à un grand danger. Il n'eut pas salut que par l'Iroko. Le troisième nom fut " Fle Dan ", ce qui signifie " village long ". Le nom actuel est " Bédiala " qui correspond à l'expression " où mon ami est tombé, j'y resterai moi aussi ". Cette localité fut érigée en sous-préfecture en 1980. Sa superficie est de 1 129 km² et sa population s'élève à 75 423 habitants dont 31% vivent dans le secteur communal. La sous-préfecture de Bédiala est constituée de 23 villages et 1 176 campements.

La sous-préfecture de Zoukougbeu

Un jour, un homme de provenance inconnue vint s'installer dans cette localité vers 1930. Pour subvenir à ces besoins alimentaires, il eut l'idée de créer une plantation. Quand il se rendit au champ, il fut surpris de voir les chenilles qui ont envahi son champ. Il dénomma ce lieu Zoukougbeu. Ce qui signifie en "Gnamboua", son ethnique, village des chenilles. Zoukou correspond à chenille et gbeu à village. D'une superficie de 1 448 km² et d'une population de 79 034 habitants, cette sous-préfecture créée en 1964 comprend 33 villages et 3 385 campements. Environ 26% de la population vit dans le secteur communal.

La sous-préfecture de Gboguhé

Les habitants du village de Gboguhé vivaient auparavant dans la zone d'Issia. Suite à des problèmes de cohabitation, trois frères: Kipré, Bidi et Gbo se sont retirés pourchassés par les autres peuples. Ils se sont d'abord installés près d'un fleuve nommé Gballo. Acculés encore par leurs assaillants, ils sont venus sur le site actuel de Gboguhé qu'ils ont trouvé propice à l'agriculture. Les trois frères ont fondé chacun, avec les membres de leurs familles respectives, des campements qui sont devenus par la suite des villages portant leurs noms : Kipréguhé, Bidiguhé et Gboguhé. Le village de Gboguhé finira par donner son nom à la région tout en englobant les deux autres. Il est actuellement un chef-lieu de sous-préfecture et une commune rurale. Cette sous-préfecture a été créée par le décret n°86-1021 du 24 septembre 1986 et ouverte par le décret n°90-1525 du 6 novembre 1990. La sous-préfecture s'étend sur une superficie de 741 km². Elle est peuplée par 49 091 habitants répartis dans 38 villages et de 1 805 campements. Le taux de « communalisation est de 39%.

1.1.3. La commune et la ville de Daloa

La ville de Daloa est née de la communauté de quatre villages : Loabia, Labia, Gbeuliville et Tazibouo en bordure des pistes Nord-Sud et Est-Ouest. L'urbanisation s'est faite progressivement autour de ces villages. L'arrivée du Gouverneur Peraldi en 1940, donne à la ville un nouveau visage. Il crée alors une ville avec un centre et cinq quartiers :

- quartier administratif,
- quartier de logements de fonction au sud du précédent,
- quartier commercial de part et d'autre de la voie Nord-Sud,
- zone d'activités industrielles sur la route de man,
- quartier dit « Africain », limité au sud par une zone basse marécageuse.

C'est en 1958 que la ville commence à bouger. Elle couvre à cette époque 242 hectares dont les ¾ des terrains urbanisables sont prévus par le plan Péraldi. Le quartier dit « Africain » est saturé et la ville passe de l'autre côté de la zone basse marécageuse pour créer le quartier « Marais » en 1959. Mais en 1960, à cause des problèmes fonciers, l'extension de la ville se voit bloquée vers les directions Ouest, Sud et Est. La ville se développe alors vers le Nord par la création des quartiers populaires Belleville, Aviation et Gbobebe au Nord-Ouest et le nouveau quartier résidentiel « Piscine » inauguré en 1967 au Nord-Est. En 1970, la ville couvre 645 hectares. A cette époque, l'urbanisation marque une pause : les terrains sont rares pour le plus grand nombre des habitants et il s'agit de « boucher les trous » en densifiant les lotissements déjà appliqués.

Mais en 1974, l'occupation spontanée du flanc de la colline Ouest qui deviendra le quartier Huberson, du nom du préfet de l'époque relance l'urbanisation de Daloa. En 1975, la ville couvre 838 hectares pour atteindre 1 340 hectares en 1980. Les terrains devenant rares, une forte occupation spontanée conduit à la création du quartier Bracodi au Nord-Ouest et Abattoir II au Sud-Est. A la même période, la gendarmerie occupa 45 hectares à l'entrée de la ville sur la route d'Abidjan et 15 hectares à la sortie sur la route d'Issia. Deux quartiers résidentiels sont aussi créés : Orly et Tazibouo II.

Aujourd'hui, Daloa est composé d'un noyau urbain de 30 quartiers, entourés d'une zone suburbaine, comptant sept « villages-quartiers » annexés récemment (1986) pour l'extension de la commune. Capitale de la région du Haut-Sassandra, avec ses 163 575 habitants en 1998, Daloa est classée troisième ville de Côte d'Ivoire. Située au carrefour des routes nationales Man-Abidjan et Odienné-San-Pedro, Daloa connaît un trafic routier conséquent.

On rencontre plusieurs types d'habitat dans la ville répartis en 5 catégories (haut standing, bon standing, moyen standing, évolutif, spontané) en fonction de leur niveau de services, de leur mode de construction et de la densité d'occupation. L'habitat de haut standing composé par des constructions individuelles de faible densité est localisé essentiellement au Nord de la ville dans les quartiers Piscine, Kirman et Tazibouo. L'habitat de bon standing a une densité moyenne et se développe dans les quartiers Piscine B, Tazibouo, Lobia, Commerce et Orly.

L'habitat évolutif constitue la plus forte densité d'occupation et occupe la majeure partie de l'habitat à Daloa. On y trouve comme matériaux de construction le banco, le dur et le semi-dur. Les superficies des parcelles tournent autour de 500 m² et comportent plusieurs constructions. L'habitat de moyen standing est dispersé à l'intérieur des quartiers d'habitat évolutif.

L'occupation spontanée de l'espace par la population qui ne peut accéder aux terrains planifiés a conduit progressivement à la création de 7 quartiers précaires : Orly II et III, Manioc (Sud B), Cafop, Soleil II, Spontané Sud B, Kennedy et Lobia. Disséminés dans tous les sens de la ville, ils sont en général juxtaposés aux quartiers nouvellement lotis. Leurs habitants sont des refoulés n'ayant pas de moyens pour occuper les quartiers lotis. Ces quartiers sont de grands consommateurs d'espace.

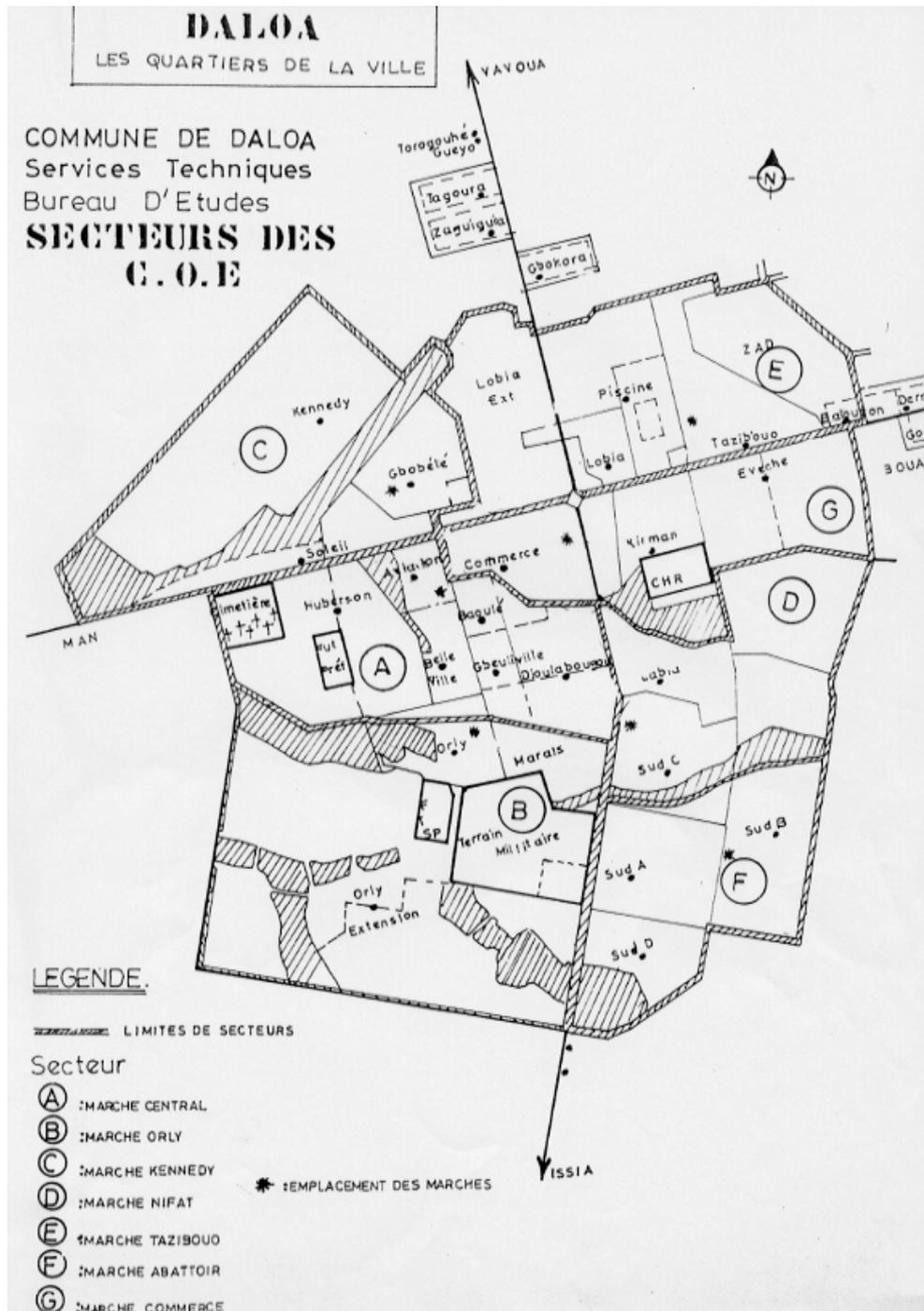
Ces quartiers sont reliés entre eux par une voirie en très mauvais état. Celle-ci est en grande partie en terre graveleuse non revêtue, même dans les quartiers de bon standing tels que Tazibouo I et II, Evêché, Piscine, Lobia, etc. En plus certaines de ces rues n'ont même pas de caniveaux pour l'évacuation des eaux pluviales. D'où la dégradation systématique de ces voiries après les saisons des pluies.

L'agglomération de Daloa exerce une influence importante sur le milieu rural environnant et au-delà, sur une grande partie de la moitié ouest du pays. A l'échelle départementale, on observe un rayonnement des pistes convergeant vers le centre de consommation de Daloa qui devient un marché où sont déversés les surplus de production vivrière. A l'échelle nationale, Daloa se trouve dans la zone agricole la plus productive du pays et bénéficie d'infrastructures routières permettant un trafic régulier de produits vivriers. Ainsi située au centre d'une zone de forte production agricole, Daloa apparaît comme une « ville à la campagne » constituant un débouché immédiat pour les produits vivriers de la région et une source d'approvisionnement pour l'ensemble du territoire ivoirien.

2. Historique du peuplement de la région du Centre-Ouest

L'histoire du peuplement du département de Daloa est intimement liée à celle de la région du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire actuelle. Les autochtones seraient des peuples qui habitaient la région avant le début de l'économie de plantation (1950). Il s'agit principalement des gban (gagou), des bété et des gourou. La connaissance de l'histoire de chacune de ces ethnies s'avère nécessaire, même si une place particulière est par la suite réservée aux bété qui représentent plus de la moitié de la population autochtone du département de Daloa. Au côté de ces peuples autochtones, il y a les allogènes qui sont venus s'installer dans la zone avec l'introduction des cultures de rente que sont le café et le cacao. Ce sont, pour les principaux et par ordre d'arrivée, les Mossi, les Dioula, les Baoulé, les Agni, les Sénoufo, les Maliens, les Béninois, etc.

Carte de la ville de Daloa



2.1. Les mandé sud : les gouro et les gagou

Les mandé-sud font partie de 5 aires culturelles de la Côte d'Ivoire. L'aire des mandé-sud est formée principalement de 7 groupes ethniques : yacouba, toura, mona, wan, ngan, gagou et gouro. Avant le XVI^{ème} siècle, les mandé-sud n'occupaient pas leurs sites actuels. Ils ont été pour la plupart établis dans la partie septentrionale de l'actuel pays Mahou. Gouro et yacouba occupaient la région comprise entre Odienné et Touba. Plusieurs villages mentionnés, comme lieux d'origine des lignages gouro, étaient situés dans l'actuelle subdivision de Mankono. La migration des mandé-sud depuis leurs zones de peuplement ancien jusqu'aux sites actuels ne commencent véritablement qu'à partir de la fin du XVI^{ème} siècle. A cette époque, les Malinké sont en marche vers le sud. " Les Kamara ou Diomandé envahissent la région de Touba au milieu du XVI^{ème} siècle, font une pause à Syano avant de se répandre progressivement du plateau de Konya (Odienné) aux rives de la Sassandra " (Diabaté H., 1987). Cette poussée entraîne la déstabilisation de la zone de peuplement des mandé-sud dont les populations refluent progressivement vers le sud.

Les gouro quant à eux marchant sur la forêt du sud-ouest expulsent les mona de leur habitat et s'installent à l'ouest de la Marahoué, entre Zuénoula et Vavoua. Ils se déploient ensuite jusqu'à l'est du Bandama, d'où ils sont chassés au XVIII^{ème} siècle lors de la mise en place des baoulé. La majorité d'entre eux reflue par la suite à l'ouest du Bandama pendant que d'autres avancent plus au sud et repoussent les gagou. Les gouro sont renforcés par les migrants venus de l'actuel pays bété qui s'installent dans la région de Zuénoula et de Sinfra. En somme, les gouro habitent les régions de Gohitafla et partagent avec d'autres populations les zones de Bouaflé, Daloa, Oumé, Vavoua. Au sud du pays gouro, le pays gagou occupe l'ouest d'Oumé.

1.2.2. Le groupe autochtone : les bété

La présente étude étant surtout axée sur le département de Daloa, il est nécessaire de réserver une place " aux groupes autochtones " que sont les bété. Les bété appartiennent à l'aire culturelle krou qui s'étend sur le centre-ouest, le sud-ouest de la Côte d'Ivoire et le sud du Liberia. Le terme krou désigne une division linguistique établie de part et d'autre du fleuve Sassandra. On distingue les krou orientaux (bété, dida, godié et néyo) et les krou occidentaux (bakwé, kroumen, néyo, wané).

Les populations connues aujourd'hui sous le nom de bété étaient à l'origine désignées par le terme " magwé " (Loucou, 1984). Leur origine suscite des hypothèses très diverses. Certains les font venir du Liberia (Delafosse, cité par Diabaté, 1987), d'autres leur trouvent une origine endogène (Louhoy, 1969).

On pourrait mettre sous le compte de l'oubli la thèse de l'autochtonie des bété. En effet, une installation qui a duré plusieurs siècles peut faire oublier les déplacements antérieurs pour ne privilégier que la conscience de l'autochtonie. Mais, compte tenu de la durée de résidence des bété dans leur habitat actuel, on peut effectivement leur concéder le terme d'autochtones de la région. En effet, selon Loucou (1984) "les bété paraissent avoir été fixés, sans doute dès la fin du Néolithique, au nord-est de leur habitat actuel, entre le Bandama et le Sassandra ".

Toujours selon Loucou, les bété ont connu deux grandes phases migratoires. La première se situe au XV^{ème} siècle. Partis des environs du Sassandra, ils atteignent la côte vers l'actuel Grand-Lahou, se répandent sur le littoral ouest jusqu'à Nigheu à l'est du Sassandra, remontent le cours de ce fleuve et s'établissent dans la forêt de Guidéko. C'est de cet endroit qu'ils sont allés s'installer près de Kpotiéwono dans l'actuelle région de Gagnoa, Ouragahio, Guibéroua. Le deuxième grand mouvement des bété se situe entre le XVII^{ème} et le XIX^{ème} siècles et correspond à l'éclatement du groupe et à la dispersion dans toutes les directions à partir de Kpotiéwono, à la suite de la guerre que leur livrèrent des ennemis invisibles ou une inondation catastrophique du cours d'eau. Cette expansion a favorisé les contacts avec d'autres ethnies vers le nord et le sud, ce qui a bouleversé le contexte linguistique. D'où les nuances dans le parler entre bété de Gagnoa, de Daloa et de Soubré. Cependant, tous les bété ont une conscience d'appartenir à une même communauté ethnique et culturelle.

La complémentarité des origines amène à penser qu'il est incorrect de parler d'ethnie bété. Ce groupe social ne serait que la résultante de sociétés qui, du fait de leurs aires géographiques initiales (l'orée des forêts dans les empires du Soudan et le royaume des ashantis), auraient des modes de vie similaires qui ont facilité leur rapprochement dans la zone forestière. Ce mouvement de regroupement en société homogène fixe (appelée ethnie) serait une réponse structurée d'entités différentes face au cadre

proposé par l'administration. Ce cadre opérait une classification qui permettait au colonisateur de mieux asseoir son pouvoir (Oswald, 1997). Ce processus de construction de l'ethnie trouve son prolongement dans l'économie de plantation qui marque de nos jours le département.

1.2.3. L'occupation effective du site de Daloa et des sous-préfectures

L'histoire de la mise en place des tribus révèle qu'après la dispersion des populations bété à partir du Kpotiéwono, le peuplement de cette région n'a pas été systématique. Il s'est effectué surtout par vagues et par poussées progressives vers le nord, par essaimage et même par regroupement d'individus venant de différentes directions. L'ancêtre présumé de la plupart des populations bété de Daloa est Dri Kpekpa Dalo (Zuno, 1980 cité par Alla D, 1991). Il est venu de la région du Yukolu au sud pour chasser dans l'actuelle région de Daloa. Il y trouva Gblie Gbaie Yada qui lui offrit l'hospitalité. Ce sont ses descendants qui ont formé les 7 tribus Gbalunwa et les 5 tribus Zeboua¹. Mais certaines tribus se réclament d'autres ancêtres. Parmi elles, la tribu Jetegwie qui couvre 17 villages au sud-ouest de la ville de Daloa, les tribus Dogbogwie et Lagogwie dont les ancêtres fondateurs sont venus de Soubré (Alla D. 1991).

1.2.4. Le Centre-Ouest : un milieu ouvert aux immigrants

La dynamique démographique de la région du Centre-Ouest et du département de Daloa n'est pas seulement due au seul fruit de la croissance naturelle. Les mouvements migratoires y ont également participé, grâce au commerce et à l'économie de plantation. On enregistre plusieurs types de phénomènes migratoires : la migration internationale et la migration inter-régionale.

La migration internationale

La migration internationale concerne les Syro-Libanais, les Africains de l'actuelle CEDEAO (Burkinabé, Maliens, Béninois, Togolais, Nigériens, Nigériens, Mauritanien, Sénégalais, etc.). Ces populations représentent 31% alors que les autochtones constituent 33,2% de la population régionale. Dans cette population étrangère, on note la part prépondérante des Burkinabé à 305 650 habitants. Ils représentent 64% des étrangers et 20% de la population régionale. Les Maliens au nombre de 93 130 habitants et les Guinéens au nombre de 35 762 habitants représentent respectivement 20% et 8% de la population étrangère.

On ne pourra comprendre l'importance numérique des étrangers qu'en expliquant l'historique de leur implantation. En effet, les burkinabé surtout les Mossi sont arrivés dans la région dans les années 1930. Ils étaient prestataires de service dans le cadre du travail forcé. Une fois le travail forcé aboli en 1946, l'extension des plantations de caféiers et de cacaoyers que créaient autochtones et allogènes a attiré encore plus une main-d'œuvre abondante de burkinabé. Profitant de leurs bons rapports avec les autochtones, ils ont acquis par la suite des terres pour s'installer comme planteurs. On les compte parmi les chefs d'exploitation de la région de Daloa (Alla D., 1991).

Selon Alla Della, "le cas des Sénégalais et des Syro-Libanais mérite d'être étudié, en raison du rôle que ceux-ci ont joué dans le développement de la ville de Daloa". Les Syro-Libanais sont apparus dans la région immédiatement après la guerre 1914-1918. Ce n'est qu'après 1927 qu'ils se sont installés à Daloa. Dans les années 1930, ils étaient comptés parmi les acteurs les plus dynamiques du commerce à Daloa. Après avoir perdu le contrôle des marchés de la kola au profit des commerçants dioula, ils se sont limités à la traite du café et du cacao qui se développa rapidement au début des années 1950. Ils ont ouvert progressivement des boutiques pour le commerce des marchandises.

Quant aux Sénégalais, ils sont arrivés à la faveur du commerce du caoutchouc, de la kola, des palmistes et de l'huile de palme. Ils étaient agents de maison de commerce de Sassandra ou de Dimbokro ou étaient simplement commerçants particuliers. Les premiers se sont installés dans la région de Daloa vers les années 1930 (Kipré P., 1985). Leur nombre était si important dans les années 1950 qu'un quartier de Daloa prit le nom de "quartier wolof".

¹ Ces tribus constituent plus des 2/3 de la population bété de Daloa.

La migration inter-régionale

La migration inter-régionale concerne essentiellement les populations des autres régions du pays du centre (groupe akan) et du nord (malinké et sénoufo). Ainsi, le groupe akan représente 51% de la population d'allochtones (et 18% de la population régionale), les Malinké 28% de la population d'allochtones et les voltaïque ou sénoufo 11%.

Le nombre important des akan notamment des baoulé observé ci-dessus provient comme pour les étrangers de l'histoire de leur installation. L'arrivée des baoulé est étroitement liée au développement des cultures de rente. Les premiers sont apparus dans la région vers 1910-1911 en tant qu'intermédiaires du commerce européen. Le nombre s'est par la suite amplifié compte tenu des cultures industrielles. Mais, selon Alla D, "depuis 1981, les baoulé ne sont plus nombreux à venir à Daloa en raison de l'épuisement des ressources foncières de cette région et de l'ouverture du front du Sud-Ouest".

Concernant les Malinké, on peut affirmer qu'ils sont les premiers allogènes à s'être installés dans la région de Daloa. Ils venaient à la recherche de "l'or vert de cette époque, la kola" (Kipré P, 1984 cité par Alla D. 1991). Ils s'installaient surtout comme commerçants, transporteurs, acheteurs de produits ou planteurs, surtout à Daloa-ville dont ils assurent le dynamisme commercial.

En somme, la région du Centre-Ouest et plus particulièrement le département de Daloa est une terre d'accueil de nombreux immigrants qui y viennent à cause des nombreuses potentialités de la région.

1.2.5. Apports migratoires récents

Au point de vue des flux migratoires, après Abidjan et la région du Sud, la région Centre-Ouest est la troisième région d'immigration. En effet, sur la période 1988-1992, la région a enregistré 310 863 arrivées et 281 293 départs de personnes de 6 ans et plus, soit un solde positif de 29 570 personnes. Si l'on ne considère que la population de 15 ans et plus, la différence entre entrants et sortants est de 42 587 individus. Ces résultats montrent la prépondérance des immigrants économiques. Il s'agit surtout des personnes de 15 ans et plus à la recherche d'un emploi ou d'une occupation.

Lieu de résidence actuel comparé au lieu de naissance pour les personnes de 6 ans et plus en 1993

Désignation	Région Nord (%)	Ensemble C.I (%)
Né dans la Sous-Préfecture de résidence actuelle	62	59
Né dans le département de résidence actuelle	3	5
Né dans un département autre que celui de résidence actuelle	5	3
Né dans région autre que celle de résidence actuelle	16	20
Né dans un autre pays	14	13
Total	100	100

Source : EIMU 1993

La proportion de natifs résidant dans la région Centre-Ouest, soit 70% est nettement inférieure à celle constatée dans la région Nord, soit 88%, et légèrement supérieure à 67% constaté sur l'ensemble de la Côte d'Ivoire. Cela montre que la région du Centre-Ouest accueille beaucoup d'immigrants.

Les données de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU) réalisée en 1993 font ressortir que sur une population résidente du Centre-Ouest de 1 822 878 individus, 547 793 n'y sont pas nés, soit 30% de la population totale. Près de la moitié (48%) des personnes non natives de la région proviennent de l'extérieur de la Côte d'Ivoire. Au niveau interne, les immigrants du Centre-Ouest proviennent du Centre (50 283), du Centre-Nord (49 232), de la ville d'Abidjan (47 550), et de la région Sud sans la ville d'Abidjan (46 422). Ces quatre régions totalisent 35% des personnes nées en dehors de la région.

Migration interne des 15 ans et plus selon la région d'origine et la région de destination (en %)

Région D'origine	Région de destination											
	Centre	Centre Nord	Nord Est	Centre Est	Sud	Sud Ouest	Centre Ouest	Ouest	Nord Ouest	Nord	Abidjan	Total
Centre							6,3					
Centre Nord							9,5					
Nord Est							1,4					
Centre Est							1,6					
Sud							12,0					
Sud Ouest							8,6					
Centre Ouest	12,3	9,7	1,1	0,5	17,3	10,3	0,0	10,2	4,4	2,9	29,9	98,6
Ouest							4,3					
Nord Ouest							3,2					
Nord							12,3					
Abidjan							22,3					
Total							72,5					

Source : EIMU 1993

1.3. Habitat et organisation sociale du milieu rural du Centre-Ouest

1.3.1. Un habitat fort dispersé

La région du centre-Ouest est caractérisée par la présence de villages auxquels sont rattachés des campements de cultures qui, de par leur dimension et le nombre d'habitants, sont souvent plus importants que le village mère. Historiquement, la segmentation des lignages donnait lieu à la création de nouveaux campements d'autochtones. Ce qui donnait un aspect dispersé à l'habitat. Ces campements se sont ensuite regroupés en villages pour mieux se défendre durant les guerres tribales.

La colonisation agricole a entraîné la création de nouveau des campements de culture qui, au fur et à mesure de l'accueil des migrants, ont atteint une proportion importante aujourd'hui. Ces campements trouvent leur origine dans les nécessités d'organisation de la production. En effet, l'éloignement du lieu d'habitation par rapport à la plantation influe sur le coût de production (temps de travail, transport, suivi du travail). Ces raisons ne suffisent pas à elles seules pour expliquer l'existence de nombreux campements dans le département : la course à la terre qui s'est instaurée après la déclaration de 1975 a eu pour corollaire la création d'un système de "rente foncière". Ce système a établi une confiance totale entre le tuteur et le migrant. Ce dernier, pour mieux rentabiliser ses coûts fonciers, a développé des stratégies d'occupation de sol rapide et de canalisation des migrants. Ainsi, tout en acquérant des grandes surfaces de café et de cacao sans l'accord de son tuteur, le premier migrant faisait supporter le coût de ses charges foncières par les migrants qu'il installait lui-même. Cette stratégie n'était viable que si le migrant était loin du village; d'où la nécessité de créer des campements.

Un objectif d'appropriation à plus ou moins long terme peut motiver aussi la création de campements : la relation tuteur-migrant est une forme de reconnaissance tacite du droit du tuteur sur les terres que le migrant occupe. La rupture de ce lien se fait d'autant mieux et facilement que le migrant est éloigné de son tuteur. De plus, l'éloignement de l'habitat du migrant permet à ce dernier de procéder à une reconstruction de sa société d'origine sans subir l'influence de la société d'accueil.

Cette dispersion de l'habitat présente l'inconvénient de multiplier les centres de décisions. Chaque campement est un centre de décision souvent différent de celui du village. Les relations village-migrants sont établies par le biais du tuteur. Le migrant reçoit les instructions du village par son tuteur. Les dons du migrant parviennent au village au travers de son tuteur. Il n'y a pas de distinction entre les relations village-migrants et tuteurs-migrants. Cet état de chose fait que les migrants participent peu aux prises de décisions dans les villages d'accueil.

1.3.2. Une organisation sociale excluant la centralisation du pouvoir

L'organisation sociale la plus fonctionnelle dans la région se situe au niveau du village. Cette entité est sous la direction d'un chef de village qui est assisté par des représentants de partis politiques et ceux des lignages ou quartiers. Le village comprend quelques fois des regroupements de jeunes mais qui sont peu représentés dans les centres de décision. Ces jeunes, de même que les associations de femmes, ne sont actifs qu'à l'approche des échéances électorales. L'assemblée villageoise est un organe de décision qui regroupe les représentants. Elle n'a pas toujours le dernier mot. Ainsi, le chef de village n'a qu'un rôle de représentation. Il n'a pas de véritable pouvoir de décision. Les centres de décisions réels restent le lignage ou la famille.

Les sociétés bété et gouro sont patrilinéaires et segmentaires. Elles sont patrilocales (Oswald, 1997) et n'ont pas de pouvoir construit au-delà du lignage ni de pouvoir centralisé. Historiquement, le niveau supérieur de l'organisation sociale était la tribu ou le clan ; c'est le "digpi" chez les bété de Daloa. Il regroupe l'ensemble des descendants directs ou assimilés (l'adoption était une pratique courante) d'un ancêtre commun. Le niveau d'organisation suivant est le village. Ce dernier est subdivisé en plusieurs quartiers. Les membres du même quartier se considèrent comme étant du même lignage, c'est à dire du même "grigbé".

Dans le village, il y a le lignage des membres fondateurs du village et les lignages des familles accueillies par les fondateurs. Le lignage se subdivise en segments de lignage minimal ("kosu") dans chaque quartier. Cette entité regroupe plusieurs descendants mâles consanguins, leur famille (ménage) et les esclaves éventuels. La société bété était une société guerrière. Le dernier niveau d'organisation est la famille "nucléaire" qui est constituée du mari, de sa ou ses femmes, ses descendants et assimilés. C'est le "zoa" à Daloa. Une grande autonomie des lignages était observée entre eux. Et le lignage ou le segment de lignage était le niveau privilégié de scission du quartier ou du village.

Des responsabilités précises étaient assumées par chacun des niveaux d'organisation. Le clan avait pour principal rôle l'établissement d'alliances pour faciliter les échanges. L'alliance matrimoniale garantissait ces échanges. C'était aussi à ce niveau qu'il y avait la coopération de pêche. C'est le cas aujourd'hui du regroupement des femmes de plusieurs villages encore en pratique dans le pays Niaboua. Le village et le lignage sont l'institution fondamentale. Dozon (1985) définit le village comme "une unité économique et politique au sein de laquelle un ensemble de patrilignages coopèrent ... en vue des activités cynégétiques et guerrières". Le village était le premier niveau de partage du foncier. Ce partage attribuait à chaque quartier un secteur pour la culture des vivriers, la kola et les palmiers.

Parlant des relations entre les lignages à l'intérieur du même village, Oswald (1997) remarque que "l'entente entre les quartiers du village était plus ou moins bonne, peut-être y avait-il une autorité s'appuyant sur une assemblée constituée de notables au niveau du village". Ceci laisse supposer qu'il y avait une organisation au niveau du village qui servait de base aux prises de décisions les plus essentielles pour la communauté. On observe d'ailleurs actuellement dans le pays Niaboua, une organisation sociale très voisine, cette forme de communauté. Le chef était appelé glohouri qui veut dire propriétaire (lohouri) de village (glo). Les segments de lignage qui ne se retrouvaient pas dans les décisions prises par cette assemblée avaient la possibilité de migrer et tenter leur chance ailleurs. Ils gardaient cependant de très bonnes relations avec le village d'origine. Ils gardaient même leurs privilèges attachés à la terre.

La vraie autorité pesante et forte s'observait au niveau du lignage. Elle était le fait des aînés et des chefs de lignage. Leur autorité reposait sur le contrôle des moyens de production (outils agricoles, armes de chasse), les kolatiers et les palmiers ainsi que les biens d'échange du lignage. La possibilité qu'ils avaient d'adopter des neveux, des étrangers et des esclaves renforçait l'autorité collective des aînés sur la jeune génération. Le chef de lignage pouvait aussi décider de la vente d'un enfant comme esclave mais avec l'accord d'autres membres de la famille. Il faut noter que les biens d'échange étaient indispensables au mariage des cadets. La gestion de la récolte et surtout de la nourriture se faisait au niveau de la famille nucléaire. Les femmes étaient responsables de cet aspect de la vie sociale. Chacune d'elles gérait son grenier et devait faire appel aux autres co-épouses en cas de rupture de stock.

L'accès à la femme était un passage important dans le développement de l'individu dans la société et même du lignage. La femme assurait la double fonction de la production alimentaire et de la cuisine. Elle participait à l'acquisition des biens d'échange qui servaient dans les négociations pour acquérir le travail et les outils : un ensemble de biens divers était versé par le chef du lignage de l'époux au chef du lignage de la mariée. Il y avait donc une circulation croisée entre les femmes et la richesse.

Cette forme d'organisation de la société avait le germe de son expansion en entités autonomes en son sein. Le premier aspect qui le montre est le fait que le lignage était le lieu d'expression réel de l'autorité. La segmentation des lignages intervenait au fur et à mesure de l'accroissement des familles. Les rameaux du lignage qui se sentaient lésés dans la transmission du pouvoir et des richesses préféraient s'exiler et créer de nouveaux campements puis villages qui gardaient des liens avec le village d'origine. Ces segments de lignages dissidents étaient généralement constitués de descendants d'un même ancêtre maternel. Le second aspect est le mécanisme de maîtrise des cadets dont le facteur important était la richesse. Il offrait à ces derniers la possibilité de choisir leurs aînés : le cadet choisi l'aîné qui peut assumer les frais liés à son mariage pour lui offrir en retour sa main-d'œuvre et sa valeur sociale (bon guerrier). Le troisième aspect vient du fait que les bétés semblent éloignés du lien de sang. Ils avaient une grande capacité d'agrégation des captifs et des étrangers dont les descendants pouvaient avoir les mêmes droits que les enfants légitimes. De plus, les chefs de lignage avaient la possibilité de vendre des enfants de leurs familles.

La force de cette société à procéder par rupture contrôlée, empêchait l'instauration d'un pouvoir transmissible. "Celui qui détenait une richesse accédait au travail des autres pour une valeur plus élevée" (Oswald, 1997). L'accroissement des membres de cette famille l'amenait à atteindre une masse critique de personnes dont le coût d'entretien devenait supérieur à sa productivité à un niveau de force productive donné. La disparition du chef de famille ouvrait la voie à une segmentation. Celle-ci se justifiait entre autres par le souci de contrôler les cadets par une valeur moindre des biens échangeables. Le fonctionnement de cette société avait pour base une production agricole lignagère qui donnait un rôle important au foncier. La notion de chef de village était ignorée. L'administration coloniale a créé ce poste pour mieux asseoir sa domination.

1.3.3. Le foncier

Il est difficile aujourd'hui de se convaincre de l'existence de chef de terre dans la région du Centre-Ouest. Ce phénomène a pourtant existé. Il y avait le droit du premier occupant. Ce qui s'exerçait au travers de l'agriculture, de la chasse et même de la cueillette. Ce droit était détenu par le lignage fondateur du village. Il était exercé par le chef du lignage. Chaque quartier recevait du premier occupant ou de l'aîné de la famille du premier occupant des secteurs où ses membres avaient la liberté d'installer leurs champs. Les terres défrichées d'un secteur par un membre du lignage faisaient l'objet d'attribution à ce lignage. Les secteurs étaient gérés par le chef de lignage et la famille qui avait pour la première fois cultivé la terre en gardait le contrôle. Cette évolution faisait que le premier occupant perdait son droit sur la terre. Le rôle du premier occupant se limitait à des fonctions mystiques. C'est ce qui fait dire à Dozon, (1985) que les chefs de terre ("dudubeno") existaient en pays bété mais que ceux-ci n'auraient que des fonctions religieuses.

Les espaces non encore défrichés ne faisaient l'objet d'aucune appropriation individuelle ni lignagère. Ils faisaient pourtant l'objet de marquage territoriale lors des chasses ou des activités d'échange (appropriation par l'usage). Les marquages étaient imprécis et les limites inter-villages faisaient toujours l'objet de conflits et de renégociations permanentes. La dynamique du foncier décrit ci-dessus aboutit aujourd'hui à une parcellisation par famille large ou nucléaire ou par individu. Il n'y a pas de terre au nom du village. L'accueil des allogènes s'est donc opéré par famille ou par individu et non par village.

1.4. Situation démographique actuelle

La situation démographique est analysée ici à l'aide des variables : taux de fécondité, densité, sexe et l'âge. Les informations de base proviennent des enquêtes statistiques et recensements de la population réalisées par l'INS.

1.4.1. La fécondité

La Côte d'Ivoire est un pays à fécondité élevée (5,7) mais qui varie selon la région de résidence des femmes. Ainsi, à l'exception d'Abidjan, les femmes de la Forêt urbaine ont le plus faible taux de fécondité (5,4). Tandis que celles de la Forêt rurale ont 6,4 enfants en moyenne à la fin de leur vie féconde. Le département de Daloa fait partie de la région forestière qui connaît un taux de fécondité très élevé handicapant ainsi le développement économique et le niveau de vie des habitants. Cela interpelle les autorités à mettre en œuvre une politique régionale de population vigoureuse nécessaire pour faire baisser ce taux.

Le niveau de fécondité selon le milieu de résidence

Région	Indice synthétique de fécondité
Abidjan	4,1
Forêt urbaine	5,4
Savane urbaine	5,6
Forêt rurale	6,4
Savane rurale	6,6
Ensemble	5,7

Source : EDSCI, 1994

1.4.2. La densité de la population

La Région du Haut-Sassandra avait en 1988 une densité de 51 hab/km² contre 66 hab/km² dans le département de Daloa, ce qui la mettait au-dessus de la moyenne nationale (34 hab/km²). Cette région est donc considérée comme l'une des zones les plus densément peuplées de la Côte d'Ivoire. En 1998, cette tendance n'a pas changé puisque cette densité s'est élevée à 70 habitants au km² pour la région et 92 habitants au km² pour le département. On observe cependant une variation de la densité dans les différents départements. Deux départements sont en deçà de la moyenne régionale. Il s'agit de Issia et Vavoua qui comptent respectivement 69 hab/km² et 44 hab/km². La plus forte densité est enregistrée dans le département de Daloa (92 hab/km²). De même, la densité de la population n'est pas uniforme dans le département de Daloa, la sous-préfecture de Daloa enregistre une densité de 132 habitants au km² tandis que les autres sous-préfectures ont des densités de 82 habitants au km², 67 habitants au km², et 55 habitants au km² respectivement pour Gboguhé, Bédiala et Zoukougbeu. La densité de la population du département de Daloa a subi un accroissement important et régulier : de 18 habitants au km² en 1965, elle est passée à 37 habitants au km² en 1975, puis 67 habitants au km² en 1988 et 92 habitants au km² en 1998.

Evolution des densités de population dans la Région du Haut-Sassandra

Département	Superficie	1965		1975		1988		1998	
		Population	Densité	Population	Densité	Population	Densité	Population	Densité
Daloa	5 450	95 900	18	199 436	37	359 753	66	499 323	92
Gagnoa	4 500	119 800	27	171 444	38	276 217	61	350 769	78
Issia	3 590	53 200	15	101 828	28	195 663	55	248 216	69
Vavoua	6 160	25 600	4	67 321	11	168 292	27	271 791	44
	19 700	294 500	15	540 029	27	999 925	51	1 370 099	70

1.4.3. Structure de la population par sexe et âge

La Côte d'Ivoire est généralement divisée en deux zones écologiques. Il est souvent admis, et cela est vérifié, que les régions forestières ivoiriennes renferment une proportion plus importante d'hommes que de femmes. La région du Centre-Ouest ne fait pas exception à la règle.

Si on se réfère à la répartition par sexe de la population de 1988, il ressort que plus de la moitié de la population de la région est masculine : les femmes ne représentent que 47,8% de la population globale. Ce résultat se retrouve pratiquement dans tous les départements. Dans le département de Daloa, la proportion des hommes est de 52,3% contre 47,7% de femmes. En posant l'hypothèse de la constance du sex-ratio, nous pouvons, à partir des données globales issues du RGPH 1998, estimer la structure par sexe de la population de la région du Haut-Sassandra et du Département de Daloa. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-après.

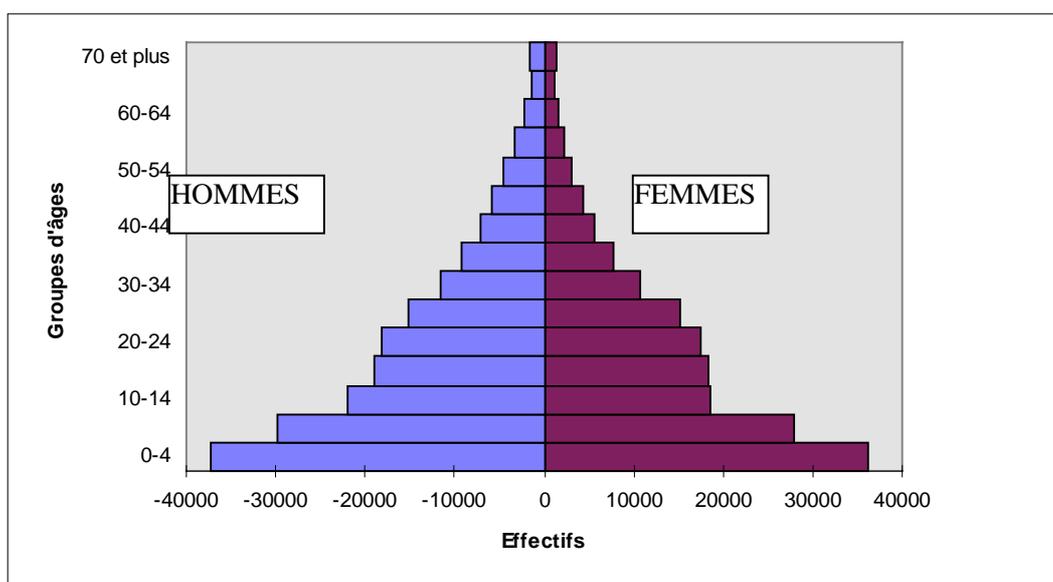
Répartition de la population de la Région du Haut-Sassandra selon le sexe

Département	1988				1998			Accroissement 88-98
	Hommes	% hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Daloa	187 987	52,3	171 766	359 753	261 146	238 177	499 323	3,33
Gagnoa	144 807	52,4	131 410	276 217	183 803	166 966	350 769	2,42
Issia	101 455	51,9	94 208	195 663	128 824	119 392	248 216	2,41
Vavoua	90 175	53,6	78 117	168 292	145 680	126 111	271 791	4,91
RHS	524 424	52,2	475 501	999 925	715 192	654 907	1 370 099	3,20

Source : RGPH (1988, 1998)

La structure de la population selon l'âge en 1988 présentée sous forme de pyramide des âges pour la région Centre-Ouest (figure 1) montre une base large et un sommet effilé. Cela est révélateur de l'extrême jeunesse de la population. Plus de 57% de personnes ont entre 0 et 19 ans révolus. En faisant une répartition plus fine, on constate que les enfants de 0 à 14 ans révolus représentent 47,6% de la population, les jeunes de 15 à 29 ans, 27,1% tandis que les adultes de plus de 30 ans ne représentent que 25,3%.

Pyramide des âges de la Région du Centre-Ouest (1988)



1.4.4. Population du département de Daloa

Depuis 1965, la population a connu des taux de croissance annuels décroissants. Sur la période 1965-1975, ce taux s'élève à 7,7% puis baisse d'environ la moitié sur la période 1975-1988 passant 4,6% pour atteindre 3,3% sur la période 1988-1998. La population du département s'élève actuellement à 499 323 habitants. Cette tendance à la baisse du taux de croissance de la population se retrouve dans l'évolution de la population de toutes les sous-préfectures. Elle se retrouve aussi dans le développement des milieux communaux excepté la commune de Zoukougbeu. En effet, la population de la commune de Daloa qui s'élève à 172 653 habitants a augmenté de 9,7% de 1965 à 1975, de 4,4% de 1975 à 1988 et de 2,4% de 1988 à 1998 tandis que celle de la commune de Bédiala s'est accrue à des taux de croissance de 8,5% en 1975-1998 et de 4,5% en 1988-1998. Par contre, la population de la commune de Zoukougbeu évolue à des taux croissants, 4,5% sur la période 1975-1988 et 7,6% sur la période 1988-1998. La part de la population du département de Daloa dans l'ensemble de la région du Haut Sassandra a toujours été de l'ordre de 34-36%.

En admettant l'hypothèse selon laquelle les proportions d'individus par tranche d'âges sont restées inchangées entre 1988 et 1998, il devient possible d'estimer la population du département par tranche d'âge. On constate que les enfants de 0 à 14 ans révolus représentent 48% de la population, les jeunes de 15 à 29 ans, 29% au moment où les adultes de 30 ans à 44 ans constituent seulement 14 % de la population totale. Cette situation constitue une charge importante pour les adultes.

Répartition de la population du département de Daloa selon les tranches d'âge

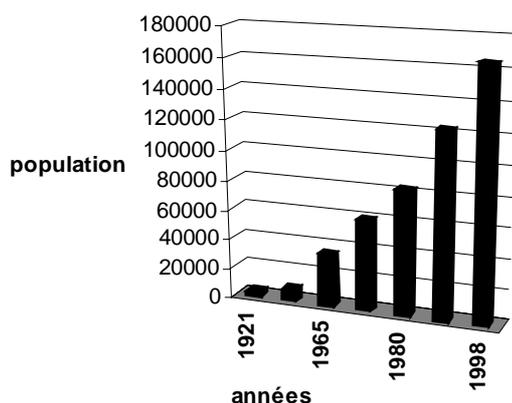
	1988					1998			
	% hommes	Hommes	% femmes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	%
0-14 ans	47	88 946	48	82 758	171 705	123 565	114 752	238 317	48
15-29 ans	28	52 293	30	51 105	103 399	72 646	70 862	143 509	29
30-44 ans	15	27 716	14	24 219	51 935	38 504	33 582	72 086	14
45 et plus	10	19 026	8	13 689	32 714	26 431	18 981	45 411	9
Total	100	187 982	100	171 771	359 753	261 146	238 177	499 323	100

Source : RGPH (1988)

1.4.5. Population de la ville de Daloa

La population de la ville de Daloa qui est de 121 842 habitants en 1988 est passé à 163 575 habitants en 1998, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,4%. Elle accueille actuellement 33% de la population départementale. La croissance démographique de la ville de Daloa s'est amorcée dès 1921. A cette époque, la population était estimée à 2 811 habitants. En 1954, 33 ans plus tard, elle atteint 7 487 personnes. Le taux d'accroissement moyen annuel au cours de cette période a été de 3%. Mais, entre 1954 et 1965 ce taux est passé à 15%. C'est à ce moment que Daloa avec ses 35 000 habitants est devenue la 3^{ème} ville de la Côte d'Ivoire après Abidjan et Bouaké. Elle n'a cessé de s'accroître depuis lors. C'est une des villes forestières la plus peuplée.

Evolution démographique de la ville de Daloa



Pour pouvoir estimer la population dans chaque quartier, nous avons adopté la structure établie par l'INS avant le RGPH₁₉₉₈. La ville de Daloa comprend 20 quartiers. Les quartiers de plus de 10 000 âmes sont au nombre de 5 (Abattoir, Orly camp militaire, Mossibougou, Dioulabougou et Marais). Tandis que 2 seulement ont un effectif de moins de 500 personnes (Tazibouo, Ecole française et Evêché). Les quartiers peuvent être classés en 3 catégories en fonction du standing de l'habitat. La population des quartiers de bon standing constitue 6%, celle du moyen standing 72% et celle des quartiers précaires 22%. Les quartiers de bon standing sont Tazibouo, Tazibouo Ecole Française, Tazibouo Etat-major, Evêché, Piscine et Kirman tandis que les quartiers précaires sont Orly (Orly II et III), Savonnerie ou Sud D, Sud B, Gbobele II ou CAFOP, Soleil II, Kennedy II et Lobia.

Un accent particulier doit être mis sur les quartiers précaires de la ville. La population de ces quartiers s'élève à 37 761 habitants. Ceux-ci vivent dans un environnement qui laisse à désirer. En effet, la dépense moyenne par mois y est de l'ordre de 70 000 Francs. Les logements sont bâtis en matériaux de fortune et de récupération. Les murs sont en banco, en bois, en planches et en parpaing tandis que les toits sont couverts de tôles usées ou de matières plastiques. Ces quartiers étant mis en place sans aucun statut d'occupation régulier, il n'y a pas d'infrastructures socio-économiques en leur sein : pas de branchement à la SODECI (la population utilise l'eau des puits en général), pas d'électricité, pas de formations sanitaires, pas d'écoles, pas de téléphone, pas de voirie normale, pas de marchés, pas de caniveaux pour l'écoulement des eaux pluviales et pas d'emplacement pour l'évacuation des ordures et des eaux usées.

Répartition de la population selon les quartiers de Daloa

Quartier	Population	Quartier	Population	Quartier	Population
Huberson	8 814	Ségou	1 188	Tazibouo Ecole française	447
Commerce	4 199	Tazibouo Etat-major	2 193	Soleil	7 113
Kennedy	4 187	Evêché	420	Lobia 2	3 204
Lobia	1 947	Orly camp Militaire	14 391	Mossibougou	9 614
Gbobele	6 918	Kirman	1 394	Dalo-Labia	7 542
Tazibouo	3 643	Baoulé	3 881	Daloa sud A	7 106
Abattoir	10 612	Aviation	5 386	Dioulabougou	12 613
Piscine	2 011	Labia	5 505	Belle-ville	8 078
Gbeuville	4 161	Savonnerie sud D	2 125	Wolof	3 445
Orly	4 540	Soleil 2	4 950	Marais	11 949
Total ville de Daloa : 163 575					

Source :Estimations INS, 1998 et RGPH, 1998.

2. DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES

Insuffisance et mauvais état des infrastructures socio-économiques.

La crise économique des années 80 a brisé le dynamisme économique dans le département de Daloa. La déforestation et l'effondrement des cours du café et du cacao ont aussi affecté le niveau de vie des planteurs de la région. La reprise de la croissance, suite à la dévaluation, semble ne pas combler le fossé creusé dans le niveau de vie des ménages.

A cela s'ajoute un taux de chômage important parmi les actifs, et plus encore de sous-emploi dans l'informel : la structure d'emploi est ici nettement orientée vers le recours aux aides familiales et apprentis peu ou pas rémunérés. Le sous-équipement de la ville de Daloa et l'absence d'entretien des infrastructures existantes, la dégradation du réseau de drainage et l'insalubrité grandissante sont les principales préoccupations de ses habitants. Cette partie présente quelques éléments permettant d'apprécier les conditions de vie à Daloa.

2.1. Le niveau et la structure des dépenses des ménages

La consommation des ménages du département, a été approchée à l'aide d'une enquête budget-consommation auprès des ménages de la commune urbaine de Daloa (quartiers/sous-quartiers et villages rattachés) et des sous-préfectures. Afin d'estimer les écarts de consommation entre familles du milieu urbain, une distinction par quartier a été faite entre les ménages situés dans six quartiers de bon standing, les ménages résidant dans 22 quartiers de standing moyen et les ménages vivant dans six quartiers précaires.

Structure des dépenses des ménages du département de Daloa en 1997

Type de milieu	Bon standing	Moyen standing	Précaire	Villages commune Daloa	Total commune Daloa	Reste département	Ensemble Département
Alimentation	34	48	61	58	49	60	55
Santé	4	4	5	8	5	5	5
Éducation	9	5	2	5	5	6	6
Transport	12	9	3	7	9	7	8
Équipement	3	2	1	1	2	1	2
Logement	21	13	10	5	13	3	7
Habillement	14	10	15	10	11	14	13
Loisir	3	7	4	6	6	4	5
Total	100	100	100	100	100	100	100
Consommation totale (millions de francs)	2 996	32 349	3 417	1 116	39 878	51 841	91 719
Consommation par tête (Francs)	295 999	250 950	139 269	122 770	230 972	158 695	183 687

Source : enquêtes ECOLOC-Daloa, 1998

Pour l'année 1997, la consommation finale des ménages du département a été estimée à 92 milliards de francs répartis en 40 milliards dans la commune et 52 milliards dans le reste du département. Par ordre d'importance, le poste alimentation absorbe près de 55 % des dépenses courantes des ménages, l'habillement 13 %, le transport 8 %, le logement 7%, l'éducation 6%, la santé 5 %, le loisir 5% et l'équipement 2%. La dispersion autour de ces coefficients par poste est élevée selon le lieu de résidence. Pour seules comparaisons, le coefficient alimentaire est de 61 % pour les ménages installés dans les quartiers précaires, 58% dans les villages rattachés à la commune de Daloa, alors qu'il est de 34% dans les quartiers de bon standing.

La consommation annuelle moyenne par tête du département de Daloa est estimée à 183 687 francs, soit 158 695 francs en milieu rural et 230 972 francs dans la commune de Daloa. Cette consommation atteint le plus bas niveau (122 770 francs) dans les villages de la commune de Daloa. Cela fait croire que le niveau des dépenses dans ces villages est inférieur à celui des quartiers précaires. Il n'en est pas ainsi puisque les dépenses par ménage dans les villages sont de 80 799 francs par mois contre 61 634 francs par mois dans les quartiers précaires. Cela est dû à la taille élevée des ménages dans les villages.

2.1.1. L'alimentation

Les ménages de la commune de Daloa consacrent 18 milliards de dépenses à leurs achats alimentaires tandis que les ménages du reste du département affectent à ce poste de dépense un montant de 17,1 milliards. Si l'on y ajoute les biens alimentaires divers produits directement par les ménages pour leur propre consommation, dont la valeur est estimée à 15,2 milliards (1,4 milliard dans la commune et 13,8 milliards dans le reste du département), l'on se rend compte que les dépenses alimentaires accaparent 55% des budgets familiaux. Ainsi, la consommation alimentaire totale des ménages de la commune de Daloa est de 19 milliards contre 31 milliards dans le reste du département.

Dépenses alimentaires (en millions de Francs)

Produits	Commune Daloa		Reste département		Ensemble Département	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Riz	5 001	26	6 183	20	11 184	22
Féculets	1 452	8	5 099	16	6 551	13
Banane plantain	648	3	3 861	12	4 510	9
Graines de palme	727	4	1 769	6	2 495	5
Arachides	976	5	1 460	5	2 436	5
Feuilles et légumes	1 635	8	1 736	6	3 372	7
Fruits	308	2	778	3	1 086	2
Huile de palme et de karité	199	1	395	1	594	1
Boissons alcoolisées	1003	5	1835	6	2838	6
Pain	844	4	950	3	1 794	4
Œufs de poulets	279	1	86	0	365	1
Attiéké	1 068	6	776	3	1 844	4
Poissons et crustacés	1540	8	2073	7	3613	7
Huile raffinée	856	4	584	2	1 440	3
Poulets et autres volailles	409	2	838	3	1 248	2
Viande de bœuf	2 011	10	2 014	6	4 025	8
Autres	446	2	451	2	897	2
Total	19 404	100	30 890	100	50 294	100

Source : enquêtes ECOLOC-Daloa, 1998

Les achats de céréales principalement le riz, de féculents - igname, manioc et banane plantain -, de poissons et crustacés ainsi que de la viande de bœuf absorbent près de deux tiers du budget consacré à l'alimentation aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Au niveau départemental et par ordre d'importance, on a la structure suivante : le riz (22%), les féculents (22%), la viande de bœuf (8%) et les poissons et crustacés (7%). Ces produits constituent donc l'alimentation de base de la population. Les autres aliments consommés de façon significative sont les légumes (7%), l'arachide (5%), les graines de palme (5%), l'attiéké (4%) et le pain (4%).

2.1.2. L'habillement

Dans tout le département, l'habillement constitue le second poste de dépense après l'alimentation. Les ménages de la commune de Daloa y affectent 4,4 milliards contre 7,1 milliards pour les ménages du reste du département. Ce poste, incluant aussi bien les vêtements et les services rattachés que les soins de beauté et les bijoux, prend une part importante du budget familial dans tout le département (13% des dépenses totales). Les services de couture et d'entretien des cheveux sont très bien rémunérés puisque les ménages y consacrent respectivement 1 milliard et 1,2 milliard.

Dépenses d'habillement (en millions de Francs)

	Commune Daloa		Reste département		Ensemble Département	
Produits	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Vêtements enfants	873	20	1 337	19	2 210	19
Vêtements femmes	1 103	25	1 970	27	3 072	27
Vêtements hommes	640	15	1 233	17	1 873	16
Chaussures	591	14	767	11	1 357	12
Frais de couture	443	10	612	9	1 054	9
Bijoux, montres	271	6	220	3	491	4
Entretien, coiffure	428	10	777	11	1 205	10
Autres	24	1	252	4	276	2
Total	4 372	100	7 167	100	11 539	100

Source : enquêtes ECOLOC-Daloa, 1998

2.1.3. Le transport

Par ordre d'importance, le troisième poste budgétaire des ménages urbains est celui du transport et des communications, pour un total annuel de dépenses de 3,6 milliards répartis en carburant pour les propriétaires de véhicules et cyclomoteurs (20%), en entretien des moyens de transport (15%) et en déplacements hors ville (36%). La rubrique des déplacements faits en dehors de la ville de Daloa gonflent l'ensemble de ce poste et elle correspondrait aux frais engagés pour les visites faites par les citadins dans leurs villages nats ou dans d'autres régions reculées. Le transport constitue également le troisième poste de dépense dans le reste du département avec un montant annuel de 3,8 milliards. Cette fois-ci, ce sont les courses quotidiennes et le transport des enfants à l'école qui se voient accordés respectivement 55% et 29% des dépenses du poste. Il s'agit pour l'essentiel des déplacements des sous-préfectures vers la ville de Daloa par des élèves et des particuliers compte tenu des frais de transport exorbitants et de l'existence d'un grand nombre d'infrastructures scolaires dans la commune de Daloa au détriment du reste du département.

Dépenses de transport (en millions de francs)

	Commune Daloa		Reste département		Ensemble Département	
Produits	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Transports enfants école	143	4	1 113	29	1 256	17
Courses quotidiennes	627	18	2 079	55	2 707	37
Transport fluvial	0	0	0	0	0	0

	Commune Daloa		Reste département		Ensemble Département	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produits						
Carburant si véhicule	714	20	13	0	728	10
Entretien véhicule	544	15	66	2	610	8
Téléphone, timbre...	299	8	184	5	482	7
Voyages membres ménage	1 231	35	349	9	1 580	21
Total	3 558	100	3 804	100	7 362	100

Source : enquêtes ECOLOC-Daloa, 1998

2.1.4. Le logement et l'équipement

Associé à l'eau et à l'énergie, ce poste représente 7% des dépenses totales des ménages dans l'ensemble du département. Par contre, ce poste constitue 13% des dépenses des ménages de la commune de Daloa, ce qui le place en seconde position après l'alimentation. Le montant affecté à ce poste est de 5,4 milliards en milieu urbain.

L'équipement est le poste auquel les ménages consacrent le moins de moyens que ce soit dans la commune de Daloa (899 millions) que ce soit dans l'hinterland (571 millions). Il représente dans le département 2% des dépenses totales des ménages et consiste essentiellement en l'achat de téléviseurs (42%) et de poste de radio (36%). Les congélateurs et réfrigérateurs qu'on retrouve surtout dans la commune de Daloa représentent respectivement 8 et 6 % des dépenses d'équipement du département.

2.2. Le cadre de vie en milieu urbain

L'état de l'assainissement, l'accès à l'électricité, à l'eau potable et aux services de communication téléphonique constituent aussi des indicateurs de conditions de vie des populations. Par rapport à ces services collectifs, le département de Daloa est mieux nanti que la plupart des autres départements du pays. On constate que la plus grande partie des infrastructures du département est concentrée dans la ville de Daloa. Mais, elles restent insuffisantes et mal entretenues pour un pôle de développement régional. Le cas de la voirie est criard et reste un handicap sérieux pour la ville de Daloa.

2.2.1. Une voirie départementale et communale défectueuse

Réseau routier départemental

La région du Centre-Ouest est sillonnée par 10 047 km de routes dont 9 075 km en terres et 972 km de routes bitumées. Au niveau du département de Daloa, la situation se présente comme suit : 1 090 km dont 931 en terre et 159 de routes revêtues. La ventilation par département révèle une situation qui n'a guère évolué au fur des ans, la proportion de routes en terre variant de 85 % (département de Daloa) à 93 % (département de Vavoua). Ces dernières années, on note l'absence criarde de travaux à neufs sauf en 1999 où, sur l'axe Bouaflé – Man, la BCEAO a financé la réhabilitation du tronçon Rond point central – Sortie de la ville.

Répartition départementale de l'ensemble des routes (en km)

Départements	Réseau routier	Routes en terre	Routes revêtues
Daloa	1 090	931	159
Gagnoa et Oumé	3 393	3 119	274
Bouaflé, Sinfra et Zouenoula	2 600	2357	243
Vavoua	1 241	1156	85
Issia	1 723	1512	211

Le réseau bitumé est formé de deux importants axes qui se coupent à l'orthogonale dans le centre ville de Daloa. Le premier axe relie Abidjan à l'ouest de la Côte d'Ivoire (Bouaflé, Daloa, Man) et aux pays voisins (la Guinée et le Liberia). C'est par cette route que sont évacués les produits agricoles de l'ouest du pays et de la Guinée vers les ports d'Abidjan ou de San Pedro (Café, cacao, bois...). C'est aussi elle qu'emprunte l'importante communauté guinéenne en Côte d'Ivoire. Cette voie est parsemée par endroits de nids de poule, surtout à l'entrée de Daloa. Le deuxième axe relie San Pedro à l'Ouest (Gagnoa, Daloa, Man) et le Grand Nord (Séguéla, Korhogo, Ferké) ainsi qu'aux pays voisins du nord à savoir le Mali et le Burkina Faso.

Parmi les chefs-lieux de sous-préfectures du département, seules Daloa et Zoukougbeu sont reliés par une voie bitumée (premier axe). L'accès aux autres localités se fait par des routes en terre. Le reprofilage de ces routes est irrégulier. En saison pluvieuse, ces pistes deviennent impraticables car entrecoupées par des rivières. Ce qui constitue une entrave aux échanges entre la ville de Daloa et son hinterland. A titre d'exemple, tous les "Badjan", seuls véhicules de transport public qui s'aventurent sur la route crevassée reliant Daloa à Gboguhé n'ont plus d'amortisseurs. Pour parcourir la trentaine de km qui sépare les deux localités, il n'est pas rare de mettre plus d'une heure et demie. Toutefois, des particuliers (scieries surtout) interviennent pour niveler certains tronçons pour permettre le passage des grumiers et camions et indirectement la population en profite. C'est le cas de la Nouvelle Scierie de Gadouan (SNG) qui chaque année intervient sur une trentaine de km de l'axe Gonaté - Gadouan.

Le réseau viaire de la ville de Daloa

Selon le Service Technique de la Mairie (STM), le réseau viaire de la ville de Daloa serait constitué de 469 km de route dont 30 km bitumés. La rencontre des deux axes principaux ci-dessus à la principale gare routière de la ville fait de Daloa une place centrale où converge une grande partie des produits de la région avant d'être acheminés vers Abidjan ou San Pedro.

Le réseau a une structure orthogonale suivant les deux grands axes à l'origine de la création de la ville. A l'exception de ces deux voies, le reste du réseau bitumé est dans un état de dégradation prononcé (50% selon le STM). Par exemple, la voie reliant le grand marché au petit marché (Orly), pourtant très fréquentée, donne l'impression de n'avoir jamais été goudronnée. Les risques d'accidents sont très grands, les usagers cherchant à éviter les nombreux nids de poule. Depuis 1987, Daloa n'a plus bénéficié de financement dans le domaine des infrastructures routières aussi bien de la part de l'État que des bailleurs de fonds extérieurs jusqu'à 1998. Toutefois, en 1999, dans le cadre de l'installation de son agence à Daloa, la BCEAO a financé la reprise, sur l'axe Bouaflé-Man qui permet de relier la plupart des directions régionales, du tronçon rond point central - sortie de la ville, soit 3 km avec tout l'aménagement nécessaire (drainage).

Le budget de la Mairie affecté à l'entretien de la voirie (reprofilage des axes en terre, fermeture des nids de poules sur les chaussées bitumées) s'avère insignifiant face à la situation catastrophique des infrastructures routières.

2.2.2. L'assainissement en milieu urbain

L'enlèvement des ordures ménagères est une des tâches les plus embarrassantes des autorités locales. La faible dotation en matériels, en ressources financières comme en personnel qualifié, des services techniques municipaux chargés de l'assainissement a conduit, en juin 1996, la Mairie à solliciter les services des opérateurs privés.

Ainsi, la précollecte des ordures ménagères, le curage des caniveaux, l'entretien de la voirie et le désherbage sont désormais confiés à des Coopératives des Travaux Communaux (CTC). A chacune des 14 CTC agréées est attribuée une zone de précollecte, la ville étant divisée en 15 zones. Chaque CTC compte entre 12 à 15 agents composés de balayeurs, de précollecteurs et d'éboueurs. Les agents des CTC vont jusque dans les ménages ramasser les ordures pour ensuite les déverser dans des dépotoirs indiqués par la Mairie. Au total, 22 lieux ont été retenus pour ainsi servir de lieux de transit. Chaque jour, les camions de la Mairie viennent emmener les ordures vers une décharge communale de 5 ha située à environ 9 km du centre ville.

L'instauration des CTC n'a pas résolu le problème d'insalubrité à Daloa. Au contraire, on assiste à une prolifération de dépotoirs sauvages un peu partout dans la ville. La faible capacité et le nombre restreint des CTC pour une ville assez étendue comme Daloa avec une zone urbanisée de 2 500 ha, font que les agents n'arrivent pas à ramasser les ordures comme prévu. Certaines CTC ont des zones qui couvrent jusqu'à deux quartiers. Il est alors très fréquent de trouver des poubelles qui débordent et des ordures déversées par terre. Certains habitants vont jusqu'à mettre le feu aux ordures qu'ils ont accumulées s'ils ne les jettent pas dans les caniveaux pour être ensuite entraînées par des eaux de ruissellement vers les bas-fonds. On estime à 40 296 tonnes d'ordures ménagères produites en une année, sans tenir compte des parches de café et des déchets des usines brûlés le long des routes: 60% seulement sont précollectées par les agents des CTC; les 40% restant continuent de joncher dans des dépotoirs sauvages disséminés dans les quartiers, surtout populaires (Labia, Kennedy, Abattoir, Manioc).

Le matériel affecté à l'assainissement de la ville continue par ailleurs à s'amenuiser. En 1994, on comptait comme matériel 7 camions bennes, 2 camions porte-coffres, 11 coffres à ordures de 6 m³, 1 camion vidange, 10 fourches et 4 brouettes. Le personnel affecté au ramassage était de 67 agents dont 24 éboueurs et 19 balayeurs. Fin 1997, tout ce matériel s'est réduit à 2 camions bennes (1 pour la Mairie et 1 loué), 8 coffres de 6 m³ (une dizaine est en fabrication), 1 camion porte-coffre en panne, 1 pelle chargeuse, 1 bulldozer et 1 niveleuse, tous vétustes et très âgés (18 à 20 ans). L'essentiel des coffres est concentré dans le quartier Commerce et au grand marché. L'effectif du personnel est de 32 agents. Les CTC utilisent quant à elles des charrettes de 0,8 m³ de capacité ainsi que des brouettes, des râtaux et des pelles.

Cet amenuisement du matériel de collecte a eu pour conséquence de réduire la capacité d'enlèvement des ordures des lieux de transit. Une étude récente estime à seulement 33% le taux d'enlèvement des ordures ménagères de la ville, soit un volume d'environ 13 140 tonnes par an alors qu'en 1993-94, les services techniques avaient une capacité de prélèvement de 34 560 tonnes par an (Plan d'Urbanisme Directeur de Daloa - DCGTx, 1994). Les dépotoirs de la Mairie, initialement au nombre de 22 et concentrés dans la zone commerciale, seraient eux aussi devenus de véritables dépôts sauvages. La décharge municipale, a été créée depuis 1966 et réaménagée dans les années 80. L'entreposage des ordures se fait en désordre puisqu'il n'existe aucun contrôle. Pendant la saison des pluies, les eaux sont drainées à travers la décharge et se déversent dans les quartiers périphériques où les habitants pratiquent des cultures maraîchères. Les odeurs qui se dégagent deviennent insupportables à certains moments.

Presque dans tous les quartiers, les eaux usées sont jetées dans la nature, puis elles sont drainées à travers les bas-fonds (rivière Tétégebeu surtout). Les caniveaux existants, d'ailleurs sous dimensionnés, sont constamment bouchés malgré le travail des CTC et ne permettent pas l'évacuation normale des eaux de pluie.

En 1997, la Mairie aurait consacré quelques 88 millions de francs, soit environ 12% de son budget de fonctionnement, à la salubrité de la ville, sans tenir compte des salaires de ses 32 agents et de l'entretien du matériel, pour n'enlever que 33% des ordures produites par les ménages et les marchés. Pour enlever les 40 296 tonnes, il faudrait alors un budget de 293 millions de francs, soit 42% de son budget global, ce que ses finances ne pourront supporter. La sous-traitance avec le secteur privé du volet primaire de la collecte doit être renforcée et étendue à l'évacuation vers la décharge qui, d'ailleurs doit être déplacée de son actuel emplacement vers un autre lieu plus éloigné de la ville et répondant aux normes. En outre, la Mairie doit chercher à mieux impliquer la population dans la gestion de la salubrité. Des campagnes de sensibilisation pourraient amener la population à mieux prendre conscience des conséquences sur sa santé si les ordures continuent à envahir la ville.

Dans les autres centres urbains du département, en l'occurrence les chefs-lieux de sous-préfecture érigés en communes, l'heure est encore aux décharges sauvages. Les bordures des routes constituent les lieux privilégiés pour déposer les ordures. De plus les caniveaux sont inexistant. Toutefois, ces communes sont en train d'être dotées de matériel de ramassage des ordures (tracteur surtout) à travers le projet PACOM.

2.2.3. Accessibilité à l'électricité dans le département

A Daloa, la distribution de l'énergie électrique est gérée par la Direction Régionale de la CIE, installée depuis 1957. Sur les 138 localités que compte le département de Daloa, seules 34 sont connectées au réseau électrique, ce qui représente environ 2% des localités électrifiées dans l'ensemble du pays. Ce taux de couverture de près de 25% place Daloa parmi les départements les mieux électrifiés du pays. Dans les autres localités, généralement de petite taille et non loties, et même dans certains quartiers périphériques de Daloa, l'éclairage continue de se faire au moyen de lampe à pétrole ou au beurre de karité ou tout simplement à l'aide d'un feu de bois.

En 1998, le département disposait de 360,5 km de réseau électrique basse tension (BT) concentré surtout sur la commune (74%), et de 510 km de réseau haute tension (HT) dont 73% desservant la commune. L'éclairage public est assuré par quelques 5 598 foyers lampadaires dont 3 451 dans la commune de Daloa, ce qui représente 2,8% des points d'éclairage public dont dispose le pays.

Consommation d'énergie électrique dans le département en 1997 (en millions de kWh)

	Haute Tension		Basse Tension	
	Abonnés	Consom.	Abonnés	Consom.
Commune Daloa	53	10,8	13 577	22,2
Département Daloa	64	18,9	18 992	29,6
Commune / Dépt (en %)	83	57	71	75
Variation 94-97 (en %)	7	27	32	34
Côte d'Ivoire	2 300	1 492,3	600 000	1 068,9

Source: CIE Daloa

La consommation d'électricité est l'une des plus élevées du pays. Les 18 992 abonnés BT du département ont consommé 29,6 millions de kWh en 1997. En HT, le département compte 64 abonnés (scieries, structures hospitalières, autres entreprises industrielles) avec une consommation de 18,9 millions de kWh. A titre comparatif, le département de Korhogo ne comptait que 38 abonnés HT et 13 485 abonnés BT avec des consommations respectives de 10 millions et 17 millions de kWh en 1997.

La consommation d'énergie électrique dans le département a connu une augmentation sensible ces dernières années. Entre 1994 et 1997, elle s'est accrue de 34% pour la BT et 27% pour la HT au niveau du département et respectivement de 47% et 30% dans la commune. D'une part, cette forte augmentation résulte d'un accroissement conjugué du nombre d'abonnés et de la consommation moyenne par abonné. D'autre part, elle est due aux politiques nationales d'énergie favorisant les classes à faible revenu (subventions de l'État).

Comme toutes les grandes villes ivoiriennes, Daloa se déploie plus rapidement que le réseau de distribution d'électricité. Les familles des quartiers périphériques, généralement de type d'habitat spontané très dense, n'ont pas encore accès à ce service. Toutefois, 3 projets d'extension du réseau dans certains de ces quartiers lotis sont en cours d'exécution pour un budget global de 2,522 milliards de francs. Dans le reste du département, 7 autres projets d'électrification d'une valeur de 1,19 milliard vont permettre de connecter 7 villages.

2.2.4. L'accessibilité à l'eau potable

Comme partout en Côte d'Ivoire, la politique nationale de l'eau comprend deux composantes essentielles: la desserte des centres urbains est perçue à travers une hydraulique urbaine alors que les campagnes bénéficient de l'eau potable à travers l'hydraulique villageoise, la coordination de ces deux étant assurée par une Direction Régionale (DR) de l'eau couvrant en partie trois régions administratives (Daloa, Bouaflé et Séguéla); les départements de Gagnoa et d'Oumé sont gérés par la Direction Régionale de l'Eau de Gagnoa.

L'Hydraulique urbaine

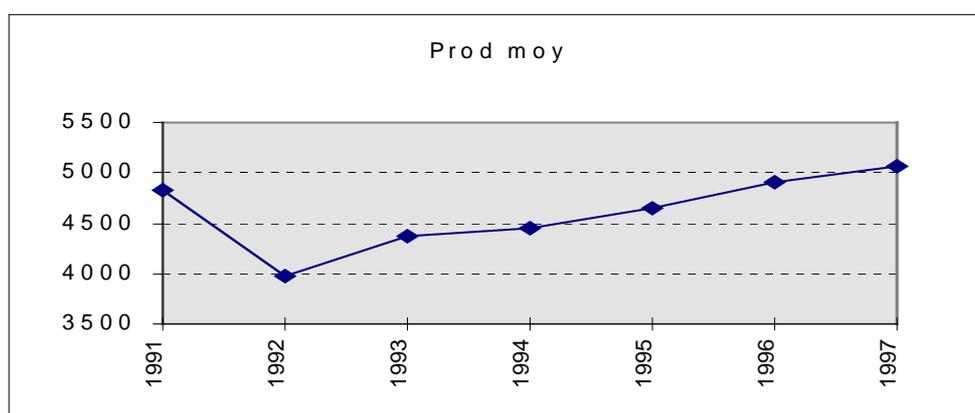
Dans les centres urbains, la SODECI est concessionnaire des ouvrages. C'est elle qui assure la rentabilisation et participe à l'entretien, l'extension et le renouvellement des infrastructures réalisées par la DR de l'eau, représentant l'État ivoirien.

Dans le département, 23 localités sont dotées d'adduction d'eau potable à partir de 4 centres de production. Le village de Bebouo-Cibouo dans la sous-préfecture de Bédiala vient d'être doté d'une adduction complète (coût de réalisation: 150 millions de francs), ce qui porte à 24 le nombre de localités desservies par l'hydraulique urbaine. Parmi les 6 chefs-lieux de sous-préfecture du département, seule Daloa est dotée d'adduction d'eau complète, les 5 autres (Bédiala, Gadouan, Gboguhé, Zaïbo, Zoukougbeu) sont du domaine de l'hydraulique villageoise.

La ville de Daloa, dont le réseau dessert aussi 12 autres villages, est alimentée à partir de l'eau de surface provenant de la rivière la LOBO située à 26 km. La qualité de l'eau, répondant à peine aux normes de l'OMS, constitue un problème pour les populations de la Cité des Antilopes. La desserte de la ville se fait le plus souvent avec beaucoup d'acrobatie, l'actuelle conduite de refoulement en acier de diamètre 300 mm doit être changée en fonte de diamètre 400 mm pour assurer un bon refoulement de l'eau à partir de la rivière. Il arrive même que la pression soit si faible que certaines zones de la ville subissent un délestage. Cette opération devrait coûter 21 milliards de francs. A cette date, seulement 4 km ont été réalisés.

Le nombre d'abonnés en eau du département est passé de 3 897 en 1990 à 7 541 en 1997-98, enregistrant ainsi un accroissement de près de 93%. Le centre de production de Daloa, avec un château d'une capacité de 2 000 m³, compte à lui seul 7 262 abonnés. Malgré cet accroissement élevé des branchements et de nombreuses demandes de raccordement qui gisent dans les bureaux de la SODECI, la production moyenne de l'eau à Daloa n'a pratiquement pas évolué depuis 1991.

Évolution de la production moyenne d'eau (en m³/jour) du centre de la ville de Daloa



Source : DR Eau Daloa

L'extension rapide de la ville avec comme corollaire l'augmentation des besoins en eau potable de la population constitue une source d'inquiétudes pour les responsables de l'hydraulique. Avec la forte urbanisation, l'extension des réseaux relatifs aux nouveaux quartiers pose beaucoup de difficultés surtout dans les quartiers spontanés. La population se ravitaille soit à partir des puits, soit elle achète de l'eau avec des revendeurs qui sillonnent les différentes artères de ces quartiers.

L'hydraulique villageoise

En milieu rural, l'adduction d'eau est de type hydraulique villageoise améliorée (HVA). Elle consiste à réaliser des forages sur lesquels sont montées des pompes et à creuser des puits modernes dans les villages remplissant les conditions requises par la politique nationale en matière d'eau: existence d'une source d'approvisionnement, d'un lotissement, d'un réseau électrique et d'une population d'au moins 3 500 habitants au recensement de 1988. Les préfectures et sous-préfectures, si elles ne sont pas dotées en hydraulique villageoise, bénéficient en priorité de la HVA, comme c'est le cas avec Bédiala, Gadouan, Gboguhé, Zaïbo et Zoukougbeu.

Selon un rapport de la DR de l'eau de Daloa, seulement 7% de la population rurale a accès à l'eau courante. Moins de 4% des villages du département sont dotés de HVA. Face à des besoins exprimés de 761 points d'eau recensés par l'Antenne régionale de l'hydraulique villageoise, 488 points dont 179 puits et 309 forages ont seulement été réalisés jusqu'au mois d'avril dernier, ce qui donne un indice de satisfaction de 59%. Mais, à côté de ces réalisations, une ONG italienne a aménagé deux points d'eau dans la localité de Gboguhé où toutes les pompes installées dans le cadre de la HVA étaient tombées en panne.

Bilan du programme d'hydraulique villageoise dans le département de Daloa au 15/04/99

Sous-préfecture	Réalizations				Besoins recensés	Pompes installées
	Puits	Forages	Total	dont abandonnés		
Bédiala	24	128	152	10	197	142
Daloa	86	114	200	15	305	192
Gboguhé	38	22	60	9	134	60
Zoukougbeu	31	45	76	5	125	62
Total Dépt	179	309	488	39	761	456

Source : UNICEF, *Etude sur la situation des enfants et des femmes dans la région du Centre-Ouest, 1999*

Sur les 309 forages, sont installées 456 pompes pour faciliter l'enlèvement de l'eau. Le nombre insuffisant de ces ouvrages conduit à une surexploitation entraînant leur usure rapide. Aux 39 points d'eau abandonnés, il faut ajouter plus d'une centaine dont l'exploitation est arrêtée momentanément pour dégradation avancée des équipements et manque de pièces de rechange.

Pour rendre efficace la HVA, des comités de gestion de l'eau ont été créés. Ces comités, formés essentiellement des villageois bénéficiaires des ouvrages, visent à décentraliser la gestion de l'eau et à pérenniser les systèmes d'entretien des points d'eau créés. Chaque village doté d'une HVA possède donc un comité composé de 1 trésorier, 2 hygiénistes et 2 réparateurs villageois, les trois premiers membres étant généralement des femmes. Dans le département de Daloa, le nombre de ces comités est de 301. Cependant, pour assurer un suivi plus régulier des installations, 11 artisans réparateurs ont été formés.

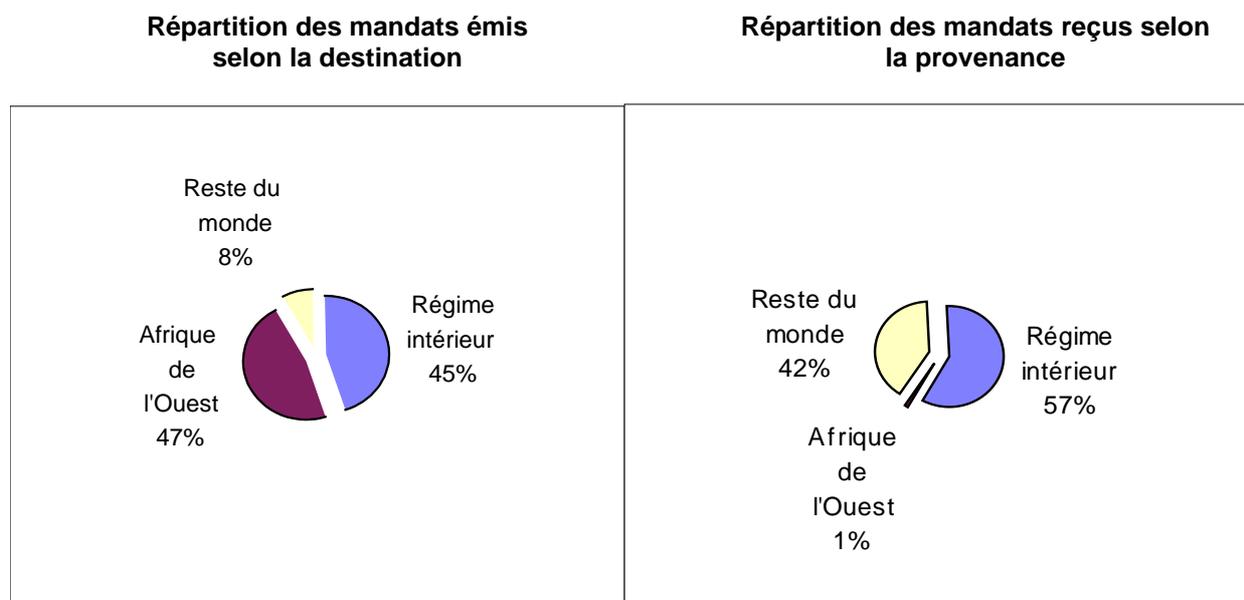
Cette insuffisance d'approvisionnement en eau courante conduit la population rurale du département à se ravitailler dans les rivières et marigots où pullulent de nombreux agents pathogènes. Le nombre de cas de maladies hydriques enregistré dans la région doit interpellier les responsables régionaux et nationaux au plus haut degré pour ne pas créer des situations endémiques. En effet, selon un rapport de l'UNICEF, dans 9% des cas chez les enfants de moins de 5 ans et 10% chez les femmes de 15 ans et plus, on a décelé la bilharziose urinaire; 5,8% des enfants de 0 à 4 ans et 33,5% des femmes de 15 ans et plus ont contracté la dracunculose. Par ailleurs, 28% des nourrissons ont souffert d'une maladie hydrique.

La réalisation des 120 forages financés par le Japon dans le département permettra certainement à la population des localités choisies de disposer de l'eau courante, encore faut-il qu'elle soit capable d'entretenir les installations. D'autres bailleurs de fonds notamment la BOAD et la BAD interviennent dans d'autres départements de la région avec des projets respectifs de 140 forages dans le département d'Issia et 200 forages dans les départements d'Issia et Sinfra.

2.2.5. La poste et les télécommunications

En matière de téléphonie, la desserte du département est à l'image de celle de l'ensemble du pays. Dans le département, seules les localités de Daloa et de Zoukougbeu sont connectées au réseau national. Daloa dispose d'un réseau téléphonique automatique de 1200 lignes installé depuis 1982. Quatre sous-répartiteurs sont utilisés pour desservir les quartiers lotis. En 1994, on comptait 1 140 abonnés (administrations et particuliers confondus). Le taux d'occupation des sous-répartiteurs serait inférieur à 50%. En 1998, la capacité du réseau Côte d'Ivoire Telecom a été portée à 2 000 lignes et des travaux d'extension ont permis de mieux rapprocher la population. A côté de ce réseau ordinaire, les agences de téléphonie mobile (Telecel, Ivoiris) ont ouvert des représentations à Daloa.

Concernant la poste, seule Daloa dispose d'un bureau de poste. En 1997, la SIPE comptait 2 606 abonnés en boîtes postales. Le nombre de mandats émis par le bureau de poste était de 15 447 pour un montant de 479 millions pendant que le nombre de mandats reçus s'élevait à 12 235 pour un montant payé de 390 millions de francs.



Source : DR SIPE Daloa

2.2.6. Les infrastructures socio-culturelles, le tourisme et les loisirs

Les infrastructures socioculturelles dans le département restent insuffisantes par rapport à la taille de la population et les attentes des jeunes. On dénombre dans la ville de Daloa un centre culturel, un stade municipal, une bibliothèque et une salle de cinéma. Les activités culturelles et de loisir ont une importance relative pour la population du département de Daloa et en particulier celle de la commune de Daloa. En effet, les ménages de la commune de Daloa et du reste du département utilisent respectivement des montants de 2,5 milliards et de 2,3 milliards pour payer les services de loisir. Cela représente dans l'ensemble du département environ 6% des dépenses totales des ménages. Dans la commune de Daloa, ces dépenses concernent spécialement l'achat/location de disques et cassettes (22%), l'achat de tabac et de cigarettes (22%), les jeux et divertissements (14%), les bars et buvette (13%), les journaux et les romans (12%) ainsi que les dancing et night-clubs (10%).

Le département de Daloa renferme une série d'atouts et d'attraits touristiques : le gros arbre de Bohinou, le grand rocher de Brizi-Boua, les singes sacrés de Gbetitapia, le musée des amulettes de Gouenoufla, le centre artisanal de Daloa, le rocher d'Issia et le centre artisanal de Tazibouo. Néanmoins, ces sites touristiques restent insuffisants pour attirer beaucoup de touristes et dynamiser cette filière. Les touristes qui arrivent à Daloa y sont en général en escale vers l'Ouest. Pour les retenir, un accent particulier devrait être mis sur le développement de l'artisanat qui est à la fois une source de revenus touristiques et d'emplois pour les jeunes.

L'hôtellerie à Daloa est sous le contrôle de l'Office Ivoirien du Tourisme et de l'Hôtellerie (OITH). Dans la ville de Daloa, on compte 40 établissements d'hébergements :

- 3 hôtels de haut standing avec 85 chambres, exploitables ;
- 12 hôtels de moyen standing avec 177 chambres ;
- 4 hôtels de standing intermédiaire avec 59 chambres ;
- 21 hôtels de bas standing de 206 chambres.

Au total ces hôtels offrent 527 chambres exploitables, toutes catégories confondues, soit 79% des chambres en place. Parmi ces chambres exploitables, 53% sont climatisées et 47% sont ventilées.

Les hôtels et restaurants accueillent peu de touristes. Par contre, ils permettent d'accueillir un grand nombre d'hommes d'affaires et de commerçants. On distingue deux périodes au cours de l'année. La bonne saison au cours de laquelle les hôteliers réalisent un chiffre d'affaires important correspond à la traite d'achat de café-cacao de novembre à février. Le taux de remplissage moyen de plus de 75% des hôtels est enregistré au cours de cette période. La mauvaise saison va de mars à septembre. C'est une période au cours de laquelle les activités économiques sont au ralenti et le taux de remplissage des hôtels est de 16%.

Dans la ville de Daloa, il existe une activité commerciale, relativement importante, en rapport avec la restauration. La commune possède au total 34 grands maquis/restaurants qui réalisent un chiffre d'affaires de près de un demi-milliard de francs par an. La gastronomie à Daloa peut être un produit touristique rentable et exploitable grâce aux talents culinaires des mets succulents de la région à l'instar du riz bété, le «saka» et la viande de brousse qui incitent les touristes et les voyageurs à destination de l'Ouest à faire une escale à Daloa.

L'hôtellerie et la restauration réalisent des chiffres d'affaires importants de l'ordre de 758 millions de francs. Mais, le secteur hôtelier de Daloa souffre d'une mauvaise gestion, une mauvaise administration faute de personnel qualifié en la matière. Les services fournis ne sont pas de qualité et, souvent, les gestionnaires sont des membres de familles ou des parents de propriétaires.

2.4. Système sanitaire : forces et faiblesses

Depuis les années 60, la Côte d'Ivoire s'est fixé comme objectif l'amélioration de l'état général de la santé de sa population avec une attention particulière à la santé de la mère et de l'enfant. L'État a consenti des efforts appréciables pour atteindre cet objectif en affectant chaque année de 7 à 8% de son budget de fonctionnement et de 1 à 5% de son budget d'équipement au secteur de la santé. Une série d'initiatives ont été prises dans le cadre de l'objectif universel de la santé pour tous à l'an 2000, notamment la Nouvelle politique de santé 1995/2000 ayant pour cheval de bataille la généralisation des soins de base et la vulgarisation et la distribution des médicaments génériques. Néanmoins, ces efforts ont été confrontés à la crise économique et à l'aggravation de la pauvreté qui en a résulté et qui frappe 33,6% de la population en 1998. Les effets attendus ont été limités. A cette crise économique vient s'ajouter la persistance des déséquilibres régionaux et intra-départementaux quant à la couverture sanitaire.

Le gouvernement ivoirien s'est engagé résolument à redresser cette situation en mettant en place un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période 1996-2005. Ce plan est centré sur la généralisation des soins de base par un redéploiement géographique des activités curatives et préventives. Dans cette section, on étudiera le cas spécifique du département de Daloa, ses

infrastructures sanitaires, son personnel, son offre et sa demande en soins et on pourra situer son système sanitaire par rapport au cadre fixé par le PNDS.

2.4.1. Une bonne couverture sanitaire en établissements publics de santé ...

Quoique composée de 4 départements, la région du Haut-Sassandra est couverte par 3 districts sanitaires qui sont : Daloa (desservant les départements de Daloa et de Vavoua), Gagnoa et Issia. Cette région comprend un centre hospitalier régional (CHR) établi dans la ville de Daloa et 3 hôpitaux généraux (1 à Gagnoa, 1 à Issia et 1 à Vavoua). En plus de ces superstructures, la région, dispose de 109 établissements publics de base dispensant des soins curatifs et préventifs ou exerçant des activités préventives : 71 dispensaires ruraux et 2 dispensaires urbains, 16 maternités rurales et 2 maternités urbaines, 3 centres PMI (Protection Maternelle et Infantile), 3 services de santé scolaire et universitaire (SSSU), 3 centres de santé urbains (CSU), 3 bases de santé rurale (BSR), 2 centres anti-tuberculeux (CAT), un projet de recherche clinique sur la trypanosomiase (PRCT) et une antenne régionale d'hygiène publique (ARHP).

Le département de Daloa a une couverture légèrement meilleure que la moyenne régionale. Il est doté de certaines structures sanitaires qui n'existent pas dans d'autres départements. Néanmoins, le département de Gagnoa semble plus doté en structures de santé rurale. La sous-préfecture de Daloa totalise 65% des structures sanitaires publiques du département et 35% qui restent se répartissent entre les 3 autres sous-préfectures. On enregistre une couverture plus satisfaisante pour les dispensaires (1 dispensaire rural pour 10 244 habitants contre 10 000 habitants prévus dans le PNDS) et moins satisfaisante en maternités (1 maternité rurale pour 22 370 femmes en âge de procréer contre 14 100 prévus dans le PNDS). L'accès aux structures de santé est en général bon, 48% de la population vit à moins de 1 km d'une formation sanitaire, 35% entre 5 et 10 km et 17% au-delà de 10 km.

Les infrastructures sanitaires publiques de la région du Haut-Sassandra

Sous-préfecture				Daloa	Gagnoa	Issia	Vavoua	Total
Daloa	Bédiala	Zoukougbeu	Gboguhé					

C.H.R	1	0	0	0	1	0	0	0	1
Hôpitaux généraux	0	0	0	0	0	1	1	1	3
B.S.R	1	0	0	0	1	1	1	0	3
S.S.S.U	1	0	0	0	1	1	1	0	3
P.M.I.	1	0	0	0	1	1	1	0	3
C.A.T	1	0	0	0	1	1	0	0	2
Dispensaire urbain	1	0	0	0	1	1	0	0	2
Maternité urbaine	1	0	0	0	1	1	0	0	2
P.R.C.T	1	0	0	0	1	0	0	0	1
C.S.U.	0	1	1	0	2	3	1	0	6
Dispensaires ruraux	9	3	2	2	16	38	9	8	71
Maternités rurales	3	1	1	0	5	8	0	3	16

Total	20	5	4	2	31	56	14	12	113
-------	----	---	---	---	----	----	----	----	-----

% département	65	16	13	6	100				
% RHS					27	50	12	11	100

Source : Bilan diagnostique de la région du Centre-Ouest, Daloa, 21 avril 1997.

2.4.2. ...mais ... une insuffisance générale des ressources humaines et matérielles ...

Les 499 323 habitants du département de Daloa sont pris en charge sur le plan sanitaire par 18 médecins, 93 infirmiers et 41 sages femmes œuvrant dans le secteur public. Le calcul de certains ratios permet d'apprécier l'efficacité du système sanitaire du département. Il s'agit par exemple du nombre de dispensaires ruraux/population, du nombre de maternités rurales/femmes en âge de procréer ou encore du nombre de personnel sanitaire/population.

On remarque un déséquilibre important entre la population et le personnel de santé d'une part et, un déséquilibre entre ce personnel et des différentes structures de santé d'autre part. En d'autres termes, on observe une inégale répartition des centres de santé ainsi qu'une insuffisance et une inégale répartition du personnel de santé. Dans le milieu rural, l'on assiste à une inégale répartition des dispensaires et des maternités. Signalons que toutes les structures souffrent d'un manque d'équipements et de consommables.

Le district sanitaire de Daloa (comprenant les départements de Daloa et de Vavoua) compte un médecin pour 34 366 habitants contre un médecin pour 11 100 habitants au niveau national et un médecin pour 6 500 habitants en 2005. Les normes de l'OMS recommandent un médecin pour 2 000 habitants. Le département est donc loin d'atteindre l'objectif fixé par le gouvernement à travers le PNDS. Le district de Daloa compte en plus un infirmier pour 8 105 habitants contre 1 infirmier pour 3 226 habitants au niveau national et d'une sage-femme pour 4 174 femmes en âge de procréer. L'objectif du PNDS est de tripler le nombre de médecins et de maintenir constant le nombre d'infirmiers et sages femmes, ce qui ne favoriserait pas le département en infirmiers et en sages femmes.

2.4.3. ... une sous-utilisation des superstructures et des formations de base

Les principales activités des hôpitaux généraux et du CHR consistent en consultations, hospitalisations, accouchements et interventions chirurgicales. Dans la région du Haut-Sassandra, cette dernière activité est pratiquée seulement au CHR de Daloa et dans l'hôpital général de Gagnoa. Au cours de l'année 1997, ces structures ont effectué 85 160 consultations et l'activité est plus intense à l'hôpital général de Gagnoa qu'au CHR de Daloa alors qu'il bénéficie de moins de moyens humains et matériels. L'hôpital général d'Issia accuse une activité faible par rapport aux autres hôpitaux de la région.

Le ratio lit d'hôpital-population est estimé à 9 964 habitants par lit pour la région contre 1 700 habitants par lit au niveau national. Au niveau du CHR, ce même ratio s'élève à 16 721 habitants par lit. C'est donc un niveau inacceptable par rapport au niveau national. Le taux d'occupation des lits mesure le pourcentage moyen d'occupation des lits. Il dépend de l'afflux des entrants par rapport aux places disponibles et de la durée moyenne de séjour. Ce coefficient ne devrait pas atteindre 100% afin de permettre d'accueillir les malades à tout moment grâce à une marge qui varie avec la capacité de l'hôpital. Un certain nombre de normes sont données à titre de comparaison ; ce taux est 75%, 80% et 85% respectivement pour les hôpitaux de 50, 100 et 200 lits. Au regard des hôpitaux de la région du Haut-Sassandra, on constate qu'ils sont sous-utilisés. La sensibilisation des populations et l'amélioration de leur revenu sont nécessaires pour que la population puisse recourir aux soins modernes.

Deux hypothèses sont possibles : ou bien la région a de faibles taux d'incidence de maladies ou alors les patients dans le besoin ne fréquentent pas les formations sanitaires. Cette deuxième hypothèse nous semble plus plausible, la population ne disposant pas suffisamment de moyens financiers, elle aurait tendance à faire recours à la médecine traditionnelle, aux officines ou à la médecine de la rue.

Concernant les activités chirurgicales, le CHR de Daloa dispose de 5 blocs opératoires. Cela revient à un bloc pour 458 162 habitants si l'on tient compte de la population à charge. Ce niveau de services se situent dans les normes nationales qui varient de 200 000 à 600 000 pour les autres régions du pays, exception faite de la région du Nord où le ratio population-bloc chirurgical est évalué à 915 000.

Indicateurs des activités des superstructures sanitaires de la région du Haut-Sassandra

	Nombre de lits	Population totale	Ratio lit-population	FAP	Consultations	Taux d'occupation
Superstructures	322	3 208 451	9 964	717 693	85 160	
CHR Daloa	137	2 290 811	16 721	513 142	18 516	58
HG Gagnoa	96	414 034	4 313	92 744	25 567	65
HG Issia	37	308 781	8 345	69 167	19 768	28
HG Vavoua	52	194 825	3 747	42 640	21 309	48

Source : bilan diagnostic 1997 et Direction régionale de la Santé Publique à Daloa

Les formations de base dispensent des soins de base préventifs et curatifs. De plus, ils réalisent les accouchements et assurent la formation sanitaire et nutritionnelle. Pour l'année 1997, il y a eu 69 664 consultations au niveau de base, 29 785 consultations prénatales y compris celles du CHR qui s'élèvent à 519. Dans cette région, les accouchements se font dans 26% des cas à domicile avec les risques que cela suppose. La proportion d'accouchements assistés par la personne qualifiée est de 74%.

Le taux de fréquentation des formations sanitaires dépend du type de centre, il indique le nombre de consultations effectuées pour une population de 100 habitants à charge. Il est de 26,3% à l'échelle nationale. L'on voit donc que les différentes structures de base ont un taux de fréquentation inférieur à la moyenne nationale, exception faite du centre de santé de Tagoura. Cela voudrait dire que les centres ne sont pas beaucoup fréquentés par la population à charge pour les mêmes raisons évoquées dans le cas des hôpitaux.

Indicateur de l'activité des formations sanitaires de base du Département de Daloa en 1997

	Population à charge	FAP	Consultations	Taux de fréquentation (%)
Direction du district	331 310	74 437	24 582	7,4
PMI de Daloa	189 702	42 493	20 490	10,8
Maternité municipale	189 702	42 493	3 459	8,1
CSU de Zoukougbeu	29 685	6 649	3 157	10,6
CSR de Belleville	25 762	5 771	4 991	19,4
DR de Bonoufla	24 697	5 529	1 659	6,7
Dispensaire urbain de Daloa	331 310	74 437	5 544	1,7
Centre de santé de Tagoura	5 442	1 219	2 003	36,8
Dispensaire rural de Keibla	17 710	3 967	3 779	21,3

Source : Ecoloc Daloa

2.4.4. Morbidité et mortalité

Au cours de l'année 1997, environ 97 317 consultations ont été enregistrées dans les structures sanitaires du département de Daloa, exception faite des consultations du CAT, du PRCT et du centre de planification familiale. Le taux d'utilisation des formations sanitaires est de 20,4% tandis que le taux d'occupation de lits d'hôpital est de 48%. Les maladies les plus rencontrées chez les enfants sont les maladies respiratoires (83%) et diarrhéiques (48%) tandis que chez l'adulte le paludisme vient en première position (72,1%) suivi des maladies sexuellement transmissibles (10%), du pian (2,4%) et de la tuberculose (1%). Les autres maladies sont faiblement présentes.

D'après les données du comité régional de la lutte contre le SIDA, la séroprévalence du SIDA est de 9% en zone rurale et de 10% en zone urbaine. Il a été dénombré en 1995, au CHR de Daloa 365 cas de SIDA. Prenant en compte les statistiques des centres antituberculeux de Daloa et de Gagnoa, on constate qu'il y a 344 malades séro-positifs (30%) sur 1 153 malades.

Les enfants quant à eux sont exposés à une multitude de maladies pouvant conduire à la mort. Dans les services de pédiatrie du CHR de Daloa, au cours de l'année 1995, sur environ 136 décès enregistrés, la méningite a fait des ravages (46 décès) suivi du paludisme (22 décès), de l'anémie (21 décès), de la malnutrition (13 décès), de la diarrhée (11 décès) et de l'infection respiratoire (11 décès). La malnutrition est surtout causée par la carence en fer, en iode mais aussi par le manque de protéines et des conditions socio-culturelles et économiques difficiles.

Toujours au C.H.R de Daloa, au cours de l'année 1995, 613 cas de décès ont été enregistrés dont 136 en pédiatrie soit 22% des décès. Au total, la mortalité infanto-juvénile touche 156 enfants pour 1 000 naissances vivantes soit plus d'un enfant sur sept. La mortalité juvénile s'élevait à 75‰ en forêt rurale contre 58‰ en forêt urbaine en 1994. Les causes de ces taux élevés sont nombreuses. Il s'agit essentiellement de l'inaccessibilité géographique, du manque de moyens financiers et des obstacles culturels.

2.4.5. Le secteur privé : concurrence forte des produits chinois.

Souvent aux mains des retraités ivoiriens et des chinois, le secteur privé n'est pas très développé dans la région du Centre-Ouest. Les premières formations ont vu le jour à la fin des années 80. Il est recensé dans la région : 48 infirmeries, 3 cliniques, 15 pharmacies, un cabinet dentaire et un centre de radiologie et d'échographie. Toutes ces formations sont de petite taille et sous-équipées (0 à 7 lits par formation). Les infirmeries effectuent de 2 à 4 consultations par jour contre 3 à 13 consultations par jour dans les cliniques et cabinets.

Plus de la moitié des structures privées de la région du Haut-Sassandra (56%) se trouvent dans le département de Daloa dont une part très importante est localisée dans la seule sous-préfecture de Daloa (47% de la totalité des structures privées de la région et 84% de celles du département). Ce secteur pratique des tarifs plus élevés que ceux du secteur public. Les coûts des consultations s'élèvent en moyenne à 1 000 francs au CHR de Daloa et à 200 francs dans les autres structures comme les PMI, les maternités, les dispensaires et le service de planification familiale. La consultation est même gratuite dans le CAT, le PCRT et pour les cas sociaux. Tandis que le prix de la consultation tourne autour de 1 000 francs dans les infirmeries privées et oscille entre 1 000 et 15 000 francs dans les cliniques privées.

Le chiffre d'affaires annuel des infirmeries varie entre 1,2 et 3,6 millions tandis que celui des cliniques peut atteindre 22 millions. Les difficultés majeures rencontrées par les propriétaires de ces formations concernent : (a) le coût très élevé du matériel, (b) le non-accès au crédit, (c) le poids fiscal important ainsi que (d) la concurrence des soins à domicile. Si l'objectif actuel est de réduire les dépenses de l'État, la promotion du secteur privé est indispensable par des politiques d'exonération d'impôts durant les premières années d'installation, d'accès au crédit formel, de libéralisation des prix et de subventions.

2.4.6. Les dépenses des ménages en soins de santé : les médicaments se taillent la part du lion

L'enquête auprès des ménages du département de Daloa montre que les ménages de la commune de Daloa affectent environ 1 804 millions de francs à la santé alors que tous les autres ménages du département allouent à ce poste 2 493 millions de francs, soit 5% de leurs dépenses totales dans les deux cas. L'achat de médicaments à l'officine totalise à lui seul 62% des dépenses de santé du département. Les consultations, les médicaments et les services des guérisseurs traditionnels sont estimés à 7% des dépenses allouées à la santé. Ceci corrobore l'hypothèse selon laquelle la population n'utilise pas les formations sanitaires comme premier recours en cas de maladie. Le coût élevé des médicaments, les procédures complexes d'obtention d'ordonnance médicale sont autant de raisons qui expliquent cet abandon. Un accent important devrait être mis sur une meilleure sensibilisation de la population.

2.5. L'éducation dans le département de Daloa : défis à relever

Consciente du rôle capital des ressources humaines dans le développement économique d'une nation, la Côte d'Ivoire a, depuis son indépendance, consacré une part importante de son budget au secteur de l'éducation : les budgets successifs consentis à ce secteur oscillent autour de 40% du budget général de fonctionnement. Malgré cet effort, le système éducatif ivoirien dans son ensemble n'a pas évolué dans le sens souhaité. La faible performance du système éducatif est perceptible à travers un taux d'analphabétisme élevé (60%), un taux brut de scolarisation dans le primaire bas (71%), une sous-scolarisation des filles (42%), un faible rendement interne du système éducatif matérialisé par des taux d'abandon et de redoublement élevés, des disparités régionales en matière de scolarisation ainsi qu'une inadéquation des formations par rapport aux besoins du marché de l'emploi.

Avec le triplement de la population ivoirienne prévu au cours des trente prochaines années et un taux net de scolarisation actuel de 51%, les défis posés à la Côte d'Ivoire sont importants. Ils le sont encore plus par les tendances récentes nées des années de la crise, caractérisées par un recul de la scolarisation des enfants, facteur essentiel de lutte contre l'analphabétisme de la génération des adultes à venir. La politique du gouvernement, via le Plan National de Développement du secteur Education et Formation (PNDEF) pour la période 1998-2010, privilégie l'éducation de base et une meilleure réallocation des ressources budgétaires.

Dans cette section, nous nous pencherons sur l'analyse des spécificités du système éducatif du département de Daloa. Il sera question de décrire l'efficacité du système éducatif du département et de le comparer au système régional et national à travers une série d'indicateurs statistiques. Cette description passera par l'inventaire des infrastructures publiques et privées, du personnel enseignant et des effectifs des élèves.

2.5.1. L'enseignement préscolaire : Apanage des populations urbaines

Au cours de l'année scolaire 1997/1998, on dénombre dans la région du Haut-Sassandra 18 établissements préscolaires regroupant 35 classes, 70 enseignants et 962 élèves. Le département de Daloa compte 10 écoles de 16 classes accueillant 438 élèves encadrés par 29 enseignants. Il détient donc environ la moitié des effectifs des classes, des enseignants et des élèves de l'ensemble de la région.

Ratio d'encadrement dans le département de Daloa (en %)

		Urbain	Rural	Total
Elèves par classe	Public	27	11	24
	Privé	34	0	34
	Total	30	11	27
Elèves par enseignant	Public	13	11	13
	Privé	18	0	18
	Total	15	11	15

Source : DRENFB Daloa 1997/98

Dans l'ensemble de la région du Haut-Sassandra, 61% des établissements d'enseignement préscolaire sont publics tandis qu'au niveau du département de Daloa ce taux avoisine 50%. Les classes privées comptent plus d'écoliers que les classes publiques et les effectifs par classe dans de rares établissements du milieu rural sont très réduits (11 enfants par classe). A ce titre, la moyenne nationale en 1996/97 est de 28 écoliers par classe. L'on peut affirmer sans risque de se tromper que ce type d'enseignement reste le privilège d'un petit nombre d'enfants issus d'une classe urbaine plus ou moins riche puisque à peine 9 enfants sur 1000 de la tranche de 3 à 4 ans fréquentent l'école maternelle dans le département et une classe sur dix se trouve en milieu rural.

2.5.2. L'enseignement primaire : disparités entre le milieu rural et urbain

Au cours de l'année scolaire 1997/98, le taux brut de scolarisation du primaire est de 69% dans le département de Daloa. La différence entre celui des garçons (81%) et celui des filles (56%) est très importante. Ce taux départemental est plus élevé que celui de la région du Haut-Sassandra qui est de 64% (77% pour les hommes, 50% pour les filles) mais il reste inférieure à la moyenne nationale (71% en 1995/96). L'objectif du PNDEF d'atteindre 90% à l'an 2000 est loin donc d'être atteint.

Population scolarisable et scolarisée (1997) et les taux bruts de scolarisation (97/98)

	Pop 6/11 ans en 97			Effectifs primaires 97/98			Taux bruts scolarisation 97/98		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Daloa	47 048	44 843	91 891	38 242	25 265	63 507	81	56	69
Gagnoa	36 123	34 430	70 553	30 003	20 740	50 743	83	60	72
Issia	25 589	24 389	49 978	18 341	10 952	29 293	71	45	59
Vavoua	22 009	20 977	42 986	16 043	8 436	24 479	73	40	57
Total	130 769	124 639	255 408	102 629	65 393	168 022	77	50	64

Source : DRENFB Daloa 1997/98

Au cours de l'année scolaire 1997/98, le département de Daloa compte 216 établissements d'enseignement primaire, 1 429 classes et 63 507 élèves encadrés par 1 500 enseignants. La sous-préfecture de Daloa (actuelles sous-préfectures Daloa, Zaïbo et Gadouan) compte plus de la moitié des effectifs des élèves (66%). Comparé à l'ensemble des autres départements de la région du Haut-Sassandra, le département de Daloa est privilégié puisqu'il contient 47% des classes de la région et 46% des effectifs des élèves. A l'intérieur du département, l'État supporte une part prépondérante du fardeau de l'enseignement primaire. L'enseignement primaire privé, qui n'existe que dans la sous-préfecture de Daloa, représente seulement 12% des classes et 6% des élèves. De même, les disparités en matière de scolarisation existent au sein du département, le milieu rural n'a que 43% des classes et 45% des effectifs alors que la population rurale constitue 65% de la population du département.

S'agissant de la formation des filles, il est important de signaler une nette différence entre leur éducation scolaire et celle de leurs frères. Elles sont moins nombreuses à l'école : seulement 38% des élèves du département sont de sexe féminin contre 42% dans la sous-préfecture de Daloa. Ces données montrent que la femme est victime d'une discrimination vis-à-vis de l'école et cela est d'autant plus flagrant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Infrastructures, personnel et effectifs des élèves en 1997/98

		Daloa	Bédiala	Gboguhe	Zoukougbeu	Département	% Daloa
Écoles	Public	120	27	29	26	202	59
	Privé	14	0	0	0	14	100
	Total	134	27	29	26	216	62
Classes	Public	880	159	168	136	1 343	66
	Privé	86	0	0	0	86	100
	Total	966	159	168	136	1 429	68
Enseignants	Public	939	160	170	142	1 411	67
	Privé	89	0	0	0	89	100
	Total	1 028	160	170	142	1 500	69
Effectifs	Public (G)	22 339	4 893	3 923	4 931	36 086	62
	Public (F)	15 687	2 521	2 425	2 884	23 517	67
	Public (T)	38 026	7 414	6 348	7 815	59 603	64
	Privé (G)	2 156	0	0	0	2 156	100
	Privé (F)	1 748	0	0	0	1 748	100
	Privé (T)	3 904	0	0	0	3 904	100
	Total	41 930	7 414	6 348	7 815	63 507	66

Source : DRENFB Daloa 1997/98

L'examen des taux d'encadrement montre le comportement et la composition des classes dans le département. En 1996/97, le nombre moyen d'élèves par classe est de 43 dans la sous-préfecture de Daloa contre 44 dans tout le département et 43 au niveau national. A première vue, la sous-préfecture et la région se trouvent dans les normes nationales mais ces chiffres cachent certaines réalités qu'il faut signaler. Cet indicateur varie de 38 à 61 élèves par maître. Les taux particulièrement élevés se retrouvent dans la sous-préfecture de Zoukougbeu. Un autre constat, c'est que les classes privées sont plus surchargées que les classes publiques et que les classes du milieu rural sont de taille plus grande que celles du milieu urbain. Cela dénote l'insuffisance des infrastructures scolaires qui se fait plus sentir en milieu rural qu'en milieu urbain.

Un autre ratio permettant d'apprécier l'encadrement des élèves est le nombre d'élèves par maître. Celui-ci est de 41 élèves par maître dans la sous-préfecture de Daloa contre 42 dans le département. La moyenne nationale est de 43 élèves par maître en 1996/97. Cette situation dissimule également des extrêmes variant de 37 à 57 élèves par maîtres et encore une fois, la cas de la sous-préfecture de Zoukougbeu devrait attirer l'attention de l'administration scolaire. Les taux du secteur privé sont supérieurs à ceux du secteur public, aussi bien dans la sous-préfecture de Daloa que dans le reste du département.

Le département de Daloa fait partie d'une région où le taux d'admission au CP1 du secteur public a connu un faible accroissement de 1990 à 1995 passant de 59% à 62% et une baisse atteignant 51% (67% pour les garçons et 47% pour les filles) au cours de l'année scolaire 96/97. Il s'agit donc d'un taux très faible par rapport à la moyenne nationale qui était de 64% (71% pour les garçons et 57% pour les filles) en 1997/98. Par ailleurs, au cours de l'année 1997/98, la direction régionale de l'éducation nationale et de la formation de base de Daloa a enregistré des taux d'admission de 38% et 25% respectivement en cours élémentaire CEPE et en première année secondaire.

Tous ces taux d'admission sont très bas et, dans l'avenir immédiat, le département doit faire face au problème crucial de scolarisation des enfants en mettant en place d'infrastructures supplémentaires et en sensibilisant les parents sur l'importance d'envoyer leurs enfants à l'école. Un accent particulier devrait être mis sur la scolarisation des filles. La direction régionale de l'éducation nationale et de la formation de base de Daloa fait état de forts taux de déperdition d'élèves à tous les niveaux par rapport aux données nationales comme le montre le tableau suivant. Au regard de cet indicateur, l'enseignement privé semble plus performant que l'enseignement public.

**Taux de redoublement dans le primaire dans la région centre ouest (1996/97)
(en %)**

Niveau	Public		Privé	
	Taux Daloa	Taux national	Taux Daloa	Taux national
CP1	24	22	19	11
CP2	23	21	16	11
CE1	26	24	19	13
CE2	24	21	14	12
CM1	30	26	22	16
CM2	48	43	46	34

Source : DRENFB Daloa 1997/98

2.5.3. L'enseignement secondaire : une majorité d'établissements sans second cycle

Au cours de l'année scolaire 1997/98, la région du Haut-Sassandra compte 33 établissements dispensant l'enseignement secondaire dont 13 établissements publics. Le département de Daloa compte 13 établissements - 5 publics et 8 privés -, regroupant 17 574 élèves dont 31% sont inscrits dans le privé et 25% sont des filles. Le taux de scolarisation des filles dans le département a donc chuté puisqu'il est de 38% à l'école primaire. Ici transparait de nouveau l'inégalité du garçon et de la fille face à l'école. Ce niveau d'enseignement départemental emploie 546 enseignants dont 30% exercent dans le privé. Le premier cycle compte 67% des élèves de l'enseignement, public et privé confondus. Trois établissements publics forment plus de la moitié des élèves du département de Daloa (63%) à savoir le Lycée Moderne I (25%), le Lycée Moderne II (22%) et le Collège Moderne de Daloa (16%). La ville de Daloa compte 4 établissements publics : les lycées modernes I, II et III et le collège moderne. A ces établissements publics de la commune s'ajoutent une série d'établissements privés caractérisés par des frais de scolarité exorbitants et donc non accessible à la population à faible revenu. Il convient de signaler que les écoles privées ne disposent pas en général de second cycle.

Infrastructures, personnel et effectifs des élèves en 1997/98

Daloa	RHS	% Daloa
-------	-----	---------

Écoles	Public	5	13	38
	Privé	8	20	40
	Total	13	33	39
	%	39	100	39

Classes	Public	234	492	48
	Privé	123	268	46
	Total	357	760	47
	%	47	100	47

Enseignants	Public	384	746	51
	Privé	162	319	51
	Total	546	1 065	51
	%	51	100	51

Elèves	Public	12 149	26 179	46
	Privé	5 425	11 330	48
	Total	17 574	37 509	47
	%	47	100	47

Source : DRENF B Daloa 1997/98

Les taux d'encadrement sont respectivement de 32 élèves par professeur et de 49 élèves par classe, enseignement public et privé confondus. Ceux de l'enseignement public sont de 32 élèves par professeur et 52 élèves par classe. Le département est ainsi loin d'atteindre l'objectif du PNDEF de 30 élèves par classe en 2010. Par contre, le ratio élèves-classe du secteur privé est nettement inférieur à celui du public même s'il reste aussi loin de l'objectif national. Aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, le ratio élèves-professeur est, quant à lui, proche de la moyenne nationale qui s'élevait à 31 élèves par professeur en 1995/96. Dans tous les cas, ces indicateurs montrent un besoin en infrastructures et en personnel car les effectifs élevés dans les classes compromettent le suivi des élèves par les professeurs et la réussite de ces derniers.

La direction régionale de l'éducation nationale et de la formation de base signale des taux d'admissions variables d'un niveau à un autre : entre 76% et 85% au niveau du premier cycle et entre 72% et 76% dans le second cycle (mis à part le passage entre la 3^{ème} année et la seconde). Une analyse complémentaire montre qu'il y a des déperditions dont l'ordre de grandeur se situe au-delà de 15%.

Pour mieux cerner le problème, il a fallu examiner les résultats de l'année scolaire 1996/97 qui ont permis d'analyser les taux de déperdition dans une dizaine d'établissements du département de Daloa. Ainsi, on constate que les taux d'abandon et de redoublement sont élevés, pouvant dépasser 30% dans une classe au cours d'une année. Les taux d'abandon et de redoublement, plus élevé dans l'enseignement privé que dans l'enseignement public, augmentent de la 6^{ème} année à la quatrième année comme le montre le tableau suivant.

Taux de redoublement et d'abandon dans les établissements du département de Daloa (1^{er} cycle)

	6ème		5ème		4ème	
Établissements publics	Redouble	Abandons	Redouble	Abandons	Redouble	Abandons
Lycée moderne 1	6	2	9	6	20	14
Lycée moderne 2	7	3	10	7	20	20
Collège moderne Daloa	6	6	7	5	20	12
Moyenne	7	4	9	5	17	16
Établissements privés						
Collège N.D. Assomption	3	3	2	0	33	13
Collège S. Protestant Daloa	7	7	12	15	25	21
Collège moderne Fadiga	39	0	28	3	40	3
Collège Touré Nassara Daloa	5	7	5	11	21	31
Collège moderne Acacias	9	20	6	25	13	27
Collège Sanoh Daloa	18	0	13	0	14	0
Moyenne privé	13	6	11	9	24	16
Moyenne globale	11	5	10	8	7	21

Source : DRENFB Daloa 1997/98

Les abandons et redoublements en masse ne sont pas l'apanage du seul premier cycle, leur ampleur est aussi grande dans le second cycle. A ces déperditions à l'intérieur des cycles viennent s'ajouter des déperditions importantes entre les cycles d'enseignement. Le taux de transition entre les cycles est faible dans le département de Daloa. La raison principale est la disparité en matière d'infrastructures scolaires au sein de ce département. En effet, la majeure partie des établissements d'enseignement secondaire se situe dans la commune de Daloa et le peu d'établissements scolaires qui reste au niveau des sous-préfectures ne sont pas dotés de second cycle. Pour pouvoir continuer les études de second cycle, il faut disposer des moyens financiers importants, à la fois pour payer les frais de scolarité, les fournitures scolaires mais aussi le loyer ou le déplacement. Les efforts financiers des parents étant importants et la capacité des ménages urbains d'accueillir les neveux et nièces étant de plus en plus réduite, les sortants du premier cycle sont obligés d'arrêter leurs études. Signalons que presque tous les établissements ont un régime d'externat, que l'internat est extrêmement limité et que plus de 2/3 des élèves vivent chez leurs parents ou leurs tuteurs.

Eu égard aux taux élevés de déperdition, nous avons voulu en savoir plus sur leurs causes. Une enquête a été menée auprès de 17 établissements de la ville de Daloa, relevant aussi bien du primaire et secondaire que du public et privé. Les déperditions sont de deux ordres : les déperditions dues aux échecs scolaires et les déperditions sans lien avec les échecs scolaires. Pour l'essentiel, les déperditions indépendantes des échecs en cours de scolarité résultent (a) d'un manque de frais de scolarité, (b) de l'état de santé des élèves incluant les grossesses des filles et (c) du changement du type d'enseignement au profit des filières professionnelles. Les causes des échecs des élèves, quant à elles, sont à rechercher dans le système même de l'enseignement, dans l'encadrement extra-scolaire et dans les conditions de logement. Les facteurs incriminés sont essentiellement la quantité, la qualité et la disponibilité des enseignants, l'insuffisance des infrastructures et des équipements, le suivi et l'évaluation des élèves ainsi que le manque d'encadrement de ces derniers à domicile.

Taux de réussite au BAC et au BEPC des établissements du département de Daloa (édition 1998)

	BAC (%)	BEPC (%)
Etablissements publics		
Lycée moderne 1	44	31
Lycée moderne 2	50	29
Lycée Antoine Gauze	43	-
CNPTE	23	23
Moyenne	40	28
Établissements privés		
Collège N.D. Assomption	-	29
Collège S. Protestant Daloa	57	36
Collège moderne Fadiga	30	24
Collège Touré Nassara Daloa	30	-
Collège Kirman Daloa	33	-
Collège Bambinos	33	38
Collège Sanoh Daloa	-	38
Moyenne privé	37	33
Moyenne globale	38	30

Source : DRENF B Daloa 1997/98

Les principaux souhaits formulés pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire dans le département consistent à rendre l'enseignement plus professionnel, à renforcer les effectifs d'enseignants et les activités de formation du personnel, à améliorer le système d'évaluation des élèves ainsi qu'à apporter des subventions de toute nature aux écoles.

2.5.4. L'enseignement supérieur

Le département de Daloa dispose d'une Unité de Formation et de Recherche - Sciences Naturelles - (UFRSN) rattachée à l'Université d'Abobo-Adjamé. Cette unité a été créée pour décongestionner l'université d'Abobo-Adjamé et elle a une vocation qui dépasse le niveau régional. Elle dispense des cours de sciences de la nature et de l'environnement en deux niveaux d'enseignement (première et deuxième année) débouchant sur un DUES. Il existe un service de CROUS qui s'occupe de l'hébergement des 700 étudiants que compte l'URES. Les taux d'admission en deuxième année et en licence sont respectivement de 54% et de 22% tandis que les taux d'exclusion sont de 5% en première année et de 0% en licence pour le moment. L'enseignement technique et professionnel est représenté par les établissements publics suivants : le Centre de Formation Pédagogique (CAFOP), le Centre de Formation Professionnel (CFP), le Centre Technique d'Apprentissage (CTA) et le Centre de Mécanisation Agricole. Le CAFOP hébergeait 550 instituteurs en formation en 1998. Depuis sa création, l'URES utilisait les locaux du CAFOP. Ses propres locaux sont presque achevés à l'extrémité du quartier Tazibouo et seront occupés à partir de la rentrée 1999/2000.

Le secteur privé a démarré timidement des activités de formation de niveau supérieur. Ainsi, les premiers candidats de l'Ecole de Zoukou Gbeuly ont été présentés à l'examen du BTS en 1998. Les équipements et le personnel de cette école ne remplissant pas les normes requis pour l'enseignement technique, elle est en voie de fermeture. Depuis un an, le Collège Fadiga assure une formation de niveau BTS.

2.5.5. Les dépenses en éducation

Les dépenses d'éducation dans la commune de Daloa s'élèvent à 1 954 millions de francs soit 5% des dépenses totales des ménages de la commune et à 3 245 millions de francs (6%) dans l'hinterland, ce qui représente 6% des dépenses totales du département. Elles se composent essentiellement de l'achat de fournitures scolaires (41%) et des frais d'inscription (25%).

Dépenses d'éducation des ménages du département de Daloa (en millions de francs)

Produits	Commune		Reste département		Ensemble département	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Frais scolarité et inscription	695	36	614	19	1 309	25
Livres, fournitures scolaires	819	42	1 309	40	2 128	41
Uniformes, tenue sport	285	15	607	19	892	17
Cantines, nourriture, hébergement	147	8	704	22	851	16
Autres	8	0	12	0	20	0
Total	1 954	100	3 245	100	5 199	100

Source : ECOLOC Daloa

3. IMAGE D'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE LOCALE À TRAVERS LA MCS

Identification des principaux complexes d'activité

3.1. Remarques préliminaires sur la méthode

Les chiffres et leur signification

Les données chiffrées et analysées ici sont tirées de la construction d'une matrice de comptabilité sociale, ou MCS, dont le tableau ci-dessous présente la version agrégée, le détail de la matrice étant renvoyé en annexe. L'élaboration des comptes répond à un double objectif : (1) d'une part, fournir pour l'exercice 1997 une image cohérente des principales données de production et d'emploi des richesses, cela pour chacun des acteurs principaux de l'économie locale (2) d'autre part, présenter les grandes relations économiques unissant ces acteurs, afin de mesurer leur niveau d'intégration et d'interdépendance ; notons par ailleurs que les relations, une fois quantifiées, sont le moyen de vérifier la cohérence générale des données. Certaines données, enfin, sont spatialisées : les grandeurs de l'économie locale tiennent alors compte de leur origine géographique précise – commune de Daloa, reste du département, reste de la Côte d'Ivoire, pays étrangers - et de leur destination.

Il convient de distinguer, pour mémoire, trois modes de construction statistique des agrégats exposés ci-dessous : (1) certains agrégats sont directement fournis par les services statistiques et comptables sur la base d'enregistrements complets ; c'est le cas pour les comptes des administrations déconcentrées, des entreprises du secteur moderne, des établissements bancaires, des diverses institutions d'encadrement (2) d'autres agrégats ont été construits à partir d'enquêtes de terrain : c'est notamment le cas pour la consommation des ménages ou les comptes du secteur informel, obtenus par l'analyse statistique des réponses d'un échantillon de personnes enquêtées (3) enfin, certains agrégats ont été construits à partir d'extrapolations de données tirées d'études récentes, ou de sondages effectués auprès de personnes-ressources particulièrement au fait de certains aspects de la vie économique locale. Il est évident que la fiabilité des données est variable d'un mode de collecte à l'autre, de sorte que des ajustements ont été nécessaires afin de « boucler » la matrice ; de tels ajustements ont été réalisés après confrontation de sources diverses : retour sur le terrain pour complément d'informations, ou mobilisation de sources statistiques et documentaires connexes.

Cette synthèse renonce au fastidieux travail d'exposé exhaustif des résultats détaillés dont les utilisateurs du présent document ne pourraient tirer qu'un volume d'informations sans doute considérables mais sans portée opérationnelle. A l'inverse, on se limitera à une présentation des agrégats et flux susceptibles de focaliser l'attention sur les dynamismes et blocages de l'économie locale. Comme déjà mentionné en avant-propos, l'interprétation des chiffres mobilise des connaissances et observations d'ordre qualitatif, faisant référence aux informations historiques, sociologiques, voire culturelles, telles qu'elles ont pu être collectées sur le terrain ou au cours de la phase documentaire.

**Matrice de comptabilité sociale agrégée du département de Daloa en 1997
(Millions de francs)**

N° compte		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
	Compte	Ménage	Entrep.	Comm.	Admin. Déconc.	Autres admin.	Branche	Produits	Travail	Capital	Accum. ménages	Accum. Entrep.	Accum. Admin.	Reste du pays	Pays Limit.	Reste Monde	Grand Total
1	Ménages	1 682	2 346		362	10			125 433					1 058	233	72	131 197
2	Entreprises									14 075							14 075
3	Commune	357			158		331										846
4	Administrations déconcentrées	3 708	1 162	70		22	4 063	26									9 051
5	Autres administrations	298												181		329	808
6	Branches							224 676									224 676
7	Produits	88 011		599	5 159	753	80 774				8 052	4 205	5 452	78 696	12 038	46 666	330 406
8	Travail						125 433										125 433
9	Capital						14 075										14 075
10	Accumulation des Ménages	9 513												- 365	- 1 096		8 052
11	Accumulation des Entreprises		2 610											1 117	80	399	4 205
12	Accumulation des Administrations			177	3 372	23								1 900			5 452
13	Reste du pays	16 828	5 252					60 482									82 562
14	Pays limitrophes	10 616	381					259									11 255
15	Reste du Monde	184	2 320					44 962									47 466
16	Grand total	131 197	14 071	846	9 051	808	224 676	330 405	125 433	14 075	8 052	4 205	5 452	82 562	11 255	47 466	1 009 575

Source : Ecoloc – Daloa, 1998

**Matrice de comptabilité sociale agrégée de la commune de Daloa en 1997
(Millions de francs)**

N° compte		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
	Compte	Ménag	Entrep	Comm.	Admin. Déconc	Autres admin.	Branch	Produ.	Travail	Capital	Accum ménag	AccumE ntrep	AccumA dmin.	Hinter- land	Reste pays	Pays Limit.	Reste Monde	Grand Total
1	Ménages	266	2 287		272	3			58 056					54	636	216	72	61 861
2	Entreprises									14 477								13 477
3	Commune	345			34		288											667
4	Administrations déconcentrées	1 731	1 103			6	3 903	26										6 768
5	Autres administrations	75													205		82	362
6	Branches							125 439										125 439
7	Produits	38 147		516	4 583	354	49 712				3 882	3 874	4 857	68 567	62 204	8 253	41 076	286 025
8	Travail						58 056											58 056
9	Capital						13 480											13 480
10	Accumulation des Ménages	6 337													614	1 841		3 882
11	Accumulation des Entreprises		2 461												989	71	353	3 874
12	Accumulation des Administrations			151	1 880										2 867			4 898
13	Hinterland	53						68 524										68 577
14	Reste du pays	8 664	5 056					52 567										66 287
15	Pays limitrophes	6 058	381					259										6 698
16	Reste du Monde	184	2 189					39 210										41 583
17	Grand total	61 860	13 477	667	6 768	362	125 439	286 024	58 056	13 477	3 882	3 874	4 857	68 621	66 287	6 698	41 583	761 934

Source : Ecoloc – Daloa, 1998

3.2. Les grands comptes locaux

Un reflet d'une économie fortement dépendante de l'agriculture

3.2.1. Création de la richesse dans le département: les principaux contributeurs

Le Produit local brut ou PLB de Daloa, équivalant à la production de richesses à l'intérieur du département – soit la somme des valeurs ajoutées, toutes taxes et droits de douane compris, des entreprises et de l'administration centrale et communale – s'élève à près de 144 milliards de francs pour l'année 1997. Ainsi l'économie du département représenterait environ 2,2 % du PIB ivoirien pour l'année de référence. Le PLB par tête est estimé, à Daloa, à 288 000 francs soit un montant d'ampleur limitée comparée au PIB de la Côte d'Ivoire qui s'élève à 391 000 francs par tête en 1997. A titre de comparaison, il est supérieur à celui du département de Korhogo (231 000 francs par tête en 1997) mais très petit par rapport à celui de la commune de San Pedro (840 000 francs par tête en 1996). En 1990, le PLB de Daloa s'élevait à 55 milliards de francs, soit 147 000 francs par tête. Ainsi, en moins de 10 ans la production du département a doublé, témoignant par-là du dynamisme économique enregistré dans le département de Daloa ces dernières années.

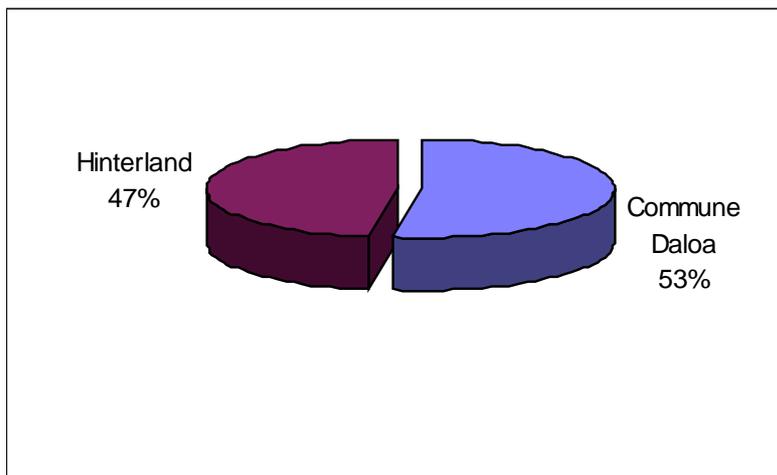
Répartition spatiale et sectorielle du Produit local brut dans le département de Daloa (1997) (en millions, %)

	Département		Commune		Reste département	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Secteur primaire	67 500	47	3 375	4	64 125	94
Vivrier	42 298	29	2 115	3	40 183	59
Café et cacao	23 760	17	1 188	2	22 572	33
Autres cultures	946	1	47	0	899	1
Élevage et pêche	496	0	25	0	471	1
Secteur secondaire	16 873	12	15 635	21	1 237	2
Transformation du bois	4 454	3	3 462	5	992	1
Autres industries	9 561	7	9 364	12	197	0
BTP	2 858	2	2 809	4	48	0
Secteur tertiaire	59 529	41	56 695	75	2 834	4
Commerce	22 778	16	21 402	28	1 376	2
Transport	11 098	8	10 619	14	478	1
Autres services	21 283	15	20 729	27	554	1
Administrations	4 371	3	3 945	5	426	1
Total PLB	143 902	100	75 705	100	68 197	100
PLB par tête Daloa	288 194		438 481		208 764	
PLB par tête Korhogo	230 668		348 174		171 410	
PLB par tête San Pedro			840 000			

Source : Ecoloc – Daloa 1998, Korhogo 1998, San Pedro 1997

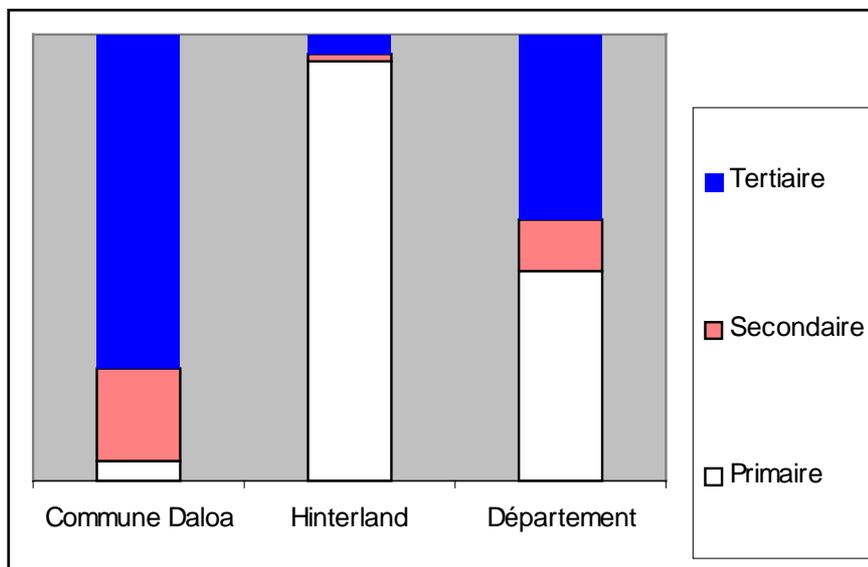
Une décomposition sectorielle du produit local brut indique avec plus de détail les sources de la création de richesses dans le département, celles-ci étant fortement concentrées autour des activités primaires et tertiaires. En effet, le secteur primaire génère 48% du PLB du département tandis que le secteur tertiaire y contribue pour 40%. Les activités de transformation sont donc négligeables et ne contribuent que pour 12% de la valeur ajoutée. Ce résultat souligne ainsi l'importance d'une stratégie d'attraction des investisseurs privés dans le secteur de la transformation, qui reste actuellement à l'état embryonnaire.

Répartition de la valeur ajoutée du département par milieu



Source : Ecoloc – Daloa 1998

Répartition de la valeur ajoutée du département par milieu et par secteur d'activité



Source : Ecoloc – Daloa 1998

La commune de Daloa génère à elle seule, 76 milliards de valeur ajoutée, soit 53% du PLB du département. Les activités créatrices de revenu dans le département sont par ordre d'importance : l'agriculture vivrière (29%), la production de café et de cacao (17%), le commerce (16%) et le transport (8%). Dans la suite, nous analyserons beaucoup plus en détail ces secteurs pour mieux comprendre le fonctionnement de l'économie du département, et identifier les synergies à développer en vue de sa dynamisation.

Les activités de l'arrière-pays sont essentiellement agricoles. Sur les 68 milliards de richesse créés dans l'arrière-pays, près de 94% sont générés par des activités agricoles. La production vivrière génère dans l'arrière-pays une valeur ajoutée de 40 milliards, soit 59% du PLB de l'arrière-pays. La production de café et du cacao quant à elle réalise 23 milliards de valeur ajoutée, soit 33% du PLB de l'arrière-pays. Les autres cultures ne génèrent que 899 millions de valeur ajoutée. Avec une valeur ajoutée de 471 millions, l'élevage et la pêche constituent une activité marginale dans l'arrière-pays. Les activités non agricoles (essentiellement le commerce et le transport) ne concentrent que 6% du PLB de l'arrière-pays. Ainsi les activités commerciales et de transport y sont peu développées et sont directement liées à l'agriculture.

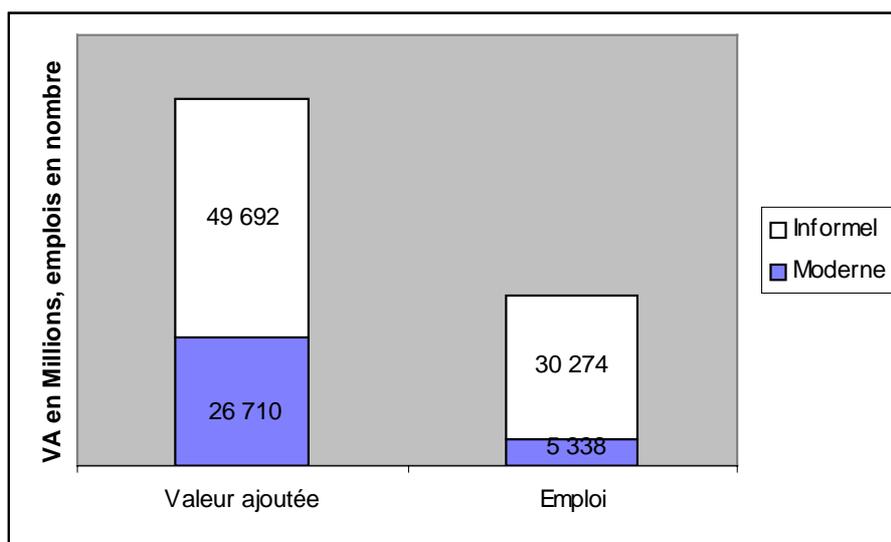
Valeur ajoutée et emploi dans le secteur non agricole

	VAB (milliards FCFA)						EMPLOIS					
	Département		Commune Daloa		Hinterland		Département		Commune Daloa		Hinterland	
	VAB	%	VAB	%	VAB	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<i>Moderne</i>	27	100	25	100	1	100	5 338	100	4 704	100	634	100
<i>Secondaire</i>	9	34	8	32	1	70	952	18	847	18	105	17
Transformation bois	4	17	3	14	1	70	734	14	629	13	105	17
Autres industries	3	10	3	11	-	-	70	1	70	1	-	-
BTP	2	7	2	7	-	-	148	3	148	3	-	-
<i>Tertiaire</i>	18	66	17	68	0	30	4 386	82	3 857	82	529	83
Commerce	5	21	5	22	-	-	514	10	514	11	-	-
Transport	2	6	2	6	-	-	213	4	213	5	-	-
Autres services	6	24	6	25	-	-	1 014	19	1 014	22	-	-
Administrations	4	16	4	16	0	30	2 645	50	2 116	45	529	83
<i>Informel</i>	50	100	47	100	3	100	30 274	100	28 689	100	1 585	100
<i>Secondaire</i>	8	16	8	16	0	9	5 598	18	5 300	18	298	19
Artisanat	7	14	7	14	0	7	4 644	15	4 346	15	298	19
BTP	1	2	1	2	0	2	954	3	954	3	-	-
<i>Tertiaire</i>	42	84	39	84	2	91	24 676	82	23 389	82	1 287	81
Commerce	17	35	16	34	1	52	13 919	46	13 565	47	354	22
Transport	10	19	9	19	0	18	3 242	11	3 177	11	65	4
Autres services	15	30	14	31	1	21	7 515	25	6 647	23	868	55
Secteur non agricole	76		72		4		35 612		33 393		2 219	

Source : Ecoloc – Daloa 1998

Dans la commune de Daloa, le secteur tertiaire génère 75% de la valeur ajoutée contre 22% pour le secteur secondaire. Le secteur primaire y est presque insignifiant : il ne génère que 3 milliards de valeur ajoutée, soit près de 4% du PLB de la commune. Les principales activités concernent le commerce, les autres services et le transport qui génèrent respectivement 21, 15 et 8 milliards de valeur ajoutée. Ces activités sont liées à la commercialisation des produits agricoles du département et des environs. Près de 93% de la valeur ajoutée du secteur secondaire du département est produite dans la commune de Daloa.

Contribution des secteurs non agricoles à la création de la valeur ajoutée et des emplois dans le département de Daloa en 1997

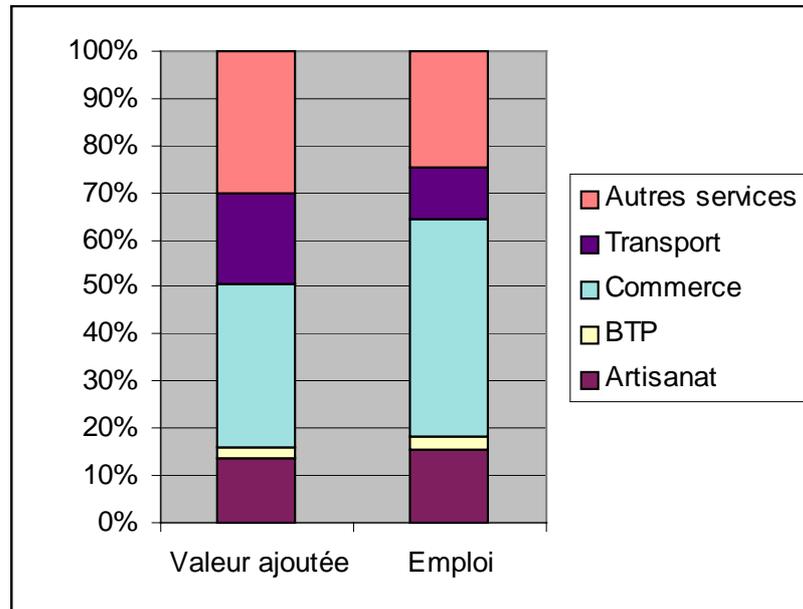


Source : Ecoloc – Daloa 1998

L'analyse du secteur non agricole montre que l'informel réalise près de 50 milliards de valeur ajoutée et contribue ainsi à 39% à la création de la richesse du département. Il contribue le plus au développement de la ville de Daloa où il génère plus de 60% de revenus. En termes d'emplois, le secteur informel occupe 30 274 actifs du département, dont 28 689 dans la commune de Daloa. Cela représente 85% des actifs du secteur non agricole du département. Néanmoins, ces chiffres doivent être relativisés car un grand nombre d'emplois urbains ne figure pas dans ce décompte. Les enquêtes menées auprès des ménages et des entreprises excluent en effet tout recensement des activités faites à domicile, des métiers exercés sans lieu fixe, le colportage notamment, ainsi que les actifs en quête d'emploi. Mais on peut supposer sans risque que tous se situent dans le secteur de l'économie populaire.

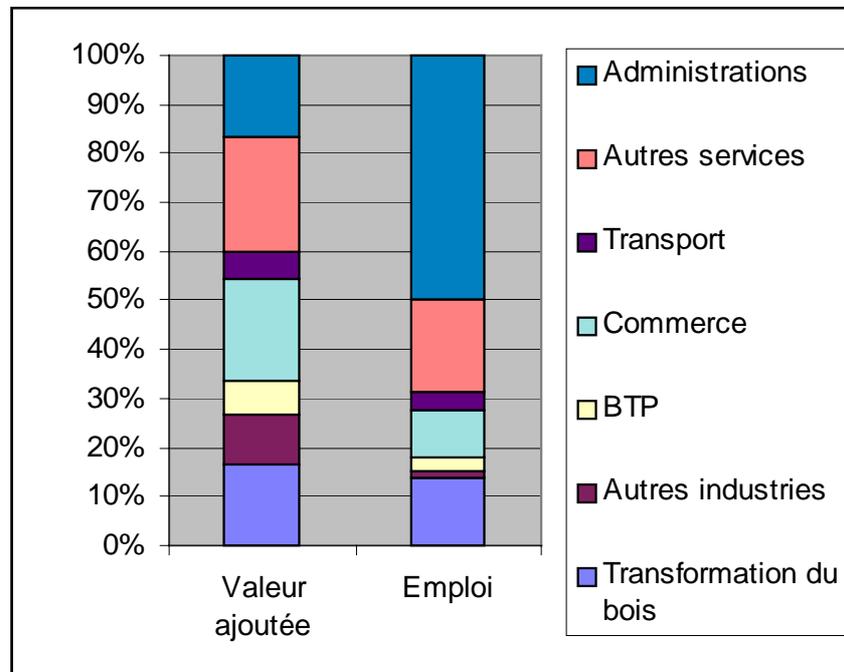
Le secteur moderne et intermédiaire n'est pas très développé. Néanmoins, il produit 27 milliards de valeur ajoutée dont plus du tiers est transféré en dehors du département. Les principales entreprises modernes sont recensées dans la première transformation du bois (3% au PLB), dans le grand commerce (4%) et dans les autres services (4%). Les emplois salariés permanents créés par le secteur moderne et intermédiaire ont été estimés à 5 338 postes. La quasi-totalité de ceux-ci (4 704 postes) sont créés dans la commune de Daloa. Près de 2 395 postes sont recensés dans la fonction publique (45%), 250 dans la Mairie de Daloa (5%) et 2 693 emplois dans le secteur entrepreneurial local (50%). L'État ivoirien est ainsi le premier pourvoyeur local d'emplois permanents, suivi de loin par les services modernes (1 014 postes), les scieries modernes (952 postes) et le commerce moderne (514 postes).

**Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi
dans le secteur informel dans le département de Daloa en 1997**



Source : Ecoloc – Daloa 1998

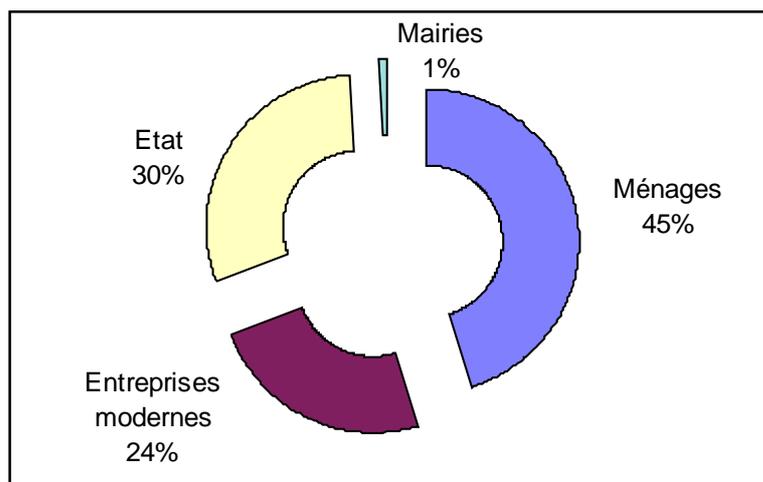
**Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi
dans le secteur moderne dans le département de Daloa en 1997**



Source : Ecoloc – Daloa 1998

Le rapport entre valeur ajoutée et emplois, ou productivité apparente du travail, dans les principaux secteurs fait apparaître un écart important entre secteur moderne (8 millions) et informel (2 millions). A l'intérieur du secteur informel, les écarts ne sont pas considérables. La productivité est de 1 million de francs dans les différents secteurs, sauf dans le transport (3 millions) et les autres services (2 millions). Par contre les écarts entre activités sont très considérables dans le secteur moderne : la productivité est faible dans les services et dans l'industrie du bois (6 millions), dans le transport (7 millions). Elle devient de plus en plus élevée dans le commerce (11 millions) et le BTP (13 millions). Elle culmine à 38 millions dans les autres industries. La faible productivité du secteur informel, alors qu'il est le principal générateur de richesses non agricoles, souligne ainsi l'intérêt d'une politique de formation des opérateurs et employés dans les micro-entreprises locales.

Structure de l'investissement dans le département



Source : Ecoloc – Daloa 1998

Les investissements dans le département sont estimés à 17,7 milliards pour l'année 1997. Les ménages ont investi pour 8,0 milliards essentiellement dans la construction de logements. L'accumulation du capital productif des ménages (unités agricoles et informelles urbaines) est très faible. Cela s'explique par la faiblesse de l'intensité capitalistique dans les secteurs informel et agricole. Les entreprises modernes ont investi pour 4,2 milliards tandis que l'État a investi pour 5,3 milliards. L'investissement des mairies est très faible, de l'ordre de 156 millions. En 1997, le financement de l'investissement dans le département est assuré (1) à 45% par une partie de l'épargne des ménages évaluée ci-dessus à 8 milliards (le reste de l'épargne – 1 096 milliards - est transféré dans les régions ou pays des immigrants pour y financer des investissements (2) à 15% par autofinancement des entreprises (estimé à 2,6 milliards) (3) à 9% par transfert en capital des sièges des entreprises vers leurs filiales - l'épargne des entreprises n'étant pas suffisante, celles-ci recourent à leur siège pour le complément de financement évalué à 1,6 milliard -, (4) à 19% par les ressources locales de l'État, (5) à 11% par les transferts de l'État vers les administrations déconcentrées, (6) à 1 % par les investissements réalisés par les communes sur leurs territoires. Ainsi l'effort d'investissement est très limitée pour ce qui concerne les communes.

3.2.2. La répartition du revenu dans le département

Le Produit local brut (PLB) est un bon indicateur de la façon dont la richesse créée est répartie entre les divers acteurs de l'économie urbaine : État et communes via les impôts et taxes, salariés, investisseurs locaux ou hors zone. Dans le département de Daloa, la ventilation des quelques 144 milliards de Produit intérieur de l'exercice 1997, présentée de façon schématique dans le tableau ci-dessous, appelle les remarques suivantes :

(a) Les opérateurs indépendants, regroupant ici les petits entrepreneurs du secteur informel urbain et les agriculteurs, récupèrent la plus grande partie de ce produit – soit 71% du PLB – sous forme de revenu monétaire net.

(b) La rémunération du travail représente 15% du PLB et se répartit entre d'une part les personnels des entreprises et des administrations, et d'autre part les employés non salariés.

(c) La rémunération du capital des entreprises sociétaires a été évaluée à près de 8% du PLB. La structure productive du secteur moderne et intermédiaire, fortement déterminée par des investissements décidés par des opérateurs non résidents, conduit en retour à une sortie élevée de valeur ajoutée en direction d'Abidjan et du reste du monde.

(d) Les prélèvements directs au titre des impôts et taxes sur la production locale représentent 3% du PLB, dans lesquels la part des communes apparaît négligeable - de l'ordre de 0,2% du PLB.

(e) L'autofinancement des entreprises exerçant dans le département, de l'ordre de 2,6 milliards, représente 2% du produit local.

Répartition du Produit intérieur local du département entre les divers acteurs (milliards)

PIL →	Opérateurs Indépendants	Impôts et taxes	Autofinancement	Employés	Droits Douane	Capital Moderne
143,9	102,7	4,3	2,6	22,6	0,3	11,4
	↓	↓		↓		↓
	Agri	Etat		Salariés privés		Dépt.
	55,8	4,0		18,2		2,2
	Inform.	Commune		Fonctionnaires		RCI
	46,9	0,3		4,4		6,0
						RDM
						3,2

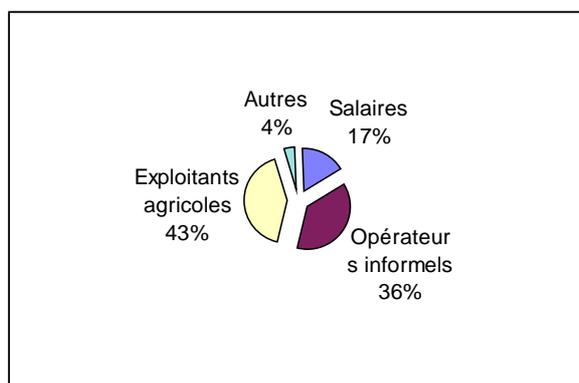
Source : ECOLOC-Daloa 1998

Il est évident que les revenus distribués au titre de la rémunération du personnel et du travail indépendant constituent le socle des ressources des ménages du département, ceux-ci ayant été évalués à 131 milliards pour l'année de référence. Ces ressources se décomposent comme suit :

- les salaires du personnel permanent et occasionnel, soit 22,7 milliards, viennent pour 20% des entreprises du secteur moderne, pour 21% des établissements agricoles et du secteur informel urbain, enfin pour 59% des administrations et de la commune.
- les revenus des opérateurs indépendants (agriculture et secteur informel urbain) ont été estimés par enquête à un montant proche de 102,9 milliards soit 78% des ressources des ménages.
- la rémunération du capital des entreprises sociétaires consommée localement a été évaluée à 2,3 milliards, représentant ainsi 2% des revenus.

- deux autres catégories de ressources complètent les revenus des ménages de la ville. La première, très modeste, concerne les prestations versées par la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) s'élevant à 372 millions soit moins de 0,3 % des revenus. La seconde concerne les transferts communautaires procurant près de 2 % des ressources totales, soit 3,1 milliards.

Structure des revenus des ménages du département



Source : Ecoloc – Daloa 1998

L'emploi que les ménages font des ressources présentées dans le point précédent a été restitué au moyen d'une enquête sur la consommation d'un échantillon de ménages, dont les résultats ont ensuite été ajustés après confrontation des chiffres d'affaires, réalisés localement, par les secteurs fournissant les divers biens de consommation et d'équipement ménagers correspondant aux postes budgétaires. Le résultat d'ensemble, consigné dans le tableau ci-dessus, indique que (a) 70% des revenus sont consommés, (b) 7% sont épargnés, (c) le solde sert aux transferts communautaires dont le montant représenterait près de 22%, et au paiement des taxes sur services collectifs (3%).

Comptes des ménages du département de Daloa (milliards)

Revenu 130,9	→	Consommation 91,7	Taxes 0,4	Transferts 29,3	Épargne 9,5
		↓		↓	
		Commune Daloa 39,9		Département 1,7	
		Reste département 51,8		Reste CI 16,8	
				Pays limitrophes 10,6	
				Autres pays 0,2	

Source : Ecoloc – Daloa 1998

Il apparaît que les transferts des ménages vers l'extérieur du département, d'un montant total de 27,6 milliards – calculé à partir d'un croisement des données d'enquête et du bouclage de la matrice –, représentent un montant considérable résultant lui-même du fort taux d'allochtones et d'étrangers dans le département, notamment des ressortissants des pays limitrophes (10,6 milliards) mais aussi des régions de la Côte d'Ivoire (16,8 milliards) œuvrant essentiellement dans les plantations. Les transferts sont plus fortement orientés vers le reste de la Côte-d'Ivoire que vers le reste du monde. En d'autres termes, et eu égard à la structure par région d'origine des résidents du département de Daloa, il semble que les Ivoiriens allochtones redistribuent avec plus de vigueur vers les zones dont ils sont issus, les non Ivoiriens contribuant légèrement moins aux transferts communautaires. Le solde net des transferts entre la commune et l'extérieur est du reste largement négatif, d'un montant d'environ 26,3 milliards. A côté de ces transferts courants, les immigrants transfèrent aussi leur épargne pour des buts d'investissement

dans leur pays ou région d'origine. Ainsi en 1997, ces ménages ont investi pour 1 milliard de francs dans les pays limitrophes. Ceci confirme que Daloa et sa région est une zone d'immigration et que les transferts à destination de l'étranger sont le fait d'immigrants.

3.2.3. Les échanges

La ville de Daloa a affirmé très tôt sa vocation commerciale par le trafic de cola entre le sud-ouest et la frontière nord de la Côte d'Ivoire, pour l'approvisionnement des pays de la sous-région. Ces échanges se sont aujourd'hui étendus aux autres productions agricoles. L'étude des productions agricoles et la structure des échanges commerciaux montre que la ville de Daloa est un centre de regroupement agricole des zones productrices excédentaires limitrophes. Contrairement aux études ultérieures, la ville tend à être davantage un nœud d'accumulation des produits agricoles de la région. L'étude Ecoloc estime qu'environ 70% de la production agricole exportée hors du département transite par la ville de Daloa.

Les marchés ruraux jouent un rôle fondamental dans le dispositif d'approvisionnement des marchés urbains mais également de l'ensemble du territoire national. Le département de Daloa comporte une quarantaine de marchés ruraux de vente en gros et détail, uniformément disséminés dans un rayon de 60 km et ravitaillant les deux marchés urbains importants de la ville de Daloa (Grand Marché et marché d'Orly) et d'ailleurs. En général, les marchés ruraux s'implantent dans des villages-carrefours, le long des routes pour être facilement accessibles par la clientèle. Ils sont hebdomadaires et se tiennent dans le bourg qui concentre la plus forte population d'une zone agricole. Les principaux marchés du département de Daloa et leur jour de réunion sont présentés ci-dessous :

- Au nord, sur la route de Vavoua : Sikaboutou (mardi) ; Bonoufla (mercredi) ; boboua Bahouan (dimanche).
- A l'est, sur la route de Man : Zoukougbeu (mercredi) ; Albert Carrefour (vendredi) ; Zohi (vendredi) ; Belleville (vendredi) ; Guessabo (vendredi) ; Lobogueguia (dimanche) ; Zaïbo (dimanche).
- Au sud, sur la route d'Issia : Gbétapia (mardi) ; Gboguedia (mardi) ; Guédiboua (mardi) ; Ziguïdia (mercredi) ; Nioboua (mercredi) ; Tébloguhé (jeudi) ; Brouan (jeudi) ; Digbia (jeudi) ; Gokra (vendredi) ; Zoboua (samedi) ; Gboguhé (samedi) ; Bla (dimanche) ; Yokoria (dimanche) ; Tahiraguhé (dimanche) ; Seriabolia (dimanche).
- A l'ouest, sur la route d'Abidjan les marchés ont lieux tous les vendredis : Gonaté, Guipiri, gadouan, Zagoréta, Gboprouhia.

La ville de Daloa est également un centre d'approvisionnement de son arrière-pays, en produits finis. La ville importe des produits manufacturés et alimentaires (riz) et les redistribue à l'intérieur de sa zone d'influence. Dans les courants d'échanges entre Daloa et sa zone d'influence, on observe cependant une certaine inégalité des termes de l'échange due aux prix élevés des produits manufacturés destinés au monde rural et aux faibles prix aux producteurs des denrées agricoles en direction du milieu urbain. Globalement, ce fait entraîne en Côte d'Ivoire un appauvrissement des zones rurales et une accumulation des richesses dans les zones urbaines.

Pour son approvisionnement alimentaire, la ville de Daloa compte huit marchés hiérarchisés et localisés dans des quartiers différents, avec une desserte satisfaisant pour les populations et les commerçants situés dans leur zone d'influence. Le "Grand marché" ou marché central de vente au détail et en gros, ravitaille la ville surtout en produits manufacturés. Le marché d'Orly est un marché d'ordre principal de vente en gros et détail de produits agricoles bruts. On dénombre également 6 autres marchés secondaires de vente au détail, desservant leur quartier (Nifa, Abattoir II, Kennedy, Tazibouo, Lobia II, Escadron). Néanmoins, ces marchés sont sous-équipés et il est urgent de réaliser de travaux de réhabilitation afin de résoudre les problèmes d'assainissement et de drainage, de sécurité, d'approvisionnement en eau et en électricité.

D'un montant de 140 milliards, la valeur ajoutée des établissements représente au total une fraction relativement importante du volume des échanges, soit 42%, la valeur des biens et services qui circulent dans le département ayant été évaluée à 330 milliards pour l'année 1997. L'écart de 190 milliards entre les deux agrégats tient (a) pour 43% à la valeur des consommations intermédiaires, représentant 81 milliards (b) pour 32% aux entrées locales de biens importés du reste de la Côte-d'Ivoire d'une valeur de 60 milliards (c) pour 24% à la valeur des marchandises importées des pays étrangers soit 45 milliards. Par ailleurs, le montant total des exportations du département vers l'étranger est de 59 milliards, tandis que les exportations du département vers le reste de la Côte-d'Ivoire se montent à 79 milliards.

La commune de Daloa importe du reste du département, des produits agricoles d'une valeur de 66 milliards de francs. Elle importe également des produits agricoles d'une valeur de 32 milliards du reste du pays et de 19 milliards de l'étranger. Les produits manufacturés importés par la commune proviennent du reste du pays (16 milliards) et de l'étranger (20 milliards). Les exportations de la commune concernent les produits agricoles (41 milliards vers le reste du département, 38 à destination du reste du pays et 32 vers l'étranger) et les produits manufacturés (17 milliards vers l'hinterland et 11 milliards vers le reste de la Côte d'Ivoire). Ces chiffres attestent de l'ampleur considérable des flux marchands entrant et sortant du département et de la commune, traduisant le dynamisme commercial de la ville de Daloa. Cette ville affirme de plus en plus son rôle de nœud d'accumulation de produits agricoles en provenance du reste du département mais également des alentours. La réexportation des produits agricole est relativement importante.

4. LES CULTURES DE RENTE DANS LE DÉPARTEMENT

La dominance du binôme café-cacao

Le Centre-Ouest représente la principale zone de production du café et du cacao au niveau national. Dans le département de Daloa en particulier, le couple café-cacao constitue la principale culture de rente. Loin derrière le cacao et le café, vient le coton qui est la troisième culture de rente pour la population du département. Le bois quant à lui a perdu sa prédominance avec la déforestation de la région. Dans ce chapitre, nous mettrons donc l'accent sur le rôle prépondérant que joue le secteur du café-cacao dans la vie socio-économique du département de Daloa.

4.1. Le café et le cacao

Le binôme café-cacao demeurera encore pour un certain temps la cheville ouvrière de l'économie ivoirienne (environ 20% du PIB et 44% des recettes d'exportation). Avec une production estimée pour la campagne 1996/97 à 1 100 000 tonnes de cacao et à 300 000 tonnes de café, la Côte d'Ivoire est classée respectivement au premier et au quatrième rang des pays producteurs pour ces deux produits. La région du Centre-Ouest est dans son ensemble favorable à la culture du cacao et du café. Avec la déforestation progressive, les rentes cacaoyère et caféière se sont substituées petit à petit à la rente forêt. La disponibilité des terres conjuguée avec une forte migration pour compenser le déficit de main-d'œuvre ont permis la création de nombreuses plantations de café et de cacao dans cette région. Ainsi, la région du Centre-Ouest contribue à 33% et 30% de la production nationale de cacao et de café, le département de Daloa contribuant respectivement à 26% et 36% de la production régionale.

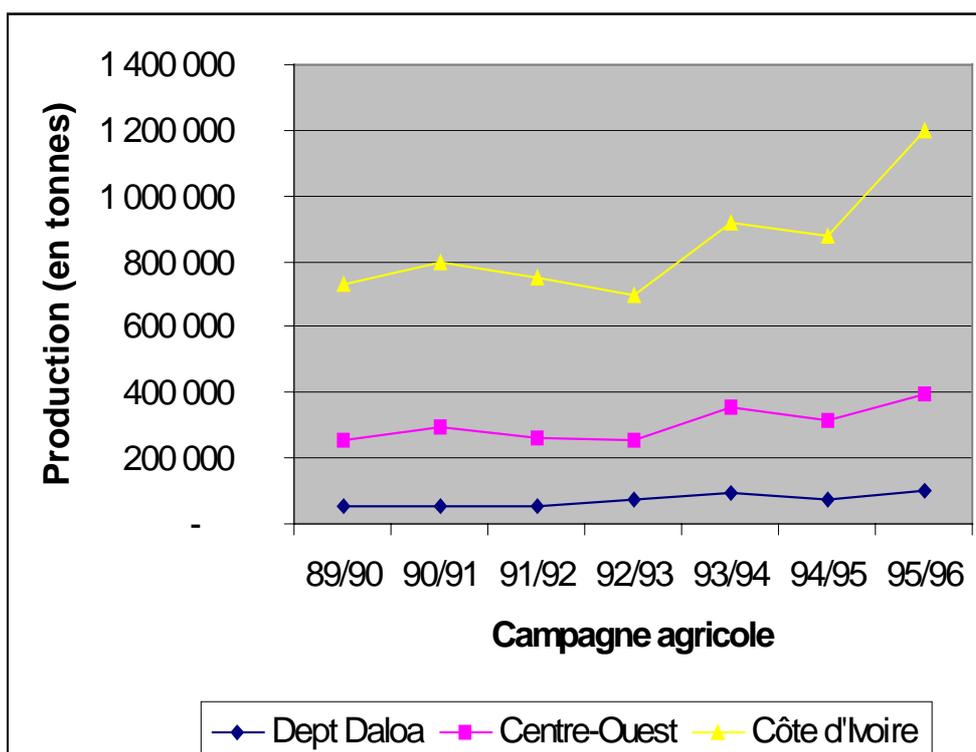
Sous le couvert de l'antenne régional du MINAGRA à Daloa, certaines structures et certains projets interviennent dans la gestion de la filière café-cacao. L'encadrement et la professionnalisation des producteurs de café et de cacao sont assurés par l'ANADER. Celle-ci intervient également dans la production de boutures, de baguettes et de plants, dans l'extension de la production (nouvelles plantations), dans l'arrachage et les replantations, les entretiens (nettoyage, gourmandage et recepage, pour le café et égoumandage, traitement anti-miride pour le cacao). Les activités de la CAISTAB, représentée à Daloa par une inspection régionale, sont uniquement centrées sur des enquêtes agricoles se rapportant au café et cacao, en vue de l'estimation des productions. L'antenne du Ministère délégué auprès du MINAGRA chargée des jeunes exploitants agricoles s'occupe, quant elle, des problèmes de financement (fonds sociaux) et des projets de plantations clef en main.

4.1.1. La production de café et de cacao

Des difficultés liées au manque d'organisation du secteur n'ont pas permis de déterminer directement le tonnage de la production de cacao et de café réalisés dans le département de Daloa pour la campagne 96/97. L'estimation de cette production s'est donc basée sur les productions nationales, les parts de la région du Centre-Ouest dans cette production et la contribution du département de Daloa à la production régionale. Ainsi, la production de cacao dans le département de Daloa pour la campagne 96/97 a été estimée à 94 380 tonnes et celle de café à 32 400 tonnes. Les autres données comptables (prix, commercialisation, transformation et exportation) ont été obtenues auprès des antennes départementales du MINAGRA et de la CAISTAB de Daloa, auprès des représentants du GEPEX et des OPA. Les données d'enquêtes ECOLOC (secteurs agricole, moderne et informel urbain) ont enfin complété les sources.

Depuis la dévaluation du franc CFA, la production du département a cru de 4% pour le cacao et de 14% pour le café par an, tandis qu'avant la dévaluation, le cacao a cru de 8% en moyenne annuelle et le café de 28%. Au niveau de la région du Centre-Ouest, la production régionale de cacao stagne sur la période 1989-1993 et croît de 3,5% de 1993 à 1996, tandis que la production régionale de café diminue de - 32% par an en moyenne et croît de 4,6% sur les mêmes périodes. Au niveau national, la production de cacao diminue de -1,2% par an avant la dévaluation et augmente de 9% après la dévaluation, en moyenne annuelle. La production nationale de café a par contre fortement chuté de -28% entre 1989 et 1993, pour croître plus faiblement après la dévaluation, de 4% en croissance moyenne annuelle.

Évolution de la production du café et du cacao



L'évolution de la production du café et du cacao ces dernières années peuvent en partie s'expliquer par les fluctuations des prix. Sur la période 1992-1996, les prix du café ont connu une forte augmentation : de 140 francs durant la campagne 1992/93, le kg de café est passé à 275 francs en 1993/94 puis à 530 francs en 1994/95 jusqu'à culminer en 1995/96 à 700 francs le kg. Depuis cette période, on constate une chute des prix du café, le kg passant à 500 francs en 1996/97, puis à 520 francs en 1997/98. Alors que les prix du café diminuent, les prix augmentent pour le cacao : le kg de cacao est passé de 315 francs en 1995/96, à 415 francs en 1996/97 puis à 575 francs en 1997/98.

Exploitations de café encadrées par l'ANADER en 1996/97

Sous-préfecture	Superficie (ha)	Nombre d'exploitants
DALOA	8 885	3 696
Bédiala	6 921	2 431
Gboguhé	5 955	2 124
Zoukougbeu	5 547	2 461
Total Dépt Daloa	27 308	10 712

Source : Rapport MINAGRA, Daloa

Exploitations de cacao encadrés par l'ANADER en 1996/97

Sous-préfecture	Verger jeune (< 30 ans)		Verger adulte (en production)	
	Superficie (ha)	Nombre d'exploitants	Superficie (ha)	Nombre d'exploitants
DALOA	225	186	11 619	3 294
Bédiala	102	72	8 822	2 193
Gboguhé	79	44	4 568	1 836
Zoukougbeu	414	230	6 480	2 184
Total Dépt Daloa	820	532	31 489	9 507

Source : Rapport MINAGRA, Daloa

Au cours de la campagne 1996/97, l'ANADER a encadré, dans le département de Daloa 10 712 exploitants de café, sur une superficie de 27 308 ha. Elle a également encadré 9 507 agriculteurs propriétaires des exploitations de cacao adultes sur une superficie de 31 489 ha. La superficie totale du département consacrée aux plantations est estimée à 82 935 ha pour le café et à 96 527 ha pour le cacao. Ainsi, l'action de l'ANADER sur les plantations de café et le cacao reste très limitée. Le taux d'encadrement est donc faible : de l'ordre de 33% en terme de superficie et de 15% en terme de nombre d'exploitants. La taille moyenne des exploitations oscille autour de 2,5 ha pour le café et 3,3 ha pour le cacao.

Au cours de la campagne 1996/97, la production a généré un revenu global estimé à 45,8 milliards de francs dont 28,9 milliards de francs pour le cacao et 16,9 pour le café. Le coût de production comporte les frais de main-d'œuvre, les dépenses d'entretien et la dépréciation du verger. Il est estimé à 208 francs par kg pour le café et à 166 francs pour le cacao. Confrontées aux chiffres d'affaires, ces charges permettent de dégager une marge brute de 24 milliards de francs dont le cacao représente 70% et le café 30%.

Compte d'Exploitation des Producteurs

CACAO	Valeur (millions)	CAFE	Valeur (millions)
Chiffre d'affaires	28 908	Chiffre d'affaires	16 848
Coûts de production	15 257	Coûts de production	6 739
Marge	13 651	Marge	10 109

Source : ECOLOC-Daloa

4.1.2. La commercialisation du café et du cacao

Il faut noter que les exploitants ont produit moins de café qu'il n'a en été commercialisé dans le département. Cette production hors du département concerne 34 126 tonnes de café soit un chiffre d'affaires de 17 746 millions de francs. Cette situation est favorisée par le pouvoir financier des acheteurs de Daloa par rapport à ceux des départements environnants.

Des mesures ont été prises par le gouvernement dès la campagne 1995/96 pour la commercialisation intérieure, marquant un net désengagement de la CAISTAB au profit des exportateurs sur la base d'un différentiel négocié. Les principales mesures concernent : la libéralisation de la commercialisation à travers l'ouverture de la collecte bord champ à tous les opérateurs ; la gestion de la sacherie par les exportateurs privés (libéralisation de la distribution des sacs en brousse) ; l'agrément des acheteurs par les exportateurs via le GEPEX, la gestion de la péréquation du transport par les exportateurs et la fixation d'un prix indicatif du produit logé et d'un prix indicatif du produit non logé. Le contrôle de la qualité déclarée par l'exportateur est assuré par le Service de Conditionnement de la CAISTAB, avant l'embarquement du produit.

La libéralisation du café intervenue le 1/10/98 et celle du cacao le 1/8/99 a pour conséquences immédiates : la fin d'un prix garanti aux paysans, la fin du prix de référence fixé aux exportateurs et la suppression de barèmes. Des dérèglements de prix aux producteurs peuvent survenir et un risque de désorganisation des filières se profile à l'horizon.

La collecte bord champ est réalisée par les OPA (Organisation Professionnelle des Agriculteurs), les acheteurs et les exportateurs. Il y a un nombre de plus en plus croissant d'OPA dans la commercialisation de café et du cacao, mais leur part de commercialisation n'est que de 25% au niveau national. Sur le département, on dénombre 557 OPA regroupant 17 802 adhérents. Néanmoins, 223 OPA seulement sont fonctionnelles et regroupent 5 690 adhérents. Les OPA de commercialisation du café et cacao sont au nombre de 190 (85,2% des OPA fonctionnelles), contre 28 OPA de coton, 2 de vivriers, 2 de volailles et 1 de commercialisation café-cacao et ovins.

Tonnage de café et de cacao commercialisé par les GVC du département de Daloa (campagne 1996/97)

Sous-préfecture	Tonnage Café	Tonnage Cacao
Daloa	5 500	12 300
Bédiala	4 200	7 500
Gboguhé	150	185
Zoukougbeu	757	3 141
Département	10 606	23 126

Sources : ANADER

Dans le département de Daloa, les GVC (Groupement à Vocation Coopérative) fonctionnent de façon saisonnière, uniquement pendant les campagnes de café et de cacao. Les adhérents sont des planteurs regroupés en coopératives de telle sorte qu'il y a peu de membres permanents salariés. Il existe sur la Commune de Daloa une Union qui regroupe 112 GVC et qui emploie en permanence 15 personnes. La charge salariale annuelle s'élève à 7,8 millions de francs. L'union bénéficie de la gratuité d'un magasin de stockage attribué par la Mairie. Néanmoins, l'Union devrait à l'avenir verser un loyer à la Mairie. La campagne 1996/97 se résume pour l'ensemble des GVC du département, regroupés en Union ou non, à 10 606 tonnes de café et 23 126 tonnes de cacao achetées. Le chiffre d'affaires dégagé est de 6 milliards de francs pour le café et de 8 milliards de francs pour le cacao, soit au total un chiffre d'affaires global de 14 milliards de francs. Les GVC sont exonérés d'impôts.

Selon les données de l'inventaire des activités de Daloa, on estime le nombre d'acheteurs spécialisés dans le café et cacao à 28, dont 3 GVC installés hors de la sous-préfecture de Daloa. Le nombre d'employés recrutés par ces acheteurs est de 108, soit 3 à 4 employés par acheteur. D'autres acheteurs de produits agricoles, peuvent aussi commercialiser du café et du cacao, sans en faire leur produit principal. On en dénombre 14 sur tout le département, avec seulement 9 employés.

Sur les 60 acheteurs agréés, seulement 28 ont exercé sur le département de Daloa, selon les données recueillies auprès du MINAGRA de Daloa. Ces acheteurs opèrent à partir de la ville de Daloa où ils sont tous installés. Au cours de la campagne 1997/96, la collecte totale des 28 acheteurs s'élève à 57 212 tonnes de cacao et à 29 511 tonnes de café. Ces acheteurs agréés recourent à des sous-traitants locaux non agréés, difficiles à dénombrer mais que l'on évalue à près de 200 sur le département de Daloa. Il faut aussi ajouter dans le circuit les pisteurs qui suivent le paysan lors de la cueillette, du séchage du produit jusqu'à la vente bord champ. Les pisteurs obtiennent ainsi l'exclusivité de la vente du produit du planteur suivi. Ils reçoivent une commission de 15 francs/kg des acheteurs. Leur nombre est difficile à déterminer.

Pour la campagne 1996/97, les acheteurs ont négocié à l'achat un prix de 530 francs/kg pour le café et 315 francs/kg pour le cacao et pratiqué un prix de vente de 573,5 francs/kg pour le café et 357,5 francs/kg pour le cacao. Ils ont ainsi dégagé un chiffre d'affaires de 16,8 milliards de francs pour le café et de 20,5 milliards de francs pour le cacao.

Deux exportateurs-usiniers localisés sur le département de Daloa sont impliqués dans la commercialisation du café et cacao et dans le triage. Il s'agit des succursales JAG (Jean Abil Gal) et NESTLE. Ceux-ci ont acheté sur le département de Daloa : (i) pour NESTLE, 2 800 tonnes de café vert et (ii) pour JAG, 10 705 tonnes de café et 11 434 tonnes de cacao, sur la campagne 1996/97. La JAG et NESTLE font partie du GEPEX, qui donne les agréments aux acheteurs et avance les fonds pour le transport aux acheteurs de la zone de collecte.

La centrale d'achat de NESTLE s'approvisionne soit directement auprès de planteurs, soit en passant par les acheteurs et les GVC. La centrale d'achat emploie seulement 2 employés dont la masse salariale réunie peut être estimée à 150 000 francs par mois. Les produits collectés par la centrale sont directement acheminés vers la maison-mère d'Abidjan. Des transporteurs locaux se chargent du transfert des produits vers Abidjan. L'unité de la JAG fonctionne aussi comme centrale d'achat à Daloa. Elle emploie 15 permanents dont les salaires sont directement payés par le siège à Abidjan. Elle achète et expédie ensuite ses produits à Abidjan. Le transport est géré également à partir d'Abidjan.

Le chiffre d'affaires réalisé globalement au niveau de la commercialisation par tous les opérateurs (acheteurs, OPA et exportateurs locaux confondus) sur le département de Daloa, aux prix d'achat moyens négociés du cacao et du café (pour la campagne 1996/97), est de 33 milliards de francs pour le cacao et de 31 milliards de francs pour le café. La part des GVC est de 17% (café) et de 24% (cacao), celle des acheteurs est de 46% (café) et de 62% (cacao), enfin celle des exportateurs est de 37% (café) et de 14% (cacao).

Compte d'exploitation de la filière café-cacao dans le département de Daloa (campagne 1996/97)

	Cacao		Café	
	Quantité (tonnes)	Valeur (millions)	Quantité (tonnes)	Valeur (millions)
Production				
Production	91 772		32 400	
Chiffre d'affaires		28 908		16 848
Marge		13 651		10 109
Commercialisation				
Commercialisation	91 771		53 620	
Chiffre d'affaires		33 047		30 678
Marge		2 390		1 361

Source : ECOLOC-Daloa 1998

4.1.3. Les retombées au niveau local

Les effets du binôme café-cacao dans le milieu urbain sont perceptibles à plusieurs niveaux. D'une part, il existe une forte corrélation entre les campagnes café-cacao et l'activité de transport dans le département. En effet, pour le transport des produits vers Abidjan, il est payé aux agents économiques un tarif moyen de 11 francs/kg. Cette pratique permet de générer un chiffre d'affaires de 1 748 millions au profit du secteur transport pour une production cumulée de 158 899 tonnes (dont 67 126 tonnes de café et 91 772 tonnes de cacao). D'autre part, il va de soi que les métiers et services (mécanique, électricité, stations service, les ventes de pièces de rechange...) induits par le transport soient influencés directement ou indirectement par le secteur café-cacao. Le grand commerce et le bâtiment ne sont pas en reste. Enfin, la commercialisation du café et du cacao nécessite la mobilisation d'importantes sommes d'argent et de garanties. Ce qui requiert une forte implication des banques et des assurances. Autant les filières café-cacao dépendent du financement de ces institutions, autant l'expansion de ceux-ci dépend du bon comportement du café et du cacao sur le marché international.

Les ménages ruraux bénéficient également des retombées de la filière. En effet, plus de la moitié de la population active du département travaille dans le secteur agricole et particulièrement dans le domaine café-cacao. Les recettes tirées du fruit de l'exploitation des plantations de café et de cacao constituent la principale source de revenu des ménages d'exploitants et d'employés. Le département de Daloa compte environ 33 732 planteurs de café et de cacao. Si l'on considère en moyenne 2 employés pour chaque chef d'exploitation, le café et le cacao génèrent 67 464 emplois directs dans le département de Daloa. Ainsi, tout le secteur économique du département ayant un rapport direct ou indirect avec le café ou le cacao est forcément influencé par les fluctuations des cours sur les marchés internationaux des matières premières.

Néanmoins, les cultures caféières et cacaoyères n'ont pas que des retombées positives au sens monétaire du terme. Elles ont conduit à la destruction de la forêt tropicale au profit des plantations de café et de cacao. La destruction massive de la forêt combinée avec d'autres facteurs tels le vieillissement des plantations, les attaques des insectes et des maladies devraient conduire à une perte de compétitivité de la Côte d'Ivoire selon le modèle de François Ruf. Mais, des ajustements spontanés ont pris le modèle à défaut. Ces ajustements ont porté sur la baisse du coût de la main-d'œuvre, le prix au producteur et surtout l'exploitation abusive, anarchique et clandestine des forêts classées. Les autorités compétentes doivent redoubler de vigilance pour freiner la destruction de la forêt tropicale, du moins les parties classées afin de préserver l'équilibre écologique du pays pour le bien des générations présentes et futures.

4.1.4. Les défis posés par la libéralisation dans une économie sans frontière

La question de la qualité se pose de façon aiguë pour les planteurs qui voient le prix de vente bord champ diminuer en raison d'un séchage insuffisant. Les acheteurs et GVC voient aussi leur marge diminuer de 5 à 10%, lorsque le taux d'humidité avoisine les 8 à 12%. Les normes de qualité tournent autour du taux d'humidité (fixé à 8%) et de la taille des cerises de café ou des fèves de cacao. Il est à noter qu'en général le taux d'humidité enregistré est compris entre 10% et 12%. Par rapport à cette forte humidité, les acheteurs subissent une retenue de 5% à 10 % de la valeur du chargement testé.

La qualité du café, dépend des modes de fermentation, de séchage et surtout de triage. Or, la libéralisation du café conduit progressivement la CAISTAB à ne plus contrôler la qualité du café : les exportateurs sont responsables de la qualité. Les GVC rencontrent des obstacles majeurs pour le contrôle de la qualité des produits achetés auprès des planteurs. Le manque de matériel pour en tester la qualité se fait cruellement sentir et les soutiens financiers sont actuellement difficiles à obtenir. L'union des GVC de la sous-préfecture de Daloa s'est ainsi fortement endettée, notamment par manque de personnel compétent en gestion et de matériel permettant de tester la qualité des produits.

Le devenir de la CAISTAB est un enjeu de taille pour les acteurs de la filière café et cacao. Les prix du café et cacao se libéralisent ; la distribution de sacheries aux planteurs aussi. Le contrôle de la qualité est de plus en plus du ressort des exportateurs. Auprès des transporteurs, la CAISTAB jouait un rôle de régulateur des coûts du transport. Un montant forfaitaire pour le transport du centre de collecte à l'exportateur, est fixé par la CAISTAB, depuis près de 4 ans, mais est révisé à la baisse chaque année. Par ailleurs, la tonne kilométrique augmente (elle est passée de 26 francs à 30 francs le km).

La hausse du coût du carburant, des pièces détachées et de la réparation des véhicules relèvent le prix de la tonne kilométrique entre 45 et 50 francs. Donc, la marge bénéficiaire des acheteurs ou des GVC qui livrent les tonnages diminue.

Les GVC, créés à l'origine pour permettre aux paysans de tirer le maximum de revenu de leurs produits, connaissent d'énormes problèmes. Ils sont gérés par les planteurs dont la plupart sont illettrés, ce qui pose un problème de compétence en gestion et de suivi de la commercialisation des produits. Le soutien financier des GVC dans la production et la commercialisation du café et du cacao reste insuffisant. Au cours de la campagne 1996/97, 5 GVC (3 à Daloa et 2 à Bédiala) seulement ont bénéficié des prêts de commercialisation d'un montant global de 80 millions de francs, remboursé déjà à 80%. Les prêts de la relance caféière ont démarré pendant la campagne agricole 1994/95 et ont été renouvelés chaque année. Mais, les impayés se sont accumulés au fil des années. Dans le département de Daloa, sur un montant global (cumulé sur trois ans) de 563 millions de francs, il reste encore 15% à rembourser. Sur la sous-préfecture de Daloa, 12 GVC ont bénéficié de prêts, contre 25 GVC à Gboguhé, 17 à Bédiala et 87 à Zoukougbeu, au cours de la campagne 1996/97. Ainsi, la plupart des GVC connaissent des problèmes de trésorerie. Cette situation remet en cause la pérennité de ces structures.

La réalité de la libéralisation suscite bien des inquiétudes au sein de tous les maillons de la chaîne qui constitue la filière café-cacao. Pour mener à bien cette transition, il appartient à toutes les catégories professionnelles intervenant dans le secteur de réfléchir aux solutions. En ce qui concerne les paysans, ceux-ci gagneraient à transformer les GVC en de véritables structures de collecte et de commercialisation des produits, d'abord à l'échelle départementale puis à l'échelle régionale voire à l'échelle nationale et internationale. Cette structure devrait également s'occuper de l'encadrement des paysans et les sensibiliser à la nécessité de se regrouper. Les GVC devraient être re-dynamisés et se positionner au même rang que les exportateurs. C'est seulement à ce prix que leurs intérêts seront préservés, l'État étant progressivement désengagé.

A côté de la question d'une stabilisation des prix via une organisation étendue des producteurs, se pose la question contemporaine de la "faim de terres", des impératifs d'intensification, à défaut de pouvoir poursuivre la stratégie des fronts pionniers. Or, la question d'intensification est de taille, tant le recours à une technologie plus évoluée, aux engrais, insecticides, herbicides et autres intrants reste minoritaire, au-delà du problème de l'emploi d'une main-d'œuvre non qualifiée, migrante et mobile.

4.2. Le coton, une culture d'appoint monétaire pour la population

4.2.1. L'évolution de la production cotonnière du département

Introduite en Côte d'Ivoire dans les années 1945-1950 dans le centre du pays, la culture du coton n'a pas connu un essor remarquable dans le département de Daloa où les populations ont préféré le cacao et le café plus rentables. Malgré une légère amélioration, la contribution du département reste encore très faible. Durant la campagne 1996/97, toute la production de la région du Centre-Ouest (Daloa + Bouaflé) n'a représenté que 10,8% des 265 145 tonnes produites au niveau national alors que le département de Korhogo a fourni à lui seul près de 25%. Le département de Daloa n'a fourni que 13,8% de la production régionale, soit un peu moins de 1,5% de la production totale. Les rendements régionaux et départementaux sont des plus faibles de toutes les zones encadrées par la CIDT : 928 kg/ha pour la région, 974 kg/ha pour le département contre une moyenne nationale de 1 259 kg/ha. Ces faibles rendements trouvent leur explication dans la nature des terres forestières qui sont moins propices à la culture du coton. Au fur et à mesure qu'on descend des savanes vers les régions forestières, les rendements diminuent. Une autre explication, qui est peut-être aussi liée à la nature des sols, est que la variété la plus répandue dans le département, voire dans la région, est ISA 268-A, une des moins rentables en fibres de toutes les variétés diffusées par la CIDT.

Production régionale et départementale de coton en 1996/1997

Région	Superficies (ha)		Production (t)		Rdt (kg/ha)
Total CIDT	210 533	100%	265 145	100%	1 259
Région Centre-Ouest	30 941	15%	28 706	11%	928
Département Daloa	4 056	2%	3 953	2%	974
Département Korhogo	48 967	23%	66 027	25%	1 348

Source : CIDT et MINAGRA (1997)

A l'instar des autres zones productrices, la production de coton du département a augmenté de manière substantielle ces dernières années. De 3 953 tonnes en 1996/97, elle est passée à 5 153 tonnes réalisant ainsi un accroissement de plus de 30%. Ces bons résultats proviennent de l'effet conjugué d'une extension de 6% des superficies et d'une amélioration de 23% des rendements. D'autres causes de cette bonne performance du département concernent : (a) l'augmentation du nombre de planteurs (5 568 en 1996/97 et 6 186 en 1997/98), (b) le relèvement du prix d'achat au producteur suite à la dévaluation de 1994, (c) le désir des planteurs de diversifier les sources de revenu face aux turbulences des marchés du cacao et du café et (d) les politiques d'incitation entreprises par la CIDT. En effet, différents prix (prix national, prix régional) comportant d'importants lots aussi bien en intrants qu'en équipements viennent récompenser les meilleurs producteurs chaque année. En 1996/97, le prix régional Centre-Ouest a été décroché par un planteur de Bédiala pour avoir produit en culture manuelle 35 tonnes de coton graine sur une surface de 9 hectares, soit un rendement de 4 tonnes par ha, trois fois supérieur à la moyenne nationale.

Les contributions des différentes sous-préfectures dans la production départementale sont très inégales. Bédiala et Daloa, les deux sous-préfectures situées le plus au Nord, représentent près de 83% et 79% respectivement en production et en superficie pour la campagne 1996/97. Toutefois, la part de Bédiala, tout en restant la plus importante, a connu une baisse de près de 12 points entre 96/97 et 97/98 alors qu'à la même période, celle de Daloa enregistre une augmentation d'environ 7 points.

Contribution des zones productrices du département de Daloa (96/97 et 97/98)

	Superficie (%)		Production (%)		Nbre planteurs (%)		Rendements (kg/ha)	
	96/97	97/98	96/97	97/98	96/97	97/98	96/97	97/98
Bédiala	51,2	41,2	53,0	41,5	39,7	28,8	1 008	1 206
Daloa	28,3	36,0	29,8	36,6	29,8	36,2	1 028	1 219
Gboguhé	19,3	21,6	16,1	21,0	29,8	34,1	814	1 163
Zoukougbeu	1,2	1,2	1,1	0,9	0,7	0,9	852	1 031
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	974	1 199

Source : MINAGRA (1997) et CIDT (96/97 & 97/98)

Les rendements ont connu une amélioration sensible (+23%) entre 1996/97 et 1997/98, les plus gros efforts ayant été faits par les planteurs des zones sudistes du département, notamment Gboguhé et Zoukougbeu.

4.2.2. Les acteurs départementaux de la filière coton

La production départementale est l'œuvre de nombreux petits exploitants (5568 en 96/97 et 6 186 en 1997/98) pratiquant essentiellement la culture manuelle. Un planteur du département cultive en moyenne moins de 0,8 ha et produit moins d'une tonne de coton graine. A côté de ces petits producteurs, il existe quelques gros producteurs. En 1996/97, 21 planteurs de la région ont été primés par la CIDT ; les récipiendaires ont généralement plus de 5 ha.

L'encadrement de la production est assuré par l'antenne départementale de la CIDT (dénommée "Zone") avec un personnel de 24 agents permanents dont 18 conseillers agricoles (CA), un observateur en milieu paysan (OMP) et un enquêteur. L'ensemble des exploitants sont regroupés au sein des groupements villageois à vocation coopérative (GVC) dont le nombre ne cesse d'augmenter d'année en année en raison de nombreuses scissions suite à des conflits de personnes. Sur l'ensemble du département, il a été dénombré 50 GVC en 97/98 contre 28 en 1996/97 spécialisés dans le coton. Les organisations paysannes agricoles (OPA), autre dénomination des GVC, servent d'interface entre les producteurs de coton et la CIDT. Chaque GVC collecte le coton produit par ses adhérents à l'aide des camions mis à sa disposition par la CIDT et organise la commercialisation. De même, la CIDT utilise ces groupements pour faciliter le contact avec le monde paysan: la distribution des intrants et l'octroi des crédits passent par ces structures. En retour, la CIDT leur verse des ristournes (6,3 francs par kilo de coton), sorte de marge commerciale et des primes de gestion (1 058 F/tonne d'intrants). Le système de gestion actuel de ces organisations paysannes n'est pas favorable au développement de la culture du coton dans la zone puisque la CIDT ne maîtrise pas le circuit de distribution des intrants : le GVC peut vendre à qui il veut le tonnage mis à sa disposition par ses coopérateurs, comportement qui a conduit plusieurs GVC à la scission.

Ces OPA sont à leur tour regroupées au sein de trois faïtières à vocation nationale : l'Union régionale des entreprises coopératives des savanes (URECOSCI), la Coopérative de production agricole de Côte d'Ivoire (COOPAGCI) et la CEACI. Le caractère politique de certaines de ces faïtières diminue leur efficacité de telle sorte que la tendance est que certains GVC deviennent de plus en plus autonomes.

4.2.3. Les revenus générés par la filière départementale

La totalité du coton produit dans le département est traitée à l'usine d'égrenage de Zatta. Le département ne bénéficie donc pas des revenus générés par la transformation. Le revenu tiré du coton n'est pas important comparativement à d'autres zones productrices. En 1996/97, les 5 568 planteurs du département ont perçu un revenu brut de 778 millions de francs, soit en moyenne 140 000 francs par exploitant alors qu'un planteur du département de Korhogo percevait 464 000 francs. La campagne 1997/98 a apporté une légère amélioration (153 000 francs par exploitant) mais le planteur de Daloa reste toujours en dessous de la moyenne nationale, cela s'expliquant par la faible surface et le faible rendement qui caractérisent ses exploitations. A ces revenus bruts, la CIDT fait des retenues au titre des remboursements des crédits contractés en début de campagne et des reliquats des campagnes précédentes.

Compte d'exploitation des planteurs du département (96/97 et 97/98)

	Campagne 96/97	Campagne 97/98
Revenu brut	777,51	946,23
Rmbt. Crédits CT&MT	148,91	181,23
Main d'œuvre	80,12	85,93
Revenu net	548,48	679,07

(millions de francs)

Nombre planteurs	5 568	6 186
Surfaces (ha)	4 056	4 297

Rev net / planteur Daloa	98 506	109 775
Revenu net / ha Daloa	135 227	158 052

Rev net / planteur Korhogo	345 500
Rev net / ha Korhogo	174 300

(francs)

Source : MINAGRA (1997), CIDT (96/97 & 97/98) et ECOLOC

NB: Les estimations concernant le département de Korhogo ne tiennent pas compte du coût de la main-d'œuvre.

En début de chaque campagne, la CIDT préfinance la production du coton. Les intrants sont distribués sous forme de crédits de court terme et les équipements en crédits à moyen terme. L'état de remboursement des crédits à la fin de la campagne 97/98 est la suivante au niveau du département :

Situation des crédits accordés aux planteurs de coton par la CIDT (97/98)
(en millions de francs)

Campagne 97/98

	Remboursé en 97/98	Reste à payer	Total 97/98
Crédits CT	164,17	1,89	166,05
Crédits MT	10,19	0,43	10,62
Total 97/98	174,36	2,31	176,67

Reliquat 96/97

Crédits CT	6,26	2,07	8,33
Crédits MT	0,61	0,58	1,19
Total reliquat 96/97	6,87	265	9,52

Situation fin 1998	181,23	4,96	186,19
--------------------	--------	------	--------

Source : Zone CIDT Daloa

Quant aux 50 OPA du département, elles ont perçu, en 1997/98, la somme de 153 millions de francs dont 121 millions comme primes de gestion et 32 millions au titre des ristournes. Nous ne disposons pas de comptes d'exploitation des GVC, toutefois les charges d'exploitation, principalement les frais de déplacement, représenteraient environ 10% du chiffre d'affaires selon le responsable de leur suivi.

4.2.4. L'avenir de la filière

La privatisation d'une partie des actifs de la CIDT (bloc 1 : usines Korhogo I et II et Ouangolo ; bloc 2 : usines de Boundiali I et II et Dianra) intervenue dans le courant du deuxième semestre de 1998 a conduit à la création de trois sociétés cotonnières :

- Ivoire Coton (IC), créée par le groupe IPS/REINHART, acquéreur du bloc 2 ;
- La Compagnie Ivoirienne de Coton (LCCI) constituée par le consortium Aiglun SA, Rivaud/Bolloré pour gérer le bloc 1.
- La CIDT Nouvelle qui doit gérer le bloc résiduel regroupant les unités industrielles d'égrenage de Bouaké, Mankono, Zatta et Séguela.

Ce programme de libéralisation de la filière est assorti d'une période transitoire, du 1^{er} octobre 1998 au 30 avril 2000. Pendant cette période, la CIDT continuera à avoir le monopole de toutes les activités d'encadrement des producteurs, de la collecte et du transport du coton-graine. Au-delà de cette date, la filière fonctionnera comme toute filière libéralisée.

Le coton des zones à faibles rendements comme le département de Daloa, risque de rencontrer de problèmes d'écoulement face au coton produit dans les savanes plus compétitif. En prévision de ces difficultés et pour permettre au monde rural de bien défendre ses produits, l'État a décidé de la dissolution de toutes les OPA et faïtières et leur remplacement par des coopératives mieux structurées avant le 31 décembre 1999.

4.3. La filière bois : un secteur confronté à d'énormes problèmes

4.3.1. Composantes départementales de la filière

L'exploitation forestière

Quoiqu'en déclin, l'exploitation forestière reste une activité importante dans la région. Sur les 68 périmètres attribués, seul 35 font l'objet d'une exploitation forestière dans toute la région du Centre-Ouest (Haut Sassandra + Marahoué). Parmi les 35, le département de Daloa en compte 9. Les exploitants sont soit des sociétés, soit des individus qui, pour la plupart, n'ont pas de représentation à Daloa ; c'est une des caractéristiques de la foresterie, une société installée à Abidjan peut se voir attribuer des périmètres très loin de sa base, à Man, Daloa ou même Suéguela. Cela est un fait révélateur du malaise qui frappe l'exploitation forestière en Côte d'Ivoire. Les forêts disparaissent à un rythme alarmant aussi bien en qualité qu'en quantité : 300 000 à 500 000 ha par an. Les essences telles que l'iroko et l'acajou sont de plus en plus rares, ou même si on en trouve, ce ne sont que de petits diamètres dont l'exploitation n'est pas autorisée selon un décret de 1969 dont les exploitants, réunis à Abidjan le 19 juillet 1999, demandent l'abrogation pure et simple.

En ce qui concerne la production de grumes, les statistiques ne sont pas très fiables. En principe, après chaque abattage, l'exploitant doit remplir un bordereau (feuille rose) qu'il dépose auprès de la Direction régionale des eaux et forêts. Mais, il a été constaté beaucoup de cas de fraude. Les fraudeurs (appelés pirates) abattent les arbres dans la nuit, que ce soit dans leur périmètre ou même dans une zone non attribuée et organisent l'évacuation avant le lever du jour. Ce qui est aussi fréquent, ils s'arrangent avec certains paysans pour dissimuler une partie de leur production afin de ne pas payer les redevances et autres taxes qu'ils jugent trop élevées. Souvent, les pirates sont de simples individus qui revendent leur production aux scieries de la place. Ces pirates arrivent à échapper au contrôle des services de la SODEFOR et des Eaux et Forêts, malgré leur vigilance.

En 1997, nous n'avons pu avoir que la production de trois sociétés agréées opérant dans la sous-préfecture de Gboguhé. Il s'agit de: Ivoirienne de Grumes Débitées (IGD), Coopérative des Exploitants Forestiers et Industriels (CEFI-DIM) et SIEFOB-HKA. Leur production officielle a été de 31 906 m³ de grumes, soit un peu plus de 1,5% de la production nationale. En 1998, un volume de 63 635 m³ de grumes commercialisables a été produit sur les 9 périmètres que compte le département.

Le transport des billes crée souvent des conflits entre agriculteurs et exploitants forestiers. Les dégâts causés par l'évacuation donnent lieu à des dédommagements ; mais, lorsque les planteurs s'estiment lésés, l'affaire est portée devant les tribunaux.

La transformation primaire

La transformation primaire est l'œuvre des scieries dont la plupart ont leur centre de décision (siège) à Abidjan. Elle consiste au découpage, sciage et séchage du bois. Dans toute la région du Centre-Ouest, on compte une vingtaine d'unités industrielles spécialisées dans la transformation primaire dont 9 dans le département de Daloa.

Liste des unités modernes de transformation du bois installées à Daloa

Nom de la société	Emplacement	Activités	Périmètres
STBO	Zone industrielle Daloa	Sciage, séchage, exploitation forestière	Vavoua, Séguéla, Guinée
TBI	ZI Daloa	Sciage, séchage, exploitation forestière	Vavoua, Agboville
SNG	Gadouan	Sciage, séchage, exploitation forestière	Suéguela, Zuénoula
COLBICO	ZI Daloa	Sciage	achat avec des exploitants
SIBAT	ZI Daloa	Sciage	
SITBT	ZI Daloa	Sciage	
ANTILOPE	ZI Daloa	Sciage	
Scie mobile	ZI Daloa	Sciage	
ESCO	Route d'Issia	Sciage	achat avec des exploitants
SMC	Route d'Issia	Sciage, menuiserie	achat avec des exploitants
Eglise évangélique	Daloa	menuiserie	achat bois débité
Ebénisterie Ivoirien	Daloa	menuiserie	achat bois débité
At.Pompes funèbres	Daloa	menuiserie	

Source : Direction régionale des Eaux et Forêts Daloa et ECOLOC

Comme on peut le constater, toutes les unités sont installées dans la ville de Daloa à l'exception de la SNG. Certaines scieries ne possèdent pas de périmètres, ou même si elles en possèdent, achètent des billes avec des exploitants forestiers pour compléter leur approvisionnement. Par exemple, COLBICO, qui a connu une scission en 1998 (COLBICO 1 et 2) n'a plus de périmètre depuis 1995, elle achète son bois avec des groupements ayant des périmètres à Man. La SNG, confrontée à un sérieux problème d'approvisionnement collabore avec un exploitant forestier qui a un périmètre dans la sous-préfecture de Daloa.

Toutes ces sociétés fonctionnent à un niveau très faible par rapport à leur capacité de production. Certaines d'entre elles menacent même de mettre en chômage technique leur personnel (cas de la SNG) ou fermer leur porte en attendant d'éventuels repreneurs (SITBT, SIBAT). Sur ce plan, on constate une forte mobilité du patronat, étranger en majorité (européen et asiatique). La plupart des scieries de Daloa ont changé de main : la SNG a succédé à la Compagnie Forestière Ivoirienne (CFI) en 1987, la SITBT devient la WICI puis SITBT avant de tomber encore en faillite, elle vient d'être rachetée. L'ANTILOPE aussi vient d'être vendue tandis que la SIBAT reste toujours fermée.

Outre ces unités de transformation primaire, on compte 4 grosses menuiseries dont 2 assujetties au réel normal (SMC et Eglise évangélique) et les 2 autres inscrites à la CNPS. Il arrive que ces menuiseries achètent des grumes qu'elles découpent elles-mêmes.

En 1997, on estime à 95 380 m³ le volume de bois grumes travaillé par les scieries avec un rendement variant de 40 à 65% (1^{er} et 2^{ème} choix confondus). Les destinations des produits sont différentes en fonction des essences. La production de l'iroko et de l'acajou est généralement destinée à l'exportation. De ce point de vue, on peut regrouper les unités en deux classes : celles dont les principaux partenaires sont européens et celles utilisant beaucoup plus du bois local et qui exportent leurs produits vers les pays environnants comme le Burkina, le Mali, le Sénégal... La STBO, la SNG, la TBI exportent plus de 70% de leurs productions vers l'Europe alors que les 30% sont destinés à ravitailler le marché local et sous régional, particulièrement le Mali et le Burkina Faso. Par contre COLBICO a plus de 90% de ses partenaires dans ces deux pays (Mali et Burkina Faso).

4.3.2. Les acteurs du secteur informel de la filière

Ici, on retrouve toutes les activités qui composent la filière, de l'exploitation forestière aux produits finis en passant par le sciage, la menuiserie, la vente de bois et la fabrication de charbon. L'inventaire des établissements d'activités informelles a permis de dénombrer 759 points d'activités relatifs à la filière dans la commune de Daloa et moins d'une centaine dans le reste du département dont la plupart sont

des vendeurs de bois de chauffe et charbon de bois ou menuisiers. Notons que nous entendons ici par reste du département les autres grands centres, chefs-lieux de sous-préfecture (Bédiala, Gboguhé, Zoukgbeu, Gadouan).

Plusieurs scieries non enregistrées par la Mairie sont installées dans la ville. Les patrons des unités informelles s'en vont directement dans les périmètres pour acheter ou couper illégalement le bois. De cette façon, toutes les taxes supportées par les exploitants et scieries ne peuvent être versées ni à la municipalité ni aux impôts. Ces unités informelles constituent donc une plaie pour les scieries formelles qui s'inquiètent devant l'ampleur que prend ce phénomène.

Inventaire des points d'activité relatifs à la filière bois de Daloa

Activités	1998			1991
	Commune	Reste Dép.	Total Dép.	Commune
Sciage de bois	5	6	11	
Menuiseries	274	28	302	215
Travail de rotin	3		3	
Fabrication charbon	1	2	3	
Vente planches, bois de construction	89	8	97	92
Vente charbon, bois de chauffe	385	30	415	319
Articles en bois	2		2	
Total	759	74	829	616

Source : ECOLOC Daloa 1998 et DCGTx (1991)

Le département ne compte que 3 fabricants de charbon dont 2 à Gadouan et 1 à Daloa ville. Les charbonniers de Gadouan récupèrent les déchets de la SNG qu'ils transforment en charbon après avoir soustrait quelques éléments directement commercialisables (planches, bois de chauffe) qu'ils revendent aux petits vendeurs de quartier et menuiseries. Les termes de contrat signé entre la SNG et ces fabricants stipulent qu'ils doivent verser à la scierie la somme de 1 million de francs chaque mois, en retour elle leur fournit tous les déchets qu'elle ne peut récupérer. Chaque jour, c'est un chargement de 4 camions qui leur est livré.

Quant au charbonnier de Daloa, il achète son bois avec les scieries de la place ou avec les ramasseurs de bois. Le département, principalement la ville de Daloa, est importateur de charbon. Le charbon produit sur place, de qualité médiocre car provenant du bois fragile déjà travaillé par les scieries, ne suffit pas à approvisionner les foyers. Aussi, importe-t-il du charbon des savanes, surtout de Séguela, réputé pour sa bonne qualité.

4.3.3. Impact de la filière sur l'économie du département

Malgré ses multiples problèmes, le secteur bois fait partie de ceux qui contribuent le plus à l'économie locale. En termes d'emplois, les scieries emploient plus de 734 salariés permanents, sans compter les employés occasionnels et contractuels dont le nombre est difficilement maîtrisable. La SNG, par exemple, emploie environ 150 journaliers et 50 contractuels ; mais ce nombre varie fortement selon la conjoncture (nombre de commandes, difficulté d'approvisionnement...). Le nombre d'emplois dans le secteur informel bois de la commune est estimé à près de 1 770 pendant que le reste du département emploierait quelques 200 personnes. Globalement, on peut estimer à plus de 3 000 le nombre d'emplois générés par les différentes activités de la filière sans tenir compte des coupeurs de bois auxquels nous n'avons pu avoir accès.

Le chiffre d'affaires de la filière, exploitants forestiers non compris, est estimé à près de 18 milliards de francs pour l'ensemble du département pour une valeur ajoutée de 7 milliards.

Compte d'exploitation 1997 de la filière (en millions de francs)

	CA	CI	VA	Salaires	Impôts	EBE
Scieries modernes	14 183	9 729	4 454	1 216	540	2 698
Menuiseries informelles	2 288	1 321	967	3	9	955
Fabrication de charbon	25	17	8	3	0	5
Vente de bois et de charbon	1 334	953	381	3	38	341
Total	17 830	12 020	5 810	1 225	587	3 998

Source : ECOLOC Daloa 1998

Le secteur moderne représente 79% du chiffre d'affaires (CA) total de la filière. La pression fiscale est d'environ 10% pour l'ensemble de la filière : 12% pour le secteur moderne et 3,5% seulement pour le secteur informel. La part de ces taxes qui revient à la municipalité de Daloa peut être estimée à 34 millions de francs.

Les taxes versées à la mairie devraient croître avec la décision en 1997 des autorités municipales de percevoir 30 F par m² comme loyer avec effet rétroactif sur 10 ans. Les opérateurs rencontrés semblent boudier cette décision et menacent de fermer leurs usines. Ils avancent que ces autorités ne font rien pour empêcher la concurrence déloyale que leur livrent les scieries informelles.

La contribution de la filière dans l'économie locale ne s'arrête pas seulement au versement de taxes au trésor ou à la mairie. Les exploitants forestiers doivent payer, en plus des taxes d'abattage, une taxe dite de travaux d'intérêt général (TIG) destinée aux sous-préfectures et services forestiers, et une taxe de contribution au développement rural (CDR). Par exemple, les 3 sociétés opérant dans la sous-préfecture de Gboguhé ont versé 227 287 francs en 1997 et 2,15 millions en 1998 comme TIG. La société TBI verse également chaque année 4 millions comme TIG à Vavoua. Des reboisements sont entrepris par les exploitants pour remplacer ce qui a été prélevé. En 1997, ce sont 227 ha qui ont été reboisés par les différents concessionnaires de périmètres dans la région.

Les unités de transformation font beaucoup du social aussi. Ainsi, la SNG intervient dans le reprofilage des voies, construit des infrastructures sociales (écoles, maison de culture) à Gadouan sans compter l'électricité et le bois pour banc qu'elle met à la disposition de la population. C'est aussi le cas des autres unités installées à Daloa. COLBICO estime à 5% le volume de sa production qu'elle met gratuitement à la disposition des différentes structures de la place (mairie, gendarmerie, personnalités, églises, écoles, hôpital, tribunal, inscription des enfants pauvres à l'école...). La société TBI construit des écoles et des étangs à Vavoua.

4.3.4. Les enjeux futurs de la filière

L'état présent de la filière suscite des inquiétudes. L'approvisionnement devient une contrainte difficile à lever par les entrepreneurs. On a vu que certains sont obligés d'étendre leur zone jusqu'aux pays voisins (Guinée et Liberia) pour se procurer du bois de qualité. Les essences locales telles l'iroko, le fraké, l'acajou sont difficiles à trouver dans les périmètres.

On tend à une reconversion des activités des scieries. La plupart d'entre elles sont en train de s'équiper pour pouvoir transformer des grumes de diamètres inférieurs. Aussi, la décision de la Côte d'Ivoire d'aller vers une transformation en produits finis a-t-elle amené les scieries à étendre leurs activités. La STBO projette d'ouvrir une menuiserie à Daloa, la TBI prévoit la création d'un atelier de moulage en l'an 2000 et une menuiserie en 2001 pour un coût total de 250 millions de francs, la SNG va ouvrir une section de rabotage. Ainsi, d'ici peu, on passera d'une transformation primaire à une chaîne de transformation.

Le reboisement, prescrit dans les contrats d'attribution des périmètres, n'est pas souvent respecté par les exploitants. En principe, pour 250 m³ de bois enlevé dans un périmètre, le concessionnaire doit reboiser un hectare avec des essences bien précises. Mais, ce n'est pas ce qui est constaté sur le terrain. Avec les problèmes fonciers que connaît la Côte d'Ivoire, conséquence d'une poussée démographique, les paysans refusent d'ailleurs aux exploitants de faire de reboisement dans leurs exploitations agricoles.

La relance de l'exploitation forestière viendra peut-être des importants programmes de remise en état des 135 ha de forêts classées à un niveau avancé de dégradation, que compte le département en plus du reboisement effectué par les exploitants. Au total 4 128 ha ont pu être reboisés depuis 1981 sur financement européen (2 718 ha de 1981 à 1987), Banque Mondiale (789 ha en 1995) et sur fonds propres de la SODEFOR (621 ha de 1996 à 1998). En 1999, la SODEFOR projette de réaliser 442 ha.

Les essences à croissance lente (iroko, acajou...) ne sont pas beaucoup utilisées dans le reboisement car dorénavant, cette opération est vue du point de vue purement économique : la production doit permettre de rembourser les crédits. Or, il faut attendre 25 à 30 ans avant qu'un reboisement ne commence à produire. De toute façon, la forêt ivoirienne risque de ne plus produire les essences tant convoitées (iroko, acajou). Les essences à croissance rapide (teck, sedela, mélina...) fournissent de billes de petits diamètres.

5. LA PRODUCTION VIVRIÈRE ET ANIMALE DU DÉPARTEMENT

Daloa, un grenier pour le vivrier mais une zone déficitaire pour la production animale

Avec l'interruption de la production de statistiques agricoles nationales à partir de 1986, les structures d'encadrement du monde rural tentent d'assurer cette fonction. Malheureusement, cette initiative est entravée par un manque flagrant de moyens financiers et humains nécessaires pour produire une information fiable. Dans le département de Daloa, les deux principales structures d'encadrement sont la CIDT et l'ANADER. La CIDT est présente dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire depuis 1965-66, mais n'encadre à Daloa que 4 000 ha de coton et donc très peu de planteurs de vivriers. L'une des mesures d'incitations de la CIDT à la production de coton est l'encadrement parallèle même partiel de cultures vivrières. Ainsi, cette structure ne fournit pas des informations exhaustives sur la production vivrière comme c'est le cas à Korhogo. Quant à l'ANADER, si sa création a permis une coordination des actions en direction du monde paysan, notamment par la fusion des nombreuses structures étatiques d'encadrement, sa traduction sur le terrain en termes de recentrage de l'information sur les niveaux de production apparaît quelque peu dramatique. En effet, l'ANADER en raison d'un manque de moyens, reporte ses efforts sur les groupements de paysans qui sont loin de rassembler l'ensemble des exploitants ; de sorte que le taux d'encadrement d'ensemble de cette structure tourne autour des 30%. Si elle semble jouer son rôle de vulgarisation, les nombreuses suppressions de subventions étatiques réduisent ses efforts et accroissent le désintéressement des paysans.

Ainsi, dans cette étude de la production vivrière et animale du Département de Daloa, l'estimation des productions et des superficies cultivées a été réalisée à partir des statistiques croisées offertes par le BNEDT (1990, 1996), le MINAGRA² (1986, 1982) et la CFD³ d'une part et par l'ANADER, la CIDT et la DRARA d'autre part. En ce qui concerne les deux premières, elles ont permis, grâce notamment, aux données sur les productions départementales, régionales et nationales de 1979 à 1984, aux projections sur la période 1975-1990, aux taux de croissance des spéculations vivrières et aux taux d'évolution des parts respectives des régions dans les niveaux de production nationaux, d'estimer la part du département de Daloa dans la production nationale des différentes spéculations concernées.

Par la suite, faisant l'hypothèse que l'encadrement offert par l'ANADER et la CIDT n'est nullement discriminatoire quelles que soient les importances relatives des différentes sous-préfectures, nous avons procédé à la spatialisation des productions et des superficies (obtenues au moyen des rendements) par sous-préfecture. Pour l'établissement des comptes agricoles, nous nous sommes appuyés sur les comptes d'exploitation révisés (notamment par les précisions recueillies auprès de l'ANADER et des comptes empiriques existant pour le Centre-Ouest) fournis par le Ministère de l'agriculture dans le cadre de l'implantation des jeunes agriculteurs. La valorisation des produits a été effectuée par un croisement des statistiques de l'OCPV, de l'Antenne Régionale de l'INS de Daloa et enfin de l'étude de faisabilité de l'UCVCO (Union des commerçantes de vivriers du centre-ouest), l'une des deux OPA assurant la commercialisation des vivriers dans le département de Daloa.

² Statistiques agricoles nationales.

³ Caisse Française de développement. Estimations des productions 1996/97.

5.1. La production vivrière : atouts et contraintes

La région du Centre-Ouest regroupe 134 104 exploitants, soit 16% des exploitants agricoles de la Côte d'Ivoire estimée en 1996 à 818 372 exploitants. L'ICA (Indice de Charge Agricole) qui mesure la proportion de la population prise virtuellement en charge par un exploitant agricole est passé en moyenne nationale de 15 personnes en 1988 à 18 personnes en 1996 et passera selon les prévisions, à 21 en 2015. Dans le Centre-Ouest, il a atteint en 1996, un niveau de 16 personnes par exploitant agricole. La pression démographique imposerait, à moyen et long terme, une intensification de la production agricole pour répondre aux besoins sans cesse croissants des populations rurales et urbaines.

Actifs agricoles par région (1988 - 2015)

Régions	1988	1990	1996*	2000	2010	2015
Sud	148 281	156 945	154 677	170 735	218 555	247 275
Sud-ouest	71 580	91 422	90 100	99 454	127 310	144 039
Centre	78 506	83 385	82 180	90 711	116 118	131 377
Centre-est	15 139	16 711	16 469	18 179	23 271	26 329
Centre-ouest	123 274	136 071	134 104	148 026	189 486	214 386
Centre-nord	66 377	73 267	72 209	79 705	102 029	115 436
Ouest	100 387	110 806	109 207	120 544	154 307	174 584
Nord	39 348	43 433	42 805	47 249	60 483	68 431
Nord-est	55 423	61 177	60 293	66 552	85 192	96 387
Nord-ouest	50 705	57 153	56 327	62 175	79 589	90 048
Ensemble	749 021	853 000	818 372	903 330	1 156 339	1 308 291

Source : Bnetd, 1997. *Données de l'enquête de base du projet de vulgarisation agricole (PVA)

L'ICA souligne la nécessité de renforcer les structures agricoles en vue de parvenir à l'autosuffisance alimentaire ; rejoignant ainsi les préoccupations et justifiant les mesures préconisées dans le sens d'un développement du secteur vivrier ivoirien. Le potentiel agricole du Centre-Ouest (du département de Daloa en particulier) et ses besoins alimentaires importants en font un des acteurs fondamentaux du débat. Malheureusement, comme dans la plupart des principaux centres de production du pays, le département de Daloa n'échappe pas aux distorsions de l'économie agricole ivoirienne. En effet, dans un contexte de désengagement de l'État et de libéralisation des prix, les objectifs de compétitivité, de productivité agricole (accumulation intensive) et d'autosuffisance alimentaire sont les axes principaux des programmes d'action à venir. La sécurité foncière devient un enjeu de taille.

La *structure de la production agricole* ivoirienne est marquée par deux types de distorsions, qui configurent la structure et les dynamiques du vivrier national et régional :

- Une nette prédominance des *cultures de rente* sur celle des cultures vivrières (à caractère traditionnel et tournées vers l'agriculture de subsistance), marquées de ce fait par un "retard" technologique.
- Une production alimentaire insuffisante pour couvrir les besoins du pays, déficit explicable d'une part, par les *changements d'habitudes alimentaires* des populations (abandon des féculents au profit des céréales, notamment le riz, autant chez les pauvres que chez les riches) et d'autre part, par des *pertes après récoltes* des filières vivrières autres que le riz pendant la commercialisation et le stockage.

A Daloa, le vivrier est marqué par les mêmes caractéristiques. La tendance à préférer le café et le cacao aux cultures vivrières marque la dernière décennie, avec comme conséquence directe une baisse de la production de riz et de sa commercialisation.

Les enjeux économiques du vivrier apparaissent clairement au travers des multiples mesures d'ajustement du secteur agricole et de façon plus spécifique par les actions de politiques de développement du secteur vivrier ivoirien entreprises par l'État. C'est en cela que l'autosuffisance alimentaire maintes fois prônée concerne au premier chef le département de Daloa dont les disponibilités en terre en font l'un des acteurs privilégiés. Dans le contexte de la régionalisation de la Côte d'Ivoire qui se profile à l'horizon, s'autosuffire d'abord et exporter ensuite vers les autres départements va s'avérer un poids énorme pour les zones déficitaires et une source de revenu indéniable dans tous les plans de développement régionaux et départementaux. Dès lors, l'encadrement et les nombreux litiges fonciers se traduisant, par endroit, par des expulsions en masse doivent appeler un débat en vue de préconiser des solutions à la fois productives et socialement structurantes.

Production vivrière du département de Daloa en 1997 (en tonnes)

Sous-préfecture	Riz ⁴	Maïs	Igname	Manioc	Banane Plantain	Arachide
Daloa	22 341	17 990	44 238	38 495	53 677	782
Bédiala	14 736	19 133	77 901	11 438	13 873	7142
Gboguhé	10 869	7 872	17 725	8 283	52 023	419
Zoukougbeu	6 534	1 884	16 639	12 385	13 873	17
Production brute totale	54 480	46 880	148 950	70600	136 647	8360
Total encadrement	7 764	25 577	45 255	9 577	256	1 806
% encadrement	14,3	54,6	16,5	13,6	0,2	21,6
Ensemble Côte d'Ivoire	908 000	586 000	2 979 000	1 765 000	1 438 388	152 000

Source : Estimation ECOLOC et données DRARA

Daloa, jouit d'un potentiel vivrier important grâce à un environnement agricole favorable. En plus d'une bonne végétation et d'une pluviométrie clémente, le département de Daloa présente des sols offrant de bonnes aptitudes agricoles et se prêtant à la plupart des cultures. La faiblesse de l'érosion, conséquence du relief et de la présence continue du couvert végétal, fait que les sols sont généralement profonds. Le département de Daloa est l'un des grands producteurs de banane plantain, d'igname et de riz. Le poids du département de Daloa dans la production nationale est de 6% pour le riz, 8% pour le maïs, 4% pour le manioc, 6% pour l'arachide, 10% pour la banane plantain et 5% pour l'igname. La culture du riz est en nette régression dans toute la région du Centre-Ouest : une régression de 8% entre 1960 et 1991. Toutefois, le département de Daloa est le plus grand producteur de la région. Il en va de même pour les autres spéculations vivrières autres que les maraîchers. Pour ce qui est des cultures maraîchères, en raison de leur concentration dans les zones de bas-fonds, elles font l'objet d'un encadrement d'environ 70% de la part de l'ANADER.

A l'évidence, ces spéculations enrôlent un nombre important de paysans vu le type manuel de culture réalisé pour l'essentiel sur des parcelles de petite taille. En effet, il s'agit de 1 544 ha de riz irrigué, 37 682 ha de riz pluvial, 21 309 ha de maïs, 6 967 ha d'arachide, 14 895 ha d'igname, 105 113 ha de banane plantain et 6 598 ha de manioc que doivent se partager les planteurs du département.

⁴ Le riz aura permis de vérifier la méthodologie utilisée. En effet, en tenant compte du fait que l'ANADER estime la part de Daloa à 48% de la production du centre - ouest (Sahifo Gbo, Novembre 1996), et que le riz irrigué représente environ 4% des superficies de riz pluvial, nous arrivons à un niveau de 52 301 tonnes en intégrant le fait que le BNETD indique une part de 12% attribuable au centre ouest par rapport à la production nationale. Le croisement des sources ANADER avec l'enquête réalisée par la CIDV fait ressortir une production du même ordre (52 502 tonnes). Toutefois, pour maintenir une méthodologie d'ensemble, nous garderons les proportions ci-dessus indiquées pour toute l'analyse qui va suivre.

On note de fortes disparités intra départementales. La production vivrière est principalement le fait des sous-préfectures de Daloa et de Bédiala qui fournissent à elles deux plus de la moitié de la majorité des spéculations concernées. Seule la banane plantain échappe à cet ordre avec l'entrée en lice de la sous-préfecture de Zoukougbeu. Hors maraîchers, la sous-préfecture de Daloa supplante les autres dans la plupart des produits, sauf pour l'igname et l'arachide, produits pour lesquels Bédiala est leader. En ce qui concerne les maraîchers, la tomate est essentiellement produite dans la sous-préfecture de Bédiala, l'aubergine dans celle de Daloa et le gombo dans celle de Gboguhé. La sous-préfecture de Zoukougbeu se distingue par la faiblesse de sa production en maraîchers. Les sous-préfectures de Daloa et de Bédiala assurent pour chaque produit maraîcher plus de la moitié de la production de chaque produit.

Production maraîchère du département de Daloa en 1997

Zone	Tomate			Aubergine			Gombo		
	Surface (ha)	Production (T)	Planteurs	Surface (ha)	Production (T)	Planteurs	Surface (ha)	Production (T)	Planteurs
Daloa	14,00	165,20	52	30,50	305,00	106	30,25	242,00	125
Bédiala	19,00	224,20	54	7,50	75,00	25	26,00	208,00	63
Gboguhé	11,00	129,80	28	13,50	135,00	30	49,00	392,00	106
Zoukougbeu	0,12	1,42	3	1,00	10,00	15	4,35	34,80	15
Total	44,12	520,60	137	52,50	525,00	176	109,60	876,80	309

Source : ANADER

Malgré l'importance du vivrier, l'encadrement sur le terrain reste assez faible. Dans un contexte de restriction foncière, cette lacune risque à terme, de porter un sérieux coup de frein à l'expansion de ce secteur si rien n'est fait pour inciter les paysans à adopter de nouvelles techniques culturales. Ce qui se traduirait par un déficit alimentaire. En effet, si les maraîchers sont couverts à environ 70%, cela n'est nullement le cas des autres spéculations vivrières. Les taux d'encadrement cumulés de la CIDT et de l'ANADER sont particulièrement faibles pour la banane plantain (0,2%). Le manioc, le riz, l'igname et l'arachide présentent quant à eux des taux d'encadrement variant de 14% à 20%. Par contre, le taux d'encadrement du maïs est relativement élevé (plus de 50%).

Tableau signalétique des principales productions vivrières encadrées (en tonnes)

Zone	Riz irrigué	Riz pluvial	Maïs	Arachide	Igname	Manioc	Banane Plantain
Daloa	1 779,75	1 404,00	9 815,30	168,90	13 432,50	5 221,60	100,60
Bédiala	492,00	1 608,00	10 439,00	1 543,20	23 680,00	1 551,50	26,00
Gboguhé	54,00	1 494,90	4 294,95	90,60	5 395,00	1 123,50	97,50
Zoukougbeu	516,00	415,20	1 027,95	3,60	2 747,50	1 679,90	26,00
Total département	2 841,75	4 922,10	25 577,20	1 806,30	45 255,00	9 576,50	256,10

Source : CIDT + ANADER

Le maïs :

La production nette annuelle du département est évaluée à 39 848 tonnes. Le département de Daloa offre donc de nombreuses potentialités quant à la production de maïs. La grande expérience des planteurs de la région en général et du département en particulier conduit par endroits à la pratique de la culture sur deux cycles. Toutefois, la mauvaise organisation du marché, l'indisponibilité des semences, les problèmes de conservation qui portent les taux de perte post récolte (6 mois après) à des proportions considérables et les prix très bas à la récolte constituent des facteurs limitants de la culture de maïs dans le département de Daloa.

On estime l'autoconsommation à 14,8%, soit 5 897 tonnes. Cela revient à dire que la plus grande partie (33 958 tonnes) est orientée vers le marché spécialement en provenance des sous-préfectures de Daloa

et Zoukougbeu. Le département exporte environ 32 359 tonnes de maïs vers Abidjan, Korhogo, Bouaké, Yamoussoukro, Man et Odienné.

Pour encourager les producteurs de maïs, les premières mesures à entreprendre concernent l'approvisionnement des paysans en semences et l'amélioration des techniques de conservation (dans des fûts métalliques par exemple) en vue de faciliter la commercialisation.

Le riz :

L'existence de nombreux bas-fonds a permis le développement de la culture du riz irrigué. Malheureusement, les nombreux litiges fonciers que connaît depuis quelques années le Centre-Ouest dans son ensemble, les lourdes dégradations causées aux aménagements de même que l'existence de nombreux bas-fonds non aménagés, sans oublier la faible maîtrise de l'eau, le manque de semences et le coût élevé des intrants sont autant de contraintes techniques qui freinent la production. La rareté de la main-d'œuvre, la pénibilité du travail de bas-fonds et la faible rémunération du paddy constituent autant d'autres facteurs socio-économiques limitants majeurs à l'augmentation de la production du riz irrigué. Malgré les possibilités d'extension de la culture du riz irrigué dans le département de Daloa, les paysans se tournent de plus en plus vers la culture du riz pluvial. En effet le riz pluvial offre plusieurs avantages : son cycle de culture est plus court, l'existence de nouvelles variétés, et le travail beaucoup moins pénible. Toutefois, les dégâts de cultures causés par les rongeurs et les oiseaux, de même que les aléas climatiques perturbent fortement sa production.

En enlevant les pertes post récoltes, la production nette de riz dans le département de Daloa est estimée à 54 480 tonnes en 1997. Cette production devrait suffire pour couvrir les besoins de toute la population du département estimés à 48 997 tonnes de riz. Mais, le département importe du riz de qualité supérieure spécialement prisé par la population, y compris dans le milieu rural. Ainsi, l'autoconsommation des ménages ruraux est estimée à 12 465 tonnes soit 23% de la production nette. La quantité de riz local commercialisée, est de l'ordre de 31 935 tonnes. Le département exporte 28 299 tonnes de riz vers Man, Odienné, Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro, San Pedro et Danané. Ainsi la quantité de riz local consommé en milieu urbain est estimée à 3 636 tonnes. Les importations de 22 896 tonnes satisfont le reste des besoins urbains soit 14 546 tonnes et ruraux soit 18 350 tonnes.

Équilibre ressources-emplois des principaux produits vivriers en 1997 (en tonnes)

	Riz ⁵	Maïs	Igname	Manioc	Banane Plantain	Arachide	Palmier à huile
Production brute totale	54 480	46 880	148 950	70600	136 647		
Production nette	54 400	39 848	123 629	59 657	116 833	8 360	22 278
Importations	22 896	0	0	6 102	1 379		
Offre totale	77 296	39 848	123 629	65 759	118 212	8 360	22 278
Consommation totale	48 997	7 489	28 602	65 759	53 627	5 160	22 278
Consommation urbaine	18 182	1 592	4 050	8 643	6 894	1 724	5 268
Consommation rurale	30 815	5 897	24 552	57 116	46 733	3 435	17 010
Exportation	28 299	32 359	95 027	0	64 585	3 200	
Demande totale	77 296	39 848	123 629	65 759	118 212	8 360	22 278

⁵ Le riz aura permis de vérifier la méthodologie utilisée ici. En effet, en tenant compte du fait que l'ANADER estime la part de Daloa à 48% de la production du centre - ouest (Sahifo Gbo, Novembre 1996), et que le riz irrigué représente environ 4% des superficies de riz pluvial, nous arrivons à un niveau de 52 301 tonnes en intégrant le fait que le BNETD indique une part de 12% attribuable au centre ouest par rapport à la production nationale. Le croisement des sources ANADER avec l'enquête réalisée par la CIDV fait ressortir une production du même ordre (52 502 tonnes). Toutefois, pour maintenir une méthodologie d'ensemble, nous garderons les proportions ci-dessus indiquées pour toute l'analyse qui va suivre.

La banane plantain :

Le département de Daloa compte parmi les plus grands producteurs de banane plantain. La production nette est estimée à 116 833 tonnes en 1997 dont 40% servent à l'autoconsommation des ménages. Une grande quantité est donc déversée sur le marché dont le tiers (23 367 tonnes) sur la ville de Daloa et le reste (46 733 tonnes) expédié directement à Abidjan. Les exportations de bananes transitent essentiellement par le village de Gonaté et le chef-lieu de la sous-préfecture de Zoukougbeu échappant ainsi aux grossistes de la ville de Daloa. La quantité de banane plantain issue de l'hinterland suffirait normalement pour couvrir les besoins urbains estimés à environ 6 894 tonnes en 1997. Mais, la banane est de nouveau exportée à partir des stocks des grossistes de Daloa à tel point que les ménages urbains de Daloa sont obligés de faire appel à la banane en provenance de Bonon et de Zouénoula pour couvrir 20% de leurs besoins.

L'essor de la banane plantain est incontestablement lié à son association avec le cacao. Si les chutes dues aux vents, les attaques occasionnelles de criquets, la forte sensibilité à la sécheresse, les difficultés de conservation et d'écoulement en période de surproduction qui maintiennent des taux de pertes élevés, constituent de sérieux obstacles à la culture de la banane plantain, l'arrêt de la culture extensive du cacao lui augure de lendemains incertains.

L'igname :

La production nette d'igname du département est évaluée à 123 629 tonnes en 1997 dont 20% servent à l'autoconsommation des ménages. Le circuit de commercialisation de l'igname dans le département est semblable à celui de la banane plantain dans la mesure où une bonne partie de l'igname produite est acheminée en dehors du département sans passer aux mains des grossistes de Daloa. La quantité commercialisée (99 077 tonnes) est surtout exportée vers Odienné, Abengourou, Bondoukou, Danané et Bouaké. Le marché urbain local ne représente que 4 050 tonnes en 1997.

Le manioc :

La production nette annuelle de manioc du département est de l'ordre de 59 657 tonnes dont 96% sont autoconsommés. Le reste est acheminé vers la ville de Daloa. Cette quantité étant insuffisante pour couvrir les besoins urbains estimés à 8 643 tonnes, le supplément de l'ordre de 6 102 tonnes est importé.

Compte d'exploitation du vivrier

Au cours de la campagne agricole 1996/97, la valeur de la production vivrière du département de Daloa est estimée à 48 milliards de francs. Cette évaluation aux divers prix bord champ, fait état d'une autoconsommation de l'ordre de 20 milliards de francs. La valeur commercialisée étant estimée à près de 28 milliards. S'il est établi que les paysans du département ont très peu recours aux intrants, engrais, herbicides et autres, il n'en est pas de même en ce qui concerne la main d'œuvre qui marque très fortement la valeur ajoutée de la production vivrière. En effet, les charges variables représentent pour la campagne 96/97, plus de 12 milliards de francs ; ramenant le revenu net du paysan à un peu moins de 31 milliards. Celle-ci étant quasiment assurée par l'igname, la banane et le riz (près de 17 milliards).

Les principaux comptes d'exploitation de chaque filière vivrière en 1997 (en millions de francs au prix du marché)

	Riz	Maïs	Igname	Manioc	Arachide	Banane Plantain	Maraîcher	Graines de palme	Total
Valeur production	11 206	4 543	11 127	2 506	3 553	8 295	4 457	2 317	48 004
Charges variables	3 633	1 322	4 024	324	28	1 276	669	232	11 509
Charges fixes	1 238	1 116	332	93	-	2 472	223	232	5 706
Valeur ajoutée	6 335	2 105	6 771	2 088	3 532	4 547	3 566	1 854	30 766
Autoconsommation	6 348	672	2 210	2 399	1 460	3 318	1 613	1 769	19 789
Commercialisation	4 858	3 871	8 917	107	2 093	4 977	2 844	548	28 215

Source : ECOLOC-Daloa

Ainsi, le secteur des vivriers reste un des moteurs de l'activité départementale. Les revenus substantiels qu'il permet de distribuer aux nombreux paysans et la charge alimentaire qu'il supporte assez bien, en font un puissant levier de développement induisant de multiples effets multiplicateurs et d'entraînement au travers des circuits de commercialisation et de transformation. Malheureusement, ce modèle embryonnaire ne trouvera sa pleine mesure que si le passage à une timide intensification se confirmait, si la transformation se faisait à un niveau supérieur et si la commercialisation connaissait une meilleure organisation.

Commercialisation

Dans le département de Daloa le commerce des produits vivriers est mal organisé. Différents acteurs interviennent dans le circuit de commercialisation des produits vivriers. On a d'une part les producteurs et d'autre part les grossistes essentiellement résidant dans la ville de Daloa. Entre ces deux catégories apparaissent d'autres acteurs appelés pisteurs. Il s'agit d'acheteurs bord champ qui, généralement munis d'un camion, se chargent de rassembler la marchandise pour le compte d'un grossiste.

Notons que certains producteurs acheminent eux-mêmes la marchandise soit sur le marché de Daloa soit sur d'autres marchés locaux. Il y a aussi un autre groupe d'acteurs essentiellement composé de femmes qui achètent des produits sur le marché local pour les revendre sur les centres de grande consommation comme Daloa.

Les produits vivriers sont transportés vers Daloa soit par les véhicules de transport ordinaire, soit par des camions en ce qui concerne les grossistes. Le mauvais état des routes a un impact négatif sur les échanges entre le milieu urbain et le milieu rural en sont donc affectés. A titre d'exemple, le transport de 2 sacs de 50 kg de bananes de Bédiala à Daloa (37 Km) coûte à peu près 2 000 francs. Le droit de transport individuel s'élève à 900 francs. On mettra 2 heures pour faire le trajet de 23 km entre Gboguhé et Daloa. Au total, le coût de transport et par ricochet le prix de vente des produits augmente.

Le problème de route est aggravé par le manque de camions imposé par la récolte du café et du cacao. Ceci dirige notamment le maïs de second cycle exclusivement vers l'alimentation de bétail. Pour les autres produits, ce manque se traduit par une augmentation des taux de pertes déjà liés à la nature périssable des produits concernés.

Les mesures nationales font également planer une incertitude sur l'essor du vivrier. C'est notamment le cas du riz. En effet, la conjonction de la dévaluation et de la libération de la filière en 1994 et 1995 aura profondément modifié le contexte de production et donc de commercialisation. En premier lieu, la dissolution de la caisse de péréquation des prix des produits agricoles a conduit à libérer partiellement les importations et à faire baisser de façon progressive la fiscalisation qui est passée entre 1995 et aujourd'hui de 17,5% à environ 5% ; accroissant ainsi les capacités d'importation de « riz cargo », beaucoup plus économique que le riz local. Si les effets de la dévaluation avaient paru renchérir le prix du riz importé, ses effets se sont amenuisés depuis et il continue à concurrencer de façon très sérieuse la production locale.

En second lieu, la privatisation des unités de décorticage et l'essor des mini et microrizeries dont le département de Daloa compte environ huit, ouvrent les voies à une concurrence entre opérateurs privés ; laissant entrevoir les conditions d'une reprise vigoureuse de la commercialisation et donc de la production départementale de riz. Toutefois, la privatisation ayant fait voler la garantie sociale que constituait l'État contre toute flambée des coûts de transformation et d'approvisionnement, cette concurrence n'est viable que si, dès à présent, des garde-fous sont mis en place pour annihiler toute flambée de prix qui occasionnerait à coup sûr un rabatement sur la consommation de « riz cargo » déjà moins cher. Toujours est-il que la mise en place d'un circuit de financement des campagnes de collecte et de transformation, de même qu'une intensification réelle et durable restent des conditions *sine qua non* de cette reprise de la production de riz en particulier et du maintien des autres spéculations vivrières en général.

Perspectives : de la nécessité d'intensifier les cultures vivrières

La forte pression démographique et l'amenuisement du potentiel agricole imposé par l'arrêt du front pionnier, de même que les difficultés d'aménagement des bas-fonds, représentent une sérieuse menace pour le devenir des vivriers dans le Centre-Ouest et particulièrement dans le département de Daloa. Par ailleurs, les sols présentent, dans la majorité des cas, des recouvrements en matières organiques qui

sont fragiles et ne supportent pas des mises en culture prolongées. Ces caractéristiques pédologiques se révèlent aujourd'hui comme un facteur de différenciation des exploitations. En effet, jusqu'à une période récente, la pression sur le foncier autorisait la sélectivité dans les sols à mettre en culture. Cette pression s'intensifiant, les agriculteurs ont cultivé sur tous les types de sol. Les sols gravillonnaires qui représentent moins de 15% des sols rouges de sommet, semblent aujourd'hui présenter des signes de faible longévité (Marc,1997).

La grande stabilité observée au niveau de l'agriculture jusqu'à une date récente était le fait de l'excellent complexe sol-climat qui a perduré à cause de la bonne répartition des pluies à laquelle sont soumis les sols profonds qui présentent une bonne aptitude au drainage. Par conséquent, le recours à une intensification constitue à terme la principale voie de sortie de l'agriculture dans le département de Daloa. Malheureusement, pour l'heure, le département présente un bilan d'intensification inquiétant. En effet, l'un des premiers motifs d'intensification dans le département de Daloa semble lié à la facilité d'accès aux intrants via la CIDT. Comme dans la plupart des localités où elle est implantée, la CIDT observe un détournement des intrants destinés au coton vers les spéculations vivrières. A Daloa, ce fait est d'autant plus remarquable que les rendements du coton chutent en dépit des efforts d'intensification entrepris par la CIDT et l'on serait en droit de rechercher le pourquoi du maintien d'un tel rapport. A ce propos, il est important de ne pas perdre de vue le fait que la CIDT s'inscrit dans un système de crédit avec les paysans qu'elle encadre. Par ce contrat, elle leur avance des intrants et leur offre un encadrement quand ils sont tenus eux-mêmes d'assurer une certaine production leur permettant de rembourser les avances ; entretenant de ce fait une chaîne de recommencement garantissant une production de coton et le remboursement des prêts contractés au cours de la campagne. Les paysans quant à eux, bénéficient non seulement d'intrants pour le coton mais aussi pour tous les autres produits qu'ils assurent.

Si on a par moment dénoncé comme dangereux ce détournement vers d'autres cultures que le coton, l'ANADER dans ses contacts avec les paysans a pu apprécier un savoir-faire paysan combinant habilement une utilisation et un dosage acquis par l'accumulation d'expérience. Aujourd'hui, il est de bon ton d'affirmer que « le coton ne vit que par le vivrier » dans la mesure où les superficies vivrières encadrées sont très largement supérieures à celles de coton ; le département de Daloa n'échappe pas à cette tendance et semble même développer une association nouvelle par laquelle le vivrier constituerait un pont entre les intrants coton et les besoins du café et du cacao.

Toutefois, dans le département de Daloa, ce système connaît ses limites en raison de la faible importance du coton. Les rapports d'intensification de la CIDT pour la campagne 1996/97 font mention de moins de 0,5% des superficies vivrières fumées en engrais et herbicides. Ces données sont conformes aux conclusions tirées par la CIDV (1992/93) qui relève pour l'ensemble du Centre-Ouest une utilisation de semences sélectionnées de riz sur à peine 0,5% des superficies emblavées ; avec une absence totale d'intensification tant au niveau des engrais, des herbicides que des insecticides.

On note également que seulement 19% des superficies de coton sont fumées en NPK (754,5 ha), 25% en urée (1029 ha) et seulement 0,2% en herbicide (9 ha). Ce qui conforte la thèse d'un détournement vers d'autres spéculations autres vu la marginalisation à la fois du coton et des cultures vivrières ; ce qui justifierait que les efforts d'intensification par la CIDT restent vains. Face à une telle faiblesse de l'intensification, la nécessité d'une politique agricole visant à stimuler l'utilisation d'engrais et d'herbicide apparaît comme l'ultime recours dans un contexte de forte contrainte foncière. La présence de nombreux bas-fonds est un atout majeur dans la mesure où ces derniers constituent un potentiel élevé d'intensification agricole. Ils disposent en effet, d'une bonne alimentation en eau superficielle dont la durée d'écoulement indique l'existence d'un écoulement plus permanent des eaux souterraines.

5.2. La production animale dans le département de Daloa

Comme dans toute la région du centre-ouest, la production animale est très peu développée dans le département de Daloa. Ainsi, pour l'élevage, en 1997, on estime le nombre de bovins à 3 101 têtes, les ovins à 9 087, les porcins à 573 et la volaille à 105 319 dont 82% de poules et de poulets de chair modernes. Si l'on regarde les abattages, notamment de bovins et de caprins de l'année qui sont respectivement de 8 513 et de 2 119, l'on se rend compte que le département importe beaucoup de bovins et de caprins. Les ovins font aussi objet d'une importation. Les animaux à abattre viennent essentiellement de Korhogo, Odienné, Bouaké, Yamoussoukro, etc.

C'est donc un secteur qui pourrait être développé afin de mieux répondre à la demande locale en viande et générer des revenus et des emplois importants dans l'économie locale. Cette nécessité a été ressentie par les autorités de la région car une série de projets de particuliers en matière d'élevage ont été soutenus en 1997 pour un montant de 16 595 823 francs par le Projet de Développement de l'élevage, Phase II. Il s'agit d'un projet de bovins laitiers, d'un projet d'ovins naisseurs et d'un projet de poulets de chair. Les efforts ont été dirigés dans le bon sens mais ils restent insuffisants.

La pêche et la pisciculture ne suffisent pas non plus à répondre à la demande des ménages en poissons. Ainsi, le département de Daloa recourt à l'importation sans cesse croissante de poisson. Néanmoins, la pisciculture connaît ces dernières années un engouement. Le projet d'appui à la profession piscicole du Centre-Ouest financé par le Fonds d'Aide et de Coopération Française et le Comité Catholique contre la Faim depuis 1992 a porté des fruits. A la fin de l'année 1997, le département de Daloa compte 131 étangs. Pour l'année 1997, la production de poissons obtenue est de 13,7 tonnes, encore que cette quantité ne suffit pas pour satisfaire la demande locale. La pisciculture devrait continuer à bénéficier du soutien de la part du gouvernement et des bailleurs de fonds car les résultats déjà atteints sont satisfaisants.

5.2.1. La pêche

La pêche dans le département de Daloa s'exerce essentiellement dans la sous-préfecture de Zoukougbeu, précisément à Guéssabo. Cet endroit se trouve sur lac engendré par le barrage hydroélectrique de Buyo. En 1997, on compte environ, 229 pêcheurs dont 145 agréés. Ce nombre a diminué de 63 pêcheurs de moins qu'en 1996. La pêche est principalement exercée à 86% par des étrangers, notamment des maliens.

C'est une pêche à caractère fortement artisanal, n'impliquant que très peu de moyens logistiques en dehors des pirogues et exigeant d'investissement physique de la part de ceux qui s'y adonnent. Elle est destinée à la vente. L'autoconsommation reste très faible.

Etat de la pêche dans le département de Daloa

	Pêcheurs recensés			Pêcheurs agréés			Productions (Tonnes)		
	Ivoiriens	Etrangers	Total	Ivoiriens	Etrangers	Total	Frais	Fumés	Total frais
Total 1997	32	197	229	-	145	145	176	60	356
Total 1996	22	270	292	-	160	160	128	48	272

Source : DRARA - DALOA

Malgré son caractère artisanal, la pêche constitue une source importante de revenu pour les populations, particulièrement à Guéssabo. Pour l'année 1997, la valeur commerciale brute commercialisée est estimée à 427 millions de francs se ventilant en 80 millions net pour les Ivoiriens⁶ et 367 millions pour les étrangers. Même si pour le moment, elle est quasiment le fait de pêcheurs venus du Mali, l'on assiste, certainement en raison des gains que laisse entrevoir cette activité, à une reconversion, aussi timide soit-elle, d'autochtones. Ainsi, le nombre d'Ivoiriens est en nette augmentation : 7% de plus par rapport à l'année 1996.

Néanmoins, la pêche à Guéssabo connaît en ce moment quelques difficultés. Outre la saisie, au cours des contrôles effectués par la direction départementale de l'agriculture, de 180 sacs de son de maïs destinés à la capture de poissons de très petite taille, l'on assiste à un phénomène bien plus grave ; celui de l'envahissement progressif du plan d'eau par la jacinthe d'eau. Ces éléments risquent de compromettre sérieusement et de façon durable cette activité. La pêche ne permet pas de satisfaire les besoins poissonniers du département comme en témoignent l'engouement pour la pisciculture et surtout l'importation de poissons en provenance du Sud du pays qui rappelle l'insuffisance de la production départementale.

⁶ Les pêcheurs ivoiriens sont exemptés d'agrément et de taxes.

5.2.2 La pisciculture

La pisciculture dans le département de Daloa n'est pas aussi récente que l'on pourrait le croire. Elle a été initiée par les colons du CTFT, bien avant l'indépendance. Mais ce n'est véritablement qu'au début des années 1980 qu'elle va connaître de véritables progrès avec la création d'un projet PNUD/FAO et d'une inspection piscicole dont l'intervention va comporter trois phases.

De 1978 à 1983, on assiste à une pisciculture de type familial avec des étangs de qualité médiocre et offrant des poissons de petite taille ; ce qui ne manque pas de faire retomber assez vite l'engouement. La seconde phase, 1984 - 1986, visera à produire pour la commercialisation par l'introduction du sexage et de l'emploi d'un aliment plus performant. La dernière phase, 1987- 1990, va impliquer de nouveaux acteurs (AFVP, SATMACI/PAPU CD) afin de mettre en place des fermes artisanales avec une forte implication des structures d'encadrement. Cette phase qui se développait sur les bas-fonds et qui « concurrençait »⁷ par endroit la riziculture va très vite aboutir à la dichotomie observée aujourd'hui entre zones piscicoles rurales et périurbaines.

Par la suite, les échecs en zones rurales et les succès périurbains vont servir de base à la création, en novembre 1992, d'un Projet Piscicole du Centre-Ouest (PPCO), cofinancé par le Fonds d'Aide et de Coopération Française et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, qui assure aujourd'hui la promotion de la pisciculture dans le département de Daloa.

Le développement piscicole dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire ne repose pas uniquement sur le désir de satisfaire les besoins poissonniers de la région. Il est aussi une réponse face à la crise économique et à ses corollaires. En effet, la baisse des prix des matières premières agricoles et la saturation foncière qui limite l'expérience des fronts pionniers, sont à l'origine d'une baisse sans précédent de la productivité agricole et donc des revenus. Ensuite, la dévaluation survenue en janvier 1994 a renforcé cette situation par le renchérissement du poisson de mer importé par la région. Ainsi, les produits de la pêche, offrent une alternative à ces populations en tant que source de protéines animales.

L'amélioration des techniques et leur adaptation aux réalités constituent également un autre facteur. En effet, contrairement à la vision « de petites mares, surpeuplées en tilapias et nourries avec un aliment riche, modèle souvent développé dans les années 70-80, le Centre-Ouest a adopté d'autres options techniques, radicalement différentes ouvrant d'autres voies de valorisation du bas-fonds. Ainsi, le modèle s'appuie largement sur l'utilisation des nappes phréatiques préexistantes ou induites par la création d'étangs » (Oswald, 1993).

Enfin, la pisciculture peut constituer par endroit une sécurité foncière et constitue de ce fait le premier enjeu de l'aménagement. En effet, s'appuyant sur le flou juridique en matière de législation sur les bas-fonds, l'activité piscicole s'oppose à la dynamique d'expulsion ; la réalisation d'un étang symbolisant le marquage du foncier.

La pisciculture dans le département de Daloa, à l'instar de l'ensemble du Centre-Ouest, repose sur l'aménagement de petits étangs de 4 à 5 ares alimentés gravitairement par dérivation d'un collecteur central ou par blocage de nappes latérales qui se situent sur le bas de versants du pourtour des bas-fonds ; intégrant de ce fait des avantages de qualité et offrant une souplesse de gestion. Il s'agit surtout d'une pisciculture semi-intensive profitant de façon prioritaire des avantages « naturels ». Dans ces conditions, les zones périurbaines offrant de nombreux fertilisants, et donc des rendements supérieurs, constituent le pool principal de la pisciculture par opposition aux zones rurales où les disponibilités foncières semblent le seul véritable atout. Ainsi, dans les bas-fonds rizicoles périurbains, plusieurs noyaux de pisciculteurs se constituent et au fil des ans améliorent leurs aménagements (exemple des

⁷ Cette perception paraît aujourd'hui dépassée, sans doute en raison des techniques qui n'étaient pas maîtrisées à l'époque. En effet, les interactions entre riziculture et pisciculture semblent mieux comprises et surtout bien exploitées. La construction d'étangs piscicoles en amont des casiers de riz offre une disponibilité en eau plus importante pour le riz. Elle assure également une meilleure maîtrise de l'eau sur les bas-fonds et une relative diminution des pertes de récoltes provoquées par les crues. Elle contribue à l'augmentation de la surface en riz irrigué et une meilleure fertilisation du riz grâce à l'urée provenant de la pisciculture. Par ailleurs, des suites d'une enquête auprès de riziculteurs Barmony (1990) a trouvé que 6,6% d'entre eux estiment être concurrencés par la pisciculture, 13,3% pensent que l'activité piscicole gêne le riz et 80% des riziculteurs se montrent satisfaits d'avoir des étangs à proximité des casiers de riz.

bas-fonds de Gako et de Daloa). En plus des exigences de la pisciculture notamment au niveau des sous-produits agricoles, l'existence d'un marché urbain a joué un rôle prépondérant dans le recentrage des actions des opérateurs en zone périurbaine.

Outre l'adaptation spatiale de la pisciculture, les populations ont adopté des pratiques totalement indépendantes de l'encadrement qui démontrent une certaine appropriation et surtout une mutation de la profession piscicole. En effet, même si aujourd'hui encore, le pisciculteur est incapable de réaliser un étang par lui-même, sa maîtrise de nombreux facteurs de production (production d'alevins, approvisionnement en intrants, techniques de production et échanges de services) est incontestable. Cette dynamique de la pisciculture est appréhendée au travers de plusieurs éléments. Par exemple, les pisciculteurs ne sont plus liés aux investissements que réalisait le projet. Ce qui a fait dire à Oswald et Copin (1988) que le crédit n'avait plus le rôle déterminant qu'il a pu jouer initialement. L'organisation de l'approvisionnement en son de riz pour l'alimentation des poissons se traduit par un recours aux « pousse-pousse » et surtout par une relation contractuelle entre le pisciculteur et le gérant de la décortiqueuse matérialisée par des crédits et des paiements différés.

Ce succès relatif de la pisciculture a conduit à s'interroger sur la logique sous-tendant la profession. Si pour certains, il s'agit d'une pisciculture « artisanale » ou « entrepreneuriale », Oswald et Copin (1988) y voient une logique fortement paysanne. En effet, la pisciculture aujourd'hui dans le département de Daloa, comme du reste dans tout le Centre-Ouest, apparaît comme un moyen d'appropriation et de récupération du patrimoine foncier qui devient dès lors un capital transmissible du fait du « droit » d'exploitation qui en découle. Par ailleurs, la main d'œuvre piscicole, essentiellement d'origine familiale, relève pour sa gestion de l'organisation sociale. Il est intéressant de noter à ce niveau, d'importantes disparités ethniques entre pisciculteurs. Par exemple, les bété ont du mal à mobiliser la main d'œuvre familiale par rapport aux dioula.

Au total, le maintien et le développement de la pisciculture dans le département de Daloa, à l'instar de l'ensemble du Centre-Ouest, repose non seulement sur une appropriation et un enrichissement paysans des techniques de production et de commercialisation mais aussi sur une valorisation des sous-produits agricoles et l'amélioration socio-économique pour les catégories sociales concernées.

Le département de Daloa avec 15 nouveaux pisciculteurs conforte sa position de zone leader de la pisciculture dans le Centre-Ouest. Ce résultat est surtout à mettre à l'actif d'une prédominance de pisciculteurs périurbains contrairement à Gagnoa, seconde zone de production piscicole, où le rural semble porter l'activité à bout de bras. Les investissements réalisés en zones périurbaines et intermédiaires à Daloa depuis la mise en route du projet piscicole attestent de cette figure. En effet, le département de Daloa compte aujourd'hui 131 étangs et 16 barrages périurbains pour seulement 12 barrages ruraux. Signalons tout de même la prééminence de la sous-préfecture de Daloa qui compte à elle seule 83 étangs et 4 barrages.

Situation piscicole dans le Centre-Ouest

	PERIURBAINS		RURAUX		TOTAL	
	1997	PPCO*	1997	PPCO*	1997	PPCO*
BOUAFLE	2	4	1	1	3	5
DALOA	8	61	7	12	15	73
GAGNOA	1	21	13	36	14	57
ISSIA	0	4	4	5	4	9
SINFRA	0	26	4	16	4	42
TOTAL	11	120	29	70	40	190

Source : PPCO, 1997 * Inclut les candidats et exclut les cessations

En 1997, les pisciculteurs du département de Daloa ont offert 13,7 tonnes de poissons à la population. Au prix de 1 200 francs le kilogramme, cela représente 16,5 millions de francs de recette brute. Les charges d'exploitation des 4,62 hectares sont estimées à 2,2 millions de francs. La charge salariale est évaluée à 1,7 million de francs. Au total, l'activité piscicole rapporte un revenu net de l'ordre de

12,6 millions de francs et souligne la nécessité de sa pérennité au travers des politiques de crédit soutenant son expansion.

Etat d'avancement du projet piscicole à Daloa

Sous - Préfecture	Pisciculteurs	Etangs	Barrages	Superficie (ha)
BEDIALA	18	18	15	6,06
DALOA	53	113	11	7,59
GBOGUHE	0	0	0	0,00
ZOUKOUGBEU	2	0	2	0,20
TOTAL	73	131	28	13,85

Source : DRARA - DALOA

Le devenir piscicole dans le département de Daloa semble fortement conditionné par les enjeux fonciers. La sécurisation foncière et le « droit » d'exploitation qu'il donne sur les bas-fonds assurent la pérennité de l'activité ; sans oublier la mutation vers une pisciculture « paysanne » reposant pour l'essentiel sur l'utilisation des sous-produits agricoles et des formes contractuelles nouvelles totalement indépendantes des prescriptions initiales du projet d'appui à la pisciculture. Néanmoins, on constate que les pisciculteurs maîtrisent assez bien la commercialisation de leur produit et réussissent même à lever les contraintes imposées par les lourdes charges de certains matériels tels les moules ou les filets. Le prix du filet est d'environ 60 000 francs en 1997.

Dans ces conditions intégrant de fait la disparition à terme du PPCO, la pisciculture périurbaine et rurale de Daloa vise, tant bien que mal, à l'institution de structures viables capables d'assurer la relève. Entre autres difficultés, relevons pêle-mêle le manque d'aménagistes et de tâcherons⁸, et surtout l'adaptation d'un crédit spécifique à la pisciculture. En effet, si le crédit ne semble plus aussi indispensable qu'auparavant, il constitue tout de même un préalable à toute activité nouvelle ou à l'extension d'une ferme piscicole. A ce sujet, trois plans de financement sont en vigueur.

Tout d'abord la COOPEC, en raison du système piscicole semi-intensif en vogue à Daloa et requérant un besoin en liquidité, semble de plus en plus sollicitée. Il faut dire que la COOPEC dans le domaine particulier de la pisciculture, permet d'obtenir des montants importants étant donné la forte garantie apportée par le stock d'aliments pour le cycle de production et l'absence de risque lié à l'aménagement. La contrainte majeure à ce type de prêt semble être la capacité réduite des pisciculteurs à accumuler l'épargne initiale conditionnant le prêt.

Ensuite, le PASI, initialement porteur de beaucoup d'espoir car ne requérant pas de d'épargne préalable pour l'obtention de prêts, avait paru la meilleure solution à la difficulté qu'introduisait la COOPEC. Malheureusement, en raison des garanties exigées et du mode de remboursement fractionné, le PASI ne répond pas aux possibilités des catégories sociales concernées.

De ces deux types de financement, il ressort que la pisciculture est une activité techniquement complexe dont la maîtrise demande plusieurs années d'expérience, nécessaires à la rentabilisation des fonds empruntés. La limitation des éventails proposés par les deux structures pose la nécessité d'un système intermédiaire. Celui-ci pourrait par exemple combiner la première phase du prêt PASI et la phase finale du prêt COOPEC. Ceci permettrait de résoudre les difficultés à réunir les fonds initiaux et à minimiser les désagréments du remboursement.

Une telle formule pourrait résider dans les fonds sociaux dont l'architecture actuelle paraît trop élevée pour répondre aux aspirations des pisciculteurs sans leur être en retour préjudiciable. En effet, la fourchette des prêts proposés par les fonds sociaux (5 millions avec une participation de 5%) paraissent,

⁸ La question des tâcherons informels incompetents proposant des services de qualité médiocre à des prix prohibitifs mérite d'être ici évoquée ; en ce sens qu'elle risque de miner de façon très dangereuse l'activité, surtout pour l'heure les autorités compétentes semblent faire montre d'un total désintérêt et d'une incompréhension criarde.

pour les promoteurs du PPCO, inadaptés aux caractéristiques de l'activité piscicole dans l'état actuel de son développement.

L'importation des produits animaux

Le commerce de poissons surgelés est essentiellement basé à Daloa. En effet, la ville abrite les six entrepôts frigorifiques de poissons surgelés⁹. Pour l'année 1997, ils ont commercialisé près de 4 820 tonnes contre 1 347 en 1996. Ainsi, malgré l'augmentation de la production locale de 84 tonnes, le volume des importations de poisson a été multiplié par 4. Cela dénote un accroissement de la demande de poissons malgré la cherté du poisson surgelé venant d'Abidjan et des frais élevés de transport et d'électricité.

L'importation du poisson laisse une marge nette de près de 600 millions de francs et permet surtout de porter le niveau de consommation par tête de poissons à 10,53 kg par an dans le département de Daloa.

Comptes de la filière poisson du département en 1997 (millions de francs)

	Pêche	Pisciculture	Importation	Total
Chiffre d'affaires	427	17	2 510	2 954
Consommation Intermédiaire	14	-	1 347	1 361
Autres charges	7	2	557	567
VAB	406	14	606	1 026
Dont VAB gros	-	-	61	61
Dont VAB détail	406	14	545	957
Salaires	-	2	7	9
Impôts et taxes	2	-	3	5
EBE	404	13	596	1 013

Source : ECOLOC Daloa, 1998

6. LE SECTEUR INFORMEL URBAIN

La prépondérance des activités commerçantes

Le rôle majeur des ivoiriens

L'étude de l'économie informelle urbaine s'appuie sur les résultats (a) d'inventaire et d'enquête auprès d'acteurs de la ville de Daloa et des chefs-lieux des sous-préfectures, d'une part, et (b) sur des recherches documentaires et des entretiens auprès de responsables d'organismes d'encadrement et d'appui (Chambre des Métiers, PASI, COOPEC, PEACI), d'autre part. Certains secteurs difficiles à cerner à partir de l'inventaire d'activités comme les BTP, le transport, les services locatifs et les activités à domicile ont été appréhendés à part puis les résultats trouvés ont été réintégrés dans l'analyse par la suite. Lors de l'inventaire, les activités à domicile ont été partiellement recensées dans la mesure où un panneau ou une inscription visible permettait de les identifier.

Il est important de rappeler que le secteur informel a été défini comme l'ensemble des points d'activités inventoriés plus les estimations des activités difficilement repérables, déduction faite des entreprises rangées dans les secteurs intermédiaire et moderne. Aussi, les activités agro-pastorales menées dans les villes ont-elles été exclues du champ de l'économie populaire urbaine; celles-ci ayant été intégrées dans les parties traitant du secteur agricole. Pour étudier la structure du compte d'exploitation et les caractéristiques du secteur informel, une enquête auprès de 250 petites et micro et petites entreprises a été menée, et ses résultats ont été extrapolés à l'échelle de la ville. Nous présentons ci-après les

⁹ Les principaux poissons que l'on retrouve sont le chinchar, la bonite, la sardine et le hareng.

principaux résultats (1) de l'inventaire des activités du secteur informel dans la rue et dans les marchés, (2) de la structure des comptes d'exploitation pour chaque secteur à partir de l'enquête, (3) des caractéristiques des acteurs de l'économie populaire urbaine et (4) des organismes d'encadrement et d'appui des micro et petites entreprises, (5) des dynamismes exploités et/ou à exploiter et les facteurs de blocage de chaque secteur.

L'objectif du chapitre est de permettre (a) de décrire la structure et le fonctionnement de l'économie populaire urbaine, (b) de mesurer sa contribution dans l'économie locale en emplois, création de richesse et mobilisation de ressources fiscales, (c) d'étudier les dynamismes et facteurs de blocage de ses composantes. Il s'agira aussi de permettre aux autorités locales de voir (d) comment fiscaliser cette économie, des taux d'imposition plus équitables et une assiette fiscale plus importante, pour une meilleure contribution du secteur au financement de la politique locale et (e) comment, dans le cadre d'une vision de moyen et long termes, intégrer ces activités dans le plan d'aménagement urbain.

6.1. Le dénombrement des opérateurs du secteur informel urbain

6.1.1. Nombre et répartition spatiale des points d'activités informels urbains

L'inventaire des points d'activité de la ville a consisté à un ratissage systématique de tous les îlots des 30 quartiers et 8 marchés de Daloa. Le découpage de la ville réalisé lors de la cartographie électorale de 1995 corrigé en 1998 dans le cadre des préparatifs du recensement de la population de 1998 a servi de base aux opérations de dénombrement des points d'activité dans les rues. Quant à l'inventaire des points d'activités des sept marchés, un découpage par section (bouchers, habillement, maroquinerie, fruits et maraîchers...) a été plutôt utilisé.

Les points d'activités ambulants dans les rues et dans les marchés n'ont pu être recensés de façon exhaustive à cause de leur grande mobilité; c'est aussi le cas des établissements qui exercent la nuit pour des raisons d'ordre pratique. L'inventaire sur les marchés a été fait en un seul passage, ce qui ne permet pas de tenir compte des éventuelles fluctuations journalières et saisonnières. Pour chaque établissement, l'inventaire a permis de recueillir des données de base: types d'activité exercée par l'établissement, type de local, nombre d'employés (y compris le gérant), sexe de l'employeur et situation géographique.

Hors BTP, transport et activités à domicile, 13 652 points d'activités ont été recensés dans la ville de Daloa, soit 8 429 dans les rues (62 %) et 5 223 dans les marchés (38%). La densité des points d'activité dans la commune est de un point fixe pour 13 habitants; comparativement à d'autres communes de taille voisine, cette densité est faible. En effet, elle était de 14,5 pour Korhogo (Ecoloc Korhogo, 1998) et 22,7 à San Pedro (Ecoloc San Pedro, 1997).

La structure de l'économie populaire urbaine, hors BTP et transports, fait apparaître une prédominance des activités commerçantes. En effet, plus de la moitié des établissements recensés exercent dans le commerce (55%), les services et l'artisanat ne représentant respectivement que 35% et 10%. La comparaison de cette structure avec celle observée en 1991¹⁰ montre une certaine rigidité dans la composition du secteur informel de la ville de Daloa. On note toutefois une baisse de l'importance des activités commerçantes (la part du commerce passe de 58% en 1991 à 55% en 1998) au profit des services (32% en 1991 et 35% en 1998), la part de la production étant restée constante (10%). Globalement, on constate une évolution très lente du nombre de points d'activité; celui-ci étant passé de 12 931 en 1991 à 13 652 en 1998, soit une augmentation moyenne inférieure à 1% par an. Cette stagnation du nombre d'établissements a comme conséquence une hausse de leur densité, passant de un point d'activité pour 11 habitants en 1991 à un point pour 13 habitants en 1998.

¹⁰ En 1991, dans le cadre de l'"Etude des échanges entre le milieu rural et le milieu urbain, le cas du département de Daloa" l'ex DCGTx a réalisé un inventaire des points d'activités informels dans la ville de Daloa. La nomenclature utilisée était un peu différente de celle que Ecoloc a employée. La DCGTx a classé les tailleurs dans le secteur des services alors dans Ecoloc, ils sont classés dans l'artisanat. Pour permettre la comparaison, nous avons gardé les tailleurs dans l'artisanat et corrigé en conséquence la structure de 1991

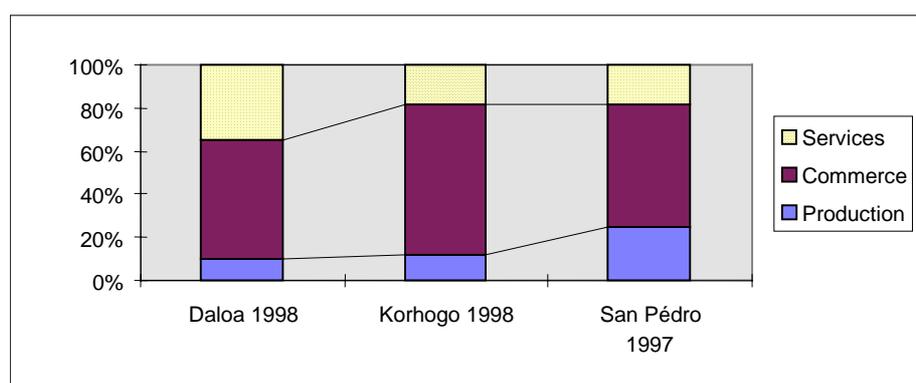
Points d'activité des quartiers et marchés recensés dans la ville de Daloa

Secteur	Activités des rues	Marchés	Total des activités	%	Nombre d'emplois	%
Production	1 174	167	1 341	10	4 346	18
Commerce	2 870	4 658	7 528	55	13 565	55
Services	4 385	398	4 783	35	6 647	27
Ensemble	8 429	5 223	13 652	100	24 558	100

Source : Ecoloc, 1998

La contribution du secteur des services est relativement plus importante dans l'économie populaire de Daloa que dans celles des villes de San Pedro et de Korhogo. A Daloa, la branche "Restauration", malgré ses nombreuses difficultés dues à une conjoncture économique défavorable, y est particulièrement développée. A titre de comparaison, le nombre de points classés dans cette branche recensés à Daloa est de 1 769 alors qu'on n'a compté que 780 à Korhogo, soit 2,3 fois moins.

Structure de l'économie populaire urbaine de Daloa, Korhogo et San Pedro



Source : Ecoloc Daloa, Korhogo et San Pedro

La répartition spatiale fait apparaître une concentration des points d'activités informels le long des deux grands axes (Bouaflé-Man et Vavoua-Issia) qui traversent la ville et aux alentours des principaux marchés (Grand marché, Orly et Nifa), surtout sur l'axe menant du grand marché au petit marché (Orly) et celui qui relie ce dernier à la route d'Issia. Le quartier Commerce avec ses 687 points d'activité dénombrés, soit 10% des activités de rue, constitue le centre névralgique des affaires à Daloa. Situé au croisement des deux grands axes désenclavant la ville, ce quartier regroupe l'essentiel des grands commerces (SOCOCE, TATI, représentations des grandes compagnies d'automobile, Nestlé...) et les principales gares routières (STIF, UTB, gare de Bédiala, Gadouan, notamment). Par ailleurs, il joue le rôle de quartier administratif car accueillant la plupart des administrations (Préfecture, Sous préfecture, Mairie, Palais de justice...) et les agences des grandes sociétés (BCEAO, les banques commerciales, les assurances, SIPE, CI-Telecom, CIE...). Le petit commerce et la restauration s'y sont vite développés de sorte que la zone entourant le rond point central est devenue un véritable marché.

L'axe Grand marché-Orly, qui sert de limite aux quartiers Aviation, Belle Ville, Baoulé, Gbeuleville, Mossibougou, Ségou, Dioulabougou, Orly et Marais accueille le plus grand nombre d'établissements. En effet, ces quartiers très peuplés et datant de la période coloniale, constituent un second pôle des activités informelles en abritant 40% des points d'activité de rue. Si l'on ajoute les deux marchés, ces quartiers accueillent alors plus de 52% de l'ensemble des établissements informels de la ville sur une aire limitée et de surcroît inextensible. Les conséquences de cette forte concentration sont entre autres (a) la dégradation à presque 100% du bitume de cet axe, (b) le risque très élevé d'accident et surtout (c) la pollution qui s'installe de façon permanente (poussière, gaz provenant des échappements des véhicules).

6.1.2. Les activités dans les marchés de la ville de Daloa

La répartition des 5 223 “ points fixes ” ⁽¹¹⁾ d'activité inventoriés dans les 8 marchés de la ville indique que le Grand marché accueille 34 %, celui du quartier Orly 42 %, le solde étant réparti sur les marchés Nifa (10%), Abattoir 2 (7%), Savonnerie (4%), Tazibouo (2%), Kennedy (1%) et Lobia (moins de 1%). Les activités commerçantes sont évidemment dominantes sur les marchés à 90%, surtout la vente de produits alimentaires et des vêtements, ce qui fait des marchés de Daloa des marchés essentiellement agricoles.

Répartition des points d'activité des marchés de Daloa par branche

Branche d'activités	Grand marché	Marché Orly	Marché Nifa	Abattoir 2	Manioc Savonnerie	Tazibouo	Kennedy	TOTAL Marchés
PRODUCTION	74	61	16	3	0	6	7	167
<i>Matériaux de construction</i>	1	1	0	0	0	0	0	2
<i>Travail et articles en bois</i>	4	4	3	0	0	0	0	11
<i>Artisanat d'art</i>	3	3	1	0	0	0	0	7
<i>Travail des métaux</i>	2	8	6	1	0	0	0	17
<i>Textile, cuir et habillement</i>	63	35	6	2	0	6	7	119
<i>Transfo. Agro-alimentaire</i>	1	10	0	0	0	0	0	11
								0
COMMERCE	1 610	1 970	444	332	192	83	27	4 658
<i>Commerce alimentaire</i>	873	1 440	274	297	164	76	5	3 129
<i>Bois et combustibles</i>	10	61	15	9	3	1	10	109
<i>Habilllements</i>	467	198	86	11	3	5	4	774
<i>Loisir, culture</i>	29	6	0	0	0	0	0	35
<i>Prdts pharma. et cosmétiques</i>	86	125	41	11	19	1	4	287
<i>Autre commerce</i>	145	140	28	4	3	0	4	324
								0
SERVICES	116	166	41	24	23	10	18	398
<i>Bureautique</i>	4	5	0	0	0	0	0	9
<i>Réparation</i>	16	27	9	1	2	1	3	59
<i>Santé et soins de beauté</i>	9	11	6	0	2	2	1	31
<i>Loisir et culture, tourisme</i>	11	9	2	0	0	0	0	22
<i>Education</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Restauration</i>	34	60	24	23	19	7	14	181
<i>Autres services</i>	42	54	0	0	0	0	0	96
								0
TOTAL	1 800	2 197	501	359	215	99	52	5 223

Source : Inventaire des points d'activités, Ecoloc 1998

¹¹ N'ont pas été inventoriés les points “ flottants ” des activités de marché, principalement composés des implantations passagères de vendeurs – et surtout de vendeuses – de produits agricoles : le nombre des points est en effet variable selon la saison.

L'ensemble des marchés se répartit de façon équilibrée sur le tissu urbain selon une hiérarchisation liée à la densité des peuplements des quartiers. Selon le nombre d'opérateurs, la zone d'influence et la diversité des produits, les marchés peuvent être classés en trois catégories:

- le grand marché et le marché d'Orly constituent les deux principaux marchés de la ville. Ils accueillent environ 76% des points fixes et jouent le rôle de distributeurs (vente en gros et en détail). Leur zone d'influence s'étend sur l'ensemble des quartiers de la ville.
- les marchés Nifa et Abattoir 2 sont de taille intermédiaire regroupent un peu moins de 17% des activités. Leur zone d'influence va au-delà de leurs quartiers d'accueil sans toutefois s'étendre sur l'ensemble de la ville.
- les autres marchés (Savonnerie, Kennedy, Tazibouo) desservent leurs quartiers en fruits et légumes.

Le grand marché, créé en 1967 à la faveur de la célébration à Daloa de la fête de l'indépendance ne répond plus à sa vocation initiale, celle de marché central. Suite aux incendies consécutifs de 1991 et 1996 qui l'ont ravagé, ce marché a perdu son rôle de premier distributeur de produits agricoles et manufacturés. Actuellement, il occupe la deuxième place après celui d'Orly du point de vue du nombre de commerçants. A la suite de l'incendie, beaucoup d'opérateurs ont quitté le site et se sont installés au marché d'Orly ou dans les quartiers. Ce qui constitue une des difficultés d'évaluation du nombre de points dans le marché, les commerçants ne respectent pas les délimitations des marchés. Aux heures de grande affluence, les rues avoisinantes sont envahies par les étalages posant le plus souvent un problème d'accès au marché. Ceci est d'ailleurs une des caractéristiques du système de marchés de Daloa. Les quelques hangars et pavillons en dur construits ne peuvent abriter qu'une infime partie des opérateurs, les débordements dans les quartiers sont mal contrôlés par les services de la Mairie.

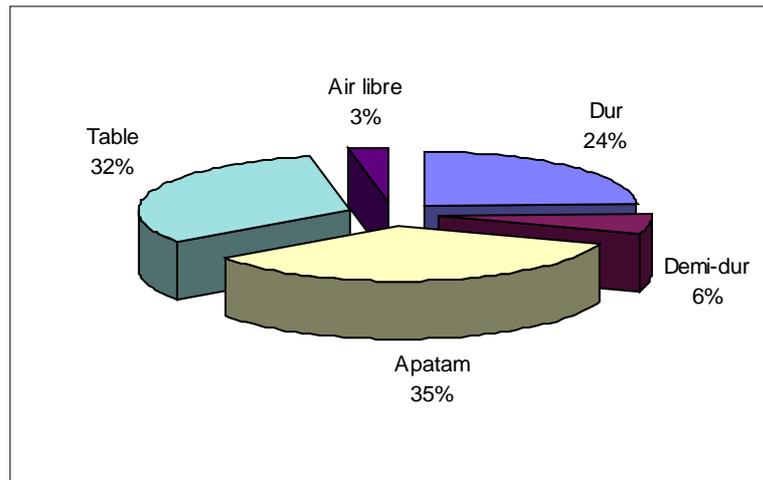
La part des établissements sis dans les marchés a baissé, passant de 44% en 1991 à 38% en 1998. Le grand marché qui accueillait alors 60% des commerçants installés dans les marchés ne représente aujourd'hui que 34%.

Par ailleurs, l'emplacement du marché, dans un espace étroit (1,2 ha) ressemblant à une simple rue au cœur d'un quartier évolutif et le manque d'infrastructures (plus d'abris de fortune avec des matériaux de récupération, assainissement défaillant, prolifération de dépôts d'ordures sauvages, routes d'accès dégradées...) favorisent peu le développement des activités. A l'intérieur, les étalages occupent pratiquement toutes les allées de telle sorte que la circulation des personnes et surtout de véhicules qui viennent décharger des produits devient impossible pendant la journée. Les commerçants profitent généralement de la nuit pour effectuer leur chargement/déchargement, ce qui pose un problème de sécurité malgré la présence d'un commissariat de police, le marché ne pouvant être fermé. Un autre problème non moins important du grand marché est le fait qu'il soit entouré de grands magasins compliquant l'accès. Il est alors plus que nécessaire pour les autorités locales de trouver un site moins excentré pouvant accueillir un marché central à la dimension de la ville.

6.1.3. Caractéristiques physiques des établissements informels

La répartition des points d'activité de rue selon le type de local abritant l'établissement montre que 30% seulement sont véritablement fixes (dur et demi-dur). Le reste des abris est constitué à partir des matériaux de récupération (67%) ou à l'air libre (3%).

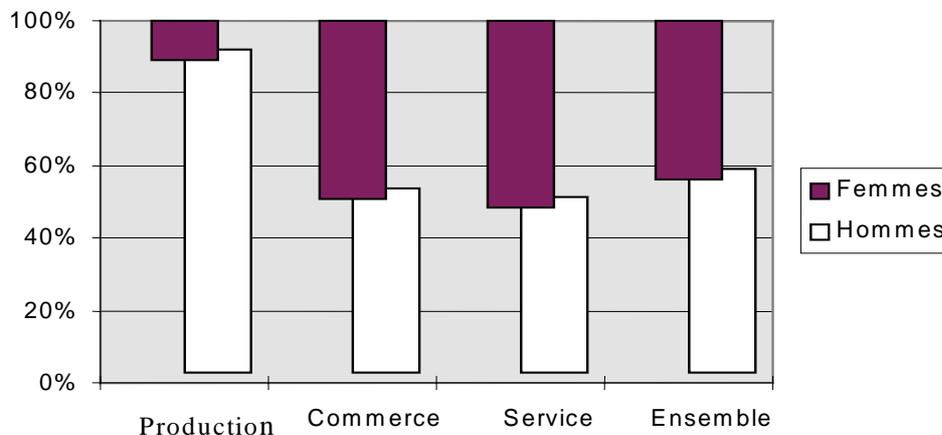
Les points d'activités inventoriées selon le type de local



Source : Ecoloc 1998

La majorité des chefs d'établissements enquêtés sont exploitants de leur propre entreprise (84%), tandis que 14% d'entre eux sont gérants. Ceci peut être un avantage pour les responsables de recouvrement des impôts et taxes en ce sens qu'elles auront affaire directement avec les créateurs et non des personnes déléguées qui, pour la plupart, disent ne pas être en mesure de donner la situation financière de l'établissement.

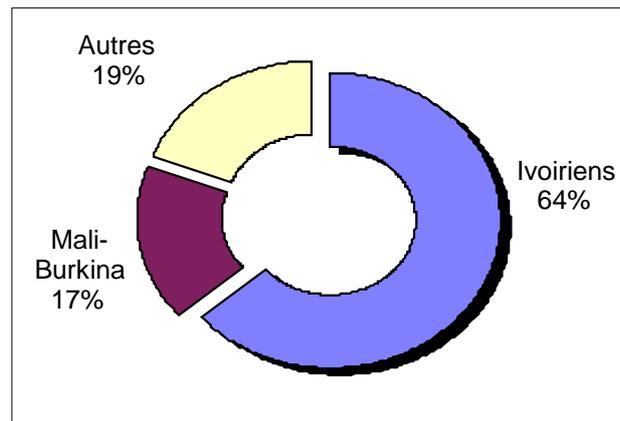
Répartition des points d'activité selon le sexe du patron



Source : Enquête Ecoloc, 1998

Les résultats de l'enquête montrent que 43% des établissements ont pour patrons des femmes, ce qui constitue une amélioration de leur contribution. En 1991, la part des points d'activités appartenant à des femmes représentait seulement 26%. Dans les activités commerçantes et les services, elles détiennent la moitié des établissements.

Répartition des chefs d'entreprises informelles selon la nationalité



Source : Ecoloc, 1998

Les chefs d'établissements sont en majorité de nationalité ivoirienne (63%), tandis que les Guinéens sont minoritaires face aux Maliens et Burkinabé (17%). Ce qui s'explique par le fort degré d'ivoirisation du département dans les activités commerciales, artisanales et de services. La forte migration burkinabé et malienne sur le département et la région Centre-Ouest se focalise de façon très relative dans les activités agricoles. En 1991, les ivoiriens étaient minoritaires parmi les patrons (49%). Cette tendance à l'ivoirisation du secteur informel, si elle se maintient, devrait déboucher à long terme, au contrôle d'un secteur qui jusque là a échappé aux nationaux, ce qui constitue inéluctablement un bon résultat de la politique gouvernementale.

Les chefs d'établissements ont majoritairement un niveau primaire (51%), tandis que 25% n'ont pas fréquenté l'école. Ainsi c'est donc près de 76% des patrons qui sont dans l'incapacité de tenir une comptabilité pour leur activité. Pour dynamiser les activités de l'économie populaire, il est alors souhaitable qu'une formation dans ce sens soit entreprise pour les aider à mieux gérer leur entreprise, cela est d'autant plus intéressant qu'ils ont pour leur plupart d'entre eux (69%) un âge qui varie entre 20 et 30 ans.

Les chefs d'établissements enquêtés ne déclarent pratiquer des activités secondaires qu'à 18%, mais cette pluriactivité devrait être plus élevée, en raison des effets des non-réponses. Il faudrait tenir compte aussi de la pluriactivité des employés des mêmes chefs d'établissement (aides familiaux notamment, conjoint(e)).

Activités secondaires des chefs d'établissements enquêtés

Activité secondaire de l'entrepreneur	Nbre établissements	%
Aucune activité secondaire	250	82.0
Autre act semblable hors du local	9	3.0
Autre act dans un domaine différent	24	7.9
Act agricole, élevage	12	3.9
Autre act semblable et act ds un dom dif	5	1.6
Autre act dans un domaine diff et act agricole	4	1.3
Autres	1	0.3
Ensemble	305	100.0

Source : Ecoloc, 1998

6.1.4. Les points d'activités dans les chefs-lieux des sous-préfectures

L'inventaire des points d'activité dans le reste du département n'a touché que les chefs-lieux de sous-préfecture en raison du mauvais état du réseau routier. Au total, 726 établissements ont été recensés à Bédiala, Gboguhé, Zoukougbeu et Gadouan. Contrairement à la ville de Daloa, les activités de service sont les plus nombreuses (48%), viennent ensuite les commerces (35%) et enfin l'artisanat (17%). Cette différence de structure s'explique par le fait qu'en campagne, les ménages font leur approvisionnement le jour du marché (le département compte une soixantaine de marchés ruraux). Le nombre d'emplois total, patrons compris, générés par ces activités est de 1 520. En terme de production, ces établissements ont réalisé un chiffre d'affaires de 2,4 millions de francs et une valeur ajoutée de 652 millions.

6.2. Les comptes d'exploitation du secteur informel

Pour l'année 1997, la valeur ajoutée créée par l'ensemble des activités du secteur informel urbain est estimée à 45 milliards de francs, soit près de 33% du Produit Local Brut du département. Hors activités à domicile, transport et BTP, les activités informelles recensées dans la ville de Daloa ont réalisé un chiffre d'affaires de 53 milliards de francs et une valeur ajoutée de 21 milliards de francs. Les emplois générés, toutes activités informelles comprises, sont estimés à 30 274, soit 85% des emplois de l'ensemble du secteur non agricole

L'analyse suivante exclut les activités à domicile, les loyers et le transport. La masse salariale totale estimée à 461 millions ne représente que 2,2% de la valeur ajoutée produite. La productivité apparente moyenne est de 1,9 millions par tête par an. Ce sont les activités commerciales qui emploient le plus de main d'œuvre. Néanmoins, les activités de services sont les mieux rémunérées. La fiscalisation des activités informelles est relativement faible : 551 millions, soit 2,6% de la valeur ajoutée totale. Elle est plus forte dans les activités de commerce (6,7%). C'est ce secteur qui fournit le plus de recettes fiscales : 304 millions, contre seulement 74 millions pour l'artisanat (soit 1,4% de sa VA) et 172 millions pour les activités de services (soit 1,6% de leur VA). Pour une meilleure mobilisation des recettes fiscales, un relèvement de la pression fiscale peut être envisagé pour les activités artisanales et les services alors que pour les activités commerçantes, l'effort doit porter sur le recouvrement.

Compte d'exploitation des unités informelles urbaines hors activités à domicile, transport et BTP (en millions de francs)

Secteur	CA	VA	Sal.	Taxes municip.	Autres impôts	EBE	Invest.
Production	8 467	5 369	85	32	42	5 242	51
Commerce	25 079	4 551	138	71	233	4 181	94
Services	19 645	11 013	239	73	99	10 658	62
Ville Daloa	53 191	20 933	461	176	375	20 081	207
Reste Dépt	2 385	652	19	12	29	604	57
Total Dépt	55 576	21 586	480	189	404	20 685	264

Source : Ecoloc Daloa, 1998

En terme de chiffre d'affaires, le commerce reste l'activité la plus importante : il représente 47% tandis que la production fournit seulement 16% et les services 37%. Néanmoins, sa valeur ajoutée est la plus faible. Il ne produit que 21,7% de la VAB totale alors que les services et l'artisanat fournissent respectivement 52,6% et 25,7%.

L'hétérogénéité des résultats entre branches et la prédominance du commerce s'expliquent d'une part par une spécialisation relative de la ville dans le commerce et d'autre part par les effets de la crise et de l'ajustement, qui favorisent les activités familiales et féminines, notamment de subsistance (fortement anticycliques), au détriment des activités évolutives (micro-entreprises d'artisanat et de services), qui

elles, sont procycliques. La part des services notamment en valeur ajoutée doit être notée. Elle exprime aussi la multiplication des activités peu demandeuses en capital et peut être en partie classée dans le segment anti-cyclique.

La libéralisation et les restructurations du secteur public ont conduit d'autre part à une reconversion des déflatés, vers le secteur informel et la baisse des revenus a favorisé l'entrée des femmes dans ce secteur (marchandisation des activités auparavant domestiques). L'impact de l'évolution de la demande locale, qui s'est tournée vers les activités informelles, depuis la dévaluation, avec la hausse des prix à l'importation explique enfin l'extension de l'informel et sa part de plus en plus prépondérante dans la valeur ajoutée locale. Mais ce retour de la demande vers l'informel ne favorise pas forcément les activités fortement dépendantes du secteur moderne (effets de substitution du secteur informel limités).

6.2.1. L'accumulation du capital des unités informelles

L'accumulation du capital (équipements, investissements) reste très faible dans l'économie populaire, elle représente moins de 1% de la valeur ajoutée totale, particulièrement dans l'artisanat et les services.

Les unités informelles recourent très peu au système de crédits bancaires et passent majoritairement par l'autofinancement (à 75 %) ; ce qui explique la part réduite des investissements et rend problématique un processus d'accumulation du capital conséquent. Les prêts et les dons de proches et d'amis sont par ailleurs réduits, selon les déclarations des enquêtés, ce qui confirmerait la faiblesse de l'épargne domestique. L'investissement global sur 1997, est estimé à 207 millions pour l'ensemble des unités de la ville de Daloa.

6.2.2. Le crédit à la vente et à l'achat

Les conditions à l'achat auprès des fournisseurs sont difficiles : les deux tiers des établissements ne bénéficient d'aucun crédit auprès de leurs fournisseurs et seuls 14 % d'entre eux passent souvent par le crédit. Ce qui reflète les problèmes aigus de liquidité, qui ont souvent été évoqués lors des entretiens auprès des chefs d'établissement.

Les avances demandées auprès des clients constituent une source de liquidité majeure pour les chefs d'unités informelles. Mais, elles sont difficilement exigibles : seuls 19% des établissements enquêtés, imposent des avances à leurs clients (notamment dans le secteur de production : menuiserie, couture, matériaux de construction...), tandis que plus de la moitié d'entre eux ne passent jamais par des avances des clients (commerce et services notamment). Dans le même sens, les crédits sont plus facilement accordés aux clients, face aux faibles revenus en périodes de soudure et pour maintenir sa clientèle : 60 % des établissements accordent parfois, mais surtout souvent des crédits à leurs clients.

Avances des clients		
	Nbre Etablis	%
Nd	13	4%
Jamais	159	52%
Parfois	74	24%
Souvent	59	19%
Total	305	100%

Crédits accordés aux clients		
	Nbre Etablissements	%
Nd	9	3%
Jamais	113	37%
Parfois	71	23%
Souvent	112	37%
Total	305	100%

Source : Ecoloc Daloa, 1998

6.3. Les caractéristiques de l'emploi dans le secteur informel

L'économie populaire de la ville de Daloa, hors activités à domicile, transport et BTP a généré en 1997 un total de 24 558 emplois, patrons compris, soit en moyenne moins de 2 personnes par établissement. Ici encore, on note la prépondérance des activités commerciales. Elle offrent 55% des emplois alors que la contribution des services (27%) reste relativement faible par rapport au pourcentage de points d'activité (35%) qu'ils occupent.

L'enquête auprès des unités du secteur informel de la ville de Daloa a permis de montrer que l'emploi non salarié domine largement : les salariés permanents représentent seulement 17% des effectifs, les salariés occasionnels 6%, tandis que les apprentis et aides familiaux représentent ensemble, 68 % de la main d'œuvre. On trouve ainsi des résultats similaires à ceux des autres villes, notamment Korhogo. Les faibles revenus notés plus haut, qui constituent 2,2% de la valeur ajoutée totale produite par les unités informelles de la ville trouvent ainsi leur origine dans la prépondérance de l'emploi de la main d'œuvre familiale et d'apprentis.

Répartition des employés selon le statut

Statut	Hommes	Femmes	Ensemble
Salarié permanent	17%	14%	17%
Salarié occasionnel	6%	6%	6%
Tâcheron	3%	2%	3%
Apprenti	43%	29%	40%
Aide familiale	24%	43%	28%
Autres	7%	6%	7%
Total	100%	100%	100%

Source : Ecoloc, 1998

Parmi les salariés, 71% reçoivent une rémunération fixe tandis que les 29% restant sont des employés temporaires: il s'agit des employés payés à la tâche, obtenant une gratification ou une prime en fin de mois ou fin de semaine. En moyenne, la rémunération des agents permanents est de 23 321 Fcfa par mois tandis qu'elle est de 11 461 Fcfa par mois pour les employés temporaires.

En dehors des salariés, le reste des employés, soit 77%, ne perçoit aucune rémunération monétaire. Il s'agit en majorité des aides familiaux et des apprentis, payant ou non leur formation, trop jeunes dans leur apprentissage pour que leur patron leur verse une gratification en fin de bonne période. Les faibles rémunérations, d'une main d'œuvre jeune et non salariée, sont compensées par des prises en charge en nature: nourriture, logement et soins de santé. Les frais de restauration sont importants : 42 % des salariés bénéficient de deux repas par jour, tandis que 25% d'entre eux bénéficient d'un repas par jour. De plus, 46% des employés sont hébergés par leur patron et près de la moitié bénéficient d'une prise en charge des soins de santé par leur employeur.

Mode d'embauche par secteur d'activité

Activité	Connaissances	Dont liens parenté	Autres	Total
Production	82%	54%	18%	100%
Commerce	81%	87%	19%	100%
Services	80%	41%	20%	100%
Total	81%	58%	19%	100%

Source : Ecoloc, 1998

L'embauche se fait presque toujours par relations ou recommandation aussi bien dans le cas des apprentis et aides familiaux, qui constituent la majorité de la main d'œuvre employée, que dans celui des salariés. Plus de la moitié de la main d'œuvre a des liens de parenté avec l'entrepreneur, notamment dans le commerce.

La majorité de la main d'œuvre est jeune : seulement 14% des effectifs a plus de 30 ans. Les enfants (de moins de 15 ans) constituent 15% de la main d'œuvre. La plupart des employés ont passé moins de 5 ans dans l'entreprise (89%) dont 64% a moins de deux ans d'ancienneté. Cela est dû d'une part au statut de la main d'œuvre composée essentiellement d'apprentis et d'aides familiaux (qui ne sont pas supposés se stabiliser dans l'entreprise dans la durée) et d'autre part de la jeunesse des entreprises elles-mêmes.

Près de 30% des employés des unités interrogées n'ont jamais été à l'école, tandis que 31% d'entre eux ont suivi l'enseignement primaire. Le faible niveau de formation des employés explique une productivité apparente du travail relativement faible, mais qui est compensée par des horaires de travail largement au-dessus de la moyenne légale.

Répartition des employés selon le niveau d'instruction

Secteur	Aucun	Coranique	Primaire	Secondaire	Total
Production	31%	20%	36%	13%	100%
Commerce	27%	23%	23%	27%	100%
Services	34%	4%	33%	31%	100%
Ensemble	31%	15%	31%	23%	100%

Source : *Ecoloc, 1998*

Le tiers des employés travaillent plus de 8 heures par jour et 60% d'entre eux ont des horaires variables. Cela traduit la forte flexibilité interne de l'emploi, qui caractérise le secteur informel.

6.4. Encadrement et financement des micro et petites entreprises

Plus que le manque d'esprit d'entreprise, le manque d'encadrement et d'accès aux ressources financières, a longtemps constitué un facteur limitant au développement des activités du secteur informel. L'exacerbation de ce phénomène par la crise économique des années 1980 a plongé les micro et petites entreprises dans un désarroi sans précédent. A Daloa particulièrement, le fait que le marché central ait brûlé à deux reprises, en 1991 et en 1996, a constitué un facteur aggravant de cette paupérisation. Face à cette désagrégation des ressources financières et à la démultiplication des activités précaires de subsistance, les autorités ivoiriennes d'abord, locales ensuite, ont institué des organismes d'encadrement et de financement des micro et petites entreprises avec le concours des bailleurs de fonds.

A Daloa, la Chambre Régionale des Métiers (CRM) a pour rôle la représentation et l'encadrement des opérateurs du secteur informel, tandis que la COOPEC (Coopérative d'Épargne et de Crédit), le PASI (Programme d'Appui au Secteur Informel), les Fonds Sociaux et le Projet Clé en Main assurent la fonction de financement. Comparativement à d'autres villes secondaires, dans l'ensemble la ville de Daloa semble mieux pourvue en matière de microfinance. En effet, à la fin de l'année 1997, la COOPEC, les Fonds Sociaux et le PASI auront accordé plus de 450 millions de francs de crédit pour la réalisation de multiples projets visant en premier lieu le bien-être des populations. Néanmoins, ces financements restent insuffisants au regard d'énormes besoins de ce secteur en plein essor.

6.4.1. La Chambre Régionale des Métiers

Mise en place en Janvier 1997, la CRM de Daloa n'a été inaugurée qu'en mars 1998. Elle est encore au stade embryonnaire et ne compte actuellement que 180 adhérents. Néanmoins, elle a démarré le recensement et l'enregistrement des artisans. Elle compte par la suite organiser les artisans en Organisation Professionnelle Départementale (OPD) avec élection d'un président. Jusqu'à maintenant, seule la ville de Daloa a fait l'objet de recensement et d'immatriculation des artisans. Parmi les 180 artisans recensés dans la ville et immatriculés à la CRM au 31 juillet 1998, 7% seulement sont des femmes. La plupart sont également des Ivoiriens (90%).

Répartition des artisans immatriculés par secteur d'activité au 31/07/98

Secteurs d'activités	Département de Daloa	% secteur
Bâtiment	47	26
Métaux et mécanique	36	20
Bois	20	11
Textile et habillement	18	10
Services divers	27	15
Artisanat d'art	6	3
Electronique et froid	26	14
Total	180	100

Source : CRM, Daloa

La CRM est une structure semi-privée financée par l'État et par les cotisations des artisans. Ceux-ci paient 2 000 francs d'adhésion chacun, ce qui représente un montant de 360 000 francs pour les 180 artisans immatriculés jusqu'à ce jour. Sur le plan financier et logistique, la chambre est donc très limitée dans son action. Sa politique se réduit à la responsabilisation des artisans, sans aucune participation directe. Elle joue un rôle d'instruction des représentants des OPD, de coordination des activités des artisans et surtout d'intermédiation entre les artisans et les autorités administratives locales.

Actuellement, le personnel de la CRM de Daloa est constitué d'un secrétaire général, d'un agent chargé du répertoire des métiers et d'un gardien de nuit et de jour. L'équipement de la CRM est élémentaire (mobyette, voiture d'occasion, machine à écrire ventilateur selon le rapport d'activité du premier trimestre 1998).

En 1997, en collaboration avec le FDFP, la CRM a mis en place 5 plans de formation. En 1998, elle en a développé trois et compte maintenir le même rythme les années prochaines. Des réunions d'information et des ateliers ont lieu auprès des artisans. La chambre des métiers est en relation étroite avec le FDFP (fonds financier), le CFP (formation), l'AAP (Atelier d'Application et de Production) et le CEMAC (cabinet privé d'expertise comptable, aidant les artisans à mettre en place une comptabilité et à effectuer une déclaration d'impôts). Généralement, les programmes de formation sont menés à Abidjan. Quand des besoins spécifiques en formation se font sentir par au moins une vingtaine d'artisans, les formateurs sont envoyés sur place. C'est Abidjan qui gère la rémunération des formateurs et prend contact avec des bailleurs de fonds nationaux ou étrangers.

Récapitulatif des groupements économiques existants et en cours des artisans

Groupement	Objectifs	Remarques
COEBAD : Coopérative des entrepreneurs en Bâtiment de Daloa	Exécution des marchés en commun. Création de centrale d'achat	Adhésion et cotisations en cours
CAFOGEB Coopérative des artisans formés en géo-béton de Daloa	Exécution des marchés en commun. Fabrication et vente des blocs géobéton	Coopérative en veilleuse par manque de la presse à géobéton (prêt non rendu).
COMED : Coopérative des menuisiers de Daloa	Exécution des marchés et création de centrale d'achat	Coopérative en cours de cotisation
Coopérative des cordonniers de Daloa	Faire un magasin d'exposition vente	Tenue de deux réunions de sensibilisation.
IPCD : Ivoire Photo Club de Daloa	Exécution de marché en commun et dotation d'un laboratoire de photos	Dossiers en cours d'élaboration
Groupement des artisans du centre artisanal de Daloa	Exécution de marché en commun	Tenue de trois réunions de sensibilisation
AAFCRMD : Amicale des artisans formateurs à la CRM de Daloa	Echange d'idées et approfondissement de connaissances	Bon fonctionnement de l'amicale.

Source : CRM Daloa - Rapport d'activité Premier Trimestre 1998.

6.4.2. Le Programme d'Appui au Secteur Informel (PASI)

A Daloa, les activités du PASI ont véritablement débuté en Mars 1996. Jusqu'au 16 Août 1998, au total 230 personnes auront bénéficié de ses prêts dont 38 pour la seconde fois. Toutefois, le nombre de bénéficiaires décroît d'année en année. De 109 en 1996, le nombre de prêts est passé à 84 en 1997 et à mi - parcours de l'exercice 1998, nous ne comptons que 37 nouveaux crédits et 15 renouvellements. Néanmoins, parallèlement à cette diminution du nombre de bénéficiaires, les montants octroyés sont de plus en plus importants. Ainsi, le montant moyen des prêts est passé de 511 771 francs en 1996 à 901 250 francs en 1997 ; et pour 1998, il s'établit au 16 août à 1 328 784 francs. Quant aux renouvellements, s'ils confirment cette tendance au cours du second semestre 1998, ils devraient se situer à un peu plus de 1 302 957 francs, montant moyen consacré au renouvellement en 1997. Au total, sur près de trois années de fonctionnement, le PASI aura accordé 268 crédits d'un montant global de 225 millions de francs dont 137 octroyés aux femmes (soit 61%).

Situation des prêts PASI au 16 / 08 / 1998 (en millions de francs)

Projet	Hommes	Femmes	Total
Première Tranche	80	100	180
Deuxième Tranche	9	36	45
Total	89	136	225

Source : PASI - DALOA

Il est indéniable que les femmes ont un accès privilégié aux fonds PASI, en conformité avec les objectifs de ce programme. Cela est confirmé par le fait qu'en termes de nombre de prêts accordés, les femmes sont les premiers bénéficiaires des fonds PASI. La ventilation des prêts par sexe masque toutefois quelques réalités.

Nombre de prêts PASI par secteur et par sexe

Activité	Hommes	Femmes	Ensemble
Élevage – agriculture	6	2	8
Commerce	57	178	235
Services	8	8	16
Artisanat	3	6	9
Total	74	194	268

Source : PASI - DALOA

En premier lieu, les montants moyens sont près de deux fois supérieurs en faveur des hommes. Les montants minima octroyés consacrent cette faiblesse de l'emprunt des femmes (83 000 francs contre 150 000 francs), en dépit de l'uniformisation des montants maxima.

En second lieu, les femmes reçoivent 92% des renouvellements. Ce qui prouve qu'on leur fait confiance dans la qualité de gestion. Cette attitude par rapport au crédit des femmes est mieux appréciée lorsque l'on intègre les litiges consécutifs au remboursement des emprunts et le nombre de prêts soldés. En effet, les femmes ont soldé 86% des premiers prêts qui leur avaient été consentis quand les hommes n'en soldaient que 14%.

On note également une propension à entreprendre élevée chez les personnes âgées de plus de 30 ans. En effet, seuls 18% des personnes ayant reçu un prêt PASI ont moins de 30 ans. Ce taux s'élève à 24% chez les hommes et montre une relative vieillesse des femmes entrepreneurs (84%). Cette tendance est confirmée par un âge moyen de 37 ans pour les femmes contre 34 ans pour les hommes.

Signalons enfin la répartition sectorielle des prêts PASI qui fait apparaître une tertiairisation de l'entrepreneuriat à Daloa. En effet, le commerce représente plus de 80% des financements, suivi de loin par les services.

6.4.3. Les Fonds Sociaux

Les Fonds Sociaux s'inscrivent dans les mesures d'accompagnement de la dévaluation du franc CFA intervenue en Janvier 1994. Cette dotation nationale, de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), visant dans ses grandes lignes à juguler les effets de la crise dont le chômage, en accordant la priorité aux jeunes et aux femmes ivoiriens. Ainsi, sur présentation d'un casier judiciaire, d'une étude de faisabilité et surtout d'une caution d'aval, les jeunes gens et femmes ivoiriens, déscolarisés et/ou au chômage, bénéficient - ils de montants allant jusqu'à 3 millions de francs pour les femmes, à 5 millions pour les jeunes et à 25 millions pour les groupements de jeunes.

A Daloa, ces fonds font l'objet d'une double domiciliation. D'un côté, les locaux de la Direction Régionale de l'Agriculture et des Ressources Animales (DRARA) abritent le projet "Clef en Main" et les Fonds FIAIJA (Fonds d'installation et d'appui aux initiatives des jeunes agriculteurs), FDAPE (Fonds de diversification et de promotion des exportations) et FPPA (Fonds de promotion de la production animale). De l'autre, la Direction Régionale de la jeunesse (DRJ) s'occupe de l'affectation des prêts aux jeunes du Département de Daloa.

Ces prêts cumulés se montent à un total de 135 millions de francs dont 68% domiciliés à la DRARA. Ce qui montre que la priorité est accordée à l'agro-pastoral. Le projet "Clef en Main" après seulement deux années d'existence représente 33% des prêts pour un montant total de 45 millions de francs. Néanmoins, ces prêts sont conditionnés par un apport personnel assez important (55% du montant global des projets) surtout quand le projet avoisine ou est supérieur à 20 millions.

La structure actuelle de l'affectation des fonds sociaux montre une priorité pour le secteur primaire : 67% des prêts contre seulement 6% pour le secteur secondaire et 27% pour le secteur tertiaire. Les hommes bénéficient de 70% de l'enveloppe accordée. Ils investissent davantage dans l'agriculture et y consacrent 82% de leurs prêts contre 18% au tertiaire. Les femmes, quant à elles, affectent environ 67% de leurs fonds au secteur tertiaire et 26% au secteur de la transformation de produits vivriers (microrizerie et broyeuse de manioc).

**Répartition des fonds sociaux par sexe et par secteur d'activité
(en millions de francs)**

		Primaire	Secondaire	Tertiaire	Total
Clé en Main	Hommes	44, 7	0	0	44, 7
	Femmes	0	0	0	0
	Total	44, 7	0	0	44, 7
Fonds Agro-pastoral	Hommes	27, 9	0	6, 0	33, 9
	Femmes	0	7, 8	5, 3	13, 1
	Total	27, 9	7, 8	11, 3	47, 0
Fonds Jeunesse	Hommes	4, 4	0	11, 2	15, 6
	Femmes	2, 0	0	14, 7	16, 7
	Groupe	10, 9	0	0	10, 9
	Total	17, 3	0	25, 9	43, 2
Tous Fonds	Hommes	76, 9	0	17, 2	94, 1
	Femmes	2, 0	7, 8	20, 0	29, 8
	Total	89, 9	7, 8	37, 2	134, 9

Source : Ecoloc – Daloa, 1998

Les "Fonds agro-pastoraux" de la DRARA renforcent cette priorité accordée au secteur primaire et tendent à justifier la répartition par sexe observée ci-dessus. Ainsi, le projet "Clef en Main", exclusivement voué pour l'instant à l'élevage n'encadre que des hommes. Quant aux autres fonds, ils reproduisent à l'identique la répartition sectorielle constatée chez les hommes ; les femmes inversant la répartition sectorielle en faveur du secteur secondaire.

Pour ce qui est des fonds relevant de la DRJ, ils révèlent une toute autre structure de répartition ; l'entrepreneuriat étant beaucoup plus important pour le secteur tertiaire, quel que soit le sexe. En effet, 80% des prêts individuels sont affectés à ce secteur. Il est intéressant de noter que malgré cette structure nouvelle, les hommes ne se détachent pas suffisamment du secteur primaire en ce sens qu'ils consacrent près de 70% des prêts qui leur sont accordés au commerce de produits agricoles (riz et café - cacao notamment) ; les femmes se distinguant par leur présence au niveau de la restauration (environ 50% de leurs prêts).

6.4.4. La COOPEC

De toutes les structures de microfinance opérant dans le département de Daloa de façon spécifique et en Côte d'Ivoire de façon plus générale, la COOPEC semble être l'une des plus solides tant financièrement que du point de vue engouement populaire. En effet, avec un dépôt initial de 700 millions de francs en 1993, elle a, en cinq ans, décuplé ce montant qui se situe aujourd'hui à environ 11 milliards de francs. Cet accroissement de dépôts s'est accompagné d'une extension spatiale des activités de la COOPEC qui compte aujourd'hui 104 caisses sur l'étendue du territoire ivoirien, gérées par six délégations régionales (Abidjan Est et Ouest, Bouaké, Gagnoa, Korhogo et Man).

La COOPEC collecte l'épargne et en reverse une partie sous forme de prêts aux membres désireux de réaliser leurs projets. Elle vise à promouvoir l'épargne, accorder à ses sociétaires les prêts nécessaires à l'accroissement de leur bien-être individuel ou au développement de leur activité économique, combattre l'usure et l'endettement excessif et participer au développement économique et social des régions où elle est représentée.

L'adhésion à la COOPEC présente l'avantage d'être assez simple. En effet, il est exigé de toute organisation ou personne morale (GVC, Association, Groupement de travailleurs, etc.) la somme de 6 000 francs pour l'ouverture d'un compte. Cette somme se décompose en l'acquisition d'une part sociale de 3 000 francs, un droit d'adhésion de 2 000 francs et un versement initial de 1 000 francs. Par ailleurs, il est demandé à tout adhérent de verser la somme de 900 francs au titre de sa Contribution Participative au Développement.

L'accès au crédit est sujet à quelques conditionnalités. Tout d'abord, il faut être sociétaire depuis 6 mois (ce délai est en passe d'être ramené à 3 mois). Ensuite, il faut avoir au moins 50% du montant sollicité sur son compte. Enfin, respecter les conditions relatives à l'activité, à la durée du prêt, etc. Dans l'ensemble, ces règles de fonctionnement semblent respectées dans la mesure où la COOPEC enregistre un taux de recouvrement de 70 à 80%.

La COOPEC-Daloa dépend de la délégation régionale de Gagnoa. Elle n'étend son action qu'à la seule sous-préfecture de Daloa et a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe de près de 40 millions de francs en 1997. Elle emploie quatre salariés permanents pour une masse salariale annuelle d'environ 5 millions de francs.

Situation de l'épargne et du crédit de la COOPEC de Daloa (en millions de francs)

Année	1995	1996	1997
Epargne	117, 5	219, 2	341, 4
Epargne nantie	41, 5	43, 2	60, 8
Nbre d'épargnants	1 762	3 146	4 536
Crédit	59, 2	59, 3	91, 9
Prêts douteux	0, 7	3, 3	2, 7
Nombre de prêts	133	122	162
Hommes	-	-	68, 8
Femmes	-	-	20, 0
Personnes morales	-	-	0, 5

Source : COOPEC - DALOA

La progression de l'épargne au sein de la COOPEC - Daloa suit la tendance nationale croissante que connaît cette structure. Cette croissance de l'épargne semble être due à la combinaison d'une progression régulière du niveau d'épargne et d'une croissance soutenue du nombre d'épargnants. En effet, le montant moyen d'épargne est passé de 66 700 francs en 1995 à 69 685 francs en 1996 et a atteint en 1997 le niveau de 75 275 francs. Pendant ce temps, le nombre d'épargnants augmentait pratiquement de 1 400 membres chaque année.

Parallèlement, la COOPEC accroît son potentiel financier grâce aux contributions consenties par les épargnants. Pour l'année 1997, la Contribution Participative au Développement aura, à ce titre, rapporté à la COOPEC la somme de 12 millions de francs. Ce qui porte le niveau de l'épargne COOPEC à un peu plus de 350 millions de francs.

En 1995 et 1996, la COOPEC a maintenu constant son niveau de crédit en dépit d'une baisse de 8% des bénéficiaires. Par contre, en 1997, elle a octroyé un montant de crédits de près de 92 millions de francs à 162 bénéficiaires dont les principaux sont des hommes avec 75% des prêts accordés. La répartition sectorielle de ces prêts indique un fort investissement dans le commerce (40% en moyenne sur les trois années), l'artisanat 10%, l'agriculture ne bénéficiant que de moins de 3%.

7. LE GRAND COMMERCE ET LE TRANSPORT

Le rôle de la ville de Daloa dans le circuit des échanges

Fortement valorisé par le développement des cultures d'exportation dès la période coloniale, le département de Daloa devient l'Eldorado des hommes d'affaires de toute origine géographique. Mais avant cela, il était déjà depuis fort longtemps le point de départ des caravanes de noix de cola, première marchandise du commerce à longue distance exportée vers les pays sahéliens et sahariens. Ce commerce était contrôlé par les marchands ouest-africains qui, originaires pour la plupart du Haut-Niger, avaient d'ailleurs très vite ajouté les produits européens à la cola, au bétail, au poisson séché, aux tissus, à l'or, au sel, etc. Ces hommes d'affaires sont connus sous le nom de dioulas en Côte d'Ivoire. Ils forment le groupe marchand allogène le plus puissant et se partagent le secteur tertiaire avec les Syro-Libanais et les sociétés européennes à Daloa. Leur insertion dans l'économie depuis les bouleversements de la période coloniale, représente un champ d'étude important pour la compréhension des milieux d'affaires ivoiriens, notamment ceux de Daloa.

Dans cette étude sur les échanges commerciaux, le « grand commerce » correspond au commerce de gros et le commerce intégré, à savoir le commerce moderne et le commerce intermédiaire. Est considéré comme établissement de commerce moderne, tout établissement assujéti au BIC (Impôt sur le bénéfice industriel et commercial) et à la grosse patente. Dans ce document, nous utiliserons indifféremment les termes de commerce moderne et de grand commerce quand bien même le second renferme à la fois le premier et le commerce intermédiaire. Le commerçant est l'intermédiaire entre le producteur ou le fabricant et le consommateur final. Dans le commerce de gros, le commerçant n'est pas directement en relation avec le consommateur. Il sert d'intermédiaire entre le producteur ou le fournisseur et le détaillant. Quant au commerce intégré, il combine les fonctions de grossiste et celles de détaillant.

L'approche retenue permet, en ce qui concerne le commerce moderne, de montrer les interdépendances entre ses différentes activités ainsi que leur degré d'intégration dans l'économie locale avec les implications en amont et en aval de l'activité motrice. Cette approche donne une image de l'importance réelle du grand commerce parmi les activités économiques de la région. La méthode de l'étude s'inspire de la démarche généralement utilisée lors de l'analyse des « réseaux marchands ». Elle repose sur la confrontation d'observations collectées à différentes échelles : le traitement des données macro-économiques régionales, l'étude de quelques flux d'échanges, la confection de monographies de réseaux marchands et le suivi des opérations engagées par des agents occupant des positions variées dans la hiérarchie commerciale.

Le département de Daloa se situe dans une zone forestière charnière entre la savane du nord, les zones portuaires du sud forestier et la future région minière de l'ouest. L'économie du département repose sur l'agriculture : une des trois principales régions productrices de café et de cacao. Le commerce de produits agricoles et de produits manufacturés crée alors un grand besoin en terme de transport de marchandises, de produits, de matériels et de personnes. Si la position du transport dans l'économie locale n'est plus à démontrer, elle nécessite par contre des analyses en vue de cerner certaines de ses potentialités et difficultés. De ce fait, notre étude sur le transport public routier est intéressante dans la mesure où elle nous permettra d'appréhender ce secteur capital de l'économie de la capitale de la région du Haut Sassandra (Daloa). Dans cette perspective, elle nous fournira des éléments d'analyse sur les flux de revenus et de dépenses du secteur du transport routier. Pour ce faire, la source des informations a eu pour support un guide d'entretien. Celui-ci a été administré auprès des responsables des différentes organisations syndicales, des chefs de gare, des propriétaires de véhicules, des chauffeurs et du Service des Transports publics routiers.

Toutefois, il est à noter que la collecte des informations n'a pas été facile par moment. Des difficultés ont jalonné cette étape de l'étude. Par exemple, aucun responsable de structures syndicales n'a été capable de fournir un document relatif à son rapport d'activité. Ceci résulte du bas niveau d'instruction de ces responsables. Le phénomène est d'autant plus important qu'il touche la quasi-totalité des opérateurs de la filière transport : les chefs de gare, les propriétaires de véhicules en passant par les chauffeurs et les apprentis. Cette situation donne aux informations recueillies un caractère relativement approximatif. Cependant, grâce à un guide d'entretien adapté à la circonstance, nous avons pu obtenir les informations escomptées. Aussi, avons-nous pu calculer les résultats recherchés pour l'analyse du complexe transport de Daloa.

Il apparaît sans ambages que les activités du transport méritent une étude beaucoup plus approfondie étant donné les différents flux engendrés dans l'ensemble de l'économie de la région. Il nous incombe donc de faire une analyse très détaillée des informations qualitatives et quantitatives obtenues des différents entretiens. La structure de cette analyse s'articulera autour de la présentation générale de l'activité de transport à Daloa, de son organisation, des investissements dans ce secteur ainsi que des obstacles à son développement.

7.1. Aperçu des caractéristiques du grand commerce à Daloa.

La localisation des activités ainsi que la répartition des employés et des employeurs selon le sexe et la nationalité permettent de présenter la structure générale du grand commerce de Daloa. De façon globale, le grand commerce à Daloa est constitué du commerce de produits agricoles et manufacturés. L'ensemble de ces commerces de produits peut être scindé en deux types de commerce : le commerce général et le commerce spécialisé (les stations services, les pharmacies, le commerce de véhicules, etc.). Les entreprises modernes de commerce sont composées de plus d'une vingtaine d'activités de commerce général, de quatre (4) grandes quincailleries, de treize (13) points de vente de pièces détachées, d'une dizaine de commerces de produits alimentaires, de sept (7) pharmacies, de seize (16) représentations d'hydrocarbures, etc. Comme pour la plupart des activités économiques des capitales régionales de la Côte d'Ivoire, l'essentiel du grand commerce de Daloa est localisé dans trois principaux quartiers : Commerce, Orly et Grand marché.

Suite à l'opération «Identification des commerçants», les premiers résultats donnent 630 commerçants dans le département de Daloa dont trente (30) grossistes ou demi-grossistes avec un taux de représentativité des diverses nationalités comme suit : 2% sont ivoiriens, 4% des libanais, 34% de burkinabé et 47% d'autres africains. Dans le commerce de Daloa, d'une manière générale, la nationalité ivoirienne est minoritaire. En d'autres termes, les nationalités étrangères dominent entièrement avec plus de 90 % de taux de représentativité. L'effectif des commerçants africains (autres nationalités africaines) est le plus élevé parmi les populations étrangères.

La répartition des emplois suivant le sexe semble suivre aussi une disparité de représentativité. Une estimation de l'ensemble des employés dans le commerce moderne indique au minimum un effectif de 514 avec une représentation des diverses nationalités : libanais, burkinabé, maliens et ivoiriens. En effet, à l'analyse des informations obtenues, les hommes constituent environ 90 % des employés dans le commerce moderne. Certains domaines tels le secteur des hydrocarbures emploient très peu de femmes. Dans d'autres domaines, tels que le commerce spécialisé (les pièces détachées, la vente des véhicules), il est très rare de rencontrer une femme patron d'entreprise.

7.2. La politique nationale et l'encadrement du commerce

L'état et les syndicats forment les deux structures d'encadrement du commerce en Côte d'Ivoire. A l'instar d'autres activités, on observe dans le commerce des contraventions aux lois fondamentales. Sans prétendre être exhaustif, nous présentons le cadre réglementaire qui régit ce secteur.

Le cadre réglementaire

Il existe deux (2) lois fondamentales qui réglementent le commerce : la loi n° 62-214 du 26 juin 1962, définissant les unités de mesure et réglementant les instruments de mesure; et la loi n° 63-301 du 26 août 1963, relative à la répression des fraudes et au contrôle des prix, transactions, amendes, confiscations et à la répartition du produit.

Dans le cadre des nouvelles orientations de la politique économique nationale, orientations caractérisées par l'option pour un libéralisme économique total et par la nécessité de donner une plus grande impulsion à l'esprit d'initiative et de compétitivité aux entreprises, deux autres lois ont été adoptées. Il s'agit de : la loi n° 91-999 du 27 décembre 1991, relative à la concurrence; et de la loi n° 91-1000 du 27 décembre 1991, portant interdiction et répression de la publicité mensongère ou trompeuse.

En plus de ces lois, il existe des articles concernant les prix et les conditions de vente. En effet, ces articles stipulent d'abord que tout vendeur de produit doit par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié, informer le consommateur sur les prix, les limitations

éventuelles de la responsabilité contractuelle et les conditions particulières de vente, selon les modalités fixées par voie réglementaire. Ensuite, ils indiquent que : la vente effectuée par un commerçant, l'achat de tout produit destiné à la vente en l'état ou après transformation et l'achat effectué pour le compte ou au profit d'un commerçant pour les besoins de son entreprise font obligatoirement l'objet d'une facture.

C'est l'établissement des factures qui permet à la Direction du Commerce de distinguer le détaillant des grossistes. De ce fait, le détaillant, effectuant une vente à un consommateur ordinaire, n'est tenu de délivrer une facture qu'à la demande de ce dernier. Toutefois, lorsque le commerçant pratique habituellement des ventes en gros et des ventes en détail (commerce intégré), il ne peut bénéficier de la dérogation prévue pour le détaillant s'agissant de l'établissement des factures. Enfin, tout grossiste ou importateur est tenu de communiquer à tout revendeur qui en fait la demande son barème de prix et ses conditions de vente. Celles-ci comprennent les conditions de règlement et, le cas échéant, les rabais et ristournes. Toute infraction aux dispositions de ces différents textes est punie d'une amende de 200 000 à 5 000 000 de francs.

Les attributions de la Direction Régionale du Commerce

En vertu des dispositions de l'Arrêté n° 051 du 23 avril 1996, fixant leurs organisations et leurs attributions, les Directions régionales sont des services extérieurs du Ministère du Commerce. A ce titre, elles ont pour mission de coordonner les actions du Ministère au niveau régional. Dans le cadre de sa mission, la Direction régionale a des activités appelées activités classiques. Celles-ci concernent : (a) la promotion des activités commerciales des commerçants ivoiriens et des équipements commerciaux ; (b) la vérification primitive et périodique des instruments de mesure, le contrôle de la qualité et de la répression des fraudes ; (c) le respect du libre jeu de la concurrence ; et (d) le suivi des activités des organismes sous tutelle et des dossiers des exportateurs et importateurs installés au niveau régional. Au cours de l'année 1997, les interventions des agents de la Direction du Commerce ont permis de constater un certain nombre d'infractions à la réglementation commerciale. Ces infractions ont donné lieu à l'établissement de 244 procès-verbaux dont 35 pour le département de Daloa.

Par ailleurs, le contrôle des camions citernes livrant des hydrocarbures dans la commune de Daloa présente des cas de fraude. En fait, des transporteurs indécents ont imaginé de se faire payer indûment des sommes importantes en faisant indiquer sur les lettres de voiture des localités autres que celles qu'ils servent. Certains transporteurs qui devraient livrer du carburant à Anyama faisaient mentionner sur la lettre de voiture comme destination Korhogo ou Odienné. Cette supercherie leur permettait d'empocher des sommes importantes au détriment de l'État étant donné que la subvention appelée différentiel-transport est fonction de la distance.

A titre d'exemple, pour trente mille (30 000) litres de carburant livré à Divo (Abidjan-Divo 189 km), le transporteur recevra trois cent quarante six mille cinq cents (346 500) francs, soit 11,55 francs par litre transporté. Pour la même quantité, il percevra un million deux cent soixante dix huit mille (1 278 000) francs si le produit est destiné à Borotou (Abidjan-Borotou 742 km) à raison de 42,6 francs par litre, taux après la dernière augmentation du prix de transport des hydrocarbures. Mais, ce système de péréquation constitue une aubaine pour certains transporteurs qui détournent la cargaison de carburant de sa destination éloignée pour laquelle l'État verse une subvention au profit d'une ville proche ou même d'un quartier d'Abidjan.

Le syndicat des commerçants

En Côte d'Ivoire, il existe deux structures syndicales dans la corporation des commerçants. Ce sont la Fédération Nationale des Commerçants de Côte d'Ivoire (FENACCI) et l'Union Nationale des Commerçants Internes et Inter-états de Côte d'Ivoire (UNACCI). A propos de celle-ci, il est à signaler que ce syndicat a procédé récemment à l'investiture de son Président. Mais à Daloa, c'est seulement la FENACCI qui est représentée.

Dans le déroulement de ses activités, il est prévu l'organisation des semaines commerciales pour la promotion des commerçants et des produits. Les interventions dans les problèmes entre les commerçants et le service des impôts s'ajoutent aux missions du syndicat. Ces problèmes se situent généralement au niveau du montant des taxes et des impôts que certains commerçants jugent très élevés comparativement à leurs activités.

Parallèlement à ces activités, le syndicat intervient dans les différends entre les grossistes et les détaillants. En fait, depuis la libéralisation des prix, plusieurs grossistes sont passés du commerce de gros au commerce intégré : les grossistes et les demi-grossistes livrent une concurrence déloyale aux détaillants en vendant directement aux consommateurs finals. Cette situation défavorise les commerçants détaillants qui ne peuvent pas concurrencer ces grossistes sur les prix des produits.

7.3. Le financement des investissements

Les études sur le commerce général réalisées en Côte d'Ivoire permettent de distinguer deux (2) pôles. Le premier pôle est constitué des établissements de types asiatique et européen. Il s'agit essentiellement des grandes sociétés commerciales de distribution qui sont représentées dans la région de Daloa. Ce sont la Compagnie de Distribution de Côte d'Ivoire (CDCI), le «Club Sococé», «Cash Ivoire», «Tati», etc. Ces établissements sont en majorité le résultat des reconversions, fusions et changement de statut juridique de certains commerces. On note à l'intérieur de ce premier pôle la présence remarquable du capital marchand d'origine libano-syrienne. La stratégie de l'ensemble de ces «grands commerçants» en matière d'investissement repose principalement sur des capitaux anglais, français et libano-syriens. Ils bénéficient également des crédits bancaires.

Le second pôle, appelé «pôle africain», s'est formé à la veille de l'indépendance. Ce pôle a vu le jour suite aux initiatives des commerçants originaires du Mali, du Burkina Faso et du nord de la Côte d'Ivoire (Kabadougou). Il se caractérise par des relations d'aval suivant une logique de réseaux, basée sur des liens de parenté, de clientèle, de voisinage et de confession. Ce sont ces liens qui garantissent les prêts consentis aux investissements. Chaque patron tend à produire «un réseau comportant une dominante relationnelle, qui ne prend sens qu'en rapport aux capitaux qu'il a accumulés respectivement dans les champs religieux, scolaire, associatif, coutumier, etc.». Ainsi, le pôle africain du grand commerce se distingue par l'importance des investissements provenant des champs d'autorité variés. Parallèlement à ces sources d'investissement, il bénéficie également des crédits de certaines sociétés commerciales ou institutions financières en plus de l'épargne personnelle.

Au-delà de ces deux pôles relatifs au commerce de marchandises diverses (commerce général), les commerces spécialisés tels les pharmacies et les stations services possèdent leur mode propre de financement des investissements.

Au niveau des stations services, on remarque que la plupart des compagnies d'hydrocarbures sont représentées à Daloa. Ce sont au total seize (16) stations services : trois (3) ELF, trois (3) TEXACO, deux (2) SHELL, trois (3) TOTAL, deux (2) MOBIL, une (1) PETRO - IVOIRE et deux (2) particuliers. La gestion de ces stations se fait soit en gérance libre soit en gérance contrôlée. Dans les cas de ces deux types de gérance, les investissements à savoir les pompes et le local appartiennent de façon permanente à la société mère. Les réparations des outils de travail sont également à sa charge. Le gérant n'est qu'un exploitant de ces investissements. Il se charge alors de la vente des marchandises qui lui sont livrées. Les camions citernes qui livrent les hydrocarbures dans les stations services ne sont pas rémunérés par les gérants. En effet, l'État s'est engagé à payer le transport des hydrocarbures afin d'éviter les écarts de prix entre les différentes localités.

Au niveau des pharmacies, l'état dans le passé supportait la majeure partie des investissements. Mais, depuis quelques années, cette tâche est revenue à certaines sociétés de distributions de produits pharmaceutiques notamment LABOREX. En fait, à la suite d'un accord avec les laboratoires de distribution de produits pharmaceutiques, les pharmaciens s'installent avec leur soutien financier. Il est intéressant de signaler que le soutien financier des laboratoires au titre des investissements est fonction du délai de remboursement et de l'aval du pharmacien. En plus de cette assistance financière, l'épargne personnelle, les crédits bancaires et les capitaux familiaux constituent d'autres sources de financement des investissements des pharmacies.

En définitive, le financement de l'investissement est lié au type de commerce exercé. C'est ainsi que dans le commerce général, les capitaux étrangers et ceux accumulés dans les domaines religieux, scolaire, associatif, coutumier, etc. sont les principales sources de financement. Dans le commerce spécialisé, les investissements proviennent généralement des sociétés mères et des laboratoires de distribution de produits respectivement pour les stations services et pour les pharmacies. Ce sont ces modes de financement des investissements qui vont influencer les sources d'approvisionnement et la destination des marchandises.

7.4. L'approvisionnement et la distribution des marchandises

L'approvisionnement et la distribution des produits s'organisent autour de nombreux opérateurs. Le secteur du commerce moderne se compose de commerçants qui gèrent l'acheminement et la distribution des produits principalement par le circuit de grande distribution régionale. Pour mieux appréhender l'approvisionnement et la distribution de ces marchandises, les deux phénomènes seront abordés distinctement.

L'approvisionnement en marchandises

D'une manière générale, les établissements du grand commerce s'approvisionnent à Bouaké et surtout à Abidjan (capitale économique). Les produits de la brasserie proviennent souvent de Bouaflé. Dans le commerce général de Daloa, il n'existe plus officiellement de commerçants d'import-export. Ce qui justifie le choix de la capitale économique comme la principale source d'approvisionnement. Dans notre analyse, il sera intéressant de mettre l'accent sur les produits dits de première nécessité ou de grande consommation.

Comme dans les autres régions de la Côte d'Ivoire, le riz constitue désormais la principale denrée alimentaire des populations du Centre-Ouest. Le riz local n'est pas très prisé quoique la production pourrait satisfaire la demande. Il est ainsi fait appel à l'importation de riz, transitant par Abidjan. L'approvisionnement du sucre est assuré par la SODESUCRE.

En plus des grossistes individuels, les succursales des sociétés abidjanaises (CDCI, COTIVOIRIENNE d'Équipement, SODIMA, etc.) installées à Daloa s'approvisionnent à partir d'Abidjan. Il existe un commerce transfrontalier illicite de marchandises diverses : cigarettes, tissus imprimés, liqueurs et tubes oranges. Ces marchandises proviennent du Mali, du Burkina Faso, du Ghana et du Nigeria.

S'agissant du commerce spécialisé, on observe d'autres sources d'approvisionnement en plus d'Abidjan. Par exemple, la vente des pièces détachées pour cycles et cyclomoteurs passe par deux circuits : un circuit d'importation officielle via Abidjan et un circuit clandestin. Ce dernier est l'apanage des contrebandiers circulant entre Daloa et Sikasso (Mali), Bobo Dioulasso (Burkina Faso) et surtout Lagos (Nigeria). Concernant les produits pétroliers et les lubrifiants, Abidjan et Bouaké sont les principales sources d'approvisionnement. Quant aux produits pharmaceutiques, ils sont fournis par les laboratoires suivants : Laborex, Gomp-ci présents tous les deux à Daloa.

Enfin, pour les produits de la pêche, on dénombre six (6) chambres froides dans la filière. Ces chambres froides s'approvisionnent à partir d'Abidjan. Elles ont réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 2,5 milliards de francs au cours de l'année 1997.

La distribution des marchandises

La destination des marchandises est fonction de leur nature. Les principaux clients des pharmacies, des véhicules et des pièces de rechange se trouvent dans les départements de Vavoua, d'Issia et de Daloa. Quant aux produits du commerce général, ils sont ventilés dans toute la région ouest du pays. En fait, ce commerce apparaît fortement organisé autour d'un groupe d'établissements de gros et demi-gros fédérant en aval un important réseau de boutiquiers. Ceux-ci achètent, soit au comptant, soit à crédit. Les crédits consentis sont des montants ajustés aux garanties et aux champs relationnels.

Dans l'ensemble, les établissements du grand commerce s'approvisionnent à Abidjan. Toutefois, certains pays limitrophes et le Nigeria constituent d'autres sources d'approvisionnement. En ce qui concerne la distribution des produits, elle s'adresse aux départements de la région et singulièrement à celui de Daloa. Ces flux d'approvisionnement et de distribution ont des implications sur l'économie locale, le reste du pays et le reste du monde.

7.5. Les retombées locales des activités du grand commerce

Les implications des activités du grand commerce se retrouvent aux niveaux de la masse salariale distribuée, des impôts payés et du transport.

**Les comptes du grand commerce moderne (1997)
(en millions de francs)**

Branches	Chiffre d'affaires	Coût d'achat et Autres charges	Marge	Salaires	Impôts	EBE	Emploi (nb)
Cce Général	25 034	23 777	1 257	338	347	572	179
Riz	3 422	3 303	119	27	35	56	33
Boissons	5 703	5 521	183	18	102	63	11
Photographie	95	48	48	5	1	42	14
Pharmacie	4 780	3 846	934	51	51	833	75
Quincaillerie	2 753	2 589	164	21	91	52	19
Pièces détachées	4 388	3 742	646	141	23	482	71
Poisson	2 510	1 904	606	8	3	596	15
Hydrocarbures	8 934	8 687	248	65	37	146	81
Tissus	1 034	726	309	8	2	298	16
Total	58 654	54 142	4 512	681	691	3 140	514

Source : *Ecoloc Daloa, 1998*

Le grand commerce de Daloa compte environ 514 emplois salariés percevant une rémunération de l'ordre de 681 millions de francs par an. C'est donc un salaire moyen annuel d'environ 1 325 290 francs qui est perçu par les employés. Cependant, il est à signaler que la branche des photographies distribue moins de 400 000 francs comme salaire moyen annuel. Contrairement à Korhogo, la branche des pièces détachées a un salaire moyen annuel élevé de l'ordre de 1 989 754 francs. Ceci peut résulter de l'origine des employés dont les rémunérations sont faibles lorsqu'ils sont des aides familiaux. En effet, dans le secteur du grand commerce, on observe de nombreux aides familiaux. Ceux-ci ont soit des salaires faibles, soit employés «gratuitement». Par ailleurs, le grand commerce génère des emplois occasionnels tels le colportage qui ne bénéficient pas de rémunérations importantes.

En 1997, pour un chiffre d'affaires global de 59 milliards de francs, les établissements du grand commerce ont versé à l'État 691 millions au titre des impôts et taxes. Ce montant est disproportionnellement reparti entre les différentes branches du commerce. La branche commerce général se trouve en tête avec environ 347 millions, soit 50% de l'ensemble des impôts et taxes du secteur. Il convient d'indiquer que cette branche contribue à plus de 40% de la totalité du chiffre d'affaires du grand commerce.

L'importance du commerce dans l'activité économique et l'emploi est considérable. Ville au cœur d'une région dynamique, Daloa est avant tout un lieu de marché et de collecte des produits agricoles environnants. La richesse créée dans la ville est liée à la production agricole et est dominée par les activités de commerce.

A la différence d'autres régions de Côte d'Ivoire, le capital marchand de ce secteur est essentiellement d'origine étrangère au département. Autrement dit, les populations autochtones participent peu aux activités du grand commerce. Ils n'ont pas su conquérir d'importantes parts de marché dans la commercialisation du riz, du sucre, du ciment, des matériaux de construction et des produits manufacturés. Afin de relever sensiblement le taux des commerçants nationaux dont l'installation est favorisée par la mise en place des Fonds sociaux, il convient de redynamiser les structures d'encadrement tel le Programme National d'Assistance aux Commerçants Ivoiriens. Le projet d'insertion des ivoiriens dans le secteur de la distribution par la création d'une chaîne de commerçants modernes (grossistes, demi-grossistes et détaillants) nécessite des soutiens financiers, des formations et des suivis réguliers.

Le commerce, moteur de la croissance économique, ne peut prospérer qu'en comptant sur des structures performantes pour faciliter les échanges. Les difficultés rencontrées dans ce secteur doivent trouver des solutions adéquates afin qu'il continue de générer un taux de marge important.

Dans les structures administratives, l'insuffisance du personnel et la vétusté du matériel de travail constituent des obstacles majeurs au bon encadrement des grossistes et semi-grossistes.

Les tracasseries administratives sur les routes et le nombre encore élevé des barrages routiers handicapent également les commerçants. L'analphabétisme de la majorité des agents économiques du secteur rend également complexe la résolution de certains de ces problèmes.

Par ailleurs, la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs entraîne les différentes entreprises vers une concurrence plus exacerbée. De plus, les droits de douane, très élevés sur les marchandises, handicapent fortement les grossistes et les demi-grossistes qui proposent parfois des produits en déphasage total avec la situation économique. Ils induisent une fraude de plus en plus importante (circuit parallèle d'importation, contrefaçons, fausses factures, fausses déclarations aux douanes...) qui met en difficulté le secteur structuré.

Le grand commerce est donc confronté à une situation préoccupante. Sa survie passe par une adaptation rapide aux nouvelles contraintes dictées par la baisse du pouvoir d'achat et par la recherche de nouveaux consommateurs (importation et distribution des produits compétitifs avec la mondialisation). Néanmoins, dans l'ensemble, l'approvisionnement du département de Daloa en produits et biens essentiels s'effectue sans difficultés majeures. Ceci est le résultat de la production agricole, de la position carrefour du département et du dynamisme des agents économiques de la région.

7.6. Une présentation de la structure générale du transport à Daloa

La structure générale du transport sera observée selon les caractéristiques des transporteurs et les types de transport. Les données recueillies à partir du guide d'entretien nous permettent de présenter ces éléments en analysant les variables relatives au sexe, à la nationalité, au rayon d'action des véhicules, etc. De façon générale, en Côte d'Ivoire, on remarque une faible représentation féminine dans l'activité de transport. Le département de Daloa n'échappe pas à cette situation. En effet, la population féminine représente à peine 1% au niveau des patrons et est totalement absente au niveau des emplois. C'est donc la population masculine qui compose l'essentiel de l'effectif des transporteurs (chauffeurs et apprentis), soit environ 4 000 emplois.

L'activité de transport dans le département et la région peut être scindée en deux (2) : le transport des personnes et celui des marchandises (les animaux et les produits agricoles). Mais, en se référant au rayon d'action des véhicules en plus des personnes et des marchandises, nous obtenons trois (3) types de transport : le transport urbain, le transport des voyageurs ainsi que le transport des animaux et des marchandises.

Répartition des véhicules de transports suivant leur nature et leur rayon d'action

Nature des véhicules	Effectif	Nombre de places (passagers) ou tonnages	Rayons d'action
Bennes	19	8 tonnes en moyenne	Commune - Départ
Camions	300	3,5 à 40 tonnes	C. I. et pays voisins
Cars	51	39 à 70 places	C. I. - Pays voisins
Charrettes	1 424		Ville
Minicars	285	16 à 22 places	Région / pays voisins
Taxis (Peugeot 504)	40	8 places	Région
Taxis	500	4 places	Ville
Total	2 619		

Source : Enquête Ecoloc Daloa, 1998

Le transport à Daloa est assuré par 3 catégories d'agents : les sociétés privées, les sociétés semi-privées et les entrepreneurs individuels sont les agents économiques. Contrairement à Korhogo, les propriétaires des véhicules de transports publics de Daloa sont des ivoiriens originaires d'autres régions du pays. Les autochtones n'ont pas une tradition de transporteur. Cette activité est le domaine des ressortissants des régions des savanes et du Kabadougou aussi bien en amont qu'en aval. Les emplois créés dans la filière sont inégalement répartis entre les différents types de transport.

Avec 1 943 unités sur un total de 2 619, le transport urbain paraît le plus important. Il est constitué d'environ 500 véhicules de 5 places (les taxis) pour le transport des personnes, de 19 bennes et de 1 424 charrettes pour le transport des matériaux de construction, d'animaux et de produits vivriers. En ce qui concerne le transport des voyageurs, il est assuré par 376 véhicules, soit 14% des unités de transport. Il comporte 51 cars, 285 minicars (badjans et dyna) et 40 peugeot 504. Le réseau couvert par ces véhicules s'étend du département de Daloa à toute la Côte d'Ivoire à l'aide des relais régionaux. Les pays voisins ne sont pas en reste. Ils sont desservis mais avec une fréquence plus faible. Les marques de «badjan», de «dyna» et de «peugeot 504» assurent les lignes départementales et régionales tandis que les cars et les minicars desservent les destinations inter-régionales et internationales, principalement le Mali, le Burkina Faso et la Guinée. Quant au transport d'animaux, des produits agricoles et de marchandises diverses, il est assuré par 300 camions. Étant donné que l'économie de Daloa repose sur l'agriculture, l'activité de transport est profondément liée à la saisonnalité des produits agricoles.

7.7. L'organisation du transport

À l'instar des autres activités économiques, les transporteurs évoluent au sein d'un certain nombre de réseaux d'encadrement. L'organisation du transport est assurée par deux entités : l'État et les structures syndicales.

Les différentes interventions de l'État

En matière de transport, la Côte d'Ivoire a fait un choix guidé par ses orientations de politiques économiques. Elle a libéralisé ses règles concernant le transport. Elle donne un droit de regard sur ce qui entre et qui sort, laissant toute latitude pour le transport régulier à n'importe quelle compagnie de venir charger, à condition que l'armement, la nature du chargement, et la destination soient connus. Selon les textes, les entreprises de transport public ne peuvent être gérées que par des citoyens ivoiriens ou par des sociétés régies par les lois ivoiriennes et possédant, eu égard à leur siège et à la nationalité de ses dirigeants, la nationalité ivoirienne.

Dans ces conditions, la Préfecture, la Mairie et le Service Régional des Transports Routiers sont chargés du maintien de l'ordre et de la réglementation des activités. Ils se chargent de créer un cadre propice aux activités de transport. Dans cette perspective, il est constitué un Comité départemental des Transports suivant le Décret n° 66-588 du 17 novembre 1966, fixant la réglementation et l'harmonisation des Transports routiers. Aux entreprises inscrites au plan de Transport de voyageurs, il est délivré pour chaque véhicule une carte avec les itinéraires desservis. Aux entreprises inscrites au registre des Transports de marchandises, il est octroyé également pour chaque véhicule et dans la limite de tonnage utile qui leur est accordé une carte dont le modèle est différent suivant que le véhicule est utilisé en zone départementale, en zone interdépartementale ou en zone de camionnage. Les cartes de transport sont renouvelables une fois tous les deux ans. Elles coûtent dix (10) milles francs l'unité après la constitution des dossiers requis.

L'État, dans le souci de mieux organiser le transport, en particulier le transport de gros, a favorisé la création de l'Office Ivoirien des Chargeurs (O. I. C.) à la suite des difficultés rencontrées par la Bourse des frets. L'O. I. C. est l'intermédiaire entre l'État et les chargeurs ; il examine avec eux la répartition des charges selon les codes de conduite mis en place. Pour le bon déroulement des opérations de transport, une lettre de voiture est délivrée. C'est le document qui matérialise le contrat conclu entre l'expéditeur d'une marchandise et le transporteur. Elle accompagne la marchandise tout le long de son parcours.

Ainsi, pour l'État, la lettre de voiture est à la fois un instrument de collecte des informations sur le marché de fret en vue de l'établissement des statistiques, un support d'analyse et de suivi des coûts et de la qualité des services, une base de perception du droit de timbre sur les contrats de transport et un moyen de facilitation du contrôle routier. Elle est établie et délivrée au transporteur par l'affréteur (chargeur,

transitaire, commerçant...). Elle peut être établie à la diligence du transporteur par les agents de l'OIC. En dépit de l'importance de la lettre de voiture dans le suivi de l'activité de gros porteurs, on rencontre quelques réticences à sa délivrance à Daloa. Ces réticences s'expliquent par le dysfonctionnement actuel de l'OIC à cause des mesures de dissolution en perspective.

Le rôle des structures syndicales

Les transporteurs de Daloa sont répartis entre plusieurs structures syndicales. Ce sont principalement le Syndicat National des Transporteurs de Marchandises et de Vivriers de Côte d'Ivoire (SNTMVCI), le Syndicat National des Transporteurs Terrestres de Côte d'Ivoire (SNTTICI), le Syndicat National des Transporteurs Professionnels de Côte d'Ivoire (SNTPCI) et le Syndicat National des Transporteurs Inter-Etats de Côte d'Ivoire (SYNATIECI).

Premier syndicat installé à Daloa, le SNTMVCI demeure le syndicat le plus important au regard du nombre de véhicules qui lui sont affiliés. Ce sont les syndicats qui établissent les attestations de transport. En collaboration avec les Services des Transports routiers, la Préfecture, etc., ils délivrent les cartes de transport aux requérants. Ils assurent également la défense des intérêts moraux et socio-économiques des transporteurs auprès des administrations publique et privée. En contrepartie, les transporteurs versent à ces différents syndicats des taxes et des cotisations par l'achat des cartes d'adhésion et l'acquiescement d'une taxe fixe par voyage ou par chargement.

Le prélèvement des taxes se fait comme suit : pour chaque voyage, il s'élève à 2 500 francs pour les camions, à 1 000 francs pour les cars et les minicars effectuant la liaison Daloa - Abidjan. Il est de 200 francs pour les peugeot 504 et les minicars affectés à d'autres destinations. Cependant, aucun des différents types de transport cités plus haut ne s'acquiescent des cotisations syndicales. Les bennes et les taxis ne sont pas assujettis aux taxes syndicales.

7.8. Les investissements dans le transport

Le choix des investissements et la planification des infrastructures de transport résultent de la confrontation des critères d'ordre géographique, technique, politique et socio-économique. Le stock résiduel du capital (véhicules) et les visites techniques représentent la majeure partie des investissements des transporteurs. Compte tenu de son importance, nous allons présenter ses sources et ses modes de financement avant d'estimer sa valeur.

L'acquisition des véhicules de transport est fonction de l'épargne personnelle et des crédits. A partir des entretiens avec les propriétaires de véhicules, on retient que le financement des véhicules neufs se fait sur fonds propres complétés par des crédits. Ces crédits peuvent être accordés par une banque ou un concessionnaire sous certaines conditions. Avec la libéralisation de l'importation des véhicules d'occasion, certains transporteurs arrivent à acheter au comptant leurs véhicules du fait des coûts relativement bas. Le marché d'occasion a permis d'augmenter considérablement le parc automobile du secteur des transports. Par ailleurs, une autre forme d'obtention de véhicule de transport public consiste pour un chauffeur de se voir rétrocéder à un prix forfaitaire un véhicule en général amorti par son patron. C'est la reconnaissance par son patron de sa fidélité et de son dévouement.

Les investissements des transporteurs portent pour l'essentiel sur les véhicules dont les prix ont connu un renchérissement suite à la modification de la parité du franc CFA en 1994. Grâce aux véhicules d'occasion, les opérateurs du transport ont pu soutenir les besoins d'investissement dans le transport.

**Estimations du stock de capital résiduel par type de véhicules en 1997
(en millions de francs)**

Nature des véhicules	Stock résiduel	Fréquence (%)
bennes	238	1
peugeot 504	72	0
camions	12 000	63
cars	4 080	21
charrettes	50	0
minicars	2 000	10
taxis	750	4
Total	19 189	100

Source : Enquête Ecoloc Daloa, 1998.

Le niveau global du stock de capital dans le secteur s'élève à 19 milliards de francs pour le compte de l'année 1997. Les véhicules de transport de marchandises et de produits constituent 63% de ce capital. Ils sont suivis de loin par les cars, soit 21% de l'ensemble des investissements. Le tableau ci-dessus donne le niveau d'investissement pour chaque type de transport.

7.9. L'impact socio-économique du transport

Avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 18 milliards de francs, le secteur des transports a des répercussions sur les administrations publiques et privées, les ménages sans oublier les entreprises commerciales et industrielles.

Pour l'année 1997, c'est un montant d'environ 264 millions de francs que l'État a collecté au titre des patentes et des vignettes à Daloa. La part provenant des propriétaires des minicars représente 28% du montant total des patentes et des vignettes contre 27% et 23% respectivement pour ceux des taxis et des camions. Parallèlement, le Service Régional des Transports routiers a perçu une recette fiscale d'environ 5 millions de francs portant sur les cartes de transport. Au niveau des administrations privées, il a été versé 516 millions de francs et 66 millions respectivement aux maisons d'assurances et aux syndicats.

**Répartition des frais de patente et de vignette
(en millions de francs)**

Nature du véhicule	Patente et vignette	Fréquence
bennes	2	1
peugeot 504	7	3
camions	61	23
cars	28	11
charrettes	23	9
minicars	73	28
taxis	70	27
Total	264	100

Source : Enquête Ecoloc Daloa.

Le transport a non seulement créé des emplois mais il a également induit l'essor d'autres métiers. Ainsi, environ 2 619 unités de transport pour 3 910 emplois ont été dénombrées à Daloa en 1997. Pour ces emplois, il est distribué une masse salariale annuelle de 1,1 milliard de francs. Il en découle un salaire moyen annuel de 275 000 francs. La faiblesse de ce montant peut s'expliquer par la présence de plusieurs aides familiaux dans le secteur des transports. Par ailleurs, l'activité du transport a favorisé indirectement la création des activités et par ricochet des emplois dans la mécanique générale, la laverie des automobiles, la charge de batterie, l'entretien et le renouvellement des pièces de rechange (garages et boutiques de vente de pièces automobiles), les stations services, etc.

Concernant les stations services, les dépenses en carburant des véhicules au cours de l'année 1997 sont estimés à 5,2 milliards de francs. Les charges des vidanges et des visites techniques sont évaluées à 1,1 milliard de francs dont 547 millions pour les vidanges. Le transport dégage ainsi un important flux de revenus pour le commerce des hydrocarbures, des lubrifiants et des magasins de vente de pièces de rechange.

Répartition des consommations intermédiaires suivant la nature du véhicule (en millions de francs)

Nature du véhicule	Consommation en carburant par an		Vidange et visite technique par an	
	Montant	(%)	Montant	(%)
Bennes	11	0,22	6	0,55
Charrettes	néant	néant	9	0,78
peugeot 504	12	0,22	64	0,58
Camions	3 596	68,97	414	37,67
Cars	472	9,04	94	8,56
Minicars	170	3,25	300	27,29
Taxis	954	18,30	270	24,57
Total	5 214	100,00	1 099	100,00

Source : Enquête Ecoloc Daloa.

Comptes récapitulatifs du secteur transport (1997) (Millions de francs)

Chiffre d'affaires	17 740
Consommations intermédiaires	
- Carburants	5 214
- Vidanges	547
- Entretiens et visites	552
- Frais de route	330
Valeur ajoutée brute	11 098
Impôts et taxes	264
Revenus	1 122
Excédent brut	9 034

Source : Ecoloc-Daloa

7.10. Les obstacles au développement du transport

Le transport fait partie des principales activités témoignant du dynamisme économique d'un pays. La vitalité de ce secteur est étroitement liée à celle du commerce. Mais, l'activité de transport est confrontée à plusieurs obstacles en Côte d'Ivoire. Ces obstacles sont fonction du type de transport et du rayon d'action du véhicule. Nous mettons ici l'accent sur les véritables freins au bon déroulement des services de transport dans la région du Haut-Sassandra.

Premièrement, l'état des routes est déplorable dans le département de Daloa. L'État semble avoir échoué dans sa politique d'extension et d'entretien des infrastructures routières. A part les grands axes bitumés Issia-Vavoua, Bouaflé-Duekoué, Issia-Saïoua et Issia-Duekoué, l'infrastructure routière à l'intérieur de la région du Haut Sassandra est en très mauvais état. Aussi, l'accès aux grosses agglomérations villageoises et aux nouveaux chefs-lieux de sous-préfecture comme Dania, Seitifla (Département de Vavoua), Bediala, Gadouan, Gboguhe (Département de Daloa) est-il particulièrement éprouvant. Très souvent, les dégradations atteignent un tel degré qu'un entretien ordinaire ne suffit plus, et la remise en état impose des travaux de réhabilitation, voire de reconstruction, d'un coût supérieur à celui d'un entretien préventif.

De façon générale, les conséquences du mauvais état des routes sont directement supportées par les usagers et les consommateurs. Une étude de l'Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement (ISTED) rapporte qu'en Afrique, un franc d'économie sur le budget d'entretien routier se traduit en réalité par une dépense supplémentaire de deux à trois francs sur les coûts d'exploitation des véhicules. L'augmentation des coûts de transport peut également avoir un impact considérable sur le prix de certains produits de consommation. La détérioration des infrastructures routières fait obstacle au développement économique et conduit de fait à un appauvrissement de la région.

Il n'est pas toujours facile de comprendre pourquoi on en est arrivé à une telle situation, mais on peut avancer quelques explications. Premièrement, l'extension excessive des réseaux routiers s'est réalisée sans que soient réellement appréhendés les besoins d'entretien ultérieurs et les financements correspondants. Et, malgré la forte évolution des trafics, la place réservée à l'entretien routier dans les budgets est restée secondaire. Enfin, l'urgence de la situation n'a pas toujours été pleinement ressentie, que ce soit par les décideurs locaux ou les bailleurs de fonds. Les carences institutionnelles, mais aussi l'absence de mouvement d'opinion, ont contribué à retarder la mise en œuvre de réformes durables et en profondeur.

Deuxièmement, le nombre élevé de barrages routiers (établis par les agents de la police, de la gendarmerie, de la douane et des eaux et forêts) est le problème le plus cité par les transporteurs. Pour faire face à ces barrages routiers, ils dépensent annuellement en moyenne 330 millions de francs.

Troisièmement, depuis la création de nouveaux syndicats, il règne une sorte de désordre dans la création et la gestion des différentes gares : un nombre important de gares sur un même site. Ce désordre est entretenu par le faible niveau d'instruction de la quasi-totalité des responsables des structures syndicales. Ce qui constitue un frein pour la défense des intérêts de la corporation. Cela se perçoit au niveau des investissements également dont les sources de financement se limitent à l'épargne personnelle et aux crédits d'un nombre infime de banques et de sociétés de vente de véhicules. Cette situation monopolise le transport au profit de quelques individus.

8. LE SECTEUR DES BTP DANS LE DÉPARTEMENT DE DALOA

Des potentialités à exploiter

Ce chapitre expose en détails les agrégats comptables de la filière BTP. Il s'attache dans un premier temps à cerner les grands comptes du bâtiment, les principales difficultés venant (a) de l'existence de circuits informels fournissant une partie du marché local en matériaux de construction (b) des activités émanant d'opérateurs non répertoriés à la Chambre des métiers (c) de la production domestique d'habitations. Dans un deuxième temps, les grands chantiers départementaux ont été répertoriés et leurs implications multiples sur l'économie locale – en termes d'emplois, de revenus, d'achats locaux notamment – ont été approchées.

8.1. La demande dans le secteur du bâtiment

8.1.1. Mécanismes et dynamisme de l'acquisition des terrains

La procédure d'acquisition d'un terrain urbain est identique dans toutes les communes de l'Intérieur de la Côte d'Ivoire. Il existe une commission dite d'attribution et de retrait des terrains. Cette commission est présidée par le Préfet de Région, Préfet de Daloa. Le Secrétariat est assuré par le Directeur Régional de la Construction et de l'Urbanisme et les autres membres statutaires sont le Maire et le Chef des Services Techniques de la Mairie. Peuvent être admis les Directeurs Régionaux, les Chefs des villages et des terres ainsi que d'autres personnalités invitées par le Maire. Les dossiers de demande de terrains sont retirés aux services techniques de la Mairie et comprennent en trois exemplaires : un formulaire de demande à remplir in – situ, un timbre de la Mairie, une photocopie recto verso d'une pièce d'identité, de préférence la carte nationale d'identité (CNI), et d'une photo d'identité. La demande ainsi constituée est transmise à la Préfecture et analysée par la commission.

La commune de Daloa connaît une forte croissance démographique - de 2,4% selon le dernier recensement - et devra veiller à satisfaire ce flux, tout en restant conforme au règlement général d'urbanisme, R.G.U/arrêté n°508 MCU/CAB du 23 décembre 1970 fixant les règles d'occupation du sol en matière de construction et d'urbanisme. La morphologie avec son contraste de thalwegs et de mamelons ainsi que la promiscuité des villages en zone périurbaine impose une extension de la ville de Daloa dans les directions Sud-Ouest et Est-Nord. L'insuffisance et le manque d'engins de terrassement (bulldozers) pose le problème d'ouverture de voies des quartiers déjà lotis. Les ouvertures de voies des quartiers et villages déjà lotis pourraient améliorer les recettes municipales de plus de 150 millions de francs. Les nouveaux lotissements qui sont en cours, notamment 1 400 lots à Orly Extension dont 350 lots pour le GVC Habitat pourraient apporter une recette additionnelle de plus de 200 millions de francs.

La répartition des zones d'extension

Quartiers	Balouzon Nord	Tazibouo Est	Orly Est-Nord	Orly Sud-Ouest	Gbokora Est
Superficies	110 ha	29 ha	268 ha	6 954 ha	434 ha
Nombre de lots	1430	367	3480	9 035	5 647

Source : ECOLOC – Daloa 1998

Par ailleurs, la typologie de l'habitat¹² laisse entrevoir que la ville est essentiellement constituée de bâtiments de moyen standing et d'habitats spontanés, tous construits en matériaux semi-définitifs (banco). Il est dès lors nécessaire de sensibiliser et d'encourager la population à l'utilisation de la technique du géo – béton et des tuiles pour la couverture des bâtiments. Avec l'utilisation de ces matériaux locaux, les coûts de construction se trouveront réduits et les effets d'entraînement locaux seront plus importants.

¹². A l'instar des autres villes de Côte d'Ivoire, la typologie de l'habitat à Daloa révèle cinq (5) catégories : le haut standing (Kirman, Piscine, Tazibouo, Evêché), le bon standing de densité moyenne (Piscine B, Labia, Orly, Commerce), le moyen standing essentiellement construit d'habitats économiques groupés ou dispersés à l'intérieur des quartiers (villages : Gbokora, Balouzon), l'habitat de type évolutif construit en matériaux durs et semi-durs (mur en banco) : (Dioulabougou, Wolof ...) et enfin, l'habitat de type spontané qui se caractérise par une forte densité et se trouve dans les quartiers précaires (Orly Extension1 & 2, Sud , Cafop...).

Nombre et typologie des demandes de terrains et les frais inhérents

Catégories de demandeurs	1996	1997	1998	1999 (juin)
Fonctionnaires	129	161	221	30
Commerçants	26	65	116	18
Transporteurs	31	37	95	13
Autres	106	331	576	65
TOTAL	292	694	1008	126
Total frais	438 000	891 000	1 512 000	189 000

Source : ECOLOC – Daloa 1998

Il convient de rappeler que les demandes ne sont pas réalisées en fonction des quartiers mais par qualification des demandeurs. La mise en valeur des terrains attribués doit se faire dans un délai de six (6) mois sinon le retrait est immédiatement prononcé par la dite commission.

Les travaux de lotissement, réalisés par la Mairie, se font de la manière suivante : après que l'étude de la zone à lotir ait été réalisée, on circonscrit la zone avec le Ministère de l'Agriculture (Direction Départementale) qui procède à une délimitation, à une identification et à une évaluation du contenu des parcelles : occupation du sol (les plantes et la superficie). Ensuite, une enquête de commodo et incommodo instruite par la Mairie permet de fixer les coûts de dommages et intérêts des propriétaires des terres. Mais, il s'avère que l'accord des chefs coutumiers est indispensable avant l'occupation effective des terrains. Pour ce faire, l'octroi de 2 lots par hectare permet de purger les droits coutumiers.

e décalage entre la date de réalisation (exécution des travaux de lotissement : colonne 7 du tableau) et celle de l'attribution de lots (colonnes 1 à 6) d'une part et l'étalement de la distribution sur plusieurs années d'autre part, témoignent de la difficulté des Services Techniques Municipaux liée à l'ouverture des voies. Ces dernières, en effet, n'étant pas réalisées, il s'ensuit un retard au niveau de la mise en valeur de terrains attribués. L'équipement de la Mairie en engins lourds pourra remédier à ce désagrément causé par l'absence d'ouverture de voies des zones loties.

Production et attribution de lots

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Quartiers	1996	1997	1998	1999 (juin)	Total	Année de réalisation	Nombre de lots obtenus
Orly 1	0	101	160	105	366	1989	1053
Orly 2	0	93	54	48	195	1990	918
Orly 3	0	134	214	33	381	1990	1175
Sud A	0	16	15	7	38	1981	1195
Sud B	0	26	37	16	75	1981	795
Sud C	0	8	9	10	27	1984	250
Sud D	0	27	38	24	85	1984	279
Lobia extension	0	25	111	19	155	1984	869
Tazibou ext.	7	0	48	11	66	1984	687
Piscine	0	41	10	2	53		
Huberson	0	12	40	8	60		
Evêché	0	7	5	4	16	1981	190
Gbobélé ext.	0	0	61	8	69	1990	
Kenedy II	0	7	17	10	34	1984	730
Zone Industrielle	0	4	1	0	5		
Commerce	0	0	2	2	4		
Labia	0	0	1	1	2	1984	98
Kirmann	0	0	8	0	8		
Gbeulyville	0	0	1	0	1		
Village							
Zakoua, Gbokora	0	0	0	0	0	1995	648
GVC Habitat	0	0	0	0	0	1998	350
Orly 4						1999	1000
TOTAL	7	501	832	308			

Source : ECOLOC – Daloa 1998

En 1996, le Président de la Commission d'attribution et de retrait de lots n'a pas convoqué de réunion. Il a simplement régularisé sept (7) cas d'attribution au quartier Tazibouo Extension. De fin 98 à juin 99, il n'y a pas eu de production de lots ; les attributions correspondant à cette période sont, en fait, une ré-attribution de lots non mis en valeur. Remarquons enfin, qu'aucun lot dans la zone périurbaine (villages) n'a été attribuée, la raison principale étant le manque d'ouverture de voies. Quant aux zones hors communales, la situation est voisine des zones périurbaines. Toutefois, signalons qu'elle est moins suivie par la Direction Régionale du Ministère de la Construction et de l'Urbanisme dont les actes reposent essentiellement sur la ville.

8.1.2. Demande potentielle de logements

Avec un taux de croissance de la population de 2,4% par an, la demande communale d'habitations peut être estimée à 814 unités par an. La ventilation de cette demande par type d'habitat nous permet d'évaluer à 2,8 milliards de francs la valeur des habitations induites par la croissance de la population du milieu urbain et du milieu rural dans la commune. A ce marché potentiel du logement s'ajouteraient les frais d'accès aux lots distribués (soit près de 116 millions) qui rentreraient dans les recettes de la commune.

La demande communale de logements dans la commune de Daloa

Type d'habitat	Taille moyenne des ménages	Nb d'unités d'habitation	%	Valeur (millions)
Bon standing	5,6	42	5	295
Moyen standing	5	602	74	2 107
Economique	4,1	140	17	349
Villages	7	30	4	61
Total		814	100	2 812

Source : ECOLOC 1998

Il est plus difficile d'évaluer la demande potentielle de logements dans le reste du département. On pourrait, certes, partir de la même hypothèse que précédemment¹³ mais il n'en reste pas moins que ces estimations sont grossières puisque tous les autres facteurs d'acquisition d'habitations sont ignorés. Avec donc un taux de croissance démographique situé entre 3 et 4%, le milieu rural du département de Daloa a connu un accroissement démographique de 21 310 habitants en 1997. La production d'habitations qui en résulte peut s'évaluer à 3 044 unités d'habitation par an¹⁴. Ces unités d'habitations se répartissent en habitations villageoises (70%), habitations de type évolutif et résidentiel émergeant dans les chefs lieux des sous-préfectures Bédiala, Gboguhé et Zoukougbeu et constructions villageoises relevant du Fonds de Soutien à l'Habitat. La valeur des habitations induites, au prix du marché, se chiffre à 1,9 milliards.

8.1.3. Estimation de la production effective de logements dans la commune

Depuis juin 1997 jusqu'à la fin de cette même année, les dossiers de demande d'autorisations de construire qui ont été soumis au chef de l'Antenne Permis de Construire sont au nombre de 133. Il s'agit, ici, des demandes acceptées. A ceux-là, il faut donc ajouter 2 à 3% de cas de refus pour avoir une idée de la demande globale en logements. Les demandes d'autorisation de construire sont de deux types : dossiers relatifs à la construction de maisons dites principales (maisons d'habitation, magasins, temples) et ceux liés aux travaux d'extension, désignées sous le vocable « dépendances » (annexes, boutiques). La seconde catégorie de dossiers induit un chiffre d'affaires additionnel de plus de 200 millions de francs par an.

¹³ Hypothèse selon laquelle la demande de logements est fonction croissante de la croissance de la population.

¹⁴ Avec une moyenne de 7 personnes par ménage.

L'antenne ne s'occupe pas de dossiers émanant des entreprises. Ces derniers relèvent des compétences des Services Travaux neufs et entretiens de la DRLU. L'antenne se limite pratiquement à la ville. Son influence géographique est réduite en raison des problèmes avec les villageois. Ainsi, en 1998, un seul cas a été traité en dehors de la commune. Il s'agit d'un séminaire de philosophie au village de Balouzon, à 7 km de la ville. Sinon, la construction se fait de manière anarchique sans respect des normes. Ce problème se pose parfois même en ville, plus précisément à Lobia village et à Labia où les paysans construisent sans autorisation. La DRLU essaie de faire face à ce problème mais sans succès.

Coûts d'accès aux lots distribués par type d'habitat (en francs)

	Résidentiel	Moyen standing	Social	Evolutif traditionnel	Villageois	Artisanal
Coût d'accès au lot	300 000	150 000	150 000	150 000	75 000	250 000
prix moyen du bâti	11 000 000	7 000 000	5 000 000	<3 000 000	<2 000 000	10 000 000

Source : DRLU - Antenne permis de construire à Daloa

Au niveau de la ville de Daloa, la production annuelle de logements est très en deçà de la demande privée en construction : une seule unité d'habitation est produite contre dix demandes potentielles. Du fait de l'auto construction, la situation est moins alarmante dans les villages rattachés à la commune : plus de 50% de la demande y est satisfaite.

Production effective de logements en 1997 – 1998

Maisons principales		Année 1997		Année 1998	
Type d'habitat	Prix moyen du bâti (millions)	nombre	valeur (millions)	nombre	valeur (millions)
Bon standing	11	7	79,2	5	52,8
Moyen standing	7	49	344,4	60	422,8
Economique	4	16	62,4	14	57,6
Total	-	72	486,0	80	533,2

Dépendances		Année 1997		Année 1998	
Type d'habitat	Prix moyen du bâti (millions)	nombre	valeur (millions)	nombre	valeur (millions)
Bon standing	2,5	11	11,0	9	22,5
Moyen standing	1,8	73	147,6	93	167,4
Economique	0,7	23	16,4	22	15,4
Total	-	107	176,0	124	205,3

Source : DRLU – Estimations ECOLOC

8.2. Les principaux acteurs du secteur BTP

8.2.1. La Direction Régionale du Logement et de l'Urbanisme (DRLU)

La DRLU de Daloa, dont la couverture géographique est Gagnoa, Bouaflé, Issia, Oumé, Sinfra, Zouenoula, Bonon et Vavoua joue un rôle moteur dans le secteur du bâtiment. Elle veille à l'application des règles d'urbanisme en passant par le contrôle de la construction publique et privée. Pour ce faire, elle s'appuie sur ses services techniques : le Service des Domaines, le Service Entretien et Travaux Neufs, le Service Lotissement et Plats-formes et le Service Logement et Patrimoine Administratif.

Au titre des relations avec les autres acteurs de la filière BTP, la DRLU assure un service de contrôle. Par conséquent, elle a un droit de regard sur tous les projets de construction et est donc en étroite collaboration avec tous les opérateurs externes du bâtiment. Au niveau des appels d'offre, la DRLU est membre de la commission locale d'attribution des marchés publics. Elle garde avec les entreprises des liens solides. C'est elle qui choisit les entreprises devant exécuter les projets de construction engagés par l'État. Pour ce qui est des projets financés par des bailleurs de fonds extérieurs (par exemple les projets BAD – Education), un appel d'offre est lancé à l'échelle nationale.

Les activités des services de lotissement sont essentiellement axées sur les villes. La DRLU effectuait des travaux de lotissement dans le passé. Depuis trois ans, ces travaux sont mis en arrêt à cause du manque de moyens de locomotion et de personnel (journaliers). Ils sont depuis lors confiés aux géomètres privés recrutés par la Mairie et placés sous le contrôle du service du Domaine. Cette équipe est régulièrement sur le terrain et, dans l'ensemble, les normes de lotissement sont respectées, surtout dans les nouveaux espaces aménagés. Néanmoins, quelques difficultés surgissent avec les habitants des anciens quartiers.

8.2.2. La Direction Départementale des Infrastructures Economiques de Daloa

La Direction Départementale des Infrastructures Economiques (DDIE) basée à Daloa couvre les sous-préfectures et communes de Daloa, Bédiala, Gboguhé et Zoukoubgeu, sur une superficie d'environ 5 450 km². Ses différentes attributions concernent la gestion du domaine public (travaux neufs, entretien routier), le contrôle des travaux d'électricité et l'assistance technique auprès de l'administration et des personnes privées. Afin de mener à bien leurs activités, les agents de la DDIE ont constitué 5 équipes : le Bureau, le Garage, le Reprofilage, la Régie – PAT et le Groupe d'intervention.

Le bilan fait des activités des différentes équipes évoque un fait marquant : l'absence de travaux neufs (construction de routes) dans le département de Daloa. La DDIE se contente des travaux d'entretien : reprofilage, pose des buses, PAT, débroussaillage des accotements bitumés, etc. Les données de la DDIE font état (a) d'un reprofilage de plus de 95% du réseau (soit 832 km), (b) de l'absence de routes réhabilitées en 1996, (c) du débroussaillage d'une surface de 650 100 m² réalisé sur 640 000 m² fixés comme objectif et (d) de la réalisation de 142,6 m² de points à temps.

8.2.3. La Mairie de Daloa

La Municipalité est chargée de la gestion du domaine communal. Elle procède à (a) l'attribution d'autorisation provisoire de construire sur le domaine relevant de sa compétence, au bénéfice des ménages et des acteurs économiques – commerçants, artisans, etc. – et en contrepartie d'un loyer de 5 000 francs par an, (b) l'attribution de terrains communaux à des grandes entreprises en contrepartie de loyers et (c) des opérations régulières de lotissement destinées à l'habitation familiale. Réglés par les ménages bénéficiaires à la trésorerie départementale de Daloa, les frais de bornage sont ensuite centralisés par le Trésor d'Abidjan qui en reverse ultérieurement la quote-part à la municipalité.

La Mairie est fortement impliquée dans le processus de production de lots. Les lots ainsi produits sont mis à la disposition du président de la commission d'attribution. Outre la production de lots, la Mairie assure l'entretien du domaine communal : nettoyer les abords des routes, curer les caniveaux, assurer le désherbage etc. Ce dernier comprend l'emprise des voies communales, nationales et internationales qui sont sur le territoire communal. La Mairie assure également installation des commerçants et artisans en contre partie d'un loyer, l'ouverture de voies, le drainage des eaux (caniveaux), la construction et la réhabilitation des ouvrages d'arts (dalots, pose de buses, ponts etc.).

Tous les services déconcentrés de l'État donnent un appui technique à la Mairie dans ses différentes tâches. De ce fait, il existe une étroite collaboration entre les services de la Mairie et les directions régionales basées à Daloa chargés du secteur BTP (DRLU, DR des Mines et de Ressources Pétrolières, DR du Plan, DDIE).

8.2.4. Le petit entrepreneuriat et la chambre régionale des métiers (CRM) de Daloa

Les opérateurs du secteur privé œuvrant dans la filière BTP ne sont pas bien organisés. Inaugurée en mars 1998, la CRM de Daloa avec celle d'Abidjan sont les deux dernières CRM installées en Côte d'Ivoire. Les artisans viennent se faire inscrire au siège de la chambre. Jusqu'en novembre 1998, et pour le secteur du bâtiment, seulement 47 sur près de 220 petits entrepreneurs¹⁵ étaient inscrits. Néanmoins, afin de faire face aux diverses difficultés liées à l'absence de toute organisation, un groupe de 21 entrepreneurs du bâtiment ont créé une coopérative dénommée Coopérative des Entrepreneurs en Bâtiment de Daloa (COEBAD). Les 13 entrepreneurs sont enregistrés à la CRM et leur classement par spécialité se présente comme suit: 6 maçons, 2 électriciens, 2 menuisiers du bâtiment, 1 peintre et 1 topographe. Les huit entrepreneurs restants ne sont pas reconnus par la CRM Daloa. La COEBAD a pour objectif de (1) regrouper en son sein des entrepreneurs en Bâtiment de Daloa désireux d'être des membres actifs, (2) assurer par tous les moyens, l'organisation et le développement par la formation et la promotion des entreprises membres, (3) négocier et obtenir les marchés dans l'intérêt des membres actifs, (4) garantir les entreprises membres auprès des banques et des fournisseurs pour l'exécution des travaux dans le délai exigé, par une caution financière, (5) établir et entretenir des rapports de collaboration avec les coopératives frères des corps de métiers et (6) représenter les entreprises auprès des pouvoirs publics.

Le seul corps de métiers au sein duquel existe un minimum d'organisation est celui des électriciens du bâtiment car ces derniers sont suivis par le Bureau et Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics (BLTP). Cet organisme professionnel local est un passage obligé pour les électriciens du bâtiment. Le BLTP exerce une fonction de contrôle et de suivi des entreprises d'électricité opérant dans la ville et les villages rattachés à la commune. Sans l'accord du bureau - en passant par une visite technique des travaux d'installation - il ne peut y avoir une pose de compteur par la CIE. Le BLTP perçoit une prime qui est fonction du bâtiment visité. Au cours de l'année 1998, le bureau a pu traiter 394 dossiers. Le BLTP travaille en étroite collaboration avec la DRLU et l'EECI. Le nombre d'électriciens installateurs du bâtiment enregistrés au BLTP s'élève à 146 (une soixantaine de professionnels, le reste étant constitué d'occasionnels) dont plus de 105 sont installés dans la ville. Il faut ajouter à ceux-ci une soixantaine d'électriciens non codifiés (non reconnus par le LBTP). A noter que sur plus de 146 électriciens codifiés, la Mairie n'en connaît que 37. En effet, en tant que catégorie d'agents très mobiles, le service économique de la Mairie n'arrive pas à mettre la main sur eux.

Il ressort des entretiens menés auprès de quelques électriciens du bâtiment que, nombreux sont ceux qui font la sous-traitance et ne sont pas structurés, travaillent à leur propre compte sans local fixe, ont un niveau de formation très bas (tout au plus CM2), ont appris le métier sur le tas et accumulent plusieurs activités (dont la plomberie).

L'évaluation des effectifs des différents corps de métiers n'a pu se faire correctement. La principale difficulté tenant à deux faits majeurs. D'une part, les artisans et membres des corps de métiers ne sont pas répertoriés à la CRM. D'autre part, à cause de leur mobilité, l'identification des petits artisans (vendeurs de gravier et de sable, plombiers, peintres, maçons, etc.) échappe au contrôle de la Direction des Impôts (Centre des Impôts de Daloa) et du Service Economique de la Mairie.

En revanche, nous avons pu procéder aux estimations en nous inspirant (a) des résultats du recensement exhaustif des activités de rues (informelles) effectué par l'équipe ECOLOC en août 1998 dans la ville de Daloa, (b) des données et déclarations du Directeur de la CRM de Daloa, (c) des entretiens menés auprès de certains artisans, (d) de la liste d'électriciens du bâtiment du BLTP – SECUREL et (e) des petits artisans enregistrés à la Mairie. On évalue ainsi à 318 le nombre de petits entrepreneurs et artisans de Daloa œuvrant dans le secteur BTP dont : 58 maçons, 20 plombiers, 35 peintres, 47 carreleurs, 146 électriciens du bâtiment, etc.

¹⁵ On estime à 220 le nombre d'artisans enregistrés à la CRM de Daloa jusqu'à la fin de 1998, toutes catégories confondues. Ces artisans se répartissent comme suit : Bâtiment : 53, métaux et mécanique : 41, bois : 23, tertiaire et habillement : 23, hygiène et service divers : 39, artisanat d'art : 9, électricité froid : 33. Sur 220 artisans, 26 sont étrangers et 13 sont des femmes.

8.3. Réalisations des pouvoirs publics

Le volet infrastructures routières, sur lequel on a coutume de voir l'ouverture de grands chantiers, est pratiquement absent des programmes d'investissement du département. Inutile de parler de l'extension du réseau routier qui, du reste, devait constituer une priorité pour la commune et pour le département. La construction des bâtiments devant abriter l'URES et de l'immeuble qui devra abriter l'agence BCEAO de Daloa constituent les plus gros chantiers qu'a connu la commune depuis plusieurs années. Les autres actions des pouvoirs publics sont de faible ampleur et sont réalisées à travers des projets spéciaux (BAD, FIAU, FRAR, FSH).

8.3.1. Les travaux réalisés par la Mairie de Daloa

Les investissements physiques réalisés en 1997 par la Mairie sont estimés à 28,34 millions contre plus de 100 millions de francs en 1998. Les Services techniques Municipaux, avec leurs maigres moyens, exécutent la plupart des chantiers initiés et financés par la Mairie. Cependant, certaines entreprises locales prennent part à l'exécution des travaux par voie de sous-traitance. Pour la seule année 1998, les STM ont sous traité près de 50% des travaux aux entrepreneurs locaux.

Travaux réalisés par la commune Daloa au cours de la période 96-98

Année	Travaux	Coût prév. (millions)	Fonds déjà engagés	Source de financement	Entrepreneur	Avancement des travaux
1996	Fermeture de nids de poule	30	30	Mairie ¹⁶	STM	achevés
1996-98	Aménagement des bâtiments communaux	46	46	Mairie	STM	En cours
1997	Kiosques du marché central	117	17	Mairie	Entreprises locales ¹⁷	Achevés
	Achat du matériel des TP (FIAU)	16	16	Mairie :6,4 Aide Etat:9,6	Abidjan	-
	Construction d'abris d'ordures	6,4	6,4	Mairie	STM	Achevés
1998	Ouverture de voies	20	20	Mairie	STM	Achevés
	Construction d'un dispensaire au quartier Garage (FIAU)	60	45	Mairie:23,96 Aide Etat:35,94	Entreprise d'Abidjan	Achevés
	Fermeture de nids de poule ¹⁸	20	20	Mairie	STM	Achevés
	Electrification du quartier Kennedy (1 ^{ere} tranche de 2km)	40	40	Mairie :15,98 Aide Etat:23,9	Entreprise locale	Achevés
	Ouverture, reprofilage et rechargement des rues de la commune ¹⁹	20	20	Mairie	STM	Achevés
	Electrification du quartier Lobia – extension, 2,5 km (FIAU)	40	40	Mairie :10 Aide Etat:30	Entreprise locale	En cours
	Installation de 5 poteaux et acquisition de matériels pour la lutte contre l'incendie au marché Orly (FIAU)	19	4,75	Mairie	Entreprise d'Abidjan	En cours
	Aménagement/Jardin/Rond point (Auberge de l'ouest)	5	5	Mairie	STM	En cours
	Kiosques du marché central	117	29,8	Mairie	Entreprise locale	En cours
	Frais de lotissement de 400 lots :Orly Ext route de l'Issia (GVC Habitat)	5	5	Mairie	STM	Achevés
1998-2000	Frais de lotissement de 1000 lots. Application au quartier ORLY	15	4	Mairie	Entreprise locale	En cours

Source : Mairie de Daloa

¹⁶. Fonds d'investissement pour le programme triennal 1997-1999

¹⁷ Construction de 153 kiosques au grand marché par l'entreprise HORIZON pour 17 millions de Francs. En janvier 1998, sur 153 bâtiments prévus 63 étaient achevés (soit 276 places sur 786).

¹⁸. Le coût total du projet s'élève à 50 millions. Les dépenses antérieures à la période sont estimées à 30 millions. Les 20 millions restants sont prélevés sur les fonds d'investissement : 10 millions pour 1998 et 10 millions en 1999.

¹⁹. En fait, le projet couvre la période 1998-2000 et son coût total s'élève à 100 millions. Financement : fonds d'investissement (20 millions en 98, 35 en 1999 et 45 millions en 2000).

8.3.2. Le Fonds de Soutien à l'Habitat (FSH)

Le FSH a pour but de soutenir la contribution villageoise via un financement des travaux à hauteur de 90% du montant total par villa. Le financement est remboursable moyennant un certain taux d'intérêt. En règle générale, le coût des travaux de construction d'une villa est limité à 5 millions.

Avant le lancement du FSH, les paysans se laissaient « escroquer » par des promoteurs immobiliers peu scrupuleux en leur promettant des logements. Avec la construction des premières villas grâce au FSH, les paysans y ont cru et se mobilisent pour acquérir des logements. Il s'agit de la construction des logements économiques (3 à 4 pièces) après versement de la contribution minimale des paysans, fixée à 5% du montant total du marché. Dans ce cadre, la DRLU intervient pour assurer le contrôle et le suivi des travaux. Elle donne notamment son avis sur les autorisations de construire.

Les paysans se regroupent en GVC. Chaque village se dote obligatoirement d'un GVC composé d'au moins 10 personnes. La cellule FSH d'Abidjan conçoit le programme de construction des logements en collaboration avec les GVC. Le choix des plans se fait en accord avec les GVC. Le modèle des villas peut changer en fonction du montant de l'enveloppe et des désirs des paysans.

Toute entreprise à jour vis à vis du service des impôts peut soumissionner lorsqu'un appel d'offre est lancé. A ce jour, trois entreprises abidjanaises ont bénéficié des marchés de construction du FSH - Daloa. Il s'agit des entreprises Ivoire Feu Bâtiment, EGERT et EGK. Aucune entreprise locale de construction ne participe aux projets FSH dans le département de Daloa. Les entreprises locales ont du mal à décrocher ces marchés. Cela étant sans doute dû, d'une part, à l'absence quasi totale d'organisation en associations susceptibles de jouer le rôle d'intermédiaire entre les entrepreneurs et les administrations et, d'autre part, la complicité qui existe entre les grandes entreprises d'Abidjan et les gestionnaires des projets FSH.

Les travaux du tout premier chantier FSH dans le département de Daloa ont débuté en 1995 pour s'achever en 1997. Il s'agissait de la construction de 18 villas à Gbaboua dans la sous-préfecture de Daloa d'une valeur de 76,5 millions de francs. En 1998, 33 logements ont été construits (16 logements à Gbalagoua²⁰ et 17 villas à Gonaté pour 72 millions). Actuellement, 13 logements sont en cours de construction pour un coût global de 55 millions.

Si le milieu rural du département doit se réjouir des efforts déjà déployés par l'État à travers le FSH, il ne reste pas moins que l'impact de ce dernier sur le secteur de la construction est encore très faible. En effet, la présence d'entreprises abidjanaises sur les chantiers FSH réduit considérablement le recrutement de la main d'œuvre locale et limite l'effet des chantiers sur les revenus locaux. Ensuite, les besoins en logements pour les populations rurales sont loin d'être satisfaits car les villas FSH construites répondent à une petite frange (moins de 10%) de la demande rurale en unités d'habitation.

8.3.3 Projets FRAR-FIAU

Les Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain (FIAU) financent les opérations à caractère communautaire dans les communes tandis que les Fonds de Réhabilitation et d'Aménagements Ruraux (FRAR) agissent dans les sous-préfectures. L'antenne FRAR-FIAU de Daloa fonctionne sous la supervision du Directeur Régional du Plan. Elle utilise 5 agents : le chef d'antenne et quatre techniciens. Elle est en outre dotée de 4 véhicules : un véhicule de service est mis à la disposition de chaque technicien pour le suivi des projets.

Institué dans le cadre du plan quinquennal 1971-1975, le Programme des FRAR avait deux principaux objectifs : (a) aider à lutter contre le sous-équipement des régions défavorisées et (b) amorcer un processus de planification à la base de la recherche d'une participation accrue des populations rurales à l'identification, au financement et à l'exécution des projets de développement. Les FRAR constituent le principal moyen de création et de réhabilitation d'infrastructures et d'aménagements ruraux.

²⁰. Construction de 16 logements en agglomérés de ciment à Gbalagoua dans la sous-préfecture de Daloa par l'entreprise IVOIRE FEU - BATIMENT. Montant du marché: 68 085 033 F TTC (somme globale forfaitaire et non remboursable). Caution définitive: 10%. Retenue de garantie: 5%. Imputation budgétaire: BSIE-FSH. Mode de passation: gré à gré. Devis descriptif: construction des logements sociaux en milieu rural et semi-urbain.

Les projets sont essentiellement axés sur la réalisation d'équipements sociaux (santé, éducation, jeunesse et sport, centres et logements sociaux) et productifs (marchés, équipement et aménagement hydro-agricoles, pastoraux ou piscicoles) ainsi que la réalisation d'équipements d'accompagnement (artisanats de service et production, hydraulique et villageoise, voie de communication, énergie, commerce, lotissement). Les populations des villages sollicitent un projet à la sous-préfecture. Les dossiers sont ensuite étudiés par un conseil qui se réunit au mois de juillet en vue de l'élaboration d'un programme triennal. C'est la Direction Régionale du Plan qui planifie annuellement les projets. Elle tient en compte le nombre de projets déjà accordés à l'entité et la proportion de projets réalisés. Lorsque les villages ou les communes ne s'acquittent pas de leur quote-part, les projets sont transférés ailleurs.

Le programme des FIAU, quant à lui, a été institué par le décret n° 92-274 du 21 avril 1992. Sa particularité est d'accorder aux communes des subventions de l'État destinées aux financements d'équipements urbains. Le choix des projets suit pratiquement les mêmes critères que pour les FRAR. La gestion des FIAU et la sélection des projets sont assurées non seulement par les représentants de l'administration mais aussi par les maires des communes concernées.

Dans son effort de développement, la Mairie de Daloa bénéficie du concours des FIAU, notamment dans l'acquisition des équipements sanitaires comme les dispensaires. La Mairie fait la programmation des projets à réaliser²¹. A la réunion régionale des FIAU, chaque Mairie présente son programme. En fonction de l'enveloppe FIAU prévue pour la région, un premier jeu de projets est retenu par ladite commission. Cet ensemble est transféré à Abidjan au Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement pour une délibération nationale.

Situation des projets FRAR au 21 septembre 1998

Année	Sous-préfecture	Nombre de projets	Etat d'avancement des travaux	Coût total	Part de l'État	Part de la population
1996	Bediala	4	47%	32,8	15,4	17,4
	Daloa	7	60%	196,0	149,0	46,9
	Gboguhe	8	93%	79,9	33,4	46,0
	Zoukougbeu	3	66%	21,8	8,8	12,9
Total 1996	-	22	67%	330,4	206,7	123,2
1997	Bediala	8	28%	90,8	43,4	47,4
	Daloa	13	56%	236,5	130,8	105,6
	Gboguhe	5	87%	78,2	31,9	46,2
	Zoukougbeu	5	62%	46,2	19,9	26,3
Total 1997	-	31	58%	451,7	226,1	225,6

Source : Antenne FRAR-FIAU à Daloa

En 1996, le département de Daloa a bénéficié de 22 projets FRAR d'un coût total de 333 millions de francs. La part de la population représente 37% du coût total des projets. Au niveau de la sous-préfecture de Daloa, la part de la population représente 18% du coût total des projets affectés à la sous-préfecture. En 1997, le nombre de projets est nettement élevé - 31 projets d'une valeur de 452 millions - et la contribution de la population augmente de plus de 10% par rapport à l'année précédente. Le taux d'achèvement des travaux varie d'une sous-préfecture à l'autre. Le cas de la sous-préfecture de Bédiala est le plus criard puisque plus de la moitié des projets relatifs à l'année 1996 sont inachevés.

²¹ Dans son budget triennal.

Les FRAR présentent un intérêt particulier sur le plan de l'emploi local. En effet, les projets qui, jadis étaient exécutés par des entreprises (du bâtiment) abidjanaises sont depuis 1986 confiés aux entrepreneurs et artisans locaux. Il résulte de cette situation un recrutement de la main d'œuvre locale et la distribution de revenus dans le monde rural. Les villageois choisissent leurs tâcherons (ou entreprises occasionnelles) qu'ils proposent ensuite au sous-préfet. Mais, si les tâcherons arrivent à décrocher ces marchés, il ne faut pas perdre de vue qu'il ne s'agit là que des projets de moindre importance – allant de 1 million à 5 millions. Au - delà de 5 millions, on se tourne vers les professionnels du bâtiment – grandes entreprises. La quote-part des villageois est versée soit en espèces soit en nature.

Situation des projets FIAU

Année	Commune	Nombre de projets	Taux d'achèvement des travaux (au 30/6/98)	Coût total (millions)	Part de l'État (millions)	Part de la population (millions)
1996	Bédiala	5	50,3%	78,5	71,1	8,0
	Daloa	4	0,0%	84,7	54,0	36,0
	Gboguhe	4	33,0%	105,4	94,4	11,0
	Zoukougbeu	3	100,0%	66,5	56,5	10,0
	Total	16	-	335,1	276,1	64,9
1997	Bédiala	2	0,0%	43,6	39,2	4,4
	Daloa	4	0,0%	149,0	111,7	37,3
	Gboguhe	4	3,0%	52,8	47,5	5,3
	Zoukougbeu	6	10,0%	79,9	67,9	12,0
	Total	16	-	325,3	266,4	58,9

Source : Antenne FRAR-FIAU à Daloa

Le nombre de projets FIAU est resté constant sur la période 96-97 : chaque année, 16 nouveaux projets sont initiés dans le département de Daloa. Remarquons toutefois que dans la commune de Daloa, la situation est plus préoccupante puisque le taux d'achèvement des travaux des projets déjà engagés est quasiment nul. En revanche, un net avancement dans l'exécution des travaux s'observe au niveau de la sous-préfecture de Zoukougbeu. En effet, tous les projets FIAU inscrits au programme 1996 ont été clôturés. Notons enfin que l'apport de la population dans le financement des projets FIAU représente, en moyenne, 18,5% (contre 37% pour les FRAR) du coût global du projet.

Les travaux engagés sur les fonds FIAU sont confiés aux opérateurs privés sur appel d'offre. Ils sont, pour la plupart, exécutés par les entreprises locales²² malgré leur modeste équipement. Ainsi, la construction du dispensaire au quartier Garage en 1996 a été confiée à l'entreprise du bâtiment EBA pour 8 millions de francs.

8.3.4. Projets BAD Education IV - 1998

Dans son programme d'appui au secteur de l'éducation et de la formation, la Banque Africaine de Développement finance des travaux de construction et de réhabilitation des écoles. Au cours de l'année 1998, le département de Daloa a bénéficié de deux chantiers. D'abord, 18 classes de l'EPP de Zoukougbeu ont été réhabilitées. Les travaux exécutés par l'entreprise GECICO de Yamoussoukro ont coûté 105 millions de francs TTC. Ensuite, les EPP 1 et 2 de Gonaté ont été réhabilitées par l'entreprise EIMPC pour 106 millions de francs.

²² Quelques entreprises du bâtiment de Daloa, enregistrées à la CNPS et payant des impôts : EICER, HORIZON, Entreprise FALL, Entreprise TARI, Entreprise SGBADJAN (Basse Tension et Moyenne Tension).

8.3.5. Projets BSIE Education – 1998

Au titre du Budget Spécial d'Investissement et d'Equipement (BSIE), deux chantiers ont été engagés dans le département. Le premier chantier concerne l'entretien des EPP (tranche 16) exécuté par l'entreprise BPS pour un coût global de 58 millions de francs. Les travaux devraient s'achever en 1999. Ce projet s'étend sur les départements de Daloa, Bouaflé, Issia et Zouenoula. Le deuxième chantier concerne la rénovation des établissements scolaires à Daloa et Vavoua pour un montant de 37 millions de francs TTC par l'entreprise ERCOBAT.

8.3.6. Grands chantiers publics exécutés en 1997-1998

Avec un coût total de 4,8 milliards de francs, la construction de l'immeuble devant abriter l'agence BCEAO de Daloa vient à la rescousse d'une ville qui brille par l'absence de véritables chantiers. Ce joyau architectural « offert » à la commune a eu un faible entraînement local. En effet, la quasi-totalité des matériaux de construction utilisés sur le chantier proviennent de l'extérieur - plus précisément de San Pedro, Abidjan, Yamoussoukro, etc. Les entreprises qui ont été sélectionnées pour réaliser les travaux sont basées à l'extérieur du département. L'impact local sur l'emploi est lui-même faible. Mais cette fois, la difficulté d'accès à l'emploi sur les chantiers n'est pas l'apanage des seuls habitants de Daloa. En effet, les grandes entreprises du bâtiment recrutent difficilement sur place. Et quand recrutement il y a, c'est pour les manœuvres sans qualification. Le problème de qualification constitue un grand handicap à l'emploi local pour ce secteur.

Sur le chantier BCEAO de Daloa, les travaux ont démarré en octobre 1997 et le financement est assuré par la BCEAO qui est maître d'ouvrage. La société SCO-AO, assure la fonction de maître d'ouvrage délégué. D'après les chiffres de la BCEAO, les sommes allouées aux différents lots du chantier se répartissent comme suit :

Estimation des coûts des travaux par lot

Désignation	Montant H.T	%
Banque	3 973 287 500	82,13
Villas	371 205 000	7,67
Guérites	16 380 000	0,34
Clôtures	32 465 000	0,67
Espaces verts	83 325 500	1,72
Voirie	343 980 000	7,11
Parking visiteurs	16 993 500	0,35
Montant projets H.T	4 837 636 500	100,00

Source : BCEAO

En 1999, la BCEAO a entrepris le bitumage du tronçon de la route en face de son nouvel immeuble. Les travaux exécutés par l'entreprise COLAS ont coûté 350 millions de francs.

L'État a également engagé des travaux de construction des bâtiments devant abriter l'URES de Daloa. Le projet d'une valeur de 2,4 milliards a démarré en 1997 sur le nouveau site à Tazibouo. Les bâtiments sont presque achevés. Deux amphithéâtres ont été construits par les entreprises ENAK et ISENBAT pour un montant de 558 millions de francs. Deux bâtiments en étage de 8 salles de travaux dirigés (TD) chacun, réalisés par les entreprises NED –CI et DORIS, ont coûté 190 millions de francs. D'autres composantes du projet déjà réalisées concernent la construction d'un bâtiment pour les salles de travaux pratiques, des bâtiments administratifs pour 123 millions par les entreprises ACB et EPEC et une infirmerie d'une valeur de 154 millions par l'entreprise ETSA.

8.4. Comptes d'exploitation des acteurs de la filière et effets induits en amont

8.4.1. Comptes d'exploitation

Nous présentons, ici, les comptes agrégés des principaux opérateurs du secteur (petits entrepreneurs et artisans, grandes entreprises et PME) internes comme externes.

Compte d'exploitation des petits entrepreneurs et artisans des différents corps de métier (en millions CFA)

	Effectifs	CA	C-I	VA	IMPÔTS	SALAIRES	EBE
Bâtiment, maçons	58	406	186	220	20	41	160
Plombiers	20	80	15	65	3	8	54
Peintres	35	17	9	8,2	0	1	7
Electriciens du bât	60	478	315	165	18	48	99
Carreleurs	47	71	42	28	7	11	11
Extraction de sable et gravier	42	501	2000	301	8	15	278
Fabrication d'agglomérés de carreaux et ciment	7	120	72	48	8	24	16
Menuiserie fer du bât	43	253	152	105	5	5	96
Briqueterie et tuilerie	6	72	43	29	1	1	27
Total	318	1 998	1 033	970	70	154	747

Source : ECOLOC

En 1997, les 318 petits entrepreneurs et artisans du secteur de la construction opérant dans la commune ont réalisé un chiffre d'affaires de 1998 millions de francs et une valeur ajoutée de 970 millions. Au sein de chaque catégorie d'artisans, la proportion de la consommation intermédiaire varie de 39% à 60% du chiffre d'affaires. Le compte d'exploitation agrégé du secteur fait état d'un excédent brut d'exploitation d'environ 750 millions de francs.

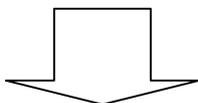
Les entrepreneurs locaux, classés dans le secteur intermédiaire et au nombre de 5, ont réalisé un chiffre d'affaires de 745 millions en 1997. Le compte d'exploitation du secteur intermédiaire fait ressortir une valeur ajoutée de 493 millions de francs.

Les grandes entreprises et PME, ressortissantes d'Abidjan pour la plupart, ont accumulé un chiffre d'affaires de 2 525 millions de francs pour une valeur ajoutée de 1 325 millions de francs.

Au total, le chiffre d'affaires des entreprises du BTP ayant travaillé dans le département serait de 4,6 milliards de francs, 16% étant réalisé par les entreprises intermédiaires et 55% par les grandes entreprises externes. La valeur ajoutée globale est de l'ordre de 2,5 milliards.

Fournisseurs de matériaux de construction

	Fournisseurs: sable, gravier, briques, tuiles, carreaux	Etablissements de commerce	Autres circuits	Total
CA	692	1 111	487	2 176 ²³
C-I	314			



Entreprises du BTP

	Services Techniques municipaux	Tâcherons & occasionnels	Entreprises intermédiaires	Gdes et PME	Total
CA	14	1 310	745	2 600	4 669
C-I	5	719	252	1 200	2 176

8.4.2. Effets induits

Les effets induits en amont sur les fournisseurs de matériaux sont relativement importants.

Le ciment

La fourniture des grands magasins en ciment est assurée par un distributeur représentant les usines SOCIM de San Pedro et SCA d'Abidjan. Les revendeurs, à leur tour, approvisionnent les différents chantiers ouverts à travers la ville et dans le département. Cependant, à cause de la qualité de ciment recommandée pour l'immeuble de la BCEAO, l'approvisionnement de ce chantier n'a pas été effectué par les opérateurs de Daloa. Le ciment a été acheté directement à l'usine. Les 4 principaux revendeurs de ciment installés à Daloa sont : Touré Hamed, André Kyriakos, Kalilou Touré et SOCOPAD²⁴ qui a ouvert ses portes vers la fin de l'année 1997. Il existe quelques petits revendeurs installés, pour la plupart, en ville et qui viennent s'approvisionner auprès des grossistes.

Au cours de l'année 1997, environ 6 360 tonnes de ciment d'une valeur de 331 millions ont été vendus par le distributeur SOCIM-SCA aux magasins installés à Daloa. A cela, il faut ajouter la quantité de ciment achetée directement à l'usine ou chez les fournisseurs externes – qui s'apprête mal aux estimations - par certains entrepreneurs du bâtiment.

Extraction de sable et gravier

La région du Centre-Ouest dispose de quelques potentialités minières telles que l'or, le diamant, le sable et le gravier. Mais, dans la sous-préfecture de Daloa, le gravier latéritique est plutôt difficile à trouver. En ce qui concerne le sable et le gravier, plus de 80% de la production régionale échappe à la Direction régionale des ressources minières et pétrolières (DRRMP). Les quantités de sable et de gravier déclarées seraient 9 fois moins élevées que la valeur réelle. En effet, pour la seule année 97, la production déclarée à la DRRMP correspond à 30 millions de francs alors que cette somme serait de 500 millions si on se réfère aux quantités manipulées par les transporteurs de sable et de gravier. De nombreux cas de fraude sont à signaler dans la région voire même dans les environs de la ville Daloa, alors que celle-ci abrite les services de la DRRMP. A la base de cette clandestinité, la taxe à laquelle sont assujettis les exploitants semble élevée (100 francs/m³ pour le sable et 250 francs/m³ pour le gravier). Dans tout le département de Daloa, on estime à huit le nombre d'exploitants²⁵ du sable et quatre pour le gravier. La superficie de chaque site attribué aux exploitants varie de 1 à 10 hectares.

²³. Etant donné que les fabricants de tuiles, briques et carreaux utilisent des produits achetés chez les commerçants (pour environ 114 millions), leur valeur ajoutée été prise en compte dans le calcul du chiffre d'affaires des fournisseurs de matériaux de construction.

²⁴ Il s'agit de la SOCOPAD enregistrée à la CNPS comme quincaillerie.

²⁵. Reconnus par la Direction régionale des ressources minières et pétrolières de Daloa.

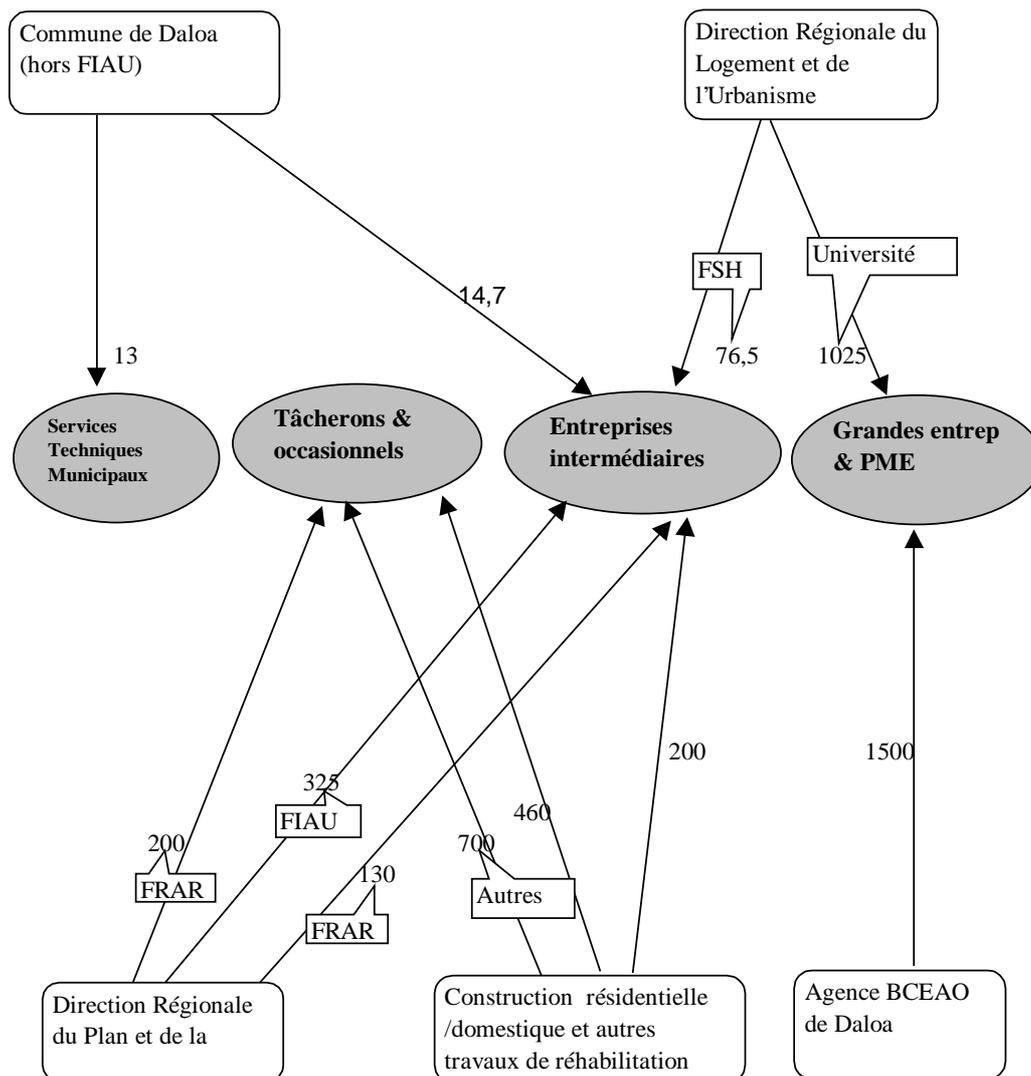
Données relatives aux quantités de sable et de gravier (nombre de m³)

Année	Graveleux	Sable	Gravier	Total
1993	5000	10370	1020	16390
1994	10550	9075	544	20209
1995		11800		11800
1997	Pas de production de graveleux en 1997	11500	600	12100
1998	14000			24000

Source : DR des Ressources Minières et Pétrolières de Daloa

Une quinzaine de camions desservent la ville de Daloa et ses pourtours. Le sable et le gravier sont extraits des carrières localisées autour de la ville. L'approvisionnement en gravier et sable des grands chantiers comme l'immeuble BCEAO est assuré pour l'essentiel par des opérateurs externes (en provenance d'Abidjan et Bouaké). Ceux-ci s'approvisionnent en gravier à partir d'Issia et de Yamoussoukro. Ceci expliquerait le désintérêt affiché par les opérateurs de Daloa quant à l'achat de camions bennes. Cela est d'autant plus vrai que près de la moitié du parc automobile appartient à une seule personne.

Schéma récapitulatif des marchés BTP de l'exercice 1997 (en millions de francs)



En moyenne, un camion benne fait huit tours ou « chargements » par jour. Le prix de transport d'un « chargement » variant de 12 500 à 15 000 francs respectivement en ville et dans les villages rattachés à la commune ; le propriétaire se voit verser une somme de 125 000 francs chaque jour de travail. Cela donne un chiffre d'affaires annuel de 34 millions de francs par camion. Ainsi, le chiffre d'affaires annuel réalisé par les fournisseurs de gravier et de sable de Daloa s'élève à 504 millions de francs. Il est intéressant de remarquer que les femmes s'intéressent de plus en plus à ces activités. Par exemple, une vingtaine de femmes taillent le gravier dans une exploitation artisanale au quartier Huberson - sur la piste de l'ancien aéroport. En moyenne, il faut une semaine à chacune de ces femmes pour réaliser un tas de 5 m³ qu'elle revend ensuite à 15 000 francs.

Tôles, peinture, fer à béton et matériel divers

Au cours de l'exercice 1997, environ 72 000 tôles ont été vendues aux entreprises et particuliers du département par les commerçants installés à Daloa. Avec 3 600 francs comme prix unitaire des tôles, on obtient au total 259 millions de francs de chiffre d'affaires. L'organisation du marché de la peinture est beaucoup plus complexe à cerner en raison notamment du nombre élevé de quincailleries et des différentes formes d'utilisation sur les chantiers. Ce marché représente un chiffre d'affaires d'environ 49,5 millions de francs. Le marché de fer à béton serait de l'ordre de 142 millions de francs.

8.5. Perspectives du secteur BTP

Bien que la commune de Daloa connaisse un taux de croissance démographique inférieur à la moyenne nationale, le fossé entre la demande et la production effective de logements risque de se creuser davantage dans les années à venir. Néanmoins, il y a de fortes chances que le nombre d'unités d'habitations produites annuellement et qui ne couvre que 12% de la demande potentielle, soit revu à la hausse. Ce besoin (en logements) inextinguible en perspective constitue, pour la Mairie, un défi majeur à relever, en passant nécessairement par (a) une multiplication de projets de développement dont le financement est à dominante extérieure, (b) la sensibilisation de la population à l'utilisation de matériaux de construction produits localement et (c) la satisfaction du maximum de demandes de parcelles adressées à la Mairie.

Le secteur voirie et infrastructures routières, composante traditionnellement importante des investissements BTP dans les autres régions de Côte d'Ivoire, est, à Daloa, plongé dans une profonde léthargie. Le manque de financements étatiques ou étrangers y est certainement pour quelque chose. De ce point de vue, on serait tenté de mesurer la part de responsabilités des autorités locales – qui n'est nullement négligeable – et leur suggérer de faire de ce secteur une priorité des priorités notamment en tirant mieux parti des flux de l'aide extérieure. La dégradation à laquelle les routes communales et, plus généralement, départementales sont soumises suscite un appel d'urgence à lancer en faveur d'une réhabilitation et, plus tard, de l'extension du réseau routier.

Dans le secteur de la construction, l'entrepreneuriat local est très peu développé. L'afflux de financements externes ne profite aux entrepreneurs locaux qu'au travers de quelques fonds publics comme les FRAR, l'exécution des travaux étant réalisée par les entreprises abidjanaises. Du coup, l'impact local des différents chantiers ouverts sur l'emploi et les revenus distribués devient faible. Un accent devra, par conséquent, être mis sur l'accès des entreprises locales aux marchés importants du BTP du département.

Afin d'apporter un minimum de satisfaction aux nombreux besoins d'investissement, la Mairie pourrait miser sur l'accroissement des recettes foncières. C'est un gisement important qu'il convient d'explorer (a) par la viabilisation et l'amélioration du cadre de vie des quartiers sous équipés ; une sensibilisation de la population devra être faite pour son enregistrement au cadastre ; les frais du dossier sur titre foncier s'élèvent à 60 000 francs, (b) en dotant de plus de moyens les services économiques municipaux afin d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales et (c) par la redynamisation des travaux d'ouverture de voies des quartiers et villages déjà lotis qui permettrait la rentrée des frais d'accès aux terrains par les bénéficiaires.

9. L'ACTION DE L'ÉTAT ET DES MUNICIPALITÉS

Les pouvoirs publics face aux enjeux du développement local

L'aménagement urbain et régional est devenu très tôt l'un des principaux moyens d'une maîtrise publique du développement économique et social ivoirien, visant au respect des équilibres régionaux, à la sauvegarde de l'unité nationale et à une redistribution étatique des ressources de base et des moyens financiers. Les actions de l'État en matière d'aménagement ont longtemps procédé d'une vision sectorielle et centralisatrice principalement tournée vers l'équipement en infrastructures et la confection de projets régionaux de développement, l'un et l'autre misant sur un contrôle public du processus d'intégration spatiale des économies locales. La crise des finances publiques, et le peu de rentabilité des opérations de planification régionale, ont conduit à une profonde révision des politiques publiques dans ce domaine.

L'État intervient désormais à l'échelon local à travers la déconcentration et la décentralisation. La première consiste en un renforcement significatif des organes de l'administration centrale représentés localement, auxquels sont délégués l'autorité, la compétence et les moyens d'action. La seconde confère des pouvoirs de décision à des structures représentatives à l'échelon local, autonomes et distinctes de celles de l'État. Contrairement à la déconcentration qui reste l'un des moyens d'une action publique directe sur le développement régional, la décentralisation est une stratégie misant sur la participation des collectivités locales, dotés de la personnalité juridique, à leur propre développement. Ainsi l'État fait une distinction entre les affaires qui, présentant un intérêt national, restent de son seul ressort et sont prises en charge par son administration déconcentrée et celles qui, engageant des intérêts locaux, doivent être laissées à la gestion des collectivités. Le titre 10 de la Constitution ivoirienne prévoit du reste l'existence des collectivités territoriales à plusieurs niveaux : régions, départements, sous-préfectures, cantons et communes.

9.1. L'engagement de l'État à l'échelon local

Daloa, capitale régionale du Haut-Sassandra, a bénéficié de transfert de compétences, sans que les infrastructures et les moyens financiers suivent. La capacité contributive des citoyens de la ville étant en termes budgétaires d'environ 3 963 francs par habitant par an, l'État devrait consentir des investissements massifs sur les cinq années à venir pour rattraper le retard et éviter les dysfonctionnements auxquels l'on assiste en terme de voirie, collecte des ordures, sécurité, éducation et santé.

9.1.1. Investissement public

Le montant des investissements publics réalisés dans le département de Daloa est très faible depuis l'arrêt des grands projets de développement agricole et l'achèvement de la modernisation du réseau routier primaire. Le dernier projet urbain remonte, pour sa part, au début des années 80. Cet investissement public ne permet plus d'impulser réellement le développement économique du Département. En dehors des investissements qui sont décidés à Abidjan par les départements ministériels, qu'ils soient sur financement international ou national, les investissements décidés localement proviennent du Budget d'Investissement des communes et des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (FRAR).

Selon l'étude de la Banque Mondiale sur les échanges entre milieu rural et urbain dans le département de Daloa (1992), pour l'année 1980, l'investissement public était évalué à près de 4 milliards tandis qu'en 1990, il n'était estimé qu'à environ 1 milliard. Depuis cette époque, les investissements publics se situent à un niveau extrêmement faible, notamment dans le domaine des infrastructures. Le niveau des dépenses est si faible, en particulier en ce qui concerne le gros entretien, que l'on peut considérer que le maintien en fonctionnement du patrimoine n'est plus assuré. Cela est nettement visible dans le patrimoine public qui est vétuste et mal entretenu. Non seulement la ville de Daloa est moins lotie en bâtiments publics par rapport à d'autres capitales régionales, mais aussi la plupart d'entre eux ayant été hérité de la colonisation sont dans un état désastreux. La plupart des fonctionnaires de l'État ont des problèmes de logement : on recense près de 130 villas de 3 à 4 pièces pour plus de 2 000 fonctionnaires. Leur entretien revenant très cher à l'État, depuis 1994, le Gouvernement a décidé d'étendre le principe de cession du patrimoine immobilier de l'État au privé. Mais à Daloa, cette loi n'est encore

appliquée. On est toujours à l'étape du recensement. L'État loue la plupart des bureaux. Mais les baux ne sont pas bien payés et la plupart des promoteurs sont réticents à céder leurs bâtiments à la location de l'État.

Néanmoins depuis 1997, avec le démarrage des travaux de construction de la BCEAO et de l'URES, le niveau d'investissement public a augmenté. Il est remonté à environ 5 milliards au cours de l'année 1997. Cela est dû à la construction de l'URES et l'immeuble devant abriter l'agence de la BCEAO à Daloa. Malheureusement, ces investissements publics ne profitent pas beaucoup à l'économie locale, du moment que la main-d'œuvre spécialisée et le matériel de construction proviennent de l'extérieur du département.

Le volet infrastructures routières, sur lequel on a coutume de voir l'ouverture de grands chantiers, est pratiquement absent des programmes d'investissement du département. Inutile de parler de l'extension du réseau qui, du reste, devait constituer une priorité et pour la commune et pour le département. La zone de Daloa ne connaît pas les projets PACOM, dont bénéficient largement les autres régions de Côte d'Ivoire. Bien que répondant aux critères, Daloa n'a jamais été éligible pour les projets PACOM dont bénéficient les quartiers sous et/ou insuffisamment équipés dans les grandes communes.

L'État finance le développement local à travers les FRAR pour les villages des sous-préfectures et les FIAU pour les communes. Les projets exécutés sont des équipements socio-économiques, qui contribuent à améliorer le niveau et le cadre de vie des populations.

Au titre des FRAR, en 1996, le département de Daloa a bénéficié de 22 projets FRAR d'un coût total de 333 millions de francs. La part de la population représente 37 % du coût total des projets. Au niveau de la sous-préfecture de Daloa, la part de la population représente 18% du coût total des projets affectés à la sous-préfecture. En 1997, le nombre de projets est nettement élevé - 31 projets pour une valeur de 452 millions – et la contribution de la population augmente de plus de 10 % par rapport à l'année précédente. Le taux d'achèvement des travaux varie d'une sous-préfecture à l'autre. Le cas de la sous-préfecture de Bediala est le plus criard puisque plus de la moitié des projets relatifs à l'année 1996 sont inachevés.

Le nombre de projets FIAU est resté constant sur la période 1996-97 : chaque année, environ 16 nouveaux projets sont initiés dans le département de Daloa. Remarquons toutefois que dans la commune de Daloa, la situation est plus préoccupante puisque le taux d'achèvement des travaux des projets déjà engagés est quasiment nul. En revanche, un net avancement dans l'exécution des travaux s'observe au niveau de la sous-préfecture de Zoukougbeu. En effet, tous les projets FIAU inscrits au programme 1996 ont été clôturés. Notons enfin que l'apport de la population dans le financement des projets FIAU représente, en moyenne, 18,5 % (contre 37 % pour les FRAR) du coût global du projet.

9.1.2. L'administration déconcentrée à Daloa

La ville de Daloa est la capitale de la commune, de la sous-préfecture, du département et de la région du Haut-Sassandra. Elle accueille à ce titre plusieurs directions et antennes régionales représentant la quasi-totalité des institutions administratives existant en Côte-d'Ivoire. Cependant, dans la région, elle est en concurrence avec Gagnoa qui dispose de la plupart des services déconcentrés de l'État. Les structures déconcentrées de l'État interviennent dans tous les secteurs économiques et sociaux du département de Daloa mais surtout dans la santé, l'éducation, la construction et le prélèvement fiscal. L'action de l'État dans ces domaines a été analysée dans les précédents chapitres.

Comme dans la plupart des départements de la Côte d'Ivoire, les responsables des services déconcentrés de l'État exercent dans des conditions peu propices au plein exercice de leur mission : la plupart des unités régionales disposent d'un budget annuel de fonctionnement inférieur à 1,5 million, ce qui est très insuffisant pour assurer l'entretien des bâtiments, des véhicules et plus généralement des moyens de travail qui sont le plus souvent vétustes et en mauvais état. On notera également l'absence de matériels informatiques ; pareillement, l'acquisition de fournitures de bureau, même élémentaires, doit faire l'objet d'une demande auprès de l'administration centrale. Conjugée aux lenteurs et lourdeurs des procédures administratives, cette situation constitue un obstacle au développement des activités économiques et explique que l'une des revendications principales des opérateurs privés réside dans l'amélioration des rapports avec les entités administratives locales. Les finalités concrètes de la déconcentration demeurent donc théoriques de sorte que, réduite à son expression formelle, celle-ci tend plutôt à ralentir les délais d'exécution des démarches.

9.1.3. Le compte de l'État

Toutes les transactions de l'État dans le département ne passent pas par la Direction régionale du Trésor. Il y a certains paiements ou versements qui sont effectués directement à Abidjan. Pour cela nous avons construit un compte de l'administration centrale permettant d'avoir une vision globale des actions de l'État dans le département

Compte de l'administration centrale dans le département en 1997 (millions, %)

Emplois	Montants	%	Ressources	Montants	%
Total	10 648	100	Total	10 648	100
Transferts ménages	3 569	34	Impôts et taxes	4 033	38
<i>Salaires des fonctionnaires</i>	2 690	25	<i>Moderne</i>	3 484	33
<i>Salaires agents temporaires</i>	879	8	<i>Informel</i>	549	5
<i>Prestations sociales</i>	362	3	Revenu	792	7
Transferts envers les communes	158	1	Droits de douane	26	0
Transferts administra. déconcentrées	1 590	15	Cotisations sociales	654	6
FBCF	4 969	47	CFSNM ménages	3 708	35
			Solde négatif	1 435	13

Source : ECOLOC - Daloa

L'État subventionne chaque commune du département. En 1997, l'ensemble des communes a bénéficié de 158 millions de subvention. Mais, ce montant est très faible compte tenu des besoins des communes. Par ailleurs, les administrations déconcentrées ont reçu 2,5 milliards au titre de crédits de fonctionnement, dont 0,9 pour payer les agents temporaires, 1,6 pour l'équipement et le fonctionnement.

La Direction régionale des impôts abrite le centre de recouvrement qui alimente en partie la trésorerie de la région. Le niveau des recettes fiscales est de 1,6 milliard en 1997. Mais, ces recettes ne représentent qu'une partie des impôts versés par les entreprises, certaines d'entre elles sont des succursales dont le siège verse directement les taxes à Abidjan. Ainsi en 1997, dans l'ensemble du département le montant estimé des impôts prélevés par l'État est de 4,9 milliards. L'apport des activités locales aux caisses de l'État représente 9,2 milliards. En revanche, l'apport de l'État au département est de 10,7 milliards : 4,9 milliards sont des investissements en infrastructure et 3,5 milliards sont des versements de ressources aux ménages. En bref, la position nette de l'administration centrale dans le département serait déficitaire de 1,6 milliard.

9.2. Les finances et la gestion des municipalités dans le département

Les municipalités et leurs conseils ont pour fonction d'assurer aux populations des communes les meilleures conditions de vie et de promouvoir l'image des villes. A cet effet, les mairies du département de Daloa, comme toutes les municipalités de Côte-d'Ivoire, disposent de recettes propres, d'un crédit de fonctionnement et d'équipement répartis dans les divers services techniques, financiers et administratifs. Les services administratifs rendus à la collectivité concernent l'état civil et la délivrance d'autorisations de manifestation publique ; les services techniques ont à charge, pour leur part, d'entretenir les propriétés et infrastructures, le réseau d'assainissement, la voirie, et de contribuer à l'hygiène publique et à la propreté des lieux collectifs ; les services financiers ont pour fonction le recouvrement des taxes et la gestion des recettes et dépenses municipales – ils ont également un pouvoir de proposition en matière d'exécution du budget.

Dans la nouvelle stratégie de décentralisation et d'aménagement du territoire, les collectivités décentralisées sont appelées aussi à mobiliser la participation des populations au développement local. Elles doivent ainsi prendre en charge tous les équipements et services de base en fonction des outils

institutionnels et financiers que l'État met à leur disposition. Elles doivent être fortement impliquées dans la conception des programmes d'équipements, leur réalisation et leur entretien.

9.2.1. Les ressources des communes en 1997

Le montant total des recettes de fonctionnement recouvrées par l'ensemble des communes du département de Daloa s'élève à 832 millions. Prises globalement, ces recettes proviennent essentiellement des prestations de services (41 %) et des recettes fiscales (24 %). Les recettes issues du revenu du patrimoine et du portefeuille sont les plus faibles et n'ont pas dépassé le montant de 18 millions en 1997. Mais, ce résultat masque la diversité des situations des différentes communes du département. En effet, Daloa est la principale commune du département et réalise 83% des recettes de fonctionnement des mairies. La structure des ses recettes domine l'ensemble des autres communes.

Répartition des recettes du budget de fonctionnement dans les communes du département (1997) (en milliers de francs)

Commune	Recettes fiscales	Prestation de services	Patrimoine portefeuille	Aides État & extérieures	Recettes diverses	Total
Daloa	238 542	327 794	17 237	33 780	76 139	693 492
Bédiala				41 400		41 400
Zoukougbeu	639	10 016	717	41 400	2 191	54 963
Gboguhé		745		41 400		42 145
Ensemble	239 181	338 555	17 954	157 980	78 330	832 000
<i>Poids de Daloa (%)</i>	<i>99,7</i>	<i>96,8</i>	<i>96,0</i>	<i>21,4</i>	<i>97,2</i>	<i>83,4</i>

Dans la commune de Daloa, les sources du budget de fonctionnement sont principalement des taxes fiscales (34 %), du revenu de prestations de services (47 %) et des recettes diverses (11 %). Dans les autres communes du département, les principales ressources dépendent du concours de l'État de 41 millions pour chacune. Par exemple celui-ci représente 100 % du budget de fonctionnement de la commune de Bédiala, 98% de celle de Gboguhé et 85 % de celle de Zoukougbeu. Cette situation s'explique par le fait que l'activité économique est concentrée dans la ville de Daloa, capitale régionale et départementale. De plus, mise à part Zoukougbeu, les deux autres communes étant de création très récente, les activités imposables dans leurs chefs-lieux sont dérisoires. Ces communes dépendent donc de l'État pour leur fonctionnement.

Structure des recettes du budget de fonctionnement des communes du département (1997) (%)

Commune	Recettes fiscales	Prestation de services	Patrimoine portefeuille	Aides État & extérieures	Recettes diverses	Total
Daloa	34	47	2	5	11	100
Bédiala				100		100
Zoukougbeu	1	18	1	75	4	100
Gboguhé		2		98		100
Ensemble	29	41	2	19	9	100

Source : Comptes des municipalités (1997)

En ce qui concerne les recettes d'investissement, elles sont essentiellement issues pour 194 millions (99,8 %) du prélèvement sur fonds d'investissement et pour 419 000 francs (0,2 %) de l'aliénation du patrimoine mobilier. Ces ressources sont très faibles par rapport aux besoins des communes de création récente. Tout l'équipement est à mettre en place, y compris les logements des maires et des cadres des communes. Le manque d'équipements de base, conduit les maires à résider en dehors de la commune. Ce qui handicape le fonctionnement des mairies.

**Répartition des recettes du budget d'investissement des communes du département en 1997
(milliers de francs)**

Commune	Fonds d'investissement	Aliénation du patrimoine	Total
Daloa	148 376	419	148 795
Bédiala	12 420		12 420
Zoukougbeu	18 637		18 637
Gboguhé	14 345		14 345
Ensemble	193 778	419	194 197
<i>Part de Daloa (%)</i>	<i>76,6</i>	<i>100,0</i>	<i>76,6</i>

Source : Comptes des municipalités (1997)

9.2.2. L'action des communes en 1997

L'ensemble des dépenses mandatées des communes de la préfecture de Daloa s'élève à 997 millions composés de 194 millions de dépenses d'investissement et de 803 de dépenses de fonctionnement. Avec 775 millions de dépenses au cours de l'année 1997, la commune de Daloa vient en tête (soit 81% des dépenses de l'ensemble des communes).

Structure des dépenses de fonctionnement par service dans les communes du département en 1997 (%)

Commune	Services généraux	Services de collectivités	Services sociaux et culturels	Services économiques	Dépenses diverses	Total Fonctionnement
Daloa	31	32	5	5	26	100
Bédiala	51	11	4	1	33	100
Zoukougbeu	50	8	3	2	37	100
Gboguhé	48	10	2	2	37	100
Total	35	28	5	5	28	100

Source : Comptes des municipalités (1997)

Répartition des dépenses de fonctionnement des communes du département (1997)
(milliers de francs)

Commune	Salaire Indemnités	Charges sociales	Transport Mission	Carburant lubrifiant	Matériel Fournitures	Eau - Elect. Téléphone	Travaux à l'entreprise	Intervention transferts	Total
Daloa	260 597	20 030	14 092	59 500	31 329	29 201	100 787	148 376	663 911
Bédiala	17 702	930	500	1 300	4 198	400	460	15 910	41 400
Zoukougbeu	20 345	1 161	650	3 570	3 390	700	3 209	21 938	54 963
Gboguhé	14 124	554	1 210	2 606	2 620	300	3 709	17 022	42 145
Ensemble	312 768	22 675	16 452	66 976	41 537	30 601	108 165	203 246	802 419
Poids Daloa	83	88	86	89	75	95	93	73	83

Structure des dépenses de fonctionnement des communes du département (1997)
(%)

Commune	Salaire Indemnités	Charges sociales	Transport Mission	Carburant lubrifiant	Matériel Fournitures	Eau - Elect Téléphone	Travaux à l'entreprise	Intervention transferts	Total
Ensemble	39	3	2	8	5	4	13	25	100
Daloa	39	3	2	9	5	4	15	22	100
Bédiala	43	2	1	3	10	1	1	38	100
Zoukougbeu	37	2	1	6	6	1	6	40	100
Gboguhé	34	1	3	6	6	1	9	40	100

Avec 664 millions de dépenses de fonctionnement (82,8%), la commune de Daloa est celle qui en effectue le plus. Elle est suivie de loin par Gboguhé (6,8%), Zoukougbeu (5,2%) et Bédiala (5,2%). Ces dépenses de fonctionnement sont destinées essentiellement aux services généraux (35 %), aux services de collectivités (28%) et aux dépenses diverses (28%) tandis que les services socioculturels et de promotion humaine n'en enregistrent que 5 %. Par nature, les dépenses de fonctionnement sont essentiellement orientées vers le paiement des salaires et des indemnités avec 313 millions de francs (39%), vers les interventions et transferts pour investissements avec 203 millions (25%) et vers les travaux aux entreprises (13%). En revanche, le paiement de l'abonnement à l'eau, à l'électricité et au téléphone ainsi que les transports et missions sont les postes les moins élevés avec respectivement 31 et 16 millions de francs.

**Dépenses d'investissement par service dans les communes du département (1997)
(milliers de francs)**

Commune	Services généraux	Services de collectivité	Services sociaux et culturels	Services économiques	Total investissement
Daloa	44 879	38 200	1 500	26 500	111 079
Bédiala	11 123	750		547	12 420
Zoukougbeu	3 330	3 607	11 700		18 637
Gboguhé	9 600	4 195		550	14 345
Total	68 932	46 752	13 200	27 597	156 481
Poids Daloa	65	82	11	96	71

Au niveau des dépenses d'investissement, avec 111 millions (71%), Daloa est la commune qui investit le plus. Les investissements des communes sont destinés essentiellement à l'équipement des services généraux et les services de collectivités. Les services économiques ne bénéficient que de 28 millions. Cela est insuffisant pour permettre à ces services d'être efficace dans le recouvrement des taxes.

**Structure des dépenses d'investissement par service dans les communes du département (1997)
(%)**

Commune	Services généraux	Services de collectivités	Services sociaux et culturels	Services économiques	Total Investissement
Daloa	40	34	1	24	100
Bédiala	90	6	0	4	100
Zoukougbeu	18	19	63	0	100
Gboguhé	67	29	0	4	100
Total	44	30	8	18	100

Source : Comptes des municipalités (1997)

Dans l'ensemble, en 1997, les communes de la préfecture de Daloa présentent un excédent budgétaire global de 30 millions de francs. Celui-ci provient des comptes de la commune de Daloa.

9.2.3. Gestion de la municipalité de Daloa

Le personnel et le conseil municipal

Pour gérer les activités de sa commune, le maire de Daloa est entouré d'un conseil municipal qui participe à la prise de décisions. Celui-ci est donc le seul cadre réglementaire prévu pour l'information et la prise de décisions collégiale. Malheureusement, on note un faible taux de présence des conseillers aux réunions. Au plan politique et social, ces absences ne favorisent pas la réalisation de la démocratie et le rapprochement de l'administration des administrés, dès lors que les conseillers municipaux, acteurs de ces échanges n'assurent pas le relais auprès des populations.

Afin de faciliter les relations entre le Maire et ses administrés, 40 comités locaux de développement (CLD) ont été mis en place. Chaque CLD composé de 10 membres comprend : le chef de quartier ou de village, des représentants des notables, des femmes et des jeunes. Il élit en son sein un président. Actuellement, 4 présidents sont membres des partis d'opposition ; aucune femme n'est présidente. La mairie a ouvert un compte épargne à la COOPEC de Daloa, au nom de chaque CLD, afin de pouvoir initier et mettre en œuvre des micro-réalisations grâce à l'obtention de crédits.

Environ 250 salariés répartis entre le cabinet du maire et les services municipaux sont chargés de l'exécution de ces décisions. Ils gèrent les problèmes de la commune qui peuvent aller de la dégradation de la voirie à l'électrification en passant par le ramassage des ordures ménagères, la perception des impôts et l'animation socioculturelle de la ville. La mairie connaît des difficultés de recrutement de personnel de qualité, compte tenu des règles en matière de rémunération édictées au niveau national, non motivantes pour le personnel recruté directement par la mairie. Ainsi, le personnel mis à la disposition par l'État (chefs de services) est souvent âgé et n'a pas les compétences requises pour faire fonctionner des services urbains. A cela s'ajoute un manque de motivation compte tenu des difficultés de promotion personnelle des fonctionnaires affectés à ces postes.

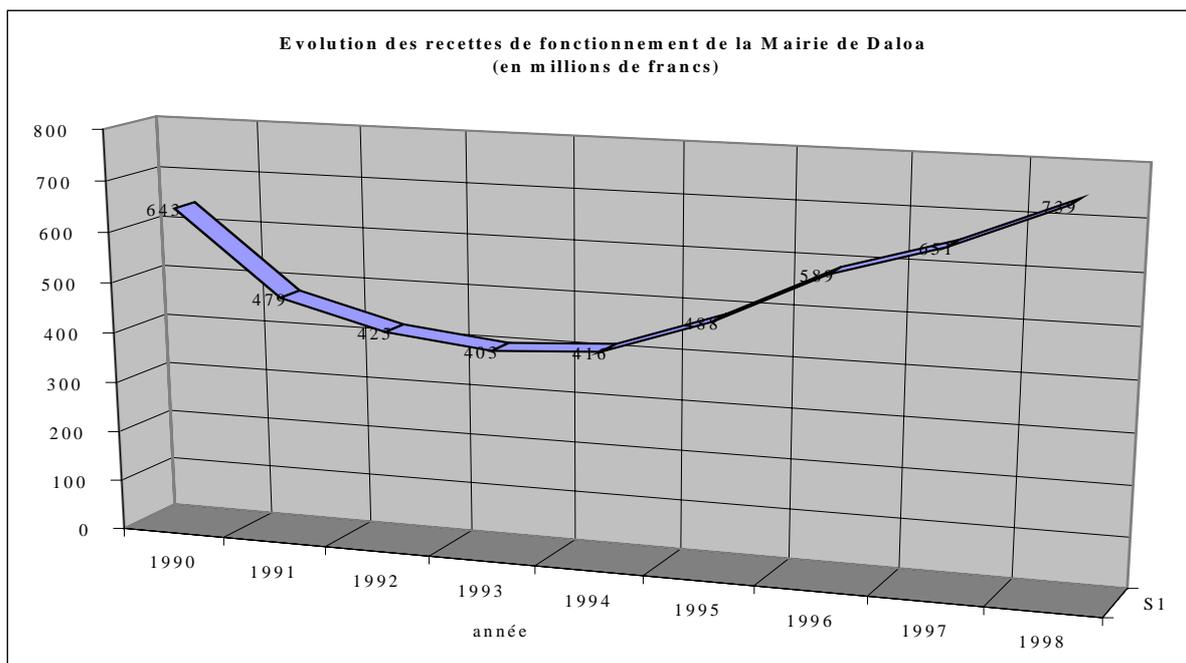
Informatisation des services

Les services de la mairie sont en bonne voie de modernisation avec le schéma directeur informatique mis sur pied en 1997. La gestion manuelle est progressivement remplacée par la gestion informatique permettant l'automatisation des tâches. Ainsi, des applications sur la gestion des opérateurs économiques, sur la gestion et le suivi du personnel ont été réalisés et sont en cours d'amélioration. La prochaine étape concerne la réalisation de modules pour la gestion foncière et domaniale, la gestion des stocks de matériel au niveau des Services Techniques de la Mairie (STM), la gestion de l'état civil et la gestion des activités socioculturelles. Pour l'instant, la mairie dispose d'un pool de 5 micro-ordinateurs fonctionnant en réseau qui permet d'effectuer une comptabilité mensuelle (recettes/dépenses).

Les problèmes principalement rencontrés par le service informatique sont : le manque d'ordinateurs, la faiblesse de la climatisation et les problèmes de maintenance. Pour le maire, un renforcement en équipement et ressources humaines du service informatique permettrait d'effectuer des prestations de services informatiques pour les petites communes aux alentours sous forme d'établissement d'états mensuels (ceci en plus de l'amélioration de la comptabilité et la gestion de Daloa).

Le Budget et le recouvrement des recettes fiscales

Afin de mieux planifier ses actions, la commune dispose d'une commission spécialisée dénommée « Commission Budget et Finances ». Celle-ci suit le recouvrement des recettes et l'engagement des dépenses. Elle examine l'état d'exécution du budget et analyse la détermination du taux et de l'assiette de l'impôt. Elle propose des mesures en vue de l'amélioration du recouvrement. Après adoption par le Conseil Municipal, le programme triennal de développement, le budget et ses annexes sont soumis à une analyse par la commission départementale d'approbation du budget. Cette commission est présidée par le Préfet. Le Secrétariat est assuré par le chargé de tutelle. Tous les directeurs régionaux en sont membres. Après analyse, la commission émet ses avis et transmet les documents budgétaires à la Direction des Collectivités Territoriales à Abidjan pour approbation. La Direction de la comptabilité Para-Public représentée par le Trésorier Départemental assure l'exécution du budget communal et joue le rôle de conseiller. La mairie collabore avec la Direction des Impôts et la Direction de l'Enregistrement pour le recouvrement des différents types d'impôts. Des agents municipaux sont mis à la disposition de ces services départementaux avec des moyens de fonctionnement.



En 1995, année précédant le début du mandat de l'actuelle municipalité, les recettes du budget de fonctionnement de la commune de Daloa étaient de 488 millions. Depuis lors, des efforts remarquables ont été fournis pour augmenter les recettes fiscales. En 1998, environ 734 millions ont été recouverts. L'accroissement des recettes fiscales pourrait être dû à l'informatisation des services économiques et la mise en place d'un système de recouvrement des taxes auprès des opérateurs privés grâce à des cartes de couleur (environ 5 000 opérateurs enregistrés). Mais, cette période correspondant à l'après-dévaluation du franc CFA, l'impact de celle-ci sur la relance des activités économiques pourrait aussi expliquer l'amélioration des recettes fiscales. Quoiqu'il en soit, la réorganisation des services chargés du recouvrement, l'amélioration du suivi des collecteurs et le recensement des opérateurs ont dû jouer sur les résultats. Au total, 707 millions ont été collectés sur la période 1995-97 contre 450 millions lors de la législature précédente.

Malgré l'effort réalisé dans le recouvrement, le service économique n'a pas encore atteint le niveau optimal. Actuellement, la mairie estime recouvrer entre 50 et 70% des recettes potentielles. La principale difficulté provient de la réticence des commerçants à s'acquitter du paiement de la taxe communale. Des efforts doivent donc être fournis au niveau de la sensibilisation des acteurs économiques afin qu'ils comprennent le bien fondé de la taxe municipale. En outre, comme pour le cas de San Pedro et Korhogo, la collaboration entre la Mairie et la Direction des impôts ne semble pas totale, de sorte que les petites et moyennes unités artisanales et de commerce peuvent jouer des litiges entre leur influence respective. Il faut donc renforcer la collaboration entre le service économique de la municipalité et les directions régionales et départementales des Impôts et du Trésor.

D'autres actions peuvent être menées pour accroître les recettes municipales. Ainsi, l'actuel cadastre, très ancien, ne retrace plus la réalité. La plupart des nouvelles constructions ne sont pas prises en compte, ce qui diminue les recettes de la mairie au titre de l'impôt foncier. Le recouvrement de l'impôt foncier est effectué par la Direction des impôts. Tout est centralisé à Abidjan avant reversement théorique de 65 % à la commune. Cette procédure, difficile à suivre, empêche la Mairie de vérifier exactement le montant collecté. La municipalité devrait ainsi avoir un service cadastre, comme celui d'Abidjan ou de Bouaké. Cela permettrait à la mairie d'augmenter ses recettes fiscales. En effet la demande de terrain à Daloa est très forte. Par ailleurs, le service économique de la Mairie doit également être doté davantage de moyens. Il lui faut un véhicule, des motos et des vélos afin de renforcer le contrôle au niveau des collecteurs et des opérateurs économiques.

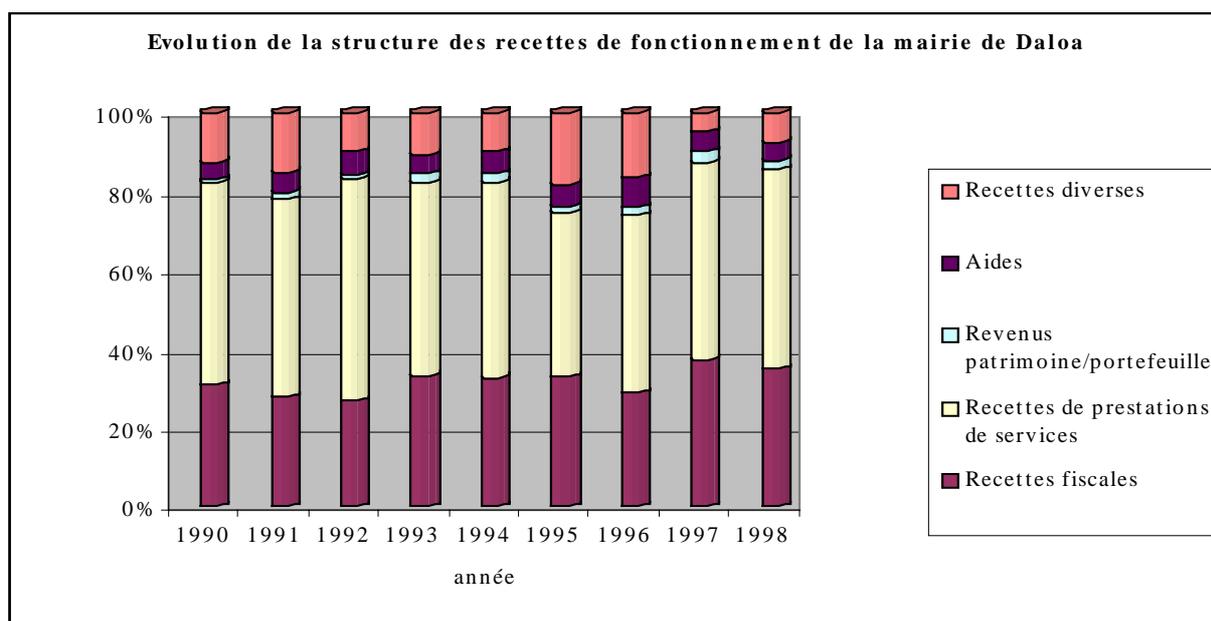
Le graphique ci-dessus présente l'évolution des recettes budgétaires sur la période 1990 – 1998. Deux périodes semblent marquer cette évolution. De 1990 à 1994, les recettes ont connu une chute progressive (de -10% en moyenne), passant de 643 à 403 millions sur la période. Sur la période 1995-1998, il y a une reprise. Les recettes ont augmenté de 14,9 % en moyenne annuelle et sont passés de 488 millions à 739 millions. Sur l'ensemble de la période 1990-1998, le taux de croissance est faible, de l'ordre de 1,8% en moyenne annuelle.

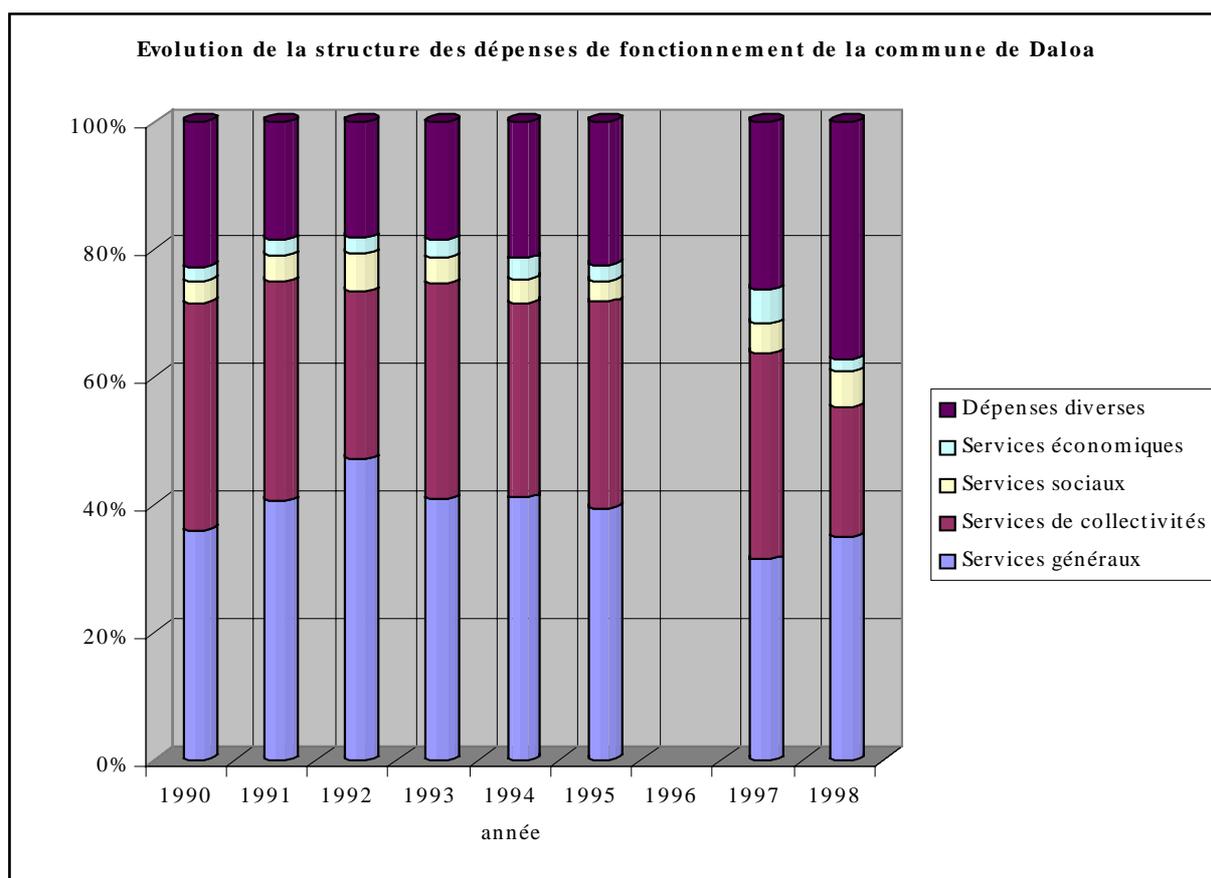
Evolution des recettes de la mairie de Daloa (1990-1998) (%)

Poste	1990/94	1995/98
Recettes fiscales	- 9,0	17,2
Recettes des prestations et services	- 11,1	22,7
Revenu du patrimoine et du portefeuille	17,4	24,3
Aide de l'État - Aide extérieure	- 5,0	7,6
Recettes diverses	- 15,6	- 14,2
Total recettes de fonctionnement	- 10,3	14,9

Source : Comptes des municipalités (1998)

Le graphique ci-dessous présente les mutations ayant affecté la structure des recettes de la mairie de Daloa de 1990 à 1998.





Les dépenses de fonctionnement

Les besoins de la commune dépassent de loin ses recettes. L'État ne lui verse que 34 millions par an, le reste provenant des recettes propres de la mairie – taxes sur le petit commerce et l'artisanat, frais de bornage, état civil, impôts reversés par l'État à la commune, etc. La voirie et l'assainissement constituent le problème majeur de la commune.

En 1997, les dépenses de fonctionnement de la Mairie s'élèvent à 664 millions dont 32 % ont été utilisés par les services de collectivités, 31% ont couvert les charges courantes des services généraux, et 26 % ont été affectés aux dépenses diverses – la quasi-totalité consistant en fait en versements aux fonds de réserve.

Ainsi, les charges engagées par les services municipaux, et dont l'impact sur le cadre de vie des populations est le plus sensible, sont particulièrement restreintes. Comme pour bien d'autres communes du pays, la faiblesse des recettes mobilisées pour couvrir les charges ordinaires se ressent ici, au premier chef, sur les prestations destinées aux résidents et tend, en second lieu, à replier le budget sur les frais fixes municipaux.

La ventilation par nature des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 1997 montre que les charges de personnel ont absorbé 39 % du budget. Les dotations en carburant, celles destinées aux matériels et fournitures, ont représenté respectivement 9 % et 5 % du budget. Dans l'ensemble, les dépenses globales sont revenues à 3 790 francs par habitant, dont 1 787 ont servi à couvrir les frais de personnel et 635 francs ont été affectés au fonds d'investissement.

Les Services Techniques de la Mairie (STM)

Les STM sont regroupés dans des bâtiments de construction récente et sont structurés en deux grands services. Le Service des Travaux neufs s'occupe de l'étude et de l'exécution des travaux à réaliser par la Mairie. Le Service de la Maintenance s'occupe du maintien des infrastructures urbaines et du matériel communal.

En 1983 et 1984, la mairie a installé (construction de 2 hangars avec un garage) et équipé ses services techniques (mécanique et menuiserie, matériel roulant) pour un montant de 2 milliards Fcfa (subvention étatique sur un financement Banque Mondiale, y compris la réalisation de la piste circulaire de 2 km). Aujourd'hui, les services Techniques de la Mairie ne sont plus en mesure de jouer leur rôle car sous-équipés. Les équipements sont maintenant fortement dégradés. A titre d'exemple, il ne reste qu'un seul camion pour évacuer 200 tonnes d'ordures par jour. Le patrimoine actuel des STM est estimé à 1 milliard. Quarante agents municipaux dépendant des STM sont payés alors que ses services ne sont pas opérationnels. Le coût salarial peut être estimé à environ 100 millions par an auquel il faut rajouter les frais d'entretien courant du service. Environ 50 % des travaux financés par la Mairie sont exécutés par les STM, le reste étant sous-traité à des entreprises ou des tâcherons.

Les STM devraient être réhabilités afin qu'ils puissent jouer leur rôle et en plus générer des ressources sous forme de prestations de services payantes pour les petites communes environnantes, les opérateurs économique et les habitants de Daloa. Dans ce cadre, soucieuse d'améliorer ses recettes, et si les moyens tant matériels qu'humains le permettent, la mairie envisage de vendre le savoir-faire des services techniques municipaux en passant par les prestations des services rémunérés. Il s'agira d'effectuer des études de travaux (bâtiments, routes, etc.) et l'exécution d'ouvrages d'art, dans le cadre des communes de l'UVICOM – CO. Dans le secteur voirie, dont les principaux travaux sont exclusivement l'affaire des STM, l'utilisation des pavés en béton pour le revêtement des chaussées de la voirie communale réduirait les moyens mécaniques (compactage) nécessaires – qui par ailleurs font défaut. Non seulement cette technique est bien maîtrisée, mais également, elle a des effets d'entraînements importants sur les autres secteurs de l'économie locale (main d'œuvre locale, matériaux locaux).

Les services techniques de la mairie sont structurés en deux grands services : le service des travaux neufs qui s'occupe de l'étude et de l'exécution des travaux à réaliser par la mairie et le service de la maintenance qui s'occupe du maintien des infrastructures urbaines et du matériel commun. Ces services utilisent 119 agents et un équipement vétuste qui comprend : 2 graders en épaves, 1 camion benne, 1 bulldozer D7 et 1 grader plus ou moins fonctionnel. Les Services techniques Municipaux, avec leurs maigres moyens, exécutent la plupart de chantiers initiés et financés par la Mairie. Cependant, certaines entreprises locales prennent part à l'exécution des travaux par voie de sous-traitance. Pour la seule année 1998, les STM ont sous traité près de 50% des travaux aux entrepreneurs locaux.

Le patrimoine public dans la commune de Daloa.

Le stock de capital public total dans la commune de Daloa est évalué à près de 45 milliards FCFA. Sur ce total, les investissements publics de fonction locale stricto sensu (IFL), hors infrastructures et équipements d'intérêt national ou régional comme l'Université, l'aéroport, les portions de routes nationales incluses dans le territoire communal, représentent quelque 13 milliards de francs, soit l'équivalent de quelque 75 000 francs par habitant. Le patrimoine propre à la mairie de Daloa est estimé à 4 milliards.

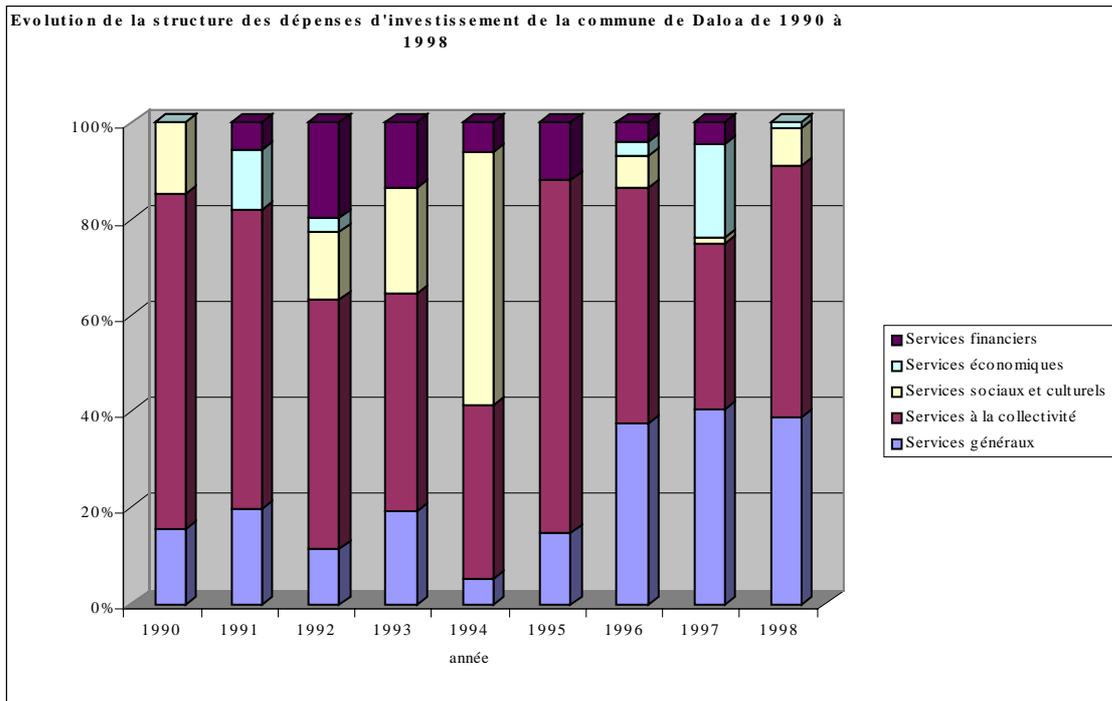
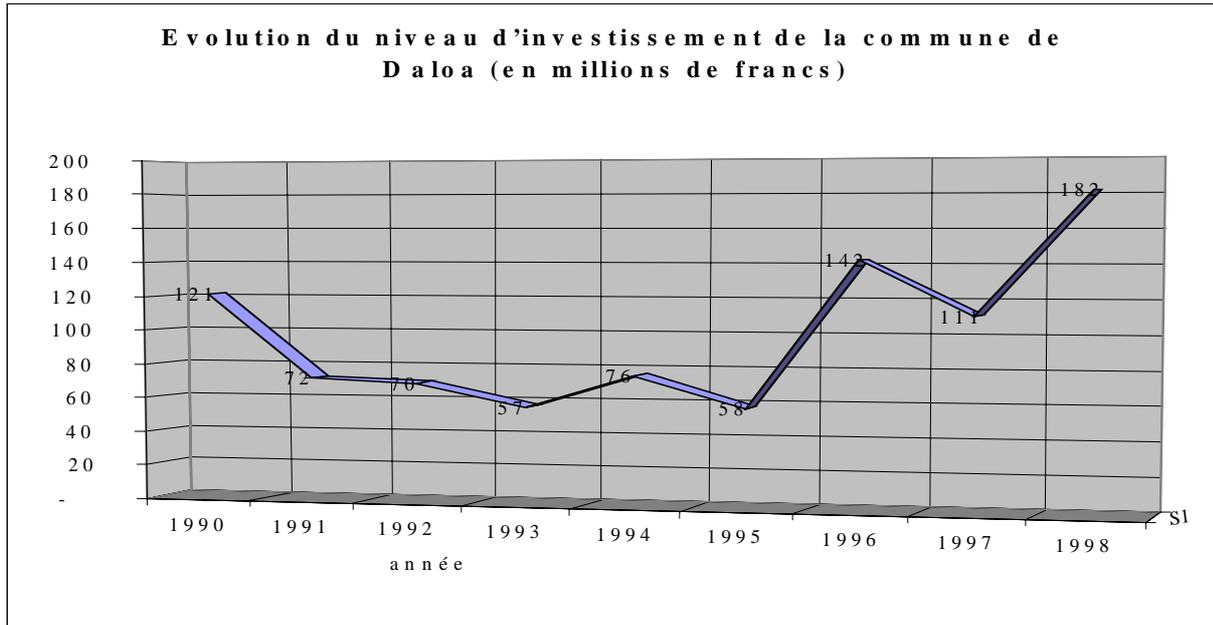
La capacité de la commune de Daloa à gérer et entretenir ce capital d'infrastructures et d'équipements publics accumulé au cours des ans est dramatiquement insuffisante. A raison d'un taux d'entretien courant de 3% par an et d'une provision de 2 % par an pour le gros entretien et le renouvellement des équipements, ce qui constitue un minimum, la commune devrait consacrer à ce seul poste d'entretien et de renouvellement des IFL environ 650 millions de francs par an, soit presque l'équivalent de son budget actuel, et sans doute plus de quinze fois les sommes effectivement dépensées au titre de l'entretien !

Inventaire du patrimoine de la commune

	Désignation	Année de construction	Localisation	Etat
	A - Bâtiments de services			
1	Le logement de service n°1 (chef de section V.R.D)	En 1958	Aviation	Bon état
2	Le logement de service n°2	en 1960	Commerce près de la brigade ville	Bon état
3	Le logement de service n°3 chef service administratif	vers 1958	Aviation	Bon état
4	Le logement de service n°4 du chef des STM	1988	au sein des STM	Inachevé
5	Deux logements des infirmiers	vers 1989	Tagoura / Deragouhan	Inachevé
6	L'hôtel de ville	1940 renové/1980	Commerce	Bon état
7	L'état - civil principal	vers 1960	Commerce	en réfection
8	Les services techniques municipaux	en 1985	Lobia	en réfection
9	L'ex service technique	vers 1936	Commerce	
	B - Bâtiments à fonctions sociales et culturelles			
10	L'ancien centre artisanal	vers 1940	Commerce près du MCU	à rénover
11	La bibliothèque municipale	vers 1940	Commerce près de l'ONT	Bon état
12	Le Studio 01	vers 1940	Commerce près du MCU	
13	Le centre culturel	vers 1959	Dioulabougou	délabré
14	Le W.C du Commerce	vers 1959	Commerce	Bon état
15	Le centre artisanal	vers 1984	Lobia	Bon état
16	EPP Camp militaire 6 classes		Camp militaire	Bon état
17	EPP Centre 3 classes	1986-1988	Huberson	Bon état
18	EPP Kennedy II 6 classes		Kennedy II	Bon état
19	EPP quartier baoulé 3 classes		Gbobebe près de l'EPP stade	Bon état
20	Cantine EPP Stade II	1988-1989	Stade II	Bon état
21	EPP Tazibouo 3 classes		Tazibouo	Bon état
22	EPP Sud B 3 classes		Sud B	Bon état
23	EPP Orly 3 classes		Orly	Bon état
24	EPP Mine 3 classes		Mine	Bon état
25	EPP Labia 6 classes	en 1983	Labia	Bon état
26	Le bloc opératoire	1988-1989	CHRQ Kirman	pas libre
27	Deux dispensaires ruraux	en 1986	Tagoura/Derahouan	Bon état
28	La maternité de Gbobelé	1987-1989	Gbobebe	pas libre
29	Logement des jeunes AGRIC 84 LOG et foyer	1987-1989	Zépreguhé	Inachevé
30	L'abattoir	1987-1989	Q.Abattoir Sud/A	Bon état
31	Le cimetière	en 1975	Soleil II	Bon état

Inventaire du patrimoine de la commune (suite)

	Désignation	Année de construction	Localisation	Etat
	C - Bâtiments à fonctions commerciales			
32	La bonne auberge	vers 1940	Commerce	Bon état
33	Hôtel les Ambassadeurs	en 1967	Lobia	Bon état
34	Le centre commercial côte ouest	vers 1940	Commerce	Bon état
	*Jack's men			Bon état
	*Tranqpa			Bon état
	*Quincaillerie Amadou N. Côte Est			Bon état
	*Maquis Craven			Bon état
	*Services froid			Bon état
	*Brahiri service			Bon état
	*Restaurant de Chawarma			Bon état
	*Infirmierie privée			Bon état
	*Atelier de réparation			Bon état
	*Haut-parleur			Bon état
	*Le maquis Central			Bon état
	*La cartoucherie			Bon état
	*Kiosque STIF			Bon état
	*Le Local BDF			Bon état
	*Les maquis pavillonnaires			Bon état
35	Touraco	vers 1960		
36	Le Grand marché	en 1967	Aviation	24/04/91
37	Le marché Kennedy	en 1975	Kennedy	Bon état
38	Le marché Orly	1987-1988	Orly	Bon état
39	Le marché de Tazibouo	en 1988	Tazibouo	Bon état
40	Le marché Nifat	en 1989	Sud/A	Bon état
41	Le marché de Lobia		Lobia	En projet
42	Le marché Abattoir		Abattoir	En projet
	D - Les pompes funèbres			
43	Les pompes funèbres municipales	1940 renové 1980	Aviation	Bon état
	E - Jardins et lacs			
44	Le Monument aux morts	vers 1940	Commerce	
45	Le Bassin d'eau	vers 1940	Commerce	
46	Les jardins de la mosquée	vers 1967	Dioulabougou	Délabré
47	Les jardins de la préfecture	vers 1986	Commerce	Bon état
48	Aide de jeu de boule		Commerce	Bon état
49	Le Rond point			



Investissements de la commune

La Mairie a réalisé sur fonds propres, au cours de l'année 1997, des investissements d'un montant de 111 millions – contre 142 millions en 1996 et 182 millions en 1998. Ce niveau d'investissement est très faible au regard des travaux à réaliser. Par exemple, la réalisation d'un kilomètre de bitume coûte environ 150 millions. Le niveau d'investissement évolue en dents de scie comme le montre le graphique ci après. Sur la période 1990-93, ce niveau a chute de – 11% par an. Mais, depuis 1995, on remarque une augmentation soutenue de 47% par an.

L'État a soutenu cet effort d'investissement à travers les FIAU, consacré essentiellement à l'électrification de la ville et à l'assainissement. Mais, cet effort reste limité par rapport aux besoins.

Financements FIAU dans la commune de Daloa(1996-1997)
(millions de francs)

Financement		
Commune	FIAU	Total

1997	37,3	111,7	149,0
1996	36,0	54,0	90,0

Source : Direction Régionale du Plan